

Société anonyme au capital de 5 049 522 403,20 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris  
542 044 524 RCS Paris

**SECOND AMENDEMENT AU  
DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019  
ET RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 7 AOÛT 2020**

Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2019 déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2020, sous le numéro D. 20-0108.

Amendement au Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2019 déposé auprès de l'AMF le 20 mai 2020, sous le numéro D. 20-0108-A01.



Ce second amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 7 août 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel de Natixis peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

## SOMMAIRE

### SECOND AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

<b>I</b>	<b>PRÉSENTATION DE NATIXIS</b>	<b>p.3</b>
1.1	Communiqués de presse postérieurs au dépôt du document d'enregistrement universel	p.3
1.2	Résultats au 30 juin 2020 : communiqué de presse du 3 août 2020	p.10
1.3	Autres informations	p.38
<b>II</b>	<b>CHAPITRE 2 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>p.39</b>
2.1	Gouvernance de Natixis au 3 août 2020	p.39
2.2	Informations complémentaires sur les mandataires sociaux	p.45
2.3	Direction et contrôle de la gouvernance d'entreprise	p.49
2.4	Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et des avantages de toute nature des mandataires sociaux	p.51
<b>III</b>	<b>CHAPITRE 3 : FACTEURS DE RISQUES, GESTION DES RISQUES ET PILIER III</b>	<b>p.52</b>
3.1	Facteurs de risques	p.53
3.2	Gestion des risques	p.68
3.3	Informations au titre du Pilier III de Bâle 3	p.91
<b>IV</b>	<b>CHAPITRE 4 : RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2020</b>	<b>p.137</b>
4.1	Faits majeurs du premier semestre 2020	p.137
4.2	Rapport d'activité au 30 juin 2020	p.147
4.3	Principaux investissements et désinvestissements effectués	p.160
4.4	Événements postérieurs à la clôture	p.161
4.6	Perspectives pour Natixis	p.161
4.7	Définitions et indicateurs alternatifs de performance	p.162
<b>V</b>	<b>CHAPITRE 5 : ÉLÉMENTS FINANCIERS</b>	<b>p.164</b>
5.1	Éléments financiers (comptes semestriels consolidés et notes annexes)	p.164
5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière consolidée résumée	p.245
<b>VI</b>	<b>CHAPITRE 7 : CAPITAL ET ACTIONNARIAT</b>	<b>p.246</b>
7.1	Renseignements de caractère général concernant le capital de Natixis	p.246
7.2	Répartition du capital et des droits de vote	p.246
7.3	Délégations en matière d'augmentation de capital	p.246
<b>VII</b>	<b>CHAPITRE 8 : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES</b>	<b>p.248</b>
8.1	Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales	p.248
8.2	Assemblée générale mixte du 20 mai 2020	p.248
<b>VIII</b>	<b>CHAPITRE 9 : INFORMATIONS JURIDIQUES ET GÉNÉRALES</b>	<b>p.250</b>
9.2	Statuts de Natixis	p.250
9.3	Attestation du responsable du document d'enregistrement universel et de ses amendements	p.260
9.4	Documents accessibles au public	p.261
9.5	Table de concordance du document d'enregistrement universel	p.262
9.6	Table de concordance du rapport financier semestriel	p.267
9.7	Responsables du contrôle des comptes	p.268
9.8	Changement significatif	p.268



## I CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE NATIXIS

### 1.1 Communiqués de presse postérieurs au dépôt du document d'enregistrement universel

#### 1.1.1 Communiqué de presse du 31 mars 2020

##### Communiqué de presse de Natixis

Le Conseil d'administration de Natixis s'est réuni ce jour et a pris la décision de suivre les recommandations formulées par la Banque Centrale Européenne (BCE) le 27 mars 2020 concernant la distribution de dividendes dans le contexte d'incertitudes sur les impacts financiers engendrés par la crise du Covid-19.

Ainsi, le Conseil d'administration ne proposera pas à l'Assemblée Générale annuelle du 20 mai 2020 d'approuver la distribution d'un dividende par action de 0,31 € au titre de l'exercice 2019 et cette distribution sera retirée du projet de résolution visant l'affectation du résultat 2019 soumis par le Conseil d'administration à l'assemblée.

Par conséquent, le dividende provisionné au titre de l'exercice 2019 et jusqu'alors prudemment déduit des fonds propres CET1 de Natixis sera relâché, ayant un impact positif de ~100 pb sur la solvabilité de Natixis. Par ailleurs, en ligne avec les recommandations actuelles de la BCE, aucun provisionnement de dividende ne sera effectué au cours de l'exercice 2020 d'un point de vue prudentiel.

Le Conseil d'administration reconsidérera cette décision après le 1<sup>er</sup> octobre 2020 afin de procéder à une éventuelle distribution, en fonction de la situation qui prévaudra à ce moment.

**François Riahi, directeur général de Natixis, a déclaré :** « *Dans les circonstances difficiles de la crise liée au Covid-19, nos collaborateurs dans chacun de nos métiers sont pleinement mobilisés au service de nos clients. Il s'agit de notre priorité et c'est pour cette raison que nous suivons la recommandation de la Banque Centrale Européenne de conserver l'intégralité de nos ressources à leur disposition au cours des prochains mois. Le retour à l'actionnaire demeure au cœur de notre modèle asset-light mais le caractère inédit de cette crise justifie pour le moment la prudence et une exception temporaire à notre politique de dividende.* »

#### 1.1.2 Communiqué de presse du 18 mai 2020

##### **Natixis annonce une sortie des gaz et pétrole de schiste et accélère sa sortie complète du charbon**

Natixis prend ce jour deux nouveaux engagements dans sa politique de transition énergétique et climatique. Natixis cesse de financer les projets dédiés et les entreprises actives dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz de schiste et met en place un calendrier de sortie totale du charbon thermique avec une échéance à 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et à 2040 pour le reste du monde. En outre, Natixis décide de ne plus soutenir les entreprises qui développent de nouvelles capacités de centrales à charbon ou de mines de charbon thermique.

Dès 2017, Natixis avait décidé de cesser les financements de projets dédiés et les financements d'entreprises actives dans les sables bitumineux et les pétroles lourds. Aujourd'hui, Natixis complète sa politique en étendant son engagement aux projets dédiés et aux entreprises actives dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz de schiste. Natixis ne financera plus les projets d'exploration et de production de pétrole et de gaz de schiste, dans le monde entier. Natixis s'engage également à ne plus financer les sociétés dont l'activité repose à plus de 25% sur l'exploration et la production de pétrole et de gaz de schiste.

Après avoir cessé, dès octobre 2015, tout financement dédié à l'industrie du charbon thermique et un an après avoir abaissé à 25% le seuil du financement des entreprises du charbon thermique dans le monde entier, Natixis prend un nouvel engagement pour sortir définitivement du secteur du charbon : dès à présent, Natixis ne soutient plus les entreprises qui développent de nouvelles capacités de centrales à charbon ou de



mines de charbon thermique, et sortira complètement du charbon thermique en 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 dans le reste du monde.

Ce calendrier de sortie totale du charbon thermique est cohérent avec le Scénario Développement Durable (SDS) de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). Pour atteindre cet objectif, Natixis renforcera son dialogue avec ses clients, notamment énergéticiens, pour analyser dans quelle mesure leur mix d'activité est compatible avec les engagements de la banque par géographie. La banque sera amenée à cesser les relations avec les clients qui développeraient de nouvelles capacités de centrales à charbon ou de mines de charbon thermique.

Depuis de nombreuses années, Natixis a développé des expertises reconnues dans le domaine de la transition vers une économie bas carbone. Ainsi en 2019, les énergies renouvelables ont représenté plus de 90 % des financements dans le secteur de la production électrique et la capacité renouvelable installée par les projets financés atteint 6,1GW depuis les accords de Paris.

Natixis est également la première banque au monde à avoir mis en place un outil de pilotage du verdissement de son bilan avec le Green Weighting Factor, opérationnel depuis septembre 2019, qui évalue systématiquement l'impact climatique de chaque financement avant sa mise en place. Ce mécanisme interne d'allocation du capital vise à favoriser les financements les plus vertueux pour l'environnement et le climat.

**François Riahi, directeur général de Natixis, a déclaré :** « *La crise liée au Covid-19 que nous traversons doit être l'occasion d'accélérer la transition énergétique pour limiter le réchauffement climatique. Natixis prend ces nouveaux engagements avec l'ambition de continuer à accompagner ses clients dans la transition de leur mix d'activité sur le long terme et à leur proposer des solutions concrètes et innovantes de financement.* »

### 1.1.3 Communiqué de presse du 23 juin 2020

#### **Catherine Leblanc et Philippe Hourdain nommés administrateurs de Natixis**

Le conseil d'administration de Natixis, réuni le 23 juin 2020, a coopté comme administrateurs Catherine Leblanc, présidente du conseil d'administration de la Banque Populaire Grand Ouest, en remplacement de Bernard Dupouy, et Philippe Hourdain, président du conseil d'administration de la Banque Populaire du Nord, en remplacement de Thierry Cahn.

Catherine Leblanc préside la Banque Populaire Grand Ouest, avec ses deux marques Banque Populaire et Crédit Maritime, qui s'étend sur 12 départements du Grand Ouest. Au cours de sa carrière, Catherine Leblanc a exercé la fonction de directrice des affaires financières et des ressources humaines à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris puis celle de directrice du développement du CPA-HEC. En tant que directrice générale du Groupe Essca pendant 11 ans jusqu'à fin 2018, elle a notamment réalisé le développement de l'école dans cinq grandes régions françaises et a accru la présence et la reconnaissance internationales du groupe.

Au sein du Groupe BPCE, Catherine Leblanc assure la présidence du conseil d'administration de la Banque Populaire Grand Ouest depuis 2019 après en avoir été administratrice à partir de 2010.

Philippe Hourdain débute sa carrière en qualité de commercial chez France Rail Publicité avant d'en devenir le responsable régional à Lille. En 1983, il rejoint l'agence d'édition publicitaire Epure en tant que directeur commercial. En 1986, il est nommé chargé de mission au ministère de l'Industrie. En 1988, il intègre l'imprimerie Techniphoto en qualité de directeur commercial, puis de 1994 à 2018, il préside la SAS Investissement et actions. Philippe Hourdain est par ailleurs président de la chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France depuis 2016, président de Norlink Ports depuis 2017, ainsi qu'administrateur de CCIWEBSTORE SAS.



Au sein du Groupe BPCE, Philippe Hourdain est président du conseil d'administration de la Banque Populaire du Nord depuis 2016. Il est également administrateur de BPCE Financement depuis 2018.

#### 1.1.4 Communiqué de presse du 29 juin 2020

##### **Natixis et La Banque Postale donnent naissance à un leader de la gestion d'actifs en Europe**

Ce 28 juin 2020, Natixis et La Banque Postale ont signé l'accord de rapprochement des activités de gestion de taux et assurantielle annoncé en décembre 2019, marquant la création d'un leader européen, avec plus de 415 Mds € d'encours sous gestion pour le compte de grands clients institutionnels à fin mai 2020.

La réalisation de l'opération de rapprochement des activités de gestion de taux et assurantielle d'Ostrum Asset Management et de La Banque Postale Asset Management au sein d'une société commune est prévue pour le 4e trimestre 2020, sous réserve de l'obtention des autorisations requises auprès des autorités réglementaires compétentes.

##### **Une gouvernance équilibrée**

L'entité commune sera détenue à 55 % par Natixis (à travers sa filiale Natixis Investment Managers) et à 45 % par LBP (à travers sa filiale LBP Asset Management), dans le cadre d'une gouvernance équilibrée.

Philippe Setbon, actuel directeur général d'Ostrum AM, dirigera la future société. Mathieu Cheula, qui deviendra membre du directoire de La Banque Postale AM à compter du 1er septembre prochain, assurera la direction générale déléguée de la future entité commune et rejoindra Ostrum AM à compter du closing de l'opération.

Aux côtés de Philippe Setbon et Mathieu Cheula, le comité exécutif de l'entité commune sera composé de professionnels reconnus de la gestion d'actifs, issus tant d'Ostrum AM que de LBP AM :

- Ibrahima Kobar, directeur des gestions
- Guillaume Abel, directeur du développement
- Valérie Derambure, directrice finances, stratégie et transformation
- Julien Raimbault, directeur opérations & IT/technologies
- Emmanuelle Portelle, directrice de la conformité et du contrôle interne
- Rémi Ardaillou, directeur des risques
- Sylvie Soulère Guidat, directrice des ressources humaines

Le rapprochement des équipes au sein d'Ostrum Asset Management est envisagé au 4e trimestre 2020.

##### **Un acteur à vocation européenne**

Ce projet, majeur et transformant pour l'industrie de la gestion d'actifs, répond aux grandes tendances de marché. Avec 415 milliards d'euros sous gestion dès sa constitution, la nouvelle entité aura des ambitions fortes en Europe continentale. Concentrée sur les besoins des investisseurs institutionnels opérant avec des contraintes de passif : assureurs, fonds de pension et corporates, la société de gestion aura un rôle clé de consolidation à jouer sur le marché européen dans les prochaines années et cherchera rapidement une croissance significative des volumes. Grâce à l'atteinte d'une taille critique sur le marché, elle disposera d'une capacité d'innovation continue pour ses clients. L'optimisation de son modèle opérationnel couplé aux fortes perspectives commerciales offertes par ce rapprochement, devra par ailleurs permettre le renforcement de la rentabilité de la société commune.

##### **Une offre de gestion et de services, résolument « orientée clients »**

Le nouvel ensemble proposera à ses clients une offre duale : la gestion d'actifs et la prestation de services. La société répondra ainsi aux nouvelles attentes des investisseurs souhaitant revoir leurs business models avec, à la fois une gestion taux et crédit, à vocation 100 % ISR & ESG, et la prestation de services technologiques et opérationnels compétitifs. La société de gestion aura par ailleurs vocation à placer le client au centre de son organisation. Ainsi, une équipe de « Key Clients Relationships Managers » pilotera

l'ensemble de la relation clients, que ce soit sur des problématiques de gestion ou de prestation de services pour offrir la meilleure expérience possible.

#### 1.1.5 Communiqué du 28 juillet 2020

**COMMUNIQUE RELATIF A L'AUGMENTATION DE CAPITAL  
CONSECUTIVE A L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS ORDINAIRES DE NATIXIS AUX MEMBRES  
DU COMITE DE DIRECTION GENERALE ET AU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE NATIXIS  
PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DE PERFORMANCE 2016**

-----  
*Communiqué diffusé conformément  
aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, en application de l'article 1 paragraphes 4  
i) et 5 h) du Règlement européen (UE) n°2017/1129 en date du 14 juin 2017*

Code ISIN : FR0000120685

-----

#### CADRE DE L'OPERATION

##### **Autorisation de l'opération**

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2016, dans sa dix-neuvième résolution a autorisé le conseil d'administration de la société Natixis (ci-après la « **Société** »), à procéder en une ou plusieurs fois à l'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société, au profit de bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, ou de mandataires sociaux.

##### **Durée de l'autorisation conférée par l'assemblée générale**

Trente-huit mois à compter de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2016.

##### **Nombre maximum d'actions ordinaires Natixis pouvant être attribuées**

Le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées en vertu de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2016 ne peut excéder 0,2 % du capital de la Société à la date de la décision d'attribution par le conseil d'administration, un sous-plafond de 0,03 % du capital social à la date d'attribution étant prévu pour les attributions aux dirigeants mandataires sociaux.

##### **Décisions d'attribution**

Le conseil d'administration du 28 juillet 2016 a (i) décidé de procéder à l'attribution gratuite d'un nombre de 151.283 actions aux membres du comité de direction générale de la Société, en ce compris le mandataire social de la Société, dans les conditions définies aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, entraînant le cas échéant (si les conditions d'acquisition sont réunies à l'issue de la période d'acquisition) une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission à l'issue de la période d'acquisition par l'émission des actions attribuées, (ii) arrêté la liste des bénéficiaires, (iii) fixé la durée de la période d'acquisition et de conservation et (iv) arrêté le Règlement du Plan d'« Attribution Gratuite d'Actions de Performance 2016 » (ci-après le « **Plan LTIP CDG 2016** »).

##### **Principes de l'opération**

Le conseil d'administration a décidé des attributions gratuites d'actions de la Société aux membres du comité de direction générale et au mandataire social de la Société (ci-après les « **Bénéficiaires** »).

Les actions ne seront livrées qu'au terme d'une période d'acquisition définie par le Plan LTIP CDG 2016 (ci-après la « **Période d'Acquisition** »), sous réserve que les conditions prévues par le Plan LTIP CDG 2016 soient respectées.

Les Bénéficiaires deviendront propriétaires des actions à l'issue de la Période d'Acquisition sous réserve d'avoir rempli les conditions d'acquisition fixées par le Plan LTIP CDG 2016 (ci-après l'« **Acquisition** »).

A l'expiration de la Période d'Acquisition, les actions seront livrées aux Bénéficiaires, mais seront incessibles et devront être conservées pour partie par ces derniers durant une période définie par le conseil d'administration (ci-après la « **Période de Conservation** »).

### **Motifs des attributions gratuites d'actions**

Le conseil d'administration a décidé de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre de la mise en place au sein de la Société de plans de rémunération à long terme à destination des membres du comité de direction générale de Natixis.

## **CARACTERISTIQUES DU PLAN D'ATTRIBUTION**

### **Bénéficiaires et nombre d'actions attribuées par le conseil d'administration**

Le conseil d'administration du 28 juillet 2016 a décidé d'attribuer un nombre total de 151.283 actions de la Société au profit des membres du comité de direction générale et au mandataire social de la Société au titre du Plan LTIP CDG 2016.

Les actions attribuées gratuitement aux Bénéficiaires seront des actions nouvelles.

### **Durée de la Période d'Acquisition**

Sous réserve du respect des conditions d'acquisition des actions décrites brièvement ci-après, les actions attribuées seront transférées en pleine propriété aux Bénéficiaires à l'issue de la Période d'Acquisition.

La Période d'Acquisition court à compter de la date d'attribution des actions par le conseil d'administration jusqu'au 27 juillet 2020 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce, les droits résultants de l'attribution sont incessibles et intransmissibles jusqu'au terme de la Période d'Acquisition, sous réserve de certaines exceptions décrites dans le Plan LTIP CDG 2016.

### **Conditions d'Acquisition**

Le transfert de la propriété des actions est soumis à la réalisation de certaines conditions particulières, dont :

- une condition de présence continue au sein de la Société, d'une de ses filiales ou au sein du Groupe BPCE pendant la Période d'Acquisition, sauf exceptions prévues par le Plan LTIP CDG 2016 ;
- l'atteinte de conditions de performance prévues par le Plan LTIP CDG 2016.

### **Durée de la Période de Conservation**

Les actions seront soumises pour partie à une Période de Conservation obligatoire dans les conditions ci-dessous :

- 30% des actions qui seront livrées aux autres membres du comité de direction générale de la Société à l'échéance de la Période d'Acquisition, seront soumises à une obligation de conservation jusqu'à la cessation de leurs fonctions au sein du comité de direction générale de la Société.
- 30 % des actions qui seront livrées au mandataire social à l'échéance de la Période d'Acquisition, seront soumises à une obligation de conservation jusqu'à la cessation de son mandat social de directeur général ou de toute autre fonction de direction au sein de la Société.

### **Droits attachés aux actions**

A l'issue de la Période d'Acquisition, les actions livrées à chaque Bénéficiaire donneront droit à l'exercice des mêmes prérogatives que les autres actions ordinaires de la Société, y compris pendant la Période de Conservation. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et toutes les décisions des assemblées générales seront opposables aux Bénéficiaires.

Les Bénéficiaires seront titulaires du droit de participer aux assemblées générales et d'y voter, du droit de communication et du droit aux dividendes.

A l'issue de la période d'Acquisition (pour une partie des actions) ou a l'issue de la Période de Conservation (pour l'autre partie des actions), les Bénéficiaires auront le droit de vendre les actions. Lors de la vente de ces actions, les Bénéficiaires devront respecter les règles de déontologie en vigueur au sein de de la Société et les restrictions prévues à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

## **COTATION DES ACTIONS ACQUISES**

### **Acquisition**

Il a été décidé ce 28 juillet 2020 que les actions acquises au titre du Plan LTIP CDG 2016 seraient des actions nouvelles.

Le montant nominal définitif de l'augmentation de capital de Natixis intervenu ce 28 juillet 2020 s'élève à **168.011,20** euros correspondant au nombre d'actions acquises par les Bénéficiaires ayant rempli les conditions prévues par le Plan LTIP CDG 2016 (à savoir **105.007** actions acquises) multiplié par la valeur nominale d'une action de Natixis (à savoir, 1,60 euro).

La liste définitive de ces Bénéficiaires ainsi que le montant définitif de l'augmentation de capital et le nombre d'actions émises ont été arrêtés ce 28 juillet 2020.

L'article 3 des statuts de la Société relatif au capital social sera mis à jour en conséquence.

### **Demande d'admission sur Euronext Paris**

Les nouvelles actions Natixis émises dans le cadre du Plan LTIP CDG 2016 feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris à compter du 28 juillet 2020.

### **Mention spécifique**

Les informations contenues dans ce document sont communiquées à titre d'information et synthétisent les termes du règlement du Plan LTIP CDG 2016. En cas de divergence entre les informations contenues dans ce document et le règlement du Plan LTIP CDG 2016, ce dernier prévaut.

## **1.1.6 Communiqué de presse du 3 août 2020**

### **Évolution de la gouvernance de Natixis**

**Le conseil d'administration de Natixis, réuni ce jour, annonce le départ de François Riahi qui quitte ses fonctions de directeur général de Natixis et de membre du directoire du Groupe BPCE en raison de divergences stratégiques concernant les options du futur plan de Natixis.**

**Afin de préparer le nouveau plan stratégique qui sera présenté à l'été prochain et en vue d'engager cette nouvelle étape de la vie de l'entreprise, le conseil a décidé de nommer Nicolas Namias comme directeur général à compter du 4 août 2020.**

Laurent Mignon, président du conseil d'administration de Natixis, a déclaré : *« je tiens à saluer et remercier très sincèrement François Riahi pour son engagement et sa loyauté au service du Groupe BPCE depuis plus de 10 ans. Il a accompagné avec rigueur, efficacité et une grande intelligence toutes les grandes étapes de la vie de notre groupe depuis sa création en 2009 et contribué notamment à son développement en Asie. Directeur général de Natixis depuis deux ans et dans un contexte particulièrement difficile, il a su mener à bien des projets majeurs comme le transfert des Services financiers spécialisés au sein de BPCE, la création d'un leader européen en gestion assurantielle avec La Banque Postale, la cession en cours de la participation de Natixis dans Coface à hauteur de 29,5% ou encore le développement d'une plateforme unique en assurance lard pour le groupe. Sous son leadership, les métiers de Natixis ont mené des transformations importantes parmi lesquelles le choix résolu de la transition énergétique et sa mise en œuvre dans la Banque de grande clientèle. Au nom du conseil d'administration et des dirigeants du groupe, je souhaite à François un plein succès pour l'avenir ».*

*« Je félicite chaleureusement Nicolas Namias, au nom du conseil d'administration et des dirigeants du groupe, pour sa nomination. Nicolas a une connaissance fine et approfondie de Natixis, où il a passé quatre ans. Il a tout d'abord mené en tant que directeur de la Stratégie, l'élaboration du plan New Dimension et plusieurs opérations porteuses de croissance dans la gestion d'actifs, le M&A, l'assurance et les paiements, puis en tant que directeur financier il a convaincu les investisseurs de la pertinence et de la force du modèle de Natixis. Ces deux dernières années, à la tête de la direction générale Finance et Stratégie groupe, il a également démontré des qualités d'anticipation, de décision et d'exécution, indispensables dans le contexte actuel. Il saura, avec le comité de direction générale et l'ensemble des équipes de Natixis, porter le développement de la banque au service de ses clients, salariés et actionnaires ».*

François Riahi a, pour sa part, souhaité beaucoup de succès au Groupe BPCE, en particulier à Natixis, entreprise financière performante, unique et utile et aux femmes et hommes de talent qui constituent ses équipes.

### **Biographie de Nicolas Namias**

Nicolas Namias est membre du directoire du Groupe BPCE, directeur Général Finance et Stratégie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Nicolas Namias débute sa carrière en 2004 à la direction générale du Trésor du ministère de l'Economie et des Finances. En 2008, il rejoint le Groupe BPCE à la direction financière puis devient directeur du Pilotage de la Banque commerciale et Assurance. En 2012, il est nommé conseiller technique du Premier ministre pour le financement de l'économie, les entreprises et les affaires économiques internationales.

Nicolas Namias retrouve le Groupe BPCE en 2014 et devient directeur de la Stratégie de Natixis, membre du comité exécutif. À ce titre, il coordonne notamment l'ensemble des opérations de croissance externe ainsi que la définition du plan stratégique 2017-2020. En 2017, il est nommé directeur Finance et Stratégie et membre du comité de direction générale de Natixis.

Nicolas Namias est également président du conseil d'administration du Crédit Foncier depuis août 2019. Nicolas Namias est un ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, diplômé de la Stanford Graduate School of Business (Executive program), de l'ESSEC et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.



## 1.2 Résultats au 30 juin 2020 : communiqué de presse du 3 août 2020

L'information financière de Natixis pour le premier semestre 2020 est constituée du communiqué de presse présenté ci-dessous, des slides de résultat et des annexes aux slides attachés, disponibles sur le site de Natixis : [https://www.natixis.com/natixis/jcms/tki\\_5074/fr/informations-financieres-trimestrielles](https://www.natixis.com/natixis/jcms/tki_5074/fr/informations-financieres-trimestrielles)

### Résultats 2T20 et 1S20

**Résultat net sous-jacent<sup>1</sup> marqué par la crise  
mais positif grâce à une forte maîtrise des charges**

*Résultat net publié à -57 M€ au 2T20 et à +4 M€ hors éléments exceptionnels<sup>2</sup> malgré un  
contexte de marché inédit*

**Ratio CET1 Bâle 3 fully-loaded<sup>3</sup> à 11,2%, +290 pb au-dessus des exigences  
réglementaires**

### MODÈLE DÉMONTRANT SA FLEXIBILITÉ ET FORTE DISCIPLINE FINANCIÈRE

PNB SOUS-JACENT<sup>1</sup> DES MÉTIERS HORS CVA/DVA : 1,5 Md€ AU 2T20 (-26% vs. 2T19) ET 3,4 Md€ AU 1S20 (-15%)

CHARGES D'EXPLOITATION SOUS-JACENTES<sup>1</sup> EN BAISSE DE -11% SUR UN AN AU 2T20

**Gestion d'actifs et de fortune : flexibilité du modèle et meilleur trimestre de collecte depuis 5 ans portant les actifs sous gestion au-delà des 900 Md€**

Actifs sous gestion en forte hausse de +9% sur le trimestre, portés par la collecte nette et un effet marché positif. Au 30 juin 2020, les actifs sous gestion atteignent 906 Md€

Collecte nette de ~16 Md€ au 2T20, meilleur trimestre depuis le 1T15 avec, notamment, ~7 Md€ de collecte nette en Amérique du Nord

PNB sous-jacent<sup>1</sup> en baisse de -24% sur un an au 2T20 (-13% au 1S20) impacté par le plein effet de la dislocation des marchés du premier trimestre avec notamment, de moindres commissions de surperformance et un effet marquage sur le portefeuille de *seed money*. Marges du 2T20 impactées par l'effet mix provenant de la baisse des marchés actions du mois de mars (effet moyenne), avec un rebond en juin

Flexibilité du modèle multi-boutiques : charges sous-jacentes<sup>1</sup> en baisse de -14% sur un an au 2T20 en Gestion d'actifs

**Perspectives** : actifs sous gestion à fin juin proches de leurs niveaux moyens du 3T19. ~100 M€ d'économies de coûts identifiées à horizon 2022 dont près de la moitié devant être réalisées à fin 2020

**BGC : forte maîtrise des charges et sensibilité de coût du risque inchangée malgré un 2T20 en hausse**

PNB sous-jacent<sup>1</sup> en baisse de -39% sur un an au 2T20 (-27% au 1S20), fortement impacté par la crise. Soutien continu à l'économie avec des revenus de financements en hausse marquée au 2T20 par rapport au 1T20. Forte croissance des revenus d'Investment banking/M&A, en progression de +11% sur un an au 2T20 avec un trimestre historique pour l'activité primaire obligataire et une participation dans près de 80% des émissions faites par les entreprises du CAC40

Activités de marché impactées par le contexte COVID-19, **notamment sur Equity** avec une moindre activité client liée au confinement et des effets marquage sur les dividendes 2019 importants. Activité client résiliente en FICT bien qu'en deçà de ses niveaux du 1T20

Fortes maîtrise des charges sous-jacentes<sup>1</sup>, en baisse de -8% sur un an au 2T20 et de -6% au 1S20

Coût du risque en hausse au 2T20 du fait de provisionnements notamment liés à IFRS 9 et au secteur de l'énergie

**Perspectives** : sensibilité de coût du risque pour l'année 2020 inchangée par rapport à la précédente estimation. Projet d'ajustement du positionnement en dérivés actions avec un recentrage sur les réseaux du Groupe BPCE et les clients stratégiques de Natixis

**Assurance : un modèle particulièrement résilient, générateur de croissance et de profitabilité**

Hausse du PNB sous-jacent<sup>1</sup> de +14% sur un an au 2T20 et de +9% au 1S20



RoE sous-jacent<sup>1</sup> à ~35% au 2T20 et ~34% au 1S20

**Perspectives** : les objectifs financiers 2020 devraient être atteints voire dépassés

**Paielements** : trimestre impacté par la baisse des volumes en avril/mai, retour à la normale en juin

Baisse contenue du PNB sous-jacent<sup>1</sup> à -5% sur un an au 1S20 malgré un 2T20 en évolution de -18%, impacté par la baisse d'activité liée au confinement

Profitabilité au 1S20 malgré le ralentissement du 2T20

**Perspectives** : dynamique positive de croissance des revenus attendue sur 2020 avec un effet ciseau positif au 2S20

## UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE

**Ratio CET1 Bâle 3 FL<sup>3</sup>** à 11,2% au 30 juin 2020 et à 11,6% proforma d'éléments impactant temporairement les RWA, notamment sur la partie marché. Ratio s'établissant ainsi **+290 pb au-dessus des exigences réglementaires (~3,1 Md€ de coussin CET1)** et **+330 pb proforma**

**Résultat net publié** à -261 M€ au 1S20 (-77 M€ hors éléments exceptionnels<sup>2</sup>). **Capacité bénéficiaire<sup>3</sup> positive** de +17 M€ au 1S20 en dépit d'éléments volatils impactant les résultats et de la hausse du coût du risque dans le contexte COVID

**Objectifs 2021** présentés le 5 novembre 2020 et **nouveau plan stratégique** en juin 2021

« Les résultats de Natixis au premier semestre 2020 sont marqués par la crise du coronavirus. Dans un contexte inédit caractérisé par la hausse du coût du risque, l'impact du confinement sur l'activité économique et des mouvements de marché très violents, Natixis a maintenu une capacité bénéficiaire positive et une solvabilité très confortable. Natixis démontre ainsi la force de son business model et fait la preuve, tout particulièrement au cours du deuxième trimestre, de la flexibilité de ses coûts, conformément aux objectifs de son plan stratégique New Dimension. L'impact de facteurs ponctuels tels que la suspension des dividendes et la mise au marché d'actifs et de passifs, dont certains demeurent réversibles, a été intégré dans nos résultats. Néanmoins, la crise n'est pas finie et continuera à se matérialiser par un coût du risque plus important que la normale dans les prochains trimestres. Natixis continuera à s'appuyer sur la solidité de ses métiers pour accélérer sa transformation en procédant à des évolutions structurelles : nous engageons ainsi un projet de recentrage de notre activité de dérivés actions sur nos clients stratégiques, ainsi que des initiatives fortes sur les coûts. »

**François Riahi, directeur général de Natixis**

Les chiffres sont retraités à la suite de l'annonce de la cession d'une participation de 29,5% dans Coface, comme communiqué le 20 avril 2020. Un tableau de passage entre les chiffres retraités et la vision comptable est disponible page 16. <sup>1</sup> Hors éléments exceptionnels. Hors éléments exceptionnels et hors IFRIC 21 pour le calcul du coefficient d'exploitation, RoE et RoTE <sup>2</sup> Voir page 6 <sup>3</sup> Voir note méthodologique

## RÉSULTATS DU 2T20

Le 3 août 2020, le conseil d'administration a examiné les résultats de Natixis du 2<sup>e</sup> trimestre 2020.

M€	2T20 retraité	2T19 retraité	2T20 dont sous- jacent	2T19 dont sous- jacent	2T20 vs. 2T19 retraité	2T20 vs. 2T19 sous- jacent
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 564</b>	<b>2 100</b>	<b>1 596</b>	<b>2 115</b>	<b>-26%</b>	<b>-25%</b>
<i>dont métiers hors desk CVA/DVA</i>	1 536	2 094	1 543	2 094	-27%	-26%
Charges	-1 292	-1 448	-1 278	-1 438	-11%	-11%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>272</b>	<b>653</b>	<b>318</b>	<b>677</b>	<b>-58%</b>	<b>-53%</b>
Coût du risque	-289	-109	-289	-109		
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>-17</b>	<b>543</b>	<b>29</b>	<b>568</b>	<b>-103%</b>	<b>-95%</b>
Mise en équivalence et autres	4	1	4	1		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-13</b>	<b>545</b>	<b>33</b>	<b>569</b>	<b>-102%</b>	<b>-94%</b>
Impôt	-5	-149	-19	-156		
Intérêts minoritaires	-12	-68	-12	-68		
<b>Résultat net - pdg excl. contribution nette de Coface</b>	<b>-30</b>	<b>328</b>	<b>2</b>	<b>345</b>	<b>-109%</b>	<b>-99%</b>
Contribution nette Coface	-27	18	2	18		
<b>Résultat net - pdg incl. contribution nette de Coface</b>	<b>-57</b>	<b>346</b>	<b>4</b>	<b>363</b>	<b>-116%</b>	<b>-99%</b>

Le **PNB sous-jacent** est en baisse de -25% sur un an. Il est impacté au 2T20 par le plein effet de la dislocation des marchés de la fin du premier trimestre (principalement en Gestion d'actifs), par les mesures de confinement prises en France (principalement pour les Paiements) et par les annulations de dividende ainsi que les incertitudes quant à la forme de la reprise économique (principalement pour la Banque de Grande Clientèle). Le rebond des marchés sur le deuxième trimestre a cependant permis le recouvrement de certains effets liés au contexte COVID-19 et aux niveaux *spot* de fin mars 2020. Globalement, le 2T20 a été impacté par les éléments suivants pour un montant total de -106 M€ :

- **Gestion d'actifs et de fortune** : marquage du portefeuille de *seed money* pour -17 M€ (post couverture), dont +25 M€ sur la partie listée, bénéficiant de la reprise des marchés depuis fin mars, compensant partiellement un effet marquage de -42 M€ sur la partie non listée (*real estate, private equity*) ;
- **Banque de grande clientèle** : impact de -143 M€ sur Equity lié aux marquages de dividendes à la suite d'une seconde vague d'annonces d'annulation de ceux-ci au titre de 2019 de la part des entreprises. Impact limité des ajustements CVA/DVA (*Credit/Debit Value Adjustment*) : +1 M€
- **Hors pôles** : ajustement FVA (*Funding Value Adjustment*) pour un montant de +53 M€, recouvrant largement les impacts du 1T20.

Les **charges sous-jacentes** sont en baisse de -11% sur un an au 2T20, illustrant la flexibilité des coûts propre à la Gestion d'actifs et son modèle multi-boutiques (-14% sur un an) ainsi qu'une bonne maîtrise des coûts d'ensemble, principalement visible au niveau de la BGC et du Hors pôle (baisse respectives de -8% sur un an et de plus de -40% sur un an). Le **coefficient d'exploitation sous-jacent<sup>1</sup>** de Natixis atteint 83,5% au 2T20 (70,5% au 2T19).

Le **niveau de coût du risque sous-jacent** au 2T20 résulte principalement d'une hausse de provisionnement sur le secteur de l'énergie, ainsi qu'un provisionnement IFRS9 faisant suite à la mise à jour des scénarii macroéconomiques du SSM. Exprimé en points de base des encours de crédit (hors établissements de crédit), le **coût du risque sous-jacent des métiers** s'établit à 162 pb au 2T20 (~45 pb hors impacts COVID-19 tels que IFRS9, cas de fraudes sur des dossiers de crédit ou encore provisionnement sur compagnies aériennes).

La **contribution nette sous-jacente de Coface** au compte de résultat de Natixis atteint 2 M€ au 2T20 et est déterminée sur la base d'un taux de détention à ~13% contre ~42% au 2T19.

Le **résultat net part du groupe ajusté de l'impact IFRIC 21 et hors éléments exceptionnels s'élève à -43 M€ au 2T20. En intégrant les éléments exceptionnels (-61 M€ net d'impôt au 2T20) et l'impact IFRIC 21 (+47 M€ au 2T20), le résultat net part du groupe publié au 2T20 s'établit à -57 M€.**

Le **RoTE sous-jacent<sup>1</sup> de Natixis** s'établit au 2T20 à -2,2% hors impact IFRIC 21.

<sup>1</sup> Voir note méthodologique. Hors éléments exceptionnels et hors IFRIC 21

Le test de sensibilité sur le coût du risque conduit à l'occasion de la publication des résultats du 1T20 a été mis à jour sur la base de données au 30 juin 2020. Ce dernier ferait notamment état d'une baisse du PIB français de c. 10% en 2020 (hausse de c. 5% en 2021) et d'hypothèses sévères concernant nos secteurs d'expertise : prix du pétrole aux alentours de 40 \$/bbl et *haircuts* significatifs sur les

prix des actifs réels (par exemple de l'ordre de 45% sur les avions et de l'ordre de 15% sur l'immobilier). Dans un tel scénario, **les conclusions qui étaient celles présentées lors de la communication financière du 1T20 demeurent inchangées concernant le coût du risque de l'année 2020**. Par ailleurs, l'annonce de la sortie des gaz et pétrole de schiste devrait, à terme, avoir un impact positif structurel sur le coût du risque de Natixis d'environ 20 M€ par an (sur la base des provisions S3 moyennes du portefeuille sur la période 2014-2019).

À titre indicatif, l'exposition de Natixis au secteur **Pétrole et Gaz** s'élève au 30/06/2020 à ~10,2 Md€ d'EAD (*Exposure At Default*) nette<sup>1</sup> (~60% Investment Grade) dont ~2,5 Md€ sur les producteurs indépendants et les sociétés de services plus sensibles/vulnérables à la variation des cours des matières premières (dont ~0,9 Md€ aux Etats-Unis, portefeuille dont la sortie a été annoncée le 18 mai 2020). L'exposition de Natixis au secteur **Aviation** s'élève au 30/06/2020 à ~4,5 Md€ d'EAD nette<sup>1</sup>, est très diversifiée sur près d'une trentaine de pays (dont aucun n'ayant un poids supérieur à 25% des expositions), sécurisée à hauteur de ~75% et pour majorité Investment Grade. L'exposition de Natixis au secteur **Tourisme** s'élève au 30/06/2020 à ~1,9 Md€ d'EAD nette, à 92% sur la région EMEA et est essentiellement constituée de leaders de l'industrie, avec un taux d'expositions non-performantes limité à ~2%.

### Tableau récapitulatif des principaux impacts COVID-19 au 1S20 (hors éléments classés en exceptionnels page 6)<sup>2</sup> :

M€		1T20	2T20	1S20
<b>Produit net bancaire</b>		<b>- 290</b>	<b>- 106</b>	<b>- 396</b>
Effets marquage portefeuille <i>seed money</i>	<i>Gestion d'actifs</i>	- 34	- 17	- 51
- listé		- 33	25	- 7
- non-listé		- 2	- 42	- 44
Effets marquage de dividende sur les produits Equity	<i>BGC</i>	- 130	- 143	- 273
Impact CVA/DVA	<i>BGC</i>	- 55	1	- 54
Impact FVA	<i>Hors pôles</i>	- 71	53	- 18
<b>Coût du risque</b>	<b><i>BGC</i></b>	<b>- 115</b>	<b>- 210</b>	<b>- 325</b>
<b>Impact total en résultat avant impôt</b>		<b>- 405</b>	<b>- 316</b>	<b>- 721</b>
<b>CET1 capital</b>		<b>- 507</b>	<b>342</b>	<b>- 165</b>
OCI		- 389	299	- 90
PVA		- 118	43	- 75
<b>Risk-weighted assets (Md€)</b>		<b>3,2</b>	<b>6,7</b>	<b>9,9</b>
RWA Crédit		1,7	0,9	2,6
- tirages sur lignes de crédit existantes et nouvelles lignes <sup>3</sup>		1,7	0,4	2,1
- Prêts Garantis par l'Etat <sup>3</sup>		0,0	0,5	0,5
RWA Marché		1,0	6,0	7,0
RWA CVA		0,5	-0,2	0,3
<b>Total impact CET1 ratio (pb)</b>		<b>-90pb</b>	<b>-40pb</b>	<b>-135pb</b>

**P&L** : ~125 M€ d'impacts 1S20 recouvrables selon l'évolution des marchés (seed money, XvA)

**Capital** : ~105 pb d'impacts 1S20 recouvrables selon l'évolution des marchés et au fil du temps (OCI, PVA, RWA marché et CVA, délai de carence sur la garantie des PGE) dont ~40 pb qui pourraient se matérialiser dès le 3T20 (provenant des RWA marché et de la garantie sur les PGE devenant effective)

<sup>1</sup> Périmètres Energy & Natural Resources + Real Assets <sup>2</sup> Non exhaustif <sup>3</sup> Données de gestion brutes. ~0,5 Md€ de RWA provenant des PGE au 2T20 dont ~0,3 Md€ liés au délai de carence sur la mise en place de la garantie

## RÉSULTATS DU 1S20

M€	1S20 publié	1S19 retraité	1S20 dont sous- jacent	1S19 dont sous- jacent	1S20 vs. 1S19 retraité	1S20 vs. 1S19 sous- jacent
<b>Produit net bancaire</b>	3 314	4 057	3 328	4 053	-18%	-18%
<i>dont métiers hors desk CVA/DVA</i>	3 386	4 004	3 400	4 004	-15%	-15%
Charges	-2 874	-3 044	-2 857	-3 018	-6%	-5%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	439	1 013	471	1 035	-57%	-55%
Coût du risque	- 482	- 140	- 482	- 140		
<b>Résultat net d'exploitation</b>	- 43	873	- 11	895	-105%	-101%
Mise en équivalence et autres	- 4	686	11	4		
<b>Résultat avant impôt</b>	- 47	1 559	- 1	899	-103%	-100%
Impôt	- 19	- 349	- 28	- 278		
Intérêts minoritaires	- 51	- 133	- 51	- 100		
<b>Résultat net - pdg excl. contribution nette de Coface</b>	- 116	1 077	- 80	521	-111%	-115%
Contribution nette Coface	- 145	33	3	34		
<b>Résultat net - pdg incl. contribution nette de Coface</b>	- 261	1 110	- 77	555	-124%	-114%

Le **PNB sous-jacent** est en baisse de -18% sur un an. Il est impacté au 1S20 par les éléments suivants, directement ou indirectement liés à la crise du COVID-19 pour un montant total d'environ -396 M€ :

- **Gestion d'actifs et de fortune** : marquage du portefeuille de *seed money* pour -51 M€ (post couverture), incluant les actifs listés et non listés ;
- **Banque de grande clientèle** : ajustements CVA/DVA (*Credit/Debit Value Adjustment*) pour un montant de -54 M€ du fait de l'écartement des spreads de crédit liés à la perception d'une détérioration du risque de contrepartie au 30/06/2020 par rapport au 31/12/2019. Impact de -273 M€ sur Equity lié aux marquages de dividendes à la suite des annonces d'annulation de ceux-ci au titre de 2019 de la part des entreprises et aux forts mouvements sur les courbes *futures* de dividendes qui s'en sont suivis ;
- **Hors pôles** : ajustement FVA (*Funding Value Adjustment*) pour un montant de -18 M€, lié à la hausse, depuis le début de l'année, des coûts de financement sur le marché.

Les **charges sous-jacentes** sont en baisse de -5% sur un an (-6% sur un an à taux de change constant), démontrant la capacité de Natixis à s'adapter à son environnement, avec des économies de coûts supplémentaires à venir, notamment en Gestion d'actifs (voir page 7). Le **coefficient d'exploitation sous-jacent<sup>1</sup>** de Natixis atteint 82,6% au 1S20 (71,8% au 1S19).

Le **niveau de coût du risque sous-jacent** au 1S20 résulte principalement de la hausse des provisionnements IFRS9 ainsi que de l'augmentation des défauts et fraudes, notamment dans le secteur de l'énergie. Exprimé en points de base des encours de crédit (hors établissements de crédit), le **coût du risque sous-jacent des métiers** s'établit à 145 pb au 1S20 (~45 pb hors impacts COVID-19 directs et fraudes).

La **contribution nette sous-jacente de Coface** au compte de résultat de Natixis atteint 3 M€ au 1S20 et est déterminée sur la base d'un taux de détention à ~13% contre ~42% au 1S19.

Le **résultat net part du groupe ajusté de l'impact IFRIC 21 et hors éléments exceptionnels** s'élève à +17 M€ au 1S20. En intégrant les éléments exceptionnels (-184 M€ net d'impôt au 1S20) et l'impact IFRIC 21 (-94 M€ au 1S20), le **résultat net part du groupe publié** au 1S20 s'établit à -261 M€.

Le **RoTE sous-jacent<sup>1</sup>** de Natixis s'établit au 1S20 à -0,7% hors impact IFRIC 21.

<sup>1</sup> Voir note méthodologique. Hors éléments exceptionnels et hors IFRIC 21

## RÉSULTATS 2T20 & 1S20

### Éléments exceptionnels

586 M€ d'impact net positif de la cession des activités de banque de détail au 1T19 : 697 M€ de plus-value moins 78 M€ d'effet impôt moins 33 M€ d'intérêts minoritaires

M€		2T20	2T19	1S20	1S19	
	Contribution au fond de solidarité Assurance (PNB)	Assurance	- 7	0	- 14	0
	Variation de change des TSS en devises (PNB)	Hors pôles	- 25	- 15	- 1	4
	Stratégie immobilière (Charges)	Métiers & Hors pôles	- 3	0	- 5	0
	Coûts d'investissement TEO (Charges)	Métiers & Hors pôles	- 12	- 10	- 12	- 26
	Impact du défaut du Liban sur ADIR Assurance (Mises en équivalence)	Assurance	0	0	- 14	0
	Cession de filiale au Brésil (Gains ou pertes sur autres actifs)	BGC	0	0	0	- 15
	Plus-value cession activités banque de détail (Gains/pertes sur autres actifs)	Hors pôles	0	0	0	697
	Coface Fit to win (Contribution nette de Coface) <sup>1</sup>	Coface	0	- 1	0	- 1
	Moins-value sur Coface (Contribution nette de Coface) <sup>1</sup>	Coface	0	0	- 112	0
	Dépréciation valeur de MEE sur Coface (Contribution nette de Coface) <sup>1</sup>	Coface	- 29	0	- 36	0
	Impact sur impôt		14	8	9	- 71
	Impact sur intérêts minoritaires		0	0	0	- 33
	<b>Impact total en Résultat net - pdg</b>		<b>- 61</b>	<b>- 17</b>	<b>- 184</b>	<b>555</b>

<sup>1</sup>En communication financière, tous les impacts liés à Coface sont présentés dans la ligne P&L distincte «Contribution nette de Coface». D'un point de vue comptable, la moins-value de cession Coface constatée au 1S20 est classée en «Gains ou pertes sur autres actifs» et la dépréciation de la valeur de la quote-part conservée en «Mises en équivalence». Voir l'annexe page 16 pour le rapprochement avec la vision comptable

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 6

## Gestion d'actifs et de fortune

M€	2T20	2T19	2T20 vs. 2T19	1S20	1S19	1S20 vs. 1S19	1S20 vs. 1S19 FX constant
<b>Produit net bancaire</b>	<b>704</b>	<b>932</b>	<b>-24%</b>	<b>1 478</b>	<b>1 705</b>	<b>-13%</b>	<b>-14%</b>
<i>dont Gestion d'actifs<sup>1</sup></i>	668	900	-26%	1 401	1 642	-15%	-16%
<i>dont Gestion de fortune</i>	36	32	12%	77	63	22%	22%
Charges	- 530	- 605	-12%	-1 109	-1 158	-4%	-6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>174</b>	<b>327</b>	<b>-47%</b>	<b>369</b>	<b>547</b>	<b>-33%</b>	<b>-33%</b>
Coût du risque	- 11	- 2		- 10	- 1		
Mise en équivalence/autres	- 3	- 2		- 5	- 4		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>160</b>	<b>323</b>	<b>-50%</b>	<b>354</b>	<b>542</b>	<b>-35%</b>	
<i>Coefficient d'exploitation<sup>2</sup></i>	75,5%	65,1%	10,4pp	74,9%	67,8%	7,1pp	
<i>RoE après impôt<sup>2</sup></i>	8,9%	15,0%	-6,1pp	9,1%	13,5%	-4,5pp	

Le PNB sous-jacent de la Gestion d'actifs et de fortune est en baisse de -24% sur un an au 2T20 (-13% sur un an au 1S20). Il est impacté au 2T20 par un effet de marquage de -42 M€ sur le portefeuille de *seed money non-listé*, en partie compensé par un effet marquage positif de +25 M€ sur le portefeuille de *seed money listé* qui avait été impacté négativement par l'évolution des marchés au 1T20 (vs. une contribution globale de 27 M€ au 2T19). Les commissions de gestion sur encours (brutes) sont en baisse de -12% sur un an au 2T20, à mettre en parallèle d'une baisse des charges de -14% sur la même période, illustrant la flexibilité des coûts du modèle multiboutique.

Les marges de l'AM hors commissions de surperformance ont été impactées par un effet mix défavorable sur le trimestre (principalement en avril et mai) provenant de l'écart de performance entre les marchés *actions* et *obligations* au 1T20. Le rebond des marchés *actions* observé au 2T20 a en revanche positivement impacté le mix d'actifs sous gestion, avec un effet relatif sur les marges en juin qui se situent à 28 pb. Celles-ci s'établissent au-dessus de 15 pb pour les affiliés en Europe (au-dessus de 27 pb hors Fonds Généraux d'Assurance vie) et à environ 35 pb pour les affiliés en Amérique du Nord (poids moindre de Harris dans les AuM moyens). Les commissions de surperformance s'élèvent à 22 M€ au 2T20 contre 138 M€ au 2T19.

La collecte nette de l'AM atteint ~16 Md€, au plus haut depuis 1T15. ~7 Md€ de collecte nette sur les affiliés d'Amérique du Nord (notamment au travers d'une bonne dynamique auprès de clients en Asie : environ 5 Md€ de collecte nette), essentiellement sur les stratégies *fixed income* et *growth equity*. Fort momentum chez Loomis et WCM. La vaste majorité des affiliés en Europe connaissent une collecte nette positive avec une très bonne dynamique qui continue d'être observée chez Mirova.

Les actifs sous gestion de l'AM s'élèvent à 906 Md€ au 30 juin 2020, en hausse de +9% sur le trimestre. Outre la collecte positive décrite ci-dessus, le 2T20 est marqué par un effet marché positif de +72 Md€ et par un effet change/périmètre négatif de -10 Md€.

### Perspectives 2020 :

- Le 3T20 débute avec un niveau d'actifs sous gestion largement en ligne avec son niveau moyen du 3T19 ;
- De nouvelles initiatives en matière d'économie de coûts ont été identifiées pour un montant total d'environ 100 M€ à horizon 2022 (~50 M€ d'ici à fin 2020 dont la majorité au 2S20 et ~80 M€ à fin 2021). Afin de réaliser ces économies, des coûts de restructuration seront engagés pour un montant d'environ 45 M€ au 2S20 et d'environ 25 M€ en 2021.

*Asset management incluant le Private equity et NIE, <sup>2</sup> Voir note méthodologique. Hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC 21*



Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 6

## Banque de grande clientèle

M€	2T20	2T19	2T20 vs. 2T19	1S20	1S19	1S20 vs. 1S19	1S20 vs. 1S19 FX constant
<b>Produit net bancaire</b>	<b>519</b>	<b>847</b>	<b>-39%</b>	<b>1 207</b>	<b>1 654</b>	<b>-27%</b>	<b>-28%</b>
<i>PNB hors desk CVA/DVA/autres</i>	530	844	-37%	1 271	1 644	-23%	-27%
Charges	- 477	- 520	-8%	-1 034	-1 099	-6%	-7%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>43</b>	<b>327</b>	<b>-87%</b>	<b>173</b>	<b>554</b>	<b>-69%</b>	<b>-69%</b>
Coût du risque	- 275	- 104		- 469	- 134		
Mise en équivalence/autres	2	3		5	6		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 230</b>	<b>225</b>	<b>-202%</b>	<b>- 291</b>	<b>426</b>	<b>-168%</b>	
<i>Coefficient d'exploitation<sup>1</sup></i>	93,6%	62,4%	31,2pp	84,1%	65,5%	18,6pp	
<i>RoE après impôt<sup>1</sup></i>	-9,9%	9,3%	-19,2pp	-5,8%	9,5%	-15,3pp	

Le PNB sous-jacent de la Banque de grande clientèle est en baisse de -39% sur un an au 2T20 et de -27% sur un an au 1S20.

**Global markets** : les revenus **Equity** sont quant à eux négatifs à hauteur de -174 M€ dû à des impacts de -143 M€ liés aux marquages de dividendes, combinés à une activité client moindre en raison de la période de confinement et des coûts de couverture plus importants. Il n'est plus attendu de risque lié aux annulations de dividende sur le 2S20. **Projet d'ajustement du positionnement en dérivés actions avec un recentrage sur les réseaux du Groupe BPCE et les clients stratégiques de Natixis. Les revenus Equity post-projet pourraient atteindre environ 300 M€ par an en run-rate, projet qui devrait également se traduire par des économies de charges importantes.**

**Global markets** : les revenus **FICT** atteignent 279 M€ au 2T20, en légère baisse par rapport à un bon 2T19 et avec une activité client plutôt résiliente, bien que dans un contexte moins favorable que celui du 1T20 notamment sur le Change.

**Global finance** : les revenus sont en hausse de +8% par rapport au 1T20 et largement stables sur un an grâce à des niveaux d'origination élevés provenant du soutien apporté à l'économie française procurant un surcroît de revenus de portefeuille compensant de moindres commissions de syndication. Le trimestre est marqué par une bonne dynamique en Infrastructure et Real estate Europe permettant de compenser de plus faibles contributions des secteurs Aviation et Real estate US.

**Investment banking/M&A** : les revenus sont en forte hausse de +11% sur un an au 2T20, portés principalement par l'activité primaire obligataire (DCM) en Investment banking avec un fort développement auprès des SSA (*Sovereign, Supranational and Agencies*) et des institutions financières tout en continuant d'accompagner les entreprises françaises (rôle joué dans ~80% des émissions des entreprises du CAC 40). Contribution résiliente des boutiques de M&A, bien qu'en deçà du 2Q19, avec une bonne génération de revenus chez Natixis Partners et PJ Solomon.

**Les charges sous-jacentes** sont en baisse de -8% sur un an au 2T20 et de -6% sur un an au 1S20, résultat d'une forte discipline sur les coûts qui devrait se poursuivre.

**Les RWA Marché** devraient être amenés à baisser après le pic du 2T20 lié à des éléments techniques et de méthodologie concernant notamment le calcul de la VaR.

<sup>1</sup> Voir note méthodologique. Hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC 21 <sup>2</sup> Voir note méthodologique

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 6

## Assurance

M€	2T20	2T19	2T20 vs. 2T19	1S20	1S19	1S20 vs. 1S19
<b>Produit net bancaire</b>	<b>235</b>	<b>207</b>	<b>14%</b>	<b>463</b>	<b>425</b>	<b>9%</b>
Charges	- 117	- 114	3%	- 250	- 239	5%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>119</b>	<b>93</b>	<b>27%</b>	<b>213</b>	<b>186</b>	<b>14%</b>
Coût du risque	0	0		0	0	
Mise en équivalence/autres	- 2	5		2	5	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>117</b>	<b>98</b>	<b>19%</b>	<b>214</b>	<b>192</b>	<b>12%</b>
<i>Coefficient d'exploitation<sup>1</sup></i>	<i>51,7%</i>	<i>56,9%</i>	<i>-5,2pp</i>	<i>51,9%</i>	<i>54,2%</i>	<i>-2,3pp</i>
<i>RoE après impôt<sup>1</sup></i>	<i>34,9%</i>	<i>27,7%</i>	<i>7,2pp</i>	<i>33,9%</i>	<i>30,4%</i>	<i>3,5pp</i>

**Le PNB sous-jacent** de l'Assurance progresse de +14% sur un an au 2T20 et de +9% sur un an au 1S20, peu impacté par la volatilité des marchés grâce à l'efficacité de la stratégie de couverture en place et bénéficiant d'un faible niveau de sinistralité, notamment au 2T20, sur l'activité Dommages.

**Le PNB publié** du 2T20 intègre notamment la contribution de -7 M€ au fonds de solidarité des assurances pour le soutien de l'économie, principalement des professionnels (TPE, PME, artisans commerçants). Cette contribution se monte à -14 M€ au 1S20.

**Le coefficient d'exploitation sous-jacent<sup>1</sup>** s'élève à 51,7% au 2T20 et 51,9% au 1S20, en amélioration par rapport au 2T19 et au 1S19. Effet ciseau positif de +11 pp au 2T20 et de +4 pp au 1S20.

**Le RoE sous-jacent<sup>1</sup>** atteint 34,9% au 2T20 et 33,9% au 1S20, contre 27,7% au 2T19 et 30,4% au 1S19.

**La collecte brute<sup>2</sup>** en Assurance vie atteint 3,9 Md€ et **la collecte nette<sup>2</sup>** 1,7 Md€ au 1S20. Les produits UC comptent pour ~36% de la collecte brute au sein des deux réseaux du Groupe BPCE, en forte hausse par rapport au 1S19 (~29%).

### Perspectives 2020 :

- Activité commerciale de retour à des niveaux pré-confinement dès la mi-juin ;
- Aux conditions de marché qui prévalaient à fin juin 2020, les objectifs financiers annoncés dans le cadre du plan New Dimension 2020 devraient tous être atteints ou dépassés<sup>3</sup> - Voir communication financière du 1T20 pour les différentes sensibilités

### **Rappel des objectifs financiers établis dans le cadre de New Dimension 2020:**

**PNB sous-jacent** : ~7% TCAM soit un PNB de ~900 M€ en 2020

**Coefficient d'exploitation sous-jacent<sup>1</sup>** : ~54%

**RoE sous-jacent<sup>1</sup>** : ~30%

Voir note méthodologique. Hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC 21<sup>2</sup> Hors traité de réassurance avec CNP<sup>3</sup> Hors éléments exceptionnels

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 6

## Paielements

M€	2T20	2T19	2T20 vs. 2T19	1S20	1S19	1S20 vs. 1S19
<b>Produit net bancaire</b>	<b>86</b>	<b>105</b>	<b>-18%</b>	<b>198</b>	<b>208</b>	<b>-5%</b>
Charges	- 93	- 94	-1%	- 187	- 181	3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>- 7</b>	<b>11</b>	<b>-164%</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>(56)%</b>
Coût du risque	0	- 1		2	- 1	
Mise en équivalence/autres	0	0		0	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 7</b>	<b>10</b>	<b>-164%</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>(48)%</b>
Coefficient d'exploitation <sup>1</sup>	108,3%	89,8%	18,5pp	93,9%	87,0%	6,9pp
RoE après impôt <sup>1</sup>	-4,6%	7,2%	-11,7pp	5,0%	9,8%	-4,7pp

Le PNB sous-jacent est en baisse de -18% sur un an au 2T20 (-5% sur un an au 1S20). Il est impacté par les mesures de confinement prises en France en avril/mai, avec une activité commerciale de retour à la normale en juin pour la plupart des lignes métiers :

- **Payment Processing & Services** : le nombre de transactions de compensation cartes a considérablement diminué pendant la période de confinement (en baisse de ~50% sur un an en avril et de ~30% sur un an en mai) avant de revenir à la normale en juin (en ligne avec juin 2019) ;
- **Merchant Solutions** : **Payplug** a fortement bénéficié de son positionnement auprès des petits/moyens commerçants (clients existants de même que nouveau clients) en recherche de diversification de leur canaux de distribution vers le *online* pendant la période de confinement (volumes d'affaires multiplié par 2,8 sur un an au 2T20). Malgré un ralentissement de l'activité sur un certain nombre de secteurs (ex : voyages, divertissement ...), **Dalenys** a continué de générer une forte croissance en termes de volumes d'affaires, à +10% sur un an au 2T20 ;
- **Prepaid & Issuing Solutions** : activité impactée par le chômage technique et la fermeture de points d'acceptation comme les restaurants pour les chèques restaurants entraînant une baisse des volumes de ~60% sur un an en avril/mai. L'activité de juin se normalise mais reste en deçà des niveaux de juin 2019.

### Perspectives 2020 :

- Le PNB 2020 est attendu en hausse par rapport à 2019, avec un effet ciseaux positif au 2S20 ;
- L'EBITDA 2020 devrait être largement stable par rapport à 2019 (voir page 21).

Voir note méthodologique. Hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC 21

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 6

## Hors pôles

M€	2T20	2T19	2T20 vs. 2T19	1S20	1S19	1S20 vs. 1S19
<b>Produit net bancaire</b>	<b>51</b>	<b>24</b>		<b>- 18</b>	<b>61</b>	
Charges	- 62	- 105	-41%	- 277	- 340	-19%
FRU	- 2	0		- 165	- 170	-3%
Other	- 60	- 105	-43%	- 112	- 171	-34%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>- 11</b>	<b>- 81</b>	<b>-87%</b>	<b>- 295</b>	<b>- 279</b>	<b>6%</b>
Coût du risque	- 4	- 3		- 5	- 4	
Mise en équivalence/autres	7	- 5		9	- 3	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 7</b>	<b>- 88</b>	<b>-92%</b>	<b>- 291</b>	<b>- 286</b>	<b>2%</b>

**Le PNB sous-jacent** du Hors pôles est impacté positivement par un ajustement FVA (*Funding Value Adjustment*) de +53 M€ au 2T20, recouvrant la majorité de l'ajustement négatif de -71 M€ enregistré au 1T20. Les ajustements de FVA se matérialisent via le compte de résultat du fait de la variation des coûts de financement au-dessus du taux sans risque pour les transactions sur dérivés non garantis. Ces ajustements peuvent être assez volatils et ont tendance à se normaliser au fil du temps.

**Les charges sous-jacentes** sont en baisse de plus de -40% sur un an au 2T20 et de plus de -30% sur un an au 1S20 (hors FRU), reflétant en partie les efforts d'économies réalisés dans l'ensemble de l'organisation.

## STRUCTURE FINANCIÈRE

### Bâle 3 fully-loaded<sup>1</sup>

Au 30 juin 2020, le ratio CET1 Bâle 3 fully-loaded de Natixis s'établit à 11,2%.

- Les fonds propres CET1 Bâle 3 fully-loaded s'élèvent à 11,6 Md€
- Les RWA Bâle 3 fully-loaded s'élèvent à 103,3 Md€

### Principaux impacts 2T20 sur les fonds propres CET1:

- +4 M€ liés au résultat net part du groupe sous-jacent
- -61 M€ liés aux éléments exceptionnels
- +299 M€ liés à l'évolution des OCI sur portefeuilles de titres
- +43 M€ liés à l'évolution de la Prudent Value (PVA)
- -19 M€ liés à d'autres effets (par exemple FX)

### Principaux impacts 2T20 sur les RWA:

- -2,0 Md€ de RWA Crédit incl. +0,4 Md€ liés aux tirages sur les lignes de crédit existantes/nouvelles lignes de crédit (données brutes de gestion) et +0,5 Md€ liés aux PGE (dont ~0,3 Md€ du fait de garanties non effectives au 30/06/20)
- +6,0 Md€ de RWA Marché
- -0,2 Md€ de RWA CVA
- +0,2 Md€ d'autres impacts (essentiellement liés aux mécanismes de franchise)

Au 30 juin 2020, les ratios Bâle 3 fully-loaded de Natixis s'établissent à 13,0% pour le Tier 1 et 15,1% pour le Total capital.

### Bâle 3 phasé, y compris résultat et dividendes de l'exercice<sup>1</sup>

Au 31 mars 2020, les ratios Bâle 3 phasés de Natixis y compris résultat et dividendes de l'exercice s'établissent à 11,2% pour le CET1, 13,3% pour le Tier 1 et 15,5% pour le Total capital.

- Les fonds propres Common Equity Tier 1 s'élèvent à 11,6 Md€ et les fonds propres Tier 1 à 13,7 Md€
- Les RWA de Natixis s'élèvent à 103,3 Md€ et se décomposent en :
- risque de crédit : 63,0 Md€
- risque de contrepartie : 6,6 Md€
- risque de CVA : 1,7 Md€
- risque de marché : 18,2 Md€
- risque opérationnel : 13,7 Md€

### Actif net comptable par action

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 19,1 Md€ au 30 juin 2020, dont 2,0 Md€ de titres hybrides (TSS) inscrits en capitaux propres à la juste valeur (hors plus-value de reclassement).

Au 30 juin 2020, l'actif net comptable par action ressort à **5,39€** pour un nombre d'actions, hors actions détenues en propre, égal à 3 151 102 683 (le nombre total d'actions étant de 3 155 846 495). L'actif net tangible par action (déduction des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles) s'établit à **4,15€**.

### Ratio de levier<sup>1</sup>

Au 30 juin 2020, le ratio de levier s'établit à **4,4%**.

### Ratio global d'adéquation des fonds propres

L'excédent en fonds propres du conglomérat financier (ratio global d'adéquation des fonds propres) au 30 juin 2020 est estimé à près de 2,7 Md€.

*Voir note méthodologique*

## ANNEXES

### Précisions méthodologiques :

Les résultats au 30/06/2020 ont été examinés par le conseil d'administration du 03/08/2020.

Les éléments financiers au 30/06/2020 sont présentés conformément aux normes IAS/IFRS et interprétations IFRIC telles qu'adoptées dans l'Union européenne et applicables à cette date.

### Communiqué de presse du 20/04/2020 « Préparation de la Communication Financière du 1er trimestre 2020 »

Les séries trimestrielles de l'année 2019 ont été mises à jour à la suite de l'annonce du 25 février 2020 de la cession par Natixis de 29,5% du capital de Coface à Arch Capital Group. Cette annonce se traduit notamment par les éléments suivants :

- La perte du contrôle exclusif de Natixis sur Coface au premier trimestre 2020 et la constatation d'une moins-value à la date de perte de contrôle calculée sur la base du prix de cession 2020 et estimée à 112 M€ ;
- L'application de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » à la participation résiduelle de Natixis dans Coface. Pour les besoins de la communication financière, la contribution de Coface au compte de résultat de Natixis est isolée sur une ligne « Contribution nette de Coface » comme présenté en page 2 (sur la base d'une détention à ~42% sur l'année 2019 et à ~13% à partir du premier trimestre 2020) et le segment **Participations financières** disparaît ;
- En outre, une dépréciation de la valeur de mise en équivalence de la quote-part conservée sera également constatée pour 7 M€, résultant d'une baisse de valeur de Coface liée au contexte en date du 31 mars 2020. Pour les besoins de la communication financière, ces deux éléments – moins-value et dépréciation de la valeur de mise en équivalence - seront classés en éléments exceptionnels au premier trimestre 2020 et présentés au sein de la ligne « Contribution nette de Coface » (cf. page 16 pour la réconciliation des données de gestion et comptables) ;
- Le traitement prudentiel appliqué à la participation de Natixis dans Coface a conduit à une libération d'actifs pondérés du risque de 2 Md€ au premier trimestre 2020. Au moment de la réalisation de la transaction, environ 1,4 Md€ d'actifs pondérés du risque additionnels devraient être libérés, soit environ 3,5 Md€ au total ;
- Les **Participations financières** restantes, à savoir Natixis Algérie ainsi que les activités en extinction de *private equity* ne sont plus isolées et sont réaffectées au **Hors pôles**, qui, pour rappel, est constitué des fonctions *holding* et de gestion de bilan centralisée de Natixis.

**La valeur de mise en équivalence de Coface sera réappréciée chaque trimestre en fonction, entre autres, de l'évolution du contexte économique et cette valeur sera reflétée dans la ligne « Contribution nette de Coface » au compte de résultat.**

### Performances des métiers mesurées en Bâle 3 :

- Les performances des métiers de Natixis sont présentées dans un cadre réglementaire Bâle 3. Les actifs pondérés Bâle 3 sont appréciés sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013 (y compris traitement en compromis danois pour les entités éligibles).
- Le **RoTE de Natixis** est calculé en considérant au numérateur le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS (l'économie d'impôt y afférent étant déjà comptabilisée en résultat à la suite de la mise en application de l'amendement à la norme IAS 12). Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution des dividendes<sup>1</sup>, dont sont exclus les dettes hybrides moyennes, les immobilisations incorporelles moyennes et les écarts d'acquisition moyens.
- **RoE de Natixis** : le résultat pris en compte est le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS (l'économie d'impôt y afférent étant déjà comptabilisée en résultat à la suite de la mise en application de l'amendement à la norme IAS 12). Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution des dividendes, dont sont exclus les dettes hybrides moyennes et en neutralisant les gains et pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres.
- Le **RoE** des pôles métiers est calculé sur la base des fonds propres normatifs auxquels sont ajoutés les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles relatives au pôle. L'allocation de capital aux métiers de Natixis s'effectue sur la base de 10,5% de leurs actifs pondérés moyens en Bâle 3. Les métiers bénéficient de la rémunération des fonds propres normatifs qui leur sont alloués. Par convention, le taux de rémunération des fonds propres normatifs est à 2%.

**Note sur le calcul des RoE et RoTE Natixis** : Calculs basés sur le bilan de fin de trimestre au 1Q20 afin de prendre en compte la cession annoncée de 29,5% du capital de Coface. La moins-value de 112 M€ n'est pas annualisée.

Conformément aux recommandations de la BCE, le dividende 2019 a été réintégré dans le capital de Natixis et aucun provisionnement de dividende ne sera effectué tout au long de l'année 2020 - voir le communiqué de presse daté du 31/03/2020



**Actif net comptable** : calculé en considérant les capitaux propres part du Groupe (déduction faite des propositions de distribution de dividendes arrêtées par le conseil d'administration soumises au vote de l'assemblée générale<sup>1</sup>), retraités des hybrides et de la plus-value liée au reclassement des hybrides en capitaux propres. L'actif net comptable tangible est corrigé des écarts d'acquisition des mises en équivalence, des écarts d'acquisitions retraités et des immobilisations incorporelles retraités ci-après :

M€	30/06/2020
Écarts d'acquisition	3 602
Retraitement impôt différé passif du pôle AWM & autres	-348
<b>Écarts d'acquisition retraités</b>	<b>3 255</b>

M€	30/06/2020
Immobilisations incorporelles	659
Retraitement impôt différé passif du pôle AWM & autres	- 8
<b>Immobilisations incorporelles retraitées</b>	<b>651</b>

**Réévaluation de la dette senior propre** : composante « risque de crédit émetteur » valorisée à partir d'une méthode approchée d'actualisation des cash flows futurs, contrat par contrat, utilisant des paramètres tels que courbe des taux de swaps et spread de réévaluation (basé sur la courbe *reoffer* BPCE). Adoption de la norme IFRS 9 le 22 novembre 2016 autorisant l'application anticipée des dispositions relatives au risque de crédit propre dès l'exercice clos le 31/12/2016.

**Capital et ratios phasés y compris résultat et dividendes de l'exercice** : Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois, avec mesures transitoires. Présentation incluant les résultats de l'exercice et les dividendes<sup>1</sup> déclarés au titre de ce même exercice.

**Capital et ratios fully-loaded** : Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois, sans mesures transitoires. Présentation incluant les résultats de l'exercice, nets de dividendes<sup>1</sup> déclarés au titre de ce même exercice.

**Ratio de levier** : le calcul s'effectue selon les règles de l'acte délégué, sans mesures transitoires (présentation incluant les résultats de 2019, nets de dividendes<sup>1</sup> déclarés) et avec hypothèse de renouvellement des émissions subordonnées non éligibles en Bâle 3 par des instruments éligibles. Les opérations de financement sur titres traitées avec des chambres de compensation sont compensées en application des principes posés par IAS32, sans prise en compte des critères de maturité et devises. Ratio présenté après annulation des opérations avec les affiliés, en attente d'autorisation de la BCE.

**Éléments exceptionnels** : les données et commentaires de cette présentation sont basés sur les comptes de résultats de Natixis et de ses métiers retraités des éléments comptables exceptionnels détaillés en page 6 de ce communiqué de presse. Les données et commentaires qualifiés de « sous-jacents » excluent ces éléments exceptionnels. Les comptes de résultats de Natixis et de ses métiers incluant ces éléments sont en annexes de ce communiqué de presse.

**Retraitement de l'impact IFRIC 21** : le coefficient d'exploitation, le RoE et le RoTE hors impact IFRIC 21 au 1S20 se calculent en prenant en compte ½ du montant des taxes et cotisations annuelles soumises à cette norme de comptabilisation.

**Capacité bénéficiaire** : résultat net part du groupe retraité des éléments exceptionnels et de l'impact IFRIC 21.

**Charges** : somme des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

**IAS 12** : à compter du 3<sup>e</sup> trimestre 2019, en application de l'amendement à la norme IAS 12 : impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux coupons sur les TSS précédemment enregistrée dans les réserves consolidées est désormais comptabilisée au compte de résultat sur la ligne impôt sur les bénéfices. Les périodes précédentes n'ont pas été retraitées, avec un impact positif de 47,5 M€ sur 2019 dont 35,9 M€ enregistrés au 3T19 (23,8 M€ au titre du 1S19).

*Conformément aux recommandations de la BCE, le dividende 2019 a été réintégré dans le capital de Natixis et aucun provisionnement de dividende ne sera effectué tout au long de l'année 2020 - voir le communiqué de presse daté du 31/03/2020*

## Natixis - Consolidé (retraité)

M€	1T19	2T19	3T19	4T19	1T20	2T20	2T20 vs. 2T19	1S19	1S20	1S20 vs. 1S19
Produit net bancaire	1 957	2 100	2 102	2 326	1 750	1 564	-26%	4 057	3 314	-18%
Charges	-1 597	-1 448	-1 465	-1 606	-1 582	-1 292	-11%	-3 044	-2 874	-6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>360</b>	<b>653</b>	<b>637</b>	<b>719</b>	<b>167</b>	<b>272</b>	<b>-58%</b>	<b>1 013</b>	<b>439</b>	<b>-57%</b>
Coût du risque	- 31	- 109	- 70	- 119	- 193	- 289		- 140	- 482	
Mises en équivalence	3	8	3	6	- 8	1		11	- 7	
Gains ou pertes sur autres actifs	682	- 7	9	1	0	4		675	3	
Variation de valeur écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0		0	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 015</b>	<b>545</b>	<b>579</b>	<b>607</b>	<b>- 34</b>	<b>- 13</b>	<b>102%</b>	<b>1 559</b>	<b>- 47</b>	<b>103%</b>
Impôt	- 201	- 149	- 114	- 153	- 13	- 5		- 349	- 19	
Intérêts minoritaires	- 65	- 68	- 66	- 96	- 39	- 12		- 133	- 51	
<b>Résultat net - pdg excl. contribution nette de Coface</b>	<b>749</b>	<b>328</b>	<b>399</b>	<b>358</b>	<b>- 87</b>	<b>- 30</b>	<b>109%</b>	<b>1 077</b>	<b>- 116</b>	<b>111%</b>
Contribution nette Coface	15	18	16	12	- 118	- 27		33	- 145	
<b>Résultat net - pdg incl. contribution nette de Coface</b>	<b>764</b>	<b>346</b>	<b>415</b>	<b>371</b>	<b>- 204</b>	<b>- 57</b>	<b>116%</b>	<b>1 110</b>	<b>- 261</b>	<b>124%</b>

Les chiffres sont retraités tels qu'annoncé dans le communiqué du 20 avril 2020 relatif à l'annonce de la cession de 29.5% du capital de Coface. Un tableau de passage entre les chiffres retraités et la vision comptable est disponible ci-dessous.

## Tableau de passage entre les données de gestion et comptables

### 1S19

M€	1S19 sous- jacent	Eléments exceptionnels	1S19 retraité	Retraitement Coface	Contribution résiduelle du périmètre cédé (ex SFS)	1S19 publié
Produit Net bancaire	4 053	4	4 057	356	22	4 436
Charges	-3 018	- 26	-3 044	- 252	- 22	-3 319
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 035</b>	<b>- 22</b>	<b>1 013</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>1 117</b>
Coût du risque	- 140	0	- 140	- 1	0	- 141
Mise en équivalence	11	0	11	0	0	11
Gain ou pertes sur autres actifs	- 7	682	675	5	0	681
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>899</b>	<b>660</b>	<b>1 559</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>1 668</b>
Impôt	- 278	- 71	- 349	- 30	0	- 379
Intérêts minoritaires	- 100	- 33	- 133	- 45	0	- 178
<b>Résultat net - pdg excl. contribution nette de Coface</b>	<b>521</b>	<b>556</b>	<b>1 077</b>			
Contribution nette Coface	34	0	33			
<b>Résultat net - pdg incl. contribution nette de Coface</b>	<b>555</b>	<b>555</b>	<b>1 110</b>			<b>1 110</b>

### 1S20

M€	1S20 sous- jacent	Eléments exceptionnels	1S20 retraité	Retraitement Coface	1S20 publié
Produit Net bancaire	3 328	- 15	3 314	0	3 314
Charges	-2 857	- 17	-2 874	0	-2 874
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>471</b>	<b>- 32</b>	<b>439</b>	<b>0</b>	<b>439</b>
Coût du risque	- 482	0	- 482	0	- 482
Mise en équivalence	7	- 14	- 7	- 33	- 40
Gain ou pertes sur autres actifs	3	0	3	- 112	- 109
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 1</b>	<b>- 46</b>	<b>- 47</b>	<b>- 145</b>	<b>- 192</b>
Impôt	- 28	9	- 19	0	- 19
Intérêts minoritaires	- 51	0	- 51	0	- 51
<b>Résultat net - pdg excl. contribution nette de Coface</b>	<b>- 80</b>	<b>- 36</b>	<b>- 116</b>		
Contribution nette Coface	3	- 148	- 145		
<b>Résultat net - pdg incl. contribution nette de Coface</b>	<b>- 77</b>	<b>- 184</b>	<b>- 261</b>		<b>- 261</b>

## Bilan comptable - IFRS 9

Actif (Md€)	30/06/2020	31/03/2020
Caisse, banques centrales, CCP	20,9	15,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat <sup>1</sup>	212,0	223,4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13,0	12,3
Prêts et créances <sup>1</sup>	126,8	126,1
Instruments de dettes au coût amorti	1,6	1,5
Placements des activités d'assurance	107,0	103,2
Actifs non courants destinés à être cédés	0,5	0,5
Comptes de régularisation et actifs divers	15,5	15,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,9	0,9
Valeurs immobilisées	2,0	2,0
Écarts d'acquisition	3,6	3,6
<b>Total</b>	<b>503,8</b>	<b>504,7</b>

Passif (Md€)	30/06/2020	31/03/2020
Banques centrales, CCP	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat <sup>1</sup>	206,4	216,9
Dettes envers les EC et la clientèle <sup>1</sup>	112,5	104,9
Dettes représentées par un titre	44,7	45,3
Dettes sur actifs destinés à être cédés	0,0	0,0
Comptes de régularisation et passifs divers	16,8	17,3
Provisions techniques des contrats d'assurance	99,1	95,3
Provisions pour risques et charges	1,5	1,4
Dettes subordonnées	3,6	3,6
Capitaux propres	19,1	19,7
Intérêts minoritaires	0,2	0,3
<b>Total</b>	<b>503,8</b>	<b>504,7</b>

*Y compris dépôts de garanties et appels de marges*

## Natixis - Contribution par pôle au 2T20

M€	AWM	BGC	Assurance	Paiements	Hors pôles	2T20 publié
<b>Produit net bancaire</b>	<b>704</b>	<b>519</b>	<b>228</b>	<b>86</b>	<b>27</b>	<b>1 564</b>
Charges	- 537	- 477	- 117	- 96	- 66	-1 292
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>167</b>	<b>42</b>	<b>112</b>	<b>- 10</b>	<b>- 39</b>	<b>272</b>
Coût du risque	- 11	- 275	0	0	- 4	- 289
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>156</b>	<b>- 232</b>	<b>112</b>	<b>- 10</b>	<b>- 43</b>	<b>- 17</b>
Mise en équivalence et autres	- 3	2	- 2	0	7	4
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>153</b>	<b>- 230</b>	<b>110</b>	<b>- 10</b>	<b>- 36</b>	<b>- 13</b>
					Impôt	-5
					Intérêts minoritaires	-12
					<b>RNPG excl. contribution nette de Coface</b>	<b>- 30</b>
					Contribution nette de Coface	-27
					<b>RNPG incl. contribution nette de Coface</b>	<b>- 57</b>

## Gestion d'actifs et de fortune

M€	1T19	2T19	3T19	4T19	1T20	2T20	2T20 vs. 2T19	1S19	1S20	1S20 vs. 1S19
<b>Produit net bancaire</b>	<b>773</b>	<b>932</b>	<b>945</b>	<b>1 109</b>	<b>774</b>	<b>704</b>	- 24%	<b>1 705</b>	<b>1 478</b>	-13%
<i>Gestion d'actifs<sup>1</sup></i>	742	900	908	1 061	733	668	- 26%	1 642	1 401	-15%
<i>Gestion de fortune</i>	31	32	37	48	41	36	12%	63	77	22%
Charges	- 558	- 605	- 648	- 681	- 579	- 537	- 11%	-1 163	-1 116	-4%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>216</b>	<b>327</b>	<b>297</b>	<b>428</b>	<b>195</b>	<b>167</b>	- 49%	<b>542</b>	<b>362</b>	-33%
Coût du risque	1	- 2	- 8	2	1	- 11		- 1	- 10	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>216</b>	<b>325</b>	<b>289</b>	<b>430</b>	<b>195</b>	<b>156</b>	- 52%	<b>541</b>	<b>352</b>	-35%
Mises en équivalence	0	0	0	0	0	0		0	1	
Autres	- 2	- 2	8	1	- 2	- 3		- 4	- 6	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>214</b>	<b>323</b>	<b>297</b>	<b>432</b>	<b>194</b>	<b>153</b>	- 53%	<b>537</b>	<b>347</b>	-35%
Coefficient d'exploitation	72,1%	64,9%	68,5%	61,4%	74,8%	76,3%		68,2%	75,5%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	71,6%	65,1%	68,7%	61,5%	74,3%	76,4%		68,0%	75,3%	
RWA (Bâle 3 - en Md€)	12,5	13,7	13,4	14,0	14,0	14,1	3%	13,7	14,1	3%
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	4 364	4 407	4 555	4 581	4 604	4 623	5%	4 385	4 613	5%
RoE après impôt <sup>2</sup> (en Bâle 3)	11,5%	15,1%	13,3%	19,0%	9,0%	8,6%		13,3%	8,8%	
RoE après impôt <sup>2</sup> (en Bâle 3 hors impact IFRIC 21)	11,8%	15,0%	13,3%	19,0%	9,2%	8,5%		13,4%	8,9%	

<sup>1</sup> Asset management incluant le Private equity et NIE

<sup>2</sup> Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles

## Banque de Grande Clientèle

M€	1T19	2T19	3T19	4T19	1T20	2T20	2T20 vs. 2T19	1S19	1S20	1S20 vs. 1S19
<b>Produit net bancaire</b>	<b>807</b>	<b>847</b>	<b>784</b>	<b>899</b>	<b>688</b>	<b>519</b>	<b>-39%</b>	<b>1 654</b>	<b>1 207</b>	<b>-27%</b>
<b>Global markets</b>	<b>366</b>	<b>419</b>	<b>344</b>	<b>381</b>	<b>279</b>	<b>106</b>	<b>-75%</b>	<b>785</b>	<b>386</b>	<b>-51%</b>
FIC-T	251	304	258	306	367	279	-8%	554	646	16%
Equity	125	117	94	81	- 32	- 174	-	242	- 206	-
Desk CVA/DVA	- 9	- 3	- 8	- 6	- 55	1	248%	- 12	- 54	185%
<b>Global finance<sup>1</sup></b>	<b>337</b>	<b>333</b>	<b>369</b>	<b>369</b>	<b>302</b>	<b>326</b>	<b>-2%</b>	<b>670</b>	<b>628</b>	<b>-6%</b>
<b>Investment banking<sup>2</sup></b>	<b>87</b>	<b>90</b>	<b>73</b>	<b>145</b>	<b>104</b>	<b>100</b>	<b>11%</b>	<b>177</b>	<b>204</b>	<b>15%</b>
<b>Autres</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>- 2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>- 12</b>		<b>22</b>	<b>- 11</b>	
Charges	- 582	- 523	- 527	- 602	- 557	- 477	-9%	-1 105	-1 034	-6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>225</b>	<b>324</b>	<b>256</b>	<b>297</b>	<b>130</b>	<b>42</b>	<b>-87%</b>	<b>549</b>	<b>173</b>	<b>-69%</b>
Coût du risque	- 30	- 104	- 59	- 118	- 194	- 275		- 134	- 469	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>195</b>	<b>219</b>	<b>197</b>	<b>179</b>	<b>- 64</b>	<b>- 232</b>	<b>-</b>	<b>414</b>	<b>- 296</b>	<b>-</b>
Mises en équivalence	2	3	2	2	2	2	206%	6	5	171%
Autres	- 15	0	0	0	0	0		- 15	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>183</b>	<b>222</b>	<b>200</b>	<b>181</b>	<b>- 61</b>	<b>- 230</b>	<b>-</b>	<b>405</b>	<b>- 291</b>	<b>-</b>
							203%			172%
Coefficient d'exploitation	72,2%	61,8%	67,3%	67,0%	81,1%	91,8%		66,8%	85,7%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	69,1%	62,7%	68,3%	67,9%	76,9%	93,6%		65,9%	84,1%	
RWA (Bâle 3) - en Md€	62,0	61,1	62,3	62,2	65,4	69,2	13%	61,1	69,2	13%
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	6 634	6 740	6 734	6 768	6 757	7 120	6%	6 687	6 939	4%
RoE après impôt <sup>3</sup> (en Bâle 3)	7,6%	9,6%	8,5%	7,8%	-2,8%	-9,5%		8,6%	-6,2%	
RoE après impôt <sup>3</sup> (en Bâle 3 hors impact IFRIC 21)	8,6%	9,2%	8,2%	7,5%	-1,6%	-9,9%		8,9%	-5,8%	

*Incluant Coficiné<sup>2</sup> Incluant M&A*

<sup>3</sup> *Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles*



## Assurance

M€	1T19	2T19	3T19	4T19	1T20	2T20	2T20 vs. 2T19	1S19	1S20	1S20 vs. 1S19
<b>Produit net bancaire</b>	218	207	205	216	221	228	10%	425	449	6%
Charges	- 125	- 116	- 112	- 125	- 134	- 117	1%	- 241	- 250	4%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	93	92	93	90	87	112	22%	184	199	8%
Coût du risque	0	0	0	0	0	0		0	0	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	93	92	93	90	87	112	22%	184	199	8%
Mises en équivalence	0	5	1	4	- 11	- 2		5	- 13	
Autres	0	0	0	0	0	0		0	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	93	96	94	94	76	110	14%	189	186	-2%
Coefficient d'exploitation	57,5%	55,8%	54,6%	58,1%	60,6%	51,1%		56,7%	55,7%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	51,7%	57,8%	56,6%	60,1%	53,9%	53,2%		54,7%	53,6%	
RWA (Bâle 3 - en Md€)	8,0	7,9	8,4	8,3	7,6	7,6	-4%	7,9	7,6	-4%
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	858	942	926	978	965	896	-5%	900	930	3%
RoE après impôt <sup>1</sup> (en Bâle 3)	29,4%	28,4%	27,7%	26,4%	20,7%	34,2%		28,8%	27,2%	
RoE après impôt <sup>1</sup> (en Bâle 3 hors impact IFRIC 21)	33,3%	27,2%	26,4%	25,2%	25,0%	32,7%		30,1%	28,7%	

<sup>1</sup> Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles

## Paielements

M€	1T19	2T19	3T19	4T19	1T20	2T20	2T20 vs. 2T19	1S19	1S20	1S20 vs. 1S19
<b>Produit net bancaire</b>	103	105	103	111	113	86	-18%	208	198	-5%
Charges	- 88	- 94	- 93	- 96	- 94	- 96	2%	- 181	- 190	5%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	16	11	10	15	18	- 10	192%	27	8	-69%
Coût du risque	0	- 1	- 1	0	2	0		- 1	2	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	16	10	9	15	20	- 10	194%	26	10	-61%
Mises en équivalence	0	0	0	0	0	0		0	0	
Autres	0	0	0	0	0	0		0	0	
<b>Résultat avant impôt</b>	16	10	9	15	20	- 10	194%	26	10	-61%
Coefficient d'exploitation	84,8%	89,6%	90,1%	86,1%	83,8%	111,7%		87,2%	95,8%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	84,1%	89,8%	90,3%	86,3%	83,2%	111,9%		87,0%	95,6%	
RWA (Bâle 3 - en Md€)	1,1	1,2	1,1	1,1	1,1	1,2	0%	1,2	1,2	0%
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	356	373	385	384	391	403	8%	365	397	9%
RoE après impôt <sup>1</sup> (en Bâle 3)	12,0%	7,3%	6,5%	10,9%	14,3%	-6,6%		9,6%	3,7%	
RoE après impôt <sup>1</sup> (en Bâle 3 hors impact IFRIC 21)	12,5%	7,1%	6,3%	10,7%	14,7%	-6,7%		9,7%	3,8%	

## EBITDA standalone

Hors éléments exceptionnels<sup>2</sup>

M€	1T19	2T19	3T19	4T19	1T20	2T20
<b>Produit net bancaire</b>	103	105	103	111	113	86
Charges	-88	-94	-91	-93	-94	-93
<b>Résultat brut d'exploitation - Natixis publié excl. éléments exceptionnels</b>	16	11	13	18	19	-7
Ajustements analytiques sur produit net bancaire	-1	-1	-1	-1	-1	1
Ajustements sur charges de structure	6	5	5	5	6	-6
<b>Résultat brut d'exploitation - vision standalone</b>	20	15	17	22	24	-2
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4	4	3	4	4	4
<b>EBITDA - vision standalone</b>	24	19	20	26	28	2

EBITDA = Produit net bancaire (-) Charges générales d'exploitation. Vision standalone excluant éléments analytiques et charges de structure

<sup>1</sup> Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles

<sup>2</sup> Voir page 6

## Hors Pôles

M€	1T19	2T19	3T19	4T19	1T20	2T20	2T20 vs. 2T19	1S19	1S20	1S20 vs. 1S19
<b>Produit net bancaire</b>	<b>55</b>	<b>10</b>	<b>64</b>	<b>- 10</b>	<b>- 46</b>	<b>27</b>		<b>65</b>	<b>- 19</b>	
Charges	- 244	- 110	- 84	- 102	- 217	- 66	-40%	- 354	- 284	-20%
FRU	- 170	0	0	0	- 163	- 2		- 170	- 165	-3%
Autres	- 74	- 110	- 84	- 102	- 54	- 64	-42%	- 184	- 118	-36%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>- 188</b>	<b>- 100</b>	<b>- 20</b>	<b>- 112</b>	<b>- 263</b>	<b>- 39</b>	<b>-61%</b>	<b>- 289</b>	<b>- 302</b>	
Coût du risque	- 1	- 3	- 2	- 2	- 2	- 4		- 4	- 5	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>- 190</b>	<b>- 103</b>	<b>- 22</b>	<b>- 114</b>	<b>- 265</b>	<b>- 43</b>	<b>-58%</b>	<b>- 293</b>	<b>- 308</b>	
Mises en équivalence	0	0	0	0	0	0		0	0	
Autres	699	- 5	1	0	2	7		694	9	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>509</b>	<b>- 108</b>	<b>- 21</b>	<b>- 114</b>	<b>- 263</b>	<b>- 36</b>	<b>-66%</b>	<b>402</b>	<b>- 299</b>	
RWA (Bâle 3 - en Md€)	8,8	9,2	9,8	9,4	9,1	9,3	2%	9,2	9,3	2%

697 M€ de plus-value à la suite de la cession des activités banque de détail au 1T19

Md€	1T19	2T19	3T19	4T19	1T20	2T20
Coface RWA (en Bâle 3)	3,9	3,8	3,8	4,0	1,9	1,9

## Compte de résultat 2T20 : passage des données hors éléments exceptionnels aux données publiées

M€	2T20 hors éléments exceptionnels	Contribution au fond de solidarité Assurance	Variation de change des TSS en devises	Stratégie immobilière	Coûts d'investissement TEO	Dépréciation valeur de MEE sur Coface	2T20 retraité
Produit Net bancaire	1 596	- 7	- 25				1 564
Charges	-1 278			- 3	- 12		-1 292
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>318</b>	<b>- 7</b>	<b>- 25</b>	<b>- 3</b>	<b>- 12</b>	<b>0</b>	<b>272</b>
Coût du risque	- 289						- 289
Mise en équivalence	1						1
Gain ou pertes sur autres actifs	4						4
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>33</b>	<b>- 7</b>	<b>- 25</b>	<b>- 3</b>	<b>- 12</b>	<b>0</b>	<b>- 13</b>
Impôt	- 19	2	7	1	3		- 5
Intérêts minoritaires	- 12				0		- 12
<b>Résultat net - pdg excl. contribution nette de Coface</b>	<b>2</b>	<b>- 5</b>	<b>- 17</b>	<b>- 2</b>	<b>- 8</b>	<b>0</b>	<b>- 30</b>
Contribution nette Coface	2					- 29	- 27
<b>Résultat net - pdg incl. contribution nette de Coface</b>	<b>4</b>	<b>- 5</b>	<b>- 17</b>	<b>- 2</b>	<b>- 8</b>	<b>- 29</b>	<b>- 57</b>

Les chiffres sont retraités tels qu'annoncé dans le communiqué du 20 avril 2020 relatif à l'annonce de la cession de 29.5% du capital de Coface. Un tableau de passage entre les chiffres retraités et la vision comptable est disponible page 16.

## Compte de résultat 1S20 : : passage des données hors éléments exceptionnels aux données publiées

M€	1S20 hors éléments exceptionnels	Contribution au fond de solidarité Assurance	Variation de change des TSS en devises	Stratégie immobilière	Coûts d'investissement TEO	Impact du défaut du Liban sur ADIR Assurance	Moins valeur sur Coface	Dépréciation valeur de MEE sur Coface	1S20 retraité
Produit Net bancaire	3 328	- 14	- 1						3 314
Charges	-2 857			- 5	- 12				-2 874
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>471</b>	<b>- 14</b>	<b>- 1</b>	<b>- 5</b>	<b>- 12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>439</b>
Coût du risque	- 482								- 482
Mise en équivalence	7					- 14			- 7
Gain ou pertes sur autres actifs	3								3
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 1</b>	<b>- 14</b>	<b>- 1</b>	<b>- 5</b>	<b>- 12</b>	<b>- 14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 47</b>
Impôt	- 28	4	0	2	3				- 19
Intérêts minoritaires	- 51				0				- 51
<b>Résultat net - pdg excl. contribution nette de Coface</b>	<b>- 80</b>	<b>- 10</b>	<b>- 1</b>	<b>- 4</b>	<b>- 8</b>	<b>- 14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 116</b>
Contribution nette Coface	3						- 112	- 36	- 145
<b>Résultat net - pdg incl. contribution nette de Coface</b>	<b>- 77</b>	<b>- 10</b>	<b>- 1</b>	<b>- 4</b>	<b>- 8</b>	<b>- 14</b>	<b>- 112</b>	<b>- 36</b>	<b>- 261</b>

## Capital et structure financière au 2T20

Voir note méthodologique - Engagements de paiement irrévocables (IPC) en déduction de fonds propres depuis le 2T19

### Fully-loaded

Md€	30/06/2020
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>19,1</b>
Hybrides (incl. plus-value liée au reclassement des hybrides en capitaux)	- 2,1
Goodwill & incorporels	- 3,7
Impôts différés	- 0,8
Provision pour dividende	0,0
Autres déductions	- 0,8
<b>CET1 capital</b>	<b>11,6</b>
<b>CET1 ratio</b>	<b>11,2%</b>
Additional Tier 1 capital	1,8
<b>Tier 1 capital</b>	<b>13,4</b>
<b>Tier 1 ratio</b>	<b>13,0%</b>
Tier 2 capital	2,2
<b>Total capital</b>	<b>15,6</b>
<b>Total capital ratio</b>	<b>15,1%</b>
<b>Risk-weighted assets</b>	<b>103,3</b>

### Phasé y compris résultat et dividendes de l'exercice

Md€	30/06/2020
<b>CET1 capital</b>	<b>11,6</b>
<b>CET1 ratio</b>	<b>11,2%</b>
Additional Tier 1 capital	2,1
<b>Tier 1 capital</b>	<b>13,7</b>
<b>Tier 1 ratio</b>	<b>13,3%</b>
Tier 2 capital	2,2
<b>Total capital</b>	<b>16,0</b>
<b>Total capital ratio</b>	<b>15,5%</b>
<b>Risk-weighted assets</b>	<b>103,3</b>

## Impacts IFRIC 21 par pôle

Effet sur les charges

M€	1T19	2T19	3T19	4T19	1T20	2T20	1S19	1S20
AWM	- 4	1	1	1	- 4	1	-3	- 3
BGC	- 24	8	8	8	- 28	9	-16	- 19
Assurance	- 13	4	4	4	- 15	5	-8	- 10
Paiements	- 1	0	0	0	- 1	0	0	0
Hors pôles	- 119	40	40	40	- 113	38	-80	- 76
<b>Total Natixis</b>	<b>- 161</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>- 161</b>	<b>54</b>	<b>- 107</b>	<b>- 107</b>

## Répartition des fonds propres normatifs et RWA au 30 juin 2020

Md€	RWA fin de période	% du total	Écarts d'acquisition & immo. incorporelles 1S20	Fonds propres normatifs 1S20	RoE après impôt 1S20
AWM	14,1	15%	3,1	4,6	8,8%
BGC	69,2	75%	0,2	6,9	-6,2%
Assurance	7,6	8%	0,1	0,9	27,2%
Paiements	1,2	1%	0,3	0,4	3,7%
<b>TOTAL (excl. Hors pôles et Coface)</b>	<b>92,1</b>	<b>100%</b>	<b>3,7</b>	<b>12,9</b>	

### Ventilation des RWA - Md€

30/06/2020

<b>Risque de crédit</b>	<b>63,0</b>
Approche interne	52,6
Approche standard	10,4
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>6,6</b>
Approche interne	5,8
Approche standard	0,8
<b>Risque de marché</b>	<b>18,2</b>
Approche interne	12,3
Approche standard	5,9
<b>CVA</b>	<b>1,7</b>
<b>Risque opérationnel - Approche standard</b>	<b>13,7</b>
<b>Total RWA</b>	<b>103,2</b>



## Ratio de levier fully-loaded<sup>1</sup>

Selon les règles de l'Acte délégué publié par la Commission européenne le 10 octobre 2014, après l'annulation des opérations avec les affiliés, en attente d'autorisation de la BCE

Md€	30/06/2020
<b>Fonds propres Tier 1<sup>1</sup></b>	<b>13,7</b>
Total bilan prudentiel	396,0
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	- 51,6
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres <sup>2</sup>	- 17,1
Autres opérations avec les affiliés	- 53,0
Engagements donnés	43,2
Ajustements réglementaires	- 5,4
<b>Total exposition levier</b>	<b>312,1</b>
<b>Ratio de levier</b>	<b>4,4%</b>

*Voir note méthodologique. Sans phase-in et avec hypothèse de remplacement des émissions subordonnées lorsqu'elles deviennent non éligibles*

*<sup>2</sup> Opérations de financement sur titres traitées avec des chambres de compensation compensées en application des principes posés par la norme IAS32, sans prise en compte des critères de maturité et devises*

## Actif net comptable au 30 juin 2020

Md€	30/06/2020
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>19,1</b>
Retraitement des hybrides	- 2,0
Retraitement des plus-values des TSS	- 0,1
Distribution	0,0
<b>Actif net comptable</b>	<b>17,0</b>
Immobilisations incorporelles retraitées <sup>1</sup>	- 0,7
Ecart d'acquisition retraités <sup>1</sup>	- 3,3
<b>Actif net comptable tangible<sup>2</sup></b>	<b>13,1</b>
<b>€</b>	
<b>Actif net comptable par action</b>	<b>5,39</b>
<b>Actif net comptable tangible par action</b>	<b>4,15</b>

## Bénéfice par action au 1S20

M€	30/06/2020
Résultat net - part du groupe	- 261
Ajustement lié aux coupons sur TSS	- 64
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires</b>	<b>- 325</b>
<b>Bénéfice par action (€)</b>	<b>-0.10</b>

## Nombre d'actions au 30 juin 2020

	30/06/2020
Nombre d'actions moyen sur la période hors actions détenues en propre	3 151 380 328
Nombre d'actions hors actions détenues en propre, fin de période	3 151 102 683
Nombre d'actions détenues en propre, fin de période	4 743 812

## Résultat net attribuable aux actionnaires

M€	2T20	1S20
Résultat net - part du groupe	- 57	- 261
Ajustement lié aux coupons sur TSS	- 31	- 64
<b>Numérateur RoE &amp; RoTE Natixis</b>	<b>- 88</b>	<b>- 325</b>

<sup>1</sup> Voir note méthodologique <sup>2</sup> Actif net comptable tangible = actif net comptable - écarts d'acquisition - immobilisations incorporelles

**RoTE<sup>1</sup>**

M€	30/06/2020
Capitaux propres part du groupe	19 116
Neutralisation des TSS	-2 122
Distribution provisionnée	0
Immobilisations incorporelles	- 651
Écarts d'acquisition	-3 256
Fonds propres RoTE fin de période	13 088
Fonds propres RoTE moyens 2T20	13 359
<b>RoTE 2T20 annualisé non-ajusté de l'impact IFRIC21</b>	<b>-2,6%</b>
Impact IFRIC 21	- 47
<b>RoTE 2T20 annualisé excl. IFRIC21</b>	<b>-4,0%</b>
Fonds propres RoTE moyens 1H20	13 495
<b>RoTE 1H20 annualisé excl. IFRIC21</b>	<b>-2,6%</b>

### RoE<sup>1</sup>

M€	30/06/2020
Capitaux propres part du groupe	19 116
Neutralisation des TSS	-2 122
Distribution provisionnée	0
Neutralisation des gains & pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres	- 357
Fonds propres RoE fin de période	16 637
Fonds propres RoE moyens 2T20	17 024
<b>RoE 2T20 annualisé non-ajusté de l'impact IFRIC21</b>	<b>-2,1%</b>
Impact IFRIC 21	- 47
<b>RoE 2T20 annualisé excl. IFRIC21</b>	<b>-3,2%</b>
Fonds propres RoE moyens 1S20	17 217
<b>RoE 1S20 annualisé excl. IFRIC21</b>	<b>-2,0%</b>

### Encours douteux<sup>2</sup>

Md€	31/03/2020	30/06/2020
Engagements provisionnables <sup>3</sup>	2,1	2,4
<i>Engagements provisionnables / Créances brutes</i>	1,7%	1,9%
Stock de provisions <sup>4</sup>	1,5	1,7
Provisions totales/Engagements provisionnables	73%	73%

Voir note méthodologique. Les RoE et RoTE sont basés sur le bilan de fin de trimestre afin de prendre en compte l'annonce de la cession de 29,5% du capital de Coface. La moins-value nette de 112 M€ n'est pas annualisée.

<sup>2</sup> Encours au bilan, hors repos, net de collatéral <sup>3</sup> Engagements nets des sûretés <sup>4</sup> Provisions individuelles et collectives



## 1.3 Autres informations

### Notations long terme (situation au 6 août 2020)

**Standard & Poors's** : A+ (perspective negative)

**Moody's** : A1 (perspective stable)

**Fitch Ratings** : A+ (rating watch negative)

### Calendrier financier 2020/2021

<b>5 novembre 2020</b> Après Bourse (sous réserve de modification)	Résultats du troisième trimestre 2020
<b>11 février 2021</b> Après Bourse (sous réserve de modification)	Résultats annuels 2020
<b>6 mai 2021</b> Après Bourse (sous réserve de modification)	Résultats du premier trimestre 2021
<b>28 mai 2021</b>	Assemblée générale des actionnaires (statuant sur les comptes de l'exercice 2020)

### Contacts

[www.natixis.com/rubrique](http://www.natixis.com/rubrique) Investisseurs & actionnaires

#### **Direction de la Communication financière**

Tél. : 01 58 32 06 94

#### **Relations investisseurs institutionnels**

Tél. : 01 58 32 06 94

[investorelations@natixis.com](mailto:investorelations@natixis.com)

#### **Relations actionnaires individuels**

Tél. : 0 800 41 41 41 (numéro vert)

[actionnaires@natixis.com](mailto:actionnaires@natixis.com)





## II. CHAPITRE 2 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 2.1 Gouvernance de Natixis au 3 août 2020

#### 2.1.1 Composition du conseil d'administration

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société <sup>(a)</sup>	Fonction principale exercée en dehors de la société
<b>M. Laurent Mignon</b> Date de naissance : 28/12/1963 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 217 801	<b>Président du conseil d'administration</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : Coopté par le CA du 01/06/2018 et ratifié par l'AG du 28/05/2019 Date d'échéance du mandat : AG 2023 <sup>(d)</sup> <b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 01/06/2018	Président du directoire de BPCE 50, avenue Pierre Mendès-France 75201 Paris Cedex 13
<b>BPCE</b> Nombre d'actions Natixis : 2 227 221 174	<b>Administrateur</b> Représentant permanent : Mme Catherine Halberstadt Date de naissance : 09/10/1958 Date de 1 <sup>re</sup> nomination de BPCE : Cooptée par le CA du 25/08/2009 et ratifiée par l'AG du 27/05/2010 Date d'échéance du mandat : AG 2023 <sup>(d)</sup> <b>Membre du comité d'audit</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 21/12/2017 avec effet au 01/01/2018 <b>Membre du comité des risques</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 21/12/2017 avec effet au 01/01/2018 <b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 21/12/2017 avec effet au 01/01/2018	Membre du directoire du Groupe BPCE en charge des Ressources humaines 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13
<b>M. Daniel de Beaurepaire</b> Date de naissance : 23/09/1950 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 1000	<b>Administrateur</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : AG du 28/05/2019 Date d'échéance du mandat : AG 2023 <sup>(d)</sup> <b>Membre du comité des nominations</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 28/05/2019 <b>Membre du comité d'audit</b> Date de 1 <sup>ère</sup> nomination : CA du 06/02/2020 <b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 28/05/2019	Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Ile de France (CEIDF) 26-28 rue Neuve Tolbiac 75013 Paris
<b>M. Alain Condaminas</b> Date de naissance : 06/04/1957 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 1 000	<b>Administrateur</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : AG du 29/05/2012 Date d'échéance du mandat : AG 2024 <sup>(e)</sup> <b>Membre du comité des rémunérations</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 29/05/2012	Directeur général de la Banque Populaire Occitane 33-43, avenue Georges Pompidou 31135 Balma Cedex





Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société <sup>(a)</sup>	Fonction principale exercée en dehors de la société
	<b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 29/05/2012	
<b>M. Dominique Duband</b> Date de naissance : 10/03/1958 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 1616	<b>Administrateur</b> Date de 1 <sup>ère</sup> nomination : Coopté par le CA du 06/02/2020 et ratifié par l'AG du 20/05/2020 Date d'échéance du mandat : AG 2022 <sup>(c)</sup> <b>Membre du comité stratégique :</b> Date de 1 <sup>ère</sup> nomination : CA du 06/02/2020	Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe 50 rue de Laxou 54 000 Nancy
<b>Mme Nicole Etchegoïnberry</b> Date de naissance : 17/12/1956 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 1112	<b>Administrateur</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : Cooptée par le CA du 20/12/2018 et ratifiée par l'AG du 28/05/2019 Date d'échéance du mandat : AG 2024 <sup>(e)</sup> <b>Membre du comité des nominations</b> Date de 1 <sup>ère</sup> nomination : CA du 20/12/2018 <b>Membre du comité des risques</b> Date de 1 <sup>ère</sup> nomination : CA du 20/12/2018 <b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 20/12/2018	Président du directoire la Caisse d'Epargne Loire Centre (CELC) 12 rue de Maison Rouge – CS10620 45146 Saint-Jean-de-la-Ruelle
<b>Mme Sylvie Garcelon</b> Date de naissance : 14/04/1965 Nationalité Française Nombre d'actions Natixis : 1 000	<b>Administrateur</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : Cooptée par le CA du 10/02/2016 et ratifiée par l'AG du 24/05/2016 Date d'échéance du mandat : AG 2024 <sup>(e)</sup> <b>Membre du comité d'audit</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 10/02/2016 <b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 10/02/2016	Directeur général de CASDEN Banque Populaire 1 bis rue Jean Wiener – Champs-sur-Marne 77474 Marne-La-Vallée Cedex 2
<b>M. Philippe Hourdain</b> Date de naissance : 19/06/1956 Nationalité : Française Nombre d'actions : 1000	<b>Administrateur</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : Coopté par le CA du 23/06/2020 Date d'échéance du mandat : AG 2022 <sup>(c)</sup> <b>Membre du comité des nominations</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 23/06/2020 <b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 23/06/2020	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire du Nord 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul
<b>Mme Anne Lalou</b> Date de naissance : 06/12/1963 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis :	<b>Administrateur indépendant</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : Cooptée par le CA du 18/02/2015 et ratifiée par l'AG du 19/05/2015	Directeur général de Web School Factory et Présidente d'Innovation Factory 59 rue Nationale 75013 Paris





Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société <sup>(a)</sup>	Fonction principale exercée en dehors de la société
1 000	Date d'échéance du mandat : AG 2022 <sup>(c)</sup> <b>Président du comité stratégique</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 18/02/2015 <b>Membre du comité des rémunérations</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 18/02/2015 <b>Membre du comité des nominations</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 18/02/2015	
<b>Mme Catherine Leblanc</b> Date de naissance : 11/02/1955 Nationalité : Française Nombre d'actions : <i>en cours d'acquisition</i>	<b>Administrateur</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : Cooptée par le CA du 23/06/2020 Date d'échéance du mandat : AG 2023 <sup>(d)</sup> <b>Membre du comité des rémunérations</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 23/06/2020 <b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 23/06/2020	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Grand Ouest 15 boulevard de la Boutière 35768 Saint-Grégoire Cedex
<b>M. Bernard Oppetit</b> Date de naissance : 05/08/1956 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 1 000	<b>Administrateur Indépendant</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : Coopté par le CA du 12/11/2009 et ratifié par l'AG du 27/05/2010 Date d'échéance du mandat : AG 2022 <sup>(c)</sup> <b>Président du comité des risques</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 17/12/2014 <b>Membre du comité d'audit</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 17/12/2009 <b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 11/05/2011	Président de Centaurus Capital Limited 53 Davies Street London W1K 5JH England
<b>Mme Catherine Pariset</b> Date de naissance : 22/08/1953 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 1 000	<b>Administrateur indépendant</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : Cooptée par le CA du 14/12/2016 et ratifiée par l'AG du 23/05/2017 Date d'échéance du mandat : AG 2023 <sup>(d)</sup> <b>Président du comité d'audit</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 14/12/2016 <b>Membre du comité des risques</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 14/12/2016 <b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 14/12/2016	Adresse : 19, rue Ginoux 75015 Paris
<b>M. Christophe Pinault</b> Date de naissance : 26/11/1961 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis :	<b>Administrateur</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : Coopté par le CA du 20/12/2018 et ratifié par l'AG du 28/05/2019 Date d'échéance du mandat : AG 2023 <sup>(d)</sup>	Président du directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire (CEBPL) 15, avenue de la Jeunesse – CS30327

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société <sup>(a)</sup>	Fonction principale exercée en dehors de la société
1093	<p><b>Membre du comité des rémunérations</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : CA du 20/12/2018</p> <p><b>Membre du comité des risques</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : CA du 20/12/2018</p> <p><b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : CA du 20/12/2018</p>	44703 Orvault Cedex
<p><b>Mme Diane de Saint Victor</b> Date de naissance : 20/02/1955 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 1000</p>	<p><b>Administrateur indépendant</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : Cooptée par le CA du 04/04/2019 et ratifiée par l'AG du 28/05/2019 Date d'échéance du mandat : AG 2023 <sup>(d)</sup></p> <p><b>Président du comité des nominations</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : CA du 04/04/2019</p> <p><b>Membre du comité des rémunérations</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : CA du 04/04/2019</p> <p><b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : CA du 04/04/2019</p>	<p>Membre du conseil d'administration de ABB India Ltd Adresse : Baarerstrasse 63 6300 Zug Suisse</p>
<p><b>M. Nicolas de Tavernost</b> Date de naissance : 22/08/1950 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 1 000</p>	<p><b>Administrateur indépendant</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : AG du 31/07/2013 Date d'échéance du mandat : AG 2021 <sup>(b)</sup></p> <p><b>Président du comité des rémunérations</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : CA du 06/08/2013</p> <p><b>Membre du comité des nominations</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : CA du 17/12/2014</p> <p><b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : CA du 06/08/2013</p>	<p>Président du directoire du Groupe M6 89, avenue Charles de Gaulle 92575 Neuilly sur Seine cedex</p>
<p><b>M. Henri Progllo</b> Date de naissance : 29/06/1949 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 1 000</p>	<p><b>Censeur</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination : CA du 04/04/2019 et ratifié par l'AG du 28/05/2019 Date d'échéance du mandat : AG 2023 <sup>(d)</sup></p> <p><b>Membre du comité des rémunérations</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination (en qualité de censeur) : CA du 04/04/2019</p> <p><b>Membre du comité stratégique</b> Date de 1<sup>re</sup> nomination (en qualité de censeur) : CA du 04/04/2019</p>	<p>Président de la SAS Henri Progllo Consulting 9 avenue Mercier 75008 Paris</p>

(a) Un bref curriculum vitae de chacun des mandataires sociaux de Natixis ainsi que la liste des mandats sociaux qu'ils ont exercés au cours de l'année 2019 et des années précédentes figurent à la section 2.2. du document d'enregistrement universel 2019 de Natixis

(b) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 (AG 2021)

(c) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 (AG 2022)

(d) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022 (AG 2023)

(e) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023 (AG 2024)

## 2.1.2 Comité de direction générale et comité exécutif

### 2.1.2.1. Direction générale au 3 août 2020

Nom et prénom du mandataire social	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
<b>M. Nicolas Namias</b> Date de naissance : 25/03/1976 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 12 780	<b>Directeur général</b> Date de 1 <sup>re</sup> nomination : CA du 03/08/2020 avec effet au 03/08/2020 Date d'échéance du mandat : AG 2024	Membre du directoire de BPCE

### 2.1.2.2. Comité de direction générale et comité exécutif

#### ■ MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION GENERALE (CDG) AU 3 AOÛT 2020

<b>M. Nicolas Namias</b> Directeur général Président du comité	<b>Mme Nathalie Bricker</b> Finance	<b>M. Jean-François Lequoy</b> Assurance	<b>M. André-Jean Olivier</b> Secrétariat général
<b>M. Jean Raby</b> Gestion d'actifs et de fortune	<b>Mme Véronique Sani</b> Technology & Transformation	<b>Mme Cécile Tricon-Bossard</b> Ressources humaines	<b>M. Pierre-Antoine Vacheron</b> Paiements
<b>M. Olivier Vigneron</b> Risques	<b>M. Marc Vincent</b> Banque de grande clientèle		

#### ■ MEMBRES DU COMITE EXECUTIF (COMEX) AU 3 AOÛT 2020

<b>M. Nicolas Namias</b> Directeur général	<b>M. Stéphane About</b> BGC – EMEA – Hors France	<b>M. Patrick Artus</b> Chef économiste	<b>M. Luc Barnaud</b> Technology & Transformation - Digital & Technology Office
<b>Mme Beverly Bearden</b> Gestion d'actifs et de fortune – Natixis Investment Managers - Ressources humaines	<b>M. Olivier Bilal</b> Gestion d'actifs et de fortune – Natixis Investment Managers – Ventes et marketing international	<b>Mme Nathalie Bricker</b> Finance	<b>Mme Nathalie Broutèle</b> Assurance – Assurances non-vie
<b>M. Alain Bruneau</b> Secrétariat général – Compliance	<b>Mme Anne-Christine Champion</b> BGC – Real Assets	<b>M. Fouad Chéhady</b> Technology & Transformation - Transformation et excellence opérationnelle	<b>M. Frédéric Chenot</b> Paiements – Coordination des réseaux BPCE
<b>M. Georges-Eric de La Brunière</b> Gestion d'actifs et de fortune – Natixis Wealth Management	<b>M. Guillaume de Saint-Seine</b> BGC - Coverage	<b>Mme Anne-Cécile Delas</b> BGC – Trade & Treasury Solutions	<b>M. Olivier Delay</b> BGC – Amériques
<b>Mme Sophie Didelot</b> Risques – Entreprise risk management	<b>M. Christophe Eglizeau</b> Gestion d'actifs et de fortune – Natixis Interépargne	<b>M. Alain Gallois</b> BGC – Investment Banking	<b>M. Benoît Gausseron</b> Communication
<b>M. David Giunta</b> Gestion d'actifs et de fortune – Natixis Investment Managers – Etats-Unis et Canada	<b>M. Stéphane Honig</b> Stratégie	<b>M. Hervé Housse</b> Inspection générale	<b>M. Mohamed Kallala</b> BGC – Global markets
<b>M. Christophe Lanne</b> Gestion d'actifs et de fortune – Transformation	<b>M. Christian Le Hir</b> Secrétariat général – Juridique	<b>M. Christophe Le Pape</b> Assurances – Assurances de personnes	<b>M. Jean-François Lequoy</b> Assurance
<b>M. Bruno Le Saint</b> BGC – Asie/Pacifique	<b>M. Cyril Marie</b>	<b>Mme Chloé Mayenobe</b> Paiements – Croissance et développement	<b>Mme Teresa Mora Grenier</b> Finance – Pilotage financier

Gestion d'actifs et de fortune - Finances – Natixis Investment Managers			
<b>M. Stéphane Morin</b> Risques et secrétariat général – Risques et conformité US	<b>M. André-Jean Olivier</b> Secrétariat général	<b>M. Joseph Pinto</b> Gestion d'actifs et de fortune – Natixis Investment Managers – Opérations	<b>M. Jean Raby</b> Gestion d'actifs et de fortune
<b>Mme Isabelle Reux-Brown</b> BGC – Distribution & portfolio management	<b>Mme Véronique Sani</b> Technology & Transformation	<b>M. Philippe Setbon</b> Gestion d'actifs et de fortune – Ostrum Asset Management	<b>Mme Cécile Tricon-Bossard</b> Ressources humaines
<b>M. Pierre-Antoine Vacheron</b> Paievements	<b>M. Olivier Vignerou</b> Risques	<b>M. Richard Vinadier</b> Finances – Comptabilité et ratios	<b>M. Marc Vincent</b> Banque de grande clientèle (BGC)

## 2.2 Informations complémentaires sur les mandataires sociaux au 3 août 2020

**François Riahi**

**Directeur général de Natixis**



*Date de naissance* : 08/04/1973

*Nationalité* : Française

*Nombre d'actions Natixis* : 18 828

*Adresse* : 30 avenue Pierre Mendès-France -  
75 013 Paris

Date de 1<sup>re</sup> nomination : coopté par le CA du 27/04/2018 avec date d'effet au 01/06/2018

Date de fin du mandat : CA du 03/08/2020

Diplômé de l'École Centrale Paris, de l'IEP Paris et du Stanford Executive Program, ancien élève de l'ENA, François Riahi commence sa carrière en tant qu'Inspecteur à l'Inspection générale des finances de 2001 à 2005, puis rejoint la direction du Budget.

En 2007, il est nommé conseiller à la présidence de la République en charge de la réforme de l'État et des finances publiques. Il rejoint le Groupe BPCE en mars 2009 et devient directeur général adjoint en charge de la stratégie du Groupe BPCE.

En mai 2012, il prend la responsabilité de la plateforme Asie-Pacifique de la Banque de grande clientèle, basée à Hong Kong.

En février 2016, il intègre le comité de direction générale de Natixis, en tant que co-responsable mondial de la Banque de grande clientèle, puis devient en janvier 2018 membre du directoire de BPCE en charge des Finances, de la Stratégie, des Affaires juridiques et du Secrétariat des instances.

Du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 3 août 2020, François Riahi est directeur général de Natixis.

### Autres mandats exercés en 2019 et 2020 :

#### Au sein du groupe BPCE

› Membre du directoire de BPCE (du 01/01/2018 au 03/08/2020)

› Président du conseil d'administration de :

- Natixis Investment Managers (du 01/06/2018 au 03/08/2020),

- Natixis Assurances (du 07/06/2018 au 03/08/2020),

- Coface S.A.\* (du 15/06/2018 au 03/08/2020),

- Natixis Payment Solutions (du 21/09/2018 au 03/08/2020)

› Administrateur de Peter J. Solomon GP Company LLC (du 01/06/2018 au 03/08/2020)

› Administrateur de Peter J. Solomon Securities Company LLC (du 30/05/2018 au 03/08/2020)

#### Hors Groupe BPCE

› Gérant de SNC TEA et EMMA (depuis le 01/08/2012)

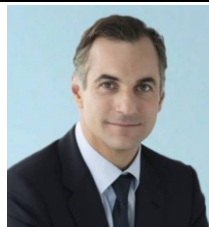
Conformité aux règles de cumul des mandats		Code AFEP-Medef : conforme	Code monétaire et financier : conforme
2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Administrateur de:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Natixis Asia Limited (depuis le 04/09/2012)</li> <li>- Natixis Australia PTY Ltd (depuis le 03/09/2012)</li> <li>- Natixis Japan Securities (depuis le 07/09/2012)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ (fin le 23/09/2016)</li> <li>▶ (fin le 18/07/2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ (fin le 22/12/2017)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ (fin le 28/02/2018)</li> <li>▶ (fin le 15/01/2018)</li> <li>▶ (fin le 07/02/2018)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Président du conseil de surveillance de Natixis Pfandbriefbank AG (depuis le 01/06/2016)</li> <li>■ Administrateur de Natixis North America LLC (depuis le 31/05/2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natixis Coficiné (depuis le 09/01/2017)</li> <li>■ Administrateur de Natixis Assurances (du 26/10/2017 au 31/12/2017)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Représentant permanent de BPCE, administrateur de : Crédit Foncier de France (du 01/01/2018 au 31/05/2018)</li> <li>■ Représentant permanent de BPCE, administrateur et directeur général délégué de CE Holding Participations (du 01/01/2018 au 31/05/2018)</li> </ul>

\* Société cotée



## Nicolas NAMIAS

### Directeur général de Natixis



Date de naissance : 25/03/1976

Nationalité : Française

Nombre d'actions Natixis : 12 780

Adresse : 30 avenue Pierre Mendès-France  
- 75 013 Paris

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : CA du 03/08/2020

Date d'échéance du mandat : AG 2024

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, diplômé de la Stanford Graduate School of Business (Executive program), de l'ESSEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Nicolas Namias débute sa carrière en 2004 à la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances. Il est d'abord chargé de la préparation des sommets financiers internationaux du G8 et du G20, avant d'être nommé commissaire du Gouvernement suppléant auprès de l'Autorité des marchés financiers. En 2008, il rejoint le Groupe BPCE à la direction financière puis devient directeur du Pilotage de la banque commerciale et Assurance. En 2012, il est nommé conseiller technique du Premier ministre pour le financement de l'économie, les entreprises et les affaires économiques internationales.

Nicolas Namias retrouve le Groupe BPCE en 2014 et devient directeur de la Stratégie de Natixis, membre du comité exécutif. À ce titre, il coordonne notamment l'ensemble des opérations de croissance externe menées par Natixis depuis 2014. En septembre 2017, il est nommé directeur Finance et Stratégie et membre du comité de direction générale de Natixis.

En juin 2018, Nicolas Namias était membre du directoire de BPCE en charge des Finances, de la Stratégie, du Juridique et du Secrétariat du conseil de surveillance. De novembre 2018 à août 2020, il a été membre du directoire de BPCE en charge des Finances et de la Stratégie groupe.

Depuis le 3 août 2020, Nicolas Namias est directeur général de Natixis et membre du directoire de BPCE.

### Autres mandats exercés en 2019 et 2020 :

#### Au sein du groupe BPCE

› Membre du directoire de BPCE, directeur général de Natixis\* (depuis le 03/08/2020)

› Représentant permanent de BPCE, administrateur de CE Holding Participations (depuis le 01/06/2018)

› Président du conseil d'administration du GIE BPCE Services Financiers (depuis le 18/04/2019)

› Administrateur du GIE BPCE Services Financiers (depuis le 01/03/2019)

Directeur général délégué de CE Holding Participations (depuis le 06/06/2018)

› Président du conseil d'administration : Crédit Foncier de France (depuis le 01/08/2019)

› Membre du directoire de BPCE, Directeur général en charge des Finances et de la Stratégie groupe (du 01/06/2018 au 03/08/2020)

› Représentant permanent de BPCE, administrateur : Crédit Foncier de France (du 01/06/2018 au 31/07/2019)

› Administrateur de Natixis Coficiné (du 30/11/2018 au 05/05/2020)

› Représentant permanent de Natixis, administrateur de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC) (du 16/12/2016 au 16/06/2020)

**Conformité aux règles de cumul des mandats**

**Code AFEP-Medef :**  
conforme

**Code monétaire et financier :**  
conforme

### Mandats échus au cours des exercices précédents

2015	2016	2017	2018
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Représentant permanent de NATIXIS HCP – Administrateur de Kompass International (du 30/09/2014 au 29/09/2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Président du conseil d'administration de HCP NA LLC (du 30/10/2014 au 31/03/2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Membre du comité exécutif, directeur général de la Stratégie de Natixis* (de juin 2014 à septembre 2017)</li> <li>■ Représentant permanent de NATIXIS HCP – Administrateur d'Ellisphère (du 30/09/2014 au 13/04/2017)</li> <li>■ Directeur général de Natixis HCP (du 30/09/2014 au 27/06/2017)</li> <li>■ Vice-président et membre du conseil de surveillance de Seventure Partners (du 24/07/2015 au 18/10/2017)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Membre du comité exécutif, directeur Finance et Stratégie de Natixis* (du 19/09/2017 au 31/05/2018)</li> <li>■ Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Natixis Partners Espana (du 29/01/2016 au 17/01/2018)</li> <li>- Natixis Assurances (du 26/10/2017 au 19/06/2018)</li> <li>- Natixis Partners (du 13/05/2015 au 10/07/2018)</li> </ul> </li> <li>■ Représentant permanent de NATIXIS – Administrateur de <ul style="list-style-type: none"> <li>- Natixis Investment Managers (du 11/12/2017 au 06/09/2018)</li> <li>- Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (du 11/12/2017 au 06/08/2018)</li> </ul> </li> </ul>

\* Société cotée



**Philippe HOURDAIN**
**Président du conseil d'administration de la Banque Populaire du Nord**

*Date de naissance : 19/06/1956*
*Nationalité : Française*
*Nombre d'actions Natixis : 1000*
*Adresse : 847 avenue de la République  
59700 Marcq-en-Baroeul*
**Administrateur**
*Date de 1<sup>ère</sup> nomination : CA du 23/06/2020*
*Date d'échéance du mandat : AG 2022*
**Membre – Comité des nominations**
*Date de 1<sup>ère</sup> nomination : CA du 23/06/2020*
**Membre – Comité stratégique**
*Date de 1<sup>ère</sup> nomination : CA du 23/06/2020*

Diplômé d'un DESS à l'IAE de Lille, Philippe Hourdain débute sa carrière en 1979 en qualité de commercial de France Rail Publicité puis de responsable régional.

En 1983, il devient directeur commercial d'Epure (agence d'édition publicitaire) puis est nommé en 1986 chargé de mission au Ministère de l'Industrie détaché auprès du secrétaire d'Etat chargé du Tourisme. Il occupe ensuite le poste de directeur commercial de Techniphoto (imprimerie industrielle) de 1988 à 1994. Puis, il devient Président de la SAS Investissements et Action de 1994 à 2018.

Au sein du Groupe BPCE, Philippe Hourdain est Président du conseil d'administration de la Banque Populaire du Nord depuis le 16 octobre 2016. Il est également administrateur de BPCE Financement depuis 2018.

Expertises utiles au conseil : connaissance approfondie des métiers de la banque, expertise en matière d'administration d'entreprise, connaissance du monde industriel.

**Autres mandats exercés en 2019 et 2020 :**
**Au sein du groupe BPCE**

› Président du conseil d'administration de la Banque Populaire du Nord (depuis le 16/10/2016)

› Administrateur de BPCE Financement (depuis le 27/11/2018)

**Hors groupe BPCE**

› Président de la CCI Région Hauts de France (depuis le 23/06/2016)

› Administrateur de la SAS CCIWEBSTORE (depuis le 26/09/2018)

› Président de l'association Norlink Ports (depuis le 25/01/2017)

› Président du GIE CMDU (depuis le 20/04/2012)

› Gérant non associé de SCI Templemars 4 (depuis le 17/08/2018)

› Gérant de la SCI Lille II (depuis le 19/01/2005)

› Administrateur du Groupement Des Acteurs Régionaux Portuaires (G.A.R.P) (du 26/11/2019 au 31/12/2019)

› Président des Ports de Lille (de février 2010 à avril 2020)

**Conformité aux règles de cumul des mandats**
**Code AFEP-Medef :**  
conforme

**Code monétaire et financier :**  
conforme

**Mandats échus au cours des exercices précédents**

2015	2016	2017	2018
› Vice-Président de la Banque Populaire du Nord (depuis le 19/10/2012)	(fin au 15/10/2016)		
› Président de la CCI Grand Lille <sup>(2)</sup> (depuis février 2010)	(fin en juin 2016)		
› Président de la SAS Investissements et Action <sup>(2)</sup> (depuis 1994)			(fin en 2018)

(2) société hors groupe

**Catherine LEBLANC**

**Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Grand Ouest**



*Date de naissance : 11/02/1955*

*Nationalité : Française*

*Nombre d'actions Natixis :*

*en cours d'acquisition*

*Adresse : 15 boulevard de la Boutière 35768  
Saint-Grégoire cedex*

**Administrateur**

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : CA du 23/06/2020

Date d'échéance du mandat : AG 2023

**Membre – Comité des rémunérations**

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : CA du 23/06/2020

**Membre – Comité stratégique**

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : CA du 23/06/2020

Diplômée de l'Université Paris XI et titulaire d'un doctorat en droit, Catherine Leblanc débute sa carrière en 1980 en qualité de conseil juridique à la Fédération Nationale de la Mutualité Française puis devient chargée de mission au Centre National sur les Droits de la Femme en 1982.

En 1983, elle rejoint la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Elle y occupe différents postes dont ceux de Directeur des affaires financières et des ressources humaines (de 1990 à 1999) et de Directeur du développement (de 1999 à 2000).

En 2001, elle intègre le Groupe ESSCA en qualité de Directeur académique et de la recherche. Elle est ensuite nommée Directeur général adjoint d'ESSCA en 2006 puis occupe le poste de Directeur général de 2007 à novembre 2018.

Au sein du Groupe BPCE, Catherine Leblanc est Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Grand Ouest depuis le 21 mai 2019. Elle est également administrateur de BPCE Factor depuis 2016.

Expertises utiles au conseil : connaissance approfondie des métiers de la banque, expertise en matière de ressources humaines, expertise juridique.

**Autres mandats exercés en 2019 et 2020 :**

**Au sein du groupe BPCE**

› Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Grand Ouest (*depuis le 21/05/2019*)

› Administrateur de BPCE Factor (*depuis le 02/12/2016*)

› Vice-Président de la Banque Populaire Grand Ouest (*du 07/12/2017 au 21/05/2019*)

**Hors groupe BPCE**

› Administrateur de l'Association Saint Yves Université Catholique de l'Ouest (*depuis le 15/06/2019*)

› Gérant de la SCI Boudou Bleu (*de 2002 à 2019*)

› Membre de l'International Advisory Board de l'Antwerp Management School (*de janvier 2016 à décembre 2019*)

› Membre de l'International Advisory Board de Deakin University (*de mars 2016 à décembre 2019*)

<b>Conformité aux règles de cumul des mandats</b>	<b>Code AFEP-Medef :</b> conforme	<b>Code monétaire et financier :</b> conforme
---	--------------------------------------	--

**Mandats échus au cours des exercices précédents**

2015	2016	2017	2018
› Administrateur de la Banque Populaire Atlantique ( <i>depuis le 27/04/2010</i> )		(fin le 06/12/2017)	



## **2.3 Direction et contrôle de la gouvernance d'entreprise**

### **2.3.1 Le conseil d'administration**

#### **2.3.1.1 Organisation**

Le conseil d'administration de Natixis compte quinze administrateurs au 3 août 2020. Les administrateurs sont répartis comme suit:

- deux membres issus de BPCE, à savoir Laurent Mignon, et BPCE, représentée par Catherine Halberstadt ;
- quatre membres issus des Banques Populaires, à savoir Alain Condaminas, Sylvie Garcelon, Philippe Hourdain et Catherine Leblanc ;
- quatre membres issus des Caisses d'Epargne, à savoir Daniel de Beaurepaire, Dominique Duband, Nicole Etchegoïnberry et Christophe Pinault ;
- cinq membres indépendants, à savoir Anne Lalou, Bernard Oppetit, Catherine Pariset, Diane de Saint Victor et Nicolas de Tavernost.

Les changements intervenus dans la composition du conseil d'administration depuis le début de l'exercice 2020, et qui sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur la gouvernance de la société, sont les suivants :

- Le 6 février 2020, le conseil d'administration de Natixis a :
  - coopté avec effet immédiat Dominique Duband en qualité d'administrateur en remplacement de Françoise Lemalle, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale de Natixis de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Dominique Duband est également membre de droit du comité stratégique.
- Le 20 mai 2020, l'assemblée générale de Natixis a :
  - ratifié la cooptation de Dominique Duband intervenue lors de la séance du conseil d'administration du 6 février 2020, en remplacement de Françoise Lemalle, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
  - renouvelé le mandat d'administrateur d'Alain Condaminas, pour une durée de quatre (4) ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
  - renouvelé le mandat d'administrateur de Nicole Etchegoïnberry, pour une durée de quatre (4) ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
  - renouvelé le mandat d'administrateur de Sylvie Garcelon, pour une durée de quatre (4) ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Le 23 juin 2020, le conseil d'administration de Natixis a :
  - coopté avec effet immédiat Philippe Hourdain en qualité d'administrateur en remplacement de Thierry Cahn, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale de Natixis de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et nommé ce dernier en qualité de membre du comité des nominations. Philippe Hourdain est également membre de droit du comité stratégique.
  - coopté avec effet immédiat Catherine Leblanc en qualité d'administrateur en remplacement de Bernard Dupouy, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale de Natixis de 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et nommé cette dernière en qualité de membre du comité des rémunérations. Catherine Leblanc est également membre de droit du comité stratégique.



Conformément à la procédure d'échelonnement des mandats initiée lors de l'assemblée générale mixte du 23 mai 2018, les échéances des mandats sont actuellement les suivantes :

AG 2021 Nicolas de Tavernost

AG 2022 Dominique Duband, Philippe Hourdain, Anne Lalou, Bernard Oppetit

AG 2023 Laurent Mignon, BPCE (représentée par Catherine Halberstadt), Daniel de Beaurepaire, Catherine Leblanc, Catherine Pariset, Christophe Pinault, Diane de Saint Victor ainsi que le censeur, Henri Proglio

AG 2024 Alain Condaminas, Nicole Etchegoïnberry, Sylvie Garcelon

### **2.3.2 Les comités spécialisés : des émanations du conseil d'administration**

A l'issue de l'assemblée générale du 20 mai 2020 ayant renouvelé pour quatre (4) ans le mandat d'administrateur d'Alain Condaminas, de Nicole Etchegoïnberry et de Sylvie Garcelon, le conseil d'administration a procédé :

- au renouvellement d'Alain Condaminas en qualité du membre du comité des rémunérations;
- au renouvellement de Nicole Etchegoïnberry en qualité de membre du comité des risques et de membre du comité des nominations ;
- au renouvellement de Sylvie Garcelon en qualité de membre du comité d'audit.

Par ailleurs, en leur qualité d'administrateurs, Alain Condaminas, Nicole Etchegoïnberry et Sylvie Garcelon sont membres de droit du comité stratégique.

### **2.3.3 La Direction générale**

#### **2.3.3.1 Le directeur général**

La direction générale de Natixis est assumée sous la responsabilité d'un directeur général, conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2009 qui a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

À la suite du départ de François Riahi le 3 août 2020, le conseil d'administration a décidé, suivant l'avis favorable du comité des nominations, de nommer Nicolas Namias pour le remplacer avec effet immédiat, pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de Natixis appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **2.3.3.2 Les dirigeants effectifs**

Conformément aux articles L. 511-13 et L. 532-2 du Code monétaire et financier, Natixis compte actuellement deux dirigeants effectifs : Nicolas Namias, directeur général et Marc Vincent, responsable de la Banque de grande clientèle.

En qualité de dirigeants effectifs, Nicolas Namias et Marc Vincent sont garants et assument pleinement vis-à-vis des autorités de tutelle, et notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de la Banque Centrale Européenne (BCE), la pleine et entière responsabilité des activités suivantes :

- la direction effective de l'établissement, au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier ;
- la communication à l'ACPR de tout document comptable ou financier dont celle-ci pourrait faire la demande, ainsi que la réponse à toute demande d'information ou toute question, en application des articles L. 571-4 à L. 571-9 du même Code ;
- l'évaluation et le contrôle périodique de l'efficacité des dispositifs et des procédures mis en place pour se conformer à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque ;
- la détermination des fonds propres.



### 2.3.3.3 Le comité de direction générale

Le comité de direction générale (CDG) a été instauré début mai 2009, lors du changement de mode de direction de Natixis en société anonyme à conseil d'administration, avec pour mission d'examiner et de valider les principales orientations de la Société et de piloter sa gestion.

Il se réunit, sauf exception, de façon hebdomadaire sous la présidence du directeur général.

Il est composé des responsables des quatre domaines d'activités (Gestion d'actifs et de fortune, Banque de grande clientèle, Assurances, Paiements) et des principaux responsables de filières fonctionnelles.

Au 3 août 2020, les membres, au côté du directeur général, étaient les suivants : Nathalie Bricker (finance), Jean-François Lequoy (Assurances), André-Jean Olivier (secrétariat général), Jean Raby (Gestion d'actifs et de fortune), Véronique Sani (Technology & Transformation), Cécile Tricon-Bossard (ressources humaines), Pierre-Antoine Vacheron (Paiements), Olivier Vigneron (risques) et Marc Vincent (Banque de grande clientèle).

## 2.4 Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et des avantages de toute nature des mandataires sociaux

L'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2020 a approuvé les principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et des avantages de toute nature des mandataires sociaux tels que décrits à la section 2.4 du chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2019 de Natixis.

Le conseil d'administration du 3 août 2020, suivant l'avis du comité des rémunérations, a adopté le dispositif relatif aux conditions financières du départ de François Riahi. Ces conditions financières seront détaillées dans le communiqué de presse devant être publié dans les jours à venir.

Le conseil d'administration du 3 août 2020 a approuvé, suivant l'avis du comité des rémunérations, le dispositif de rémunération du nouveau directeur général tel que décrit ci-dessous. Celui-ci fera l'objet d'une approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

### 2.4.2 Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature du Président du conseil d'administration et du directeur général

#### 2.4.2.2 Directeur général

Les principes de rémunération du nouveau directeur général demeurent inchangés par rapport à ceux fixés pour François Riahi et tels qu'adoptés par l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2020, avec les adaptations suivantes :

- S'agissant de la rémunération fixe : il ne sera pas imposé de versements sur le contrat d'assurance de type « article 82 » souscrit par BPCE ;
- S'agissant de la rémunération variable annuelle : est appliqué le dispositif de rémunération variable annuelle prévu pour François Riahi au titre de l'exercice 2020 sur une base *pro rata temporis*, étant précisé que la rémunération variable annuelle cible sera de 100 % de la rémunération fixe, soit 800 000 € sur une année pleine (au lieu de 120 % de la rémunération fixe pour son prédécesseur) ;
- S'agissant de l'indemnité de cessation des fonctions : celle-ci sera exclue en cas de départ du directeur général pour faire valoir ses droits à la retraite.



### III CHAPITRE 3 : FACTEURS DE RISQUES, GESTION DES RISQUES ET PILIER III

## RATIOS PRUDENTIELS

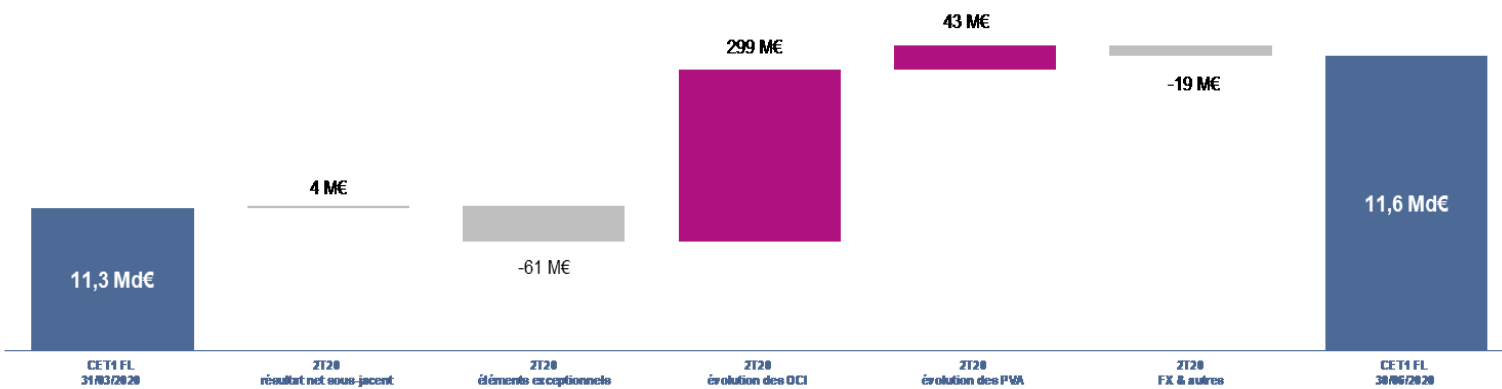
Ratio CET1phasé  
**11,2 %**

Ratio global de solvabilité  
**15,5 %**

Ratio de Levier  
**3,6 %**

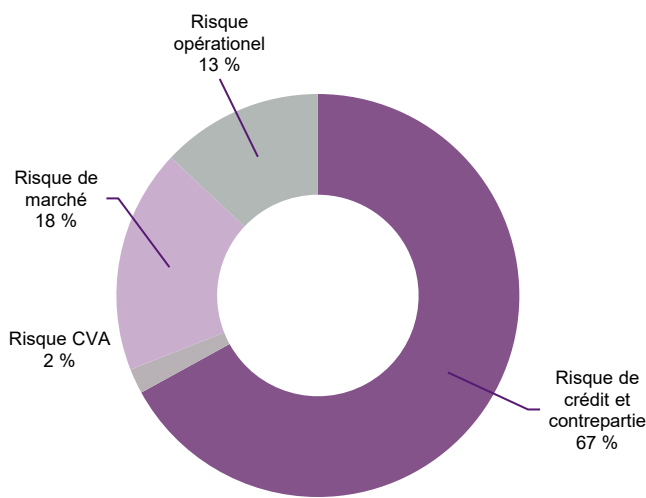
LCR  
**120 %**

## STRUCTURE FINANCIÈRE

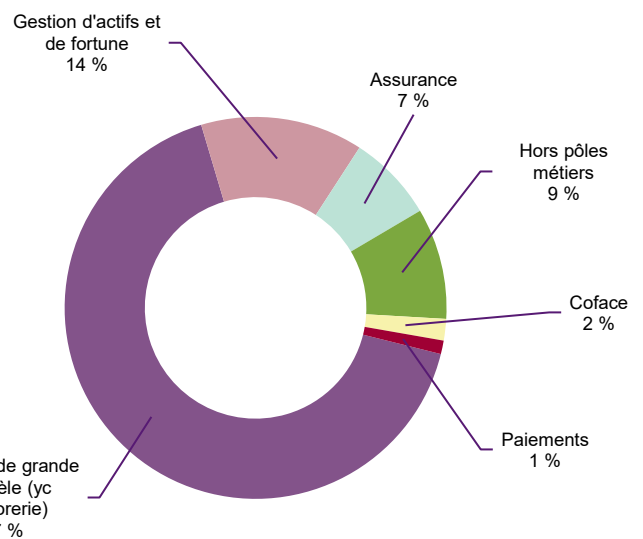


## EMPLOIS PONDÉRÉS

Exigences en fonds propres par type de risque



Exigences en fonds propres par principaux métiers





### 3.1 Facteurs de risques

Les grands types de risque auxquels Natixis est exposée sont présentés ci-après. Ils correspondent aux risques matériels identifiés à ce jour qui pourraient, selon les estimations de Natixis, avoir une incidence défavorable sur la viabilité des activités de Natixis et peuvent généralement être appréhendés au travers de l'impact que ces risques pourraient avoir sur les ratios de solvabilité ou sur le résultat net de Natixis. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ont été mis à jour afin de tenir compte des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19. De manière transversale, les risques auxquels Natixis est exposée, peuvent provenir d'un certain nombre de facteurs de risques liés entre autres à l'évolution de son environnement macroéconomique, réglementaire ou de facteurs liés à la mise en œuvre de sa stratégie et de son activité.

Les risques propres à l'activité de Natixis sont ainsi présentés sous 6 principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 dit "Prospectus 3" du 14 juin 2017, dont les dispositions relatives aux facteurs de risques sont entrées en vigueur le 21 juillet 2019 :

- les risques de crédit et de contrepartie ;
- les risques financiers ;
- les risques non financiers ;
- les risques stratégiques et d'activité ;
- les risques liés aux activités Assurances ;
- les risques liés à la détention des titres émis par Natixis.

#### Risques de crédit et de contrepartie

##### **Natixis est exposée à des risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'être accentués en cas de concentration**

Natixis est exposée au risque de crédit et de contrepartie dans le cadre de son activité courante de financement, de structuration, de négociation et de règlement-livraison d'instruments financiers principalement réalisée au sein de la « Banque de grande clientèle » (BGC).

Le risque de crédit et de contrepartie apparaît comme un risque majeur parmi les risques identifiés par Natixis et représente 67 % des RWA totaux au 30 juin 2020.

À titre d'information, au 30/06/2020, l'exposition de Natixis aux risques de crédit et de contrepartie (Exposure at Default hors CVA) est de 277,4 milliards d'euros principalement répartie sur les entreprises (38 %), les souverains (17 %) et les établissements de crédits et assimilés (35 %). Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie sont concentrées à hauteur de 48 % en France, 19 % sur le reste de l'Europe (Union et hors Union européenne), 17 % sur l'Amérique du Nord et 8 % sur l'Asie (*voir section [3.2.3.10]*).

Du fait de l'incapacité d'une ou de plusieurs de ses contreparties à respecter ses obligations contractuelles, Natixis pourrait subir des pertes financières plus ou moins importantes en fonction de la concentration de son exposition vis-à-vis de ces contreparties défaillantes. En outre, en cas de détérioration significative de la notation ou de défaut de contreparties appartenant à un même groupe ou à un même secteur d'activité ou de la dégradation de la situation économique d'un État, le risque de crédit auquel fait face Natixis pourrait être accentué.

Par ailleurs, la capacité de Natixis à réaliser ses opérations de financement, de structuration, de négociation et de règlement-livraison d'instruments financiers dépend notamment de la stabilité et de la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. En effet, les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation et de financement. La défaillance d'un acteur du marché de l'industrie financière pourrait se répercuter sur d'autres établissements financiers et conduire à des défaillances en chaîne d'autres acteurs de ce marché et générer ainsi des pertes financières pour Natixis.

## **Une augmentation substantielle des dépréciations ou des provisions pour pertes de crédit attendues de Natixis serait susceptible de peser sur son résultat et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités et lorsque ceci est nécessaire, Natixis comptabilise des provisions pour créances douteuses afin de refléter les pertes réelles ou potentielles au titre de son portefeuille de prêts et de créances dans son compte de résultat au poste « Coût du risque ». Au 30 juin 2020, le coût du risque de Natixis est directement impacté par les effets de la crise sanitaire Covid-19 et s'établit à 482,5 millions d'euros (dont 94,5 millions d'euros concernant les provisions de statut 1 et 2) reflétant les anticipations de dégradation à moyen/long-terme des perspectives économiques malgré les mesures massives de soutien des États.

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, Natixis considère que son portefeuille pourrait être particulièrement impacté sur les six secteurs économiques suivants : pétrole/gaz (4,9 % de l'exposition totale), transport aérien et aéronautique/défense (2,8 % de l'exposition totale), automobile (1,5 % de l'exposition totale), hôtellerie/restauration et tourisme/loisirs (0,4 % de l'exposition totale), distribution spécialisée (1,1 % de l'exposition totale) et communication/média (0,7 % de l'exposition totale).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Natixis applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui exige la constitution de provisions dès la première comptabilisation d'un instrument financier. Ce nouveau modèle de provisionnement s'applique aux encours comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables et aux engagements de financement et de garantie donnés (en dehors de ceux comptabilisés à la juste valeur par résultat), ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location (*pour une information détaillée se référer à la note 6 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 inclus au chapitre [5.1] « États financiers » du document d'enregistrement universel 2019*).

Au 30 juin 2020, Natixis a appliqué la méthodologie relative aux dépréciations ou provisions pour pertes de crédits attendues décrite en note 6.3 au chapitre [5.1] « Eléments financiers - comptes consolidés et annexes » du document d'enregistrement universel 2019, en y apportant des évolutions, afin de prendre en compte les recommandations publiées dans le contexte de la crise sanitaire par les normalisateur et autorités de contrôle.

Natixis a défini un nouveau scénario central, pondéré à 100%, à horizon trois ans s'appuyant sur les anticipations macro-économiques et financières publiées par la BCE pour la zone Euro, le 4 juin 2020.

Ce nouveau scénario repose sur un ensemble d'hypothèses-clés relatives à l'évolution future de la pandémie ainsi qu'aux mesures d'endiguement et au comportement des ménages et des entreprises.

Le scénario est basé sur les durées et les modalités de confinement observées dans les pays considérés et sur une reprise partielle et progressive avec un retour à 75-80% du niveau de production normal au troisième trimestre 2020 et à près de 95-100% au quatrième trimestre 2020 selon les pays de la zone Euro.

Concernant l'ajustement sectoriel, il a été défini sur les probabilités de défaut (PD) s'appuyant sur l'appréciation de la notation des secteurs économiques à horizon 6-12 mois dont la PD moyenne « forward looking » pondérée du secteur, issue des matrices de transition est comparée et ajustée pour converger vers la PD équivalente à l'anticipation de la notation du secteur. L'ajustement sectoriel des probabilités de défaut, opéré au 30 juin 2020, se substitue au plan méthodologique à l'utilisation de la variation de la note du secteur en tant que critère de suivi de la dégradation du risque (cf. ci-dessous).

L'ensemble des évolutions sont décrites en note annexe 3.3 du chapitre [5] « Eléments financiers » du second amendement au document d'enregistrement universel.

Suivant ce dispositif, les encours sains (statut S1) pour lesquels il n'a pas été constaté une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont provisionnés à hauteur des pertes attendues à un an. Les encours dégradés (statut S2), c'est-à-dire pour lesquels il a été constaté une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, sans toutefois que celle-ci soit d'un niveau suffisant pour conduire à classer l'encours parmi les créances douteuses, sont provisionnés à hauteur des pertes attendues à maturité. Les encours douteux (statut S3) correspondent aux encours pour lesquels il existe une indication objective de perte. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées par Natixis à partir d'une analyse individualisée des prévisions de recouvrement des flux, que ces flux proviennent de l'activité de la contrepartie ou bien de la mise en œuvre éventuelle de certaines garanties. Les encours douteux qui ne sont pas dépréciés à l'issue de l'analyse individualisée sont provisionnés sur une base forfaitaire déterminée à partir de l'historique des pertes non anticipées constatées sur les dossiers non provisionnés. Au 30 juin 2020, les encours douteux s'élèvent à 3 746 millions d'euros et sont essentiellement

répartis sur la France à hauteur de 22 %, le reste de l'Europe à hauteur de 14%, l'Amérique du Nord à hauteur de 21 % et l'Amérique Centrale et Latine à hauteur de 15%. Le taux de créances douteuses détenues par Natixis est de 5,4 % et le taux de couverture globale de ces créances douteuses s'établit à 40,2 %.

L'appréciation de l'évolution du risque de crédit entre les encours S1 et S2 s'appuie sur les critères suivants : la variation de la note des contreparties (pour les portefeuilles de grandes entreprises, banques et souverains) depuis la comptabilisation initiale, la variation de la probabilité de défaut à un an (pour les portefeuilles de particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises, secteur public et logement social) depuis la comptabilisation initiale, leur placement sous surveillance « Watch List », leur statut « forborne » (restructuré), les notes du pays de la contrepartie et l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de 30 jours.

Les incertitudes liées à la crise sanitaire (durée, ampleur, résurgence de l'épidémie) rendent difficiles les prévisions de l'impact de la crise sur l'économie ainsi que sur les pays ou secteurs d'activité des contreparties de Natixis. Cela pourrait conduire à une augmentation substantielle des pertes et provisions ayant pour conséquence la dégradation du coût du risque de Natixis, de son résultat et de sa situation financière.

### **Une diminution ou l'absence de liquidité d'actifs comme les prêts pourrait rendre plus difficile leur distribution ou structuration par Natixis et avoir un impact négatif sur son résultat et sa situation financière**

Conformément au modèle « originate to distribute », Natixis octroie des prêts à ses clients ou se porte acquéreur de prêts en vue de leur distribution ultérieure, notamment par le biais de syndications ou de titrisations. L'activité d'origination de Natixis se concentre essentiellement sur les financements accordés aux grands corporates ainsi que sur les financements spécialisés. La distribution est quant à elle réalisée auprès des banques et des institutions financières non bancaires.

Une diminution de la liquidité notamment sur les marchés de la syndication ou de la titrisation de ces actifs, ou l'incapacité de Natixis à céder ou réduire ses expositions pour toute autre raison, pourrait contraindre Natixis à supporter les risques de crédit et de marché associés à ces actifs pour une durée plus longue que celle initialement prévue. L'absence de liquidité de ces actifs sur les marchés secondaires pourrait contraindre Natixis à réduire ses activités d'origination, ce qui pourrait affecter ses revenus et ses relations avec les clients et, en conséquence, avoir un impact négatif sur ses résultats et sa situation financière (*voir section [4.2.1]*). En outre, en fonction des conditions de marché, Natixis pourrait avoir à reconnaître un ajustement de valeur de ses actifs, susceptible d'impacter négativement ses résultats.

## **Risques financiers**

### **Une dégradation des marchés financiers pourrait générer des pertes significatives sur les activités de marchés de Natixis**

Dans le cadre de ses activités de marché et pour répondre aux besoins de ses clients, Natixis est amenée à intervenir sur les marchés financiers, notamment les marchés de dette, de change, de matières premières et d'actions.

Au cours de ces dernières années, les marchés financiers ont pu connaître des variations très significatives dans un contexte de volatilité parfois exceptionnel qui pourraient se répéter et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marché.

Les pertes éventuellement constatées en raison de la forte volatilité des marchés pourraient concerner plusieurs produits de marché sur lesquels Natixis intervient. La volatilité des marchés financiers rend difficile les prévisions de tendances, la mise en œuvre de stratégies de gestion de portefeuille efficaces et augmente également le risque de pertes sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent, et à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Natixis est ainsi plus particulièrement exposée aux fluctuations des cours des actions (*voir section [3.2.5.4]*).

A titre d'exemple, la crise sanitaire COVID-19 a notamment eu des impacts défavorables sur les lignes métiers de Natixis traitant des produits sensibles aux facteurs de risques actions. Peuvent notamment être citées :

- la forte hausse des niveaux de volatilité des actions qui a conduit à des incidences négatives sur la valorisation des produits optionnels indexés sur actions,

- la forte baisse ou l'annulation des distributions de dividendes annoncées lors des assemblées générales des grandes entreprises associée à leurs prévisions en nette diminution qui ont eu des impacts négatifs sur les produits sur actions.

A titre d'information, concernant les activités de la ligne de métier Banque de grande clientèle, le risque lié aux activités de marché (y.c. CVA) représente 16 % des RWA totaux de Natixis au 30 juin 2020 (voir section [3.3.1.4]).

### **Les stratégies de couverture mises en place par Natixis n'écartent pas tout risque de perte**

Natixis pourrait subir des pertes si l'un des différents instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée se révélait inefficace. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques et pourraient s'avérer inadaptées dans certaines configurations de marchés (l'exemple récent de la baisse des dividendes annoncée lors de la crise de la COVID-19, qui ne s'était jamais produite dans un passé proche ou lointain et qui ne pouvait s'anticiper de manière historique sur des observations passées en est une illustration) ou en raison d'imperfections des modèles utilisés.

Ainsi, si Natixis détient une position acheteuse sur un actif, elle pourrait couvrir le risque en prenant une position vendeuse sur un autre actif dont l'évolution a, par le passé, permis de neutraliser l'évolution de la position acheteuse. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle ou inadéquate, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché, voire entraînent une amplification des risques. Toute évolution du marché dans un sens ou d'une manière contraire aux anticipations de Natixis peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture et exposer Natixis à des pertes potentiellement significatives. En outre, la méthode de comptabilisation des gains et des pertes résultant de certaines couvertures inefficaces peut accroître la variabilité des résultats publiés par Natixis. A titre d'information, au 30 juin 2020, la part inefficace constatée en résultat au titre des relations de couverture comptable représente 7 millions d'euros contre - 18 millions d'euros au 31 décembre 2019 (voir note 7.3 du chapitre [5]).

### **La juste valeur du portefeuille de produits dérivés intègre des ajustements de valorisation additionnels susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat net de Natixis et ses capitaux propres**

La juste valeur des produits dérivés de Natixis est déterminée en tenant compte d'un certain nombre d'ajustements additionnels permettant de tenir compte :

- de la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) en intégrant dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit correspondant au risque de non-paiement des sommes dues par la contrepartie associée ;
- du risque de crédit propre de Natixis (Debt Value Adjustment – DVA) en intégrant dans la valorisation passive des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties (i.e. pertes potentielles que Natixis fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou de dégradation de sa propre qualité de crédit) ;
- du risque de funding (Funding Valuation Adjustment – FVA) en intégrant dans la valorisation des instruments dérivés non ou imparfaitement collatéralisés les coûts liés au financement des flux futurs de trésorerie.

Ces ajustements additionnels comptabilisés dans le compte de résultat ont un impact direct sur le Produit Net Bancaire et les capitaux propres de Natixis. Ainsi, la crise sanitaire COVID-19 a notamment eu des impacts défavorables liés à la forte hausse des spreads de crédit des contreparties de Natixis et des niveaux de coûts de financement sur le marché. À titre d'information, au 30 juin 2020, les ajustements comptabilisés sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction au titre de la CVA, du DVA et du FVA se sont respectivement établis à -110,2 millions d'euros, +17,7 millions d'euros et -45,2 millions d'euros (se référer à la note 7.3 du chapitre [5]).



### **L'accès de Natixis à certains financements pourrait être affecté négativement en cas de crise financière, de dégradation de sa notation et de celle du Groupe BPCE**

La structure de refinancement de Natixis repose depuis 2011 sur l'organisation d'une plateforme commune de refinancement entre Natixis et BPCE. Le refinancement de Natixis sur le moyen et long terme pour le compartiment des émissions « vanilles » publiques et privées, de rang senior ou subordonné, est effectué au niveau du Groupe BPCE par l'intermédiaire de BPCE S.A. Natixis reste l'émetteur moyen et long terme du Groupe BPCE pour les opérations de refinancement privées structurées.

La crise sanitaire COVID-19 a entraîné la fermeture temporaire des financements à terme de marchés, ce qui a eu pour conséquence l'augmentation des tirages sur les lignes de crédit de la part des clients Corporates et la hausse du montant des dépôts. À la suite des actions engagées par les banques centrales (notamment la BCE et la FED), le marché du refinancement à terme s'est progressivement réouvert, sur le marché dollar dans un premier temps puis sur l'euro, pour revenir à un niveau normal au cours du mois de juin. Tout au long de la crise COVID-19, la situation de Natixis en termes de liquidité, entité du groupe BPCE, a fait l'objet d'un suivi rapproché de la part du senior management. Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) de Natixis s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100%.

Face à l'impact de la crise sanitaire COVID-19, les agences de notation Fitch (30/03/2020) et Standard & Poor's (23/04/2020) ont actualisé la note de BPCE. Bien que le niveau de la note long terme de BPCE ait été maintenu à A+, la perspective assignée au Groupe BPCE est passée de la catégorie « stable » à « négative ». Si les notations de crédit du Groupe BPCE et par voie de conséquence celles de Natixis venaient à être revues à la baisse par les principales agences de notation, la liquidité du Groupe BPCE et par conséquent celle de Natixis ainsi que le coût de financement correspondant pourraient être affectés de manière défavorable ou encore déclencher des obligations supplémentaires au titre de ses contrats financiers de marché. Par ailleurs, une résurgence de crise (notamment COVID-19), pourrait conduire à une dégradation de la situation de liquidité du Groupe BPCE et par conséquent à celle de Natixis en raison de divers facteurs tels qu'une nouvelle augmentation des tirages des clients, une diminution du solde des dépôts ou encore des tensions sur les financements de marché.

### **Les variations de juste valeur des titres détenus par Natixis liées à l'évolution de la qualité de crédit de l'émetteur sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur les capitaux propres de Natixis et sur sa solvabilité**

Ce risque concerne les titres détenus par Natixis qui sont classés dans la catégorie banking book au plan réglementaire et qui font l'objet d'une comptabilisation à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI). Natixis est principalement exposée à ce risque au travers des instruments de dettes qu'elle détient dans le cadre du coussin d'actifs liquides. Ce risque se matérialise par la baisse de la valeur des actifs financiers liée à l'évolution de la qualité de crédit de l'émetteur pour les titres de dette (CSRBB – Credit Spread Risk in the Banking Book).

Au cours de la crise sanitaire Covid-19, les spreads de crédit reflétant la qualité de crédit des émetteurs ont fortement évolué. Après avoir connu une forte hausse début mars, reflet d'une perception dégradée de la qualité de crédit des émetteurs, les spreads de crédit se sont resserrés progressivement depuis fin mai sans toutefois revenir à leurs niveaux pré-crise. Compte tenu de la qualité des actifs détenus dans le cadre du coussin d'actifs liquides, les variations de juste valeur des titres sont restées largement contenues, et toujours dans le respect du niveau d'appétit au risque que s'est fixé Natixis pour ce type de risque. Une résurgence de crise (notamment Covid-19), pourrait conduire à une nouvelle dégradation des spreads de crédit.

Au 30 juin 2020, il est considéré que le risque de crédit des titres détenus dans le cadre de la réserve de liquidité n'a pas augmenté de manière significative (*se référer à la note 6.3 du chapitre [5.1]*).

## **Risques non financiers**

### **En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, Natixis pourrait être exposée à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation**

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction – judiciaire, administrative ou disciplinaire – mais aussi de perte financière, ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions

législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités de banque et d'assurance, qu'elles soient de nature nationales ou internationales.

Les secteurs bancaire et assurantiel font l'objet d'une surveillance réglementaire accrue, tant en France qu'à l'international. Les dernières années ont vu une augmentation particulièrement substantielle du volume de nouvelles réglementations ayant introduit des changements significatifs affectant aussi bien les marchés financiers que les relations entre prestataires de services d'investissement et clients ou investisseurs (par exemple MIFID II, PRIIPS, directive sur la Distribution d'Assurances, règlement Abus de Marché, 4<sup>e</sup> directive Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme, règlement sur la Protection des Données Personnelles, règlement sur les Indices de Référence etc.). Ces nouvelles réglementations ont des incidences majeures sur les processus opérationnels de la société.

La réalisation du risque de non-conformité pourrait se traduire, par exemple, par l'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser les produits et services de la banque, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, la divulgation d'informations confidentielles ou privilégiées, le non-respect des diligences d'entrée en relation avec les fournisseurs et la clientèle notamment en matière de sécurité financière (notamment lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des embargos, lutte contre la fraude ou la corruption).

Au sein de Natixis, la filière Compliance est chargée de la supervision du dispositif de prévention et de maîtrise des risques de non-conformité (*voir section [3.2.8] du document d'enregistrement universel 2019*). Malgré ce dispositif, Natixis reste exposée à des risques d'amendes ou autres sanctions significatives de la part des autorités de régulation et de supervision, ainsi qu'à des procédures judiciaires civiles ou pénales qui seraient susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur sa situation financière, ses activités et sa réputation.

**Dans le cadre de ses activités, Natixis est exposée aux agissements ou comportements contraires à l'éthique ou aux lois et règlements de ses collaborateurs ou de tiers susceptibles de porter atteinte à sa réputation et l'exposer à des sanctions**

Le Code de conduite de Natixis, applicable à l'ensemble des collaborateurs de Natixis, formalise les principes généraux de conduite en vigueur chez Natixis et fixe des lignes directrices à tous les collaborateurs concernant les comportements attendus dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités.

Toute personne travaillant chez Natixis, ou dans une entité détenue à 50 % ou plus par Natixis, doit se conformer au Code de conduite, qu'elle soit employée à titre permanent ou temporaire. Cette exigence s'ajoute aux engagements de respect des règles internes en vigueur, des lois et des réglementations nationales et internationales.

Natixis requiert également de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils agissent en conformité avec les principes clés du Code de conduite.

Afin de mettre en pratique le Code de conduite au quotidien, Natixis a établi un dispositif de conduite, comprenant notamment un comité dédié (le Global Culture and Conduct Committee) et un programme de formation spécifique. Pour une description détaillée du Code de conduite et du dispositif de conduite, se référer à la section [6.2] du document d'enregistrement universel 2019.

Toutefois, malgré l'adoption d'un Code de conduite et l'établissement d'un dispositif de conduite, Natixis reste exposée à la survenance d'agissements ou de comportements de ses collaborateurs, fournisseurs et sous-traitants, non conformes à l'éthique et au respect de l'intérêt du client, aux lois ou règlements en matière de corruption ou fraude, ou aux exigences en matière de sécurité financière ou d'intégrité des marchés.

De tels agissements ou comportements pourraient avoir des conséquences négatives pour Natixis, porter atteinte à sa réputation ou à sa valeur actionnariale et exposer Natixis, ses collaborateurs ou ses parties prenantes à des sanctions pénales, administratives ou civiles susceptibles d'impacter défavorablement sa situation financière et son activité commerciale.

**Une défaillance opérationnelle, une interruption ou une défaillance des systèmes d'information de Natixis ou de tiers partenaires ou une violation des systèmes d'information de Natixis pourraient entraîner des pertes ou nuire à la réputation de Natixis**

Natixis est exposée à plusieurs types de risques opérationnels inhérents à la conduite d'opérations bancaires, notamment à des faiblesses dans les processus et les procédures ainsi qu'à des activités frauduleuses

(internes comme externes), à des défaillances ou à une indisponibilité des systèmes ainsi qu'à la cybercriminalité ou encore à une défaillance opérationnelle liée à un risque sanitaire. En dépit des contrôles et des procédures mises en place, Natixis pourrait être impactée en termes de risque opérationnel en raison par exemple d'une erreur d'enregistrement de données, de défaillances dans la gestion des sûretés, d'une mauvaise application d'une procédure etc. De telles situations pourraient engendrer des coûts considérables de mise en conformité et de contrôle des processus impactés susceptibles d'affecter la situation financière de Natixis.

Comme la plupart de ses concurrents, Natixis dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes (*voir section [3.2.8.5] du document d'enregistrement universel 2019 sur le dispositif de gestion des risques pour une description des systèmes de communication et d'information de Natixis*). Bien que Natixis ait fait de la sécurité dans les échanges de données une priorité, toute panne, interruption ou défaillance de ses systèmes de communication et d'information pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de la comptabilité générale, des opérations notamment de dépôts ou du traitement des prêts, et/ou encore de la gestion des risques. Si, par exemple, Natixis connaissait un arrêt de ses systèmes d'information, même sur une courte période, elle pourrait ne pas être en mesure de répondre aux besoins de clients dans les délais et ainsi perdre des opportunités commerciales. Ainsi, toute panne, interruption ou défaillance des systèmes d'information de Natixis, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence mis en place, pourrait engendrer des coûts considérables liés, en particulier, à la récupération et vérification d'information, ainsi qu'un manque à gagner ou des pertes financières sur ses activités courantes et ses opérations en portefeuille, liés, par exemple, au non-exercice d'une option ou au non-dénouement d'une transaction telle qu'une opération de couverture.

Par ailleurs, Natixis est exposée au risque d'une rupture ou d'une défaillance opérationnelle de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'elle utilise pour réaliser ou faciliter ses opérations sur titres. Dans la mesure où l'interconnectivité s'accroît avec ses clients, Natixis peut en outre être de plus en plus exposée au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients.

Natixis est aussi soumise au risque de cybercriminalité. La cybercriminalité désigne un ensemble d'actes malveillants et/ou frauduleux s'appuyant sur des moyens numériques afin d'atteindre les données (personnelles, bancaires, assurantielles, techniques ou stratégiques), les traitements et les utilisateurs pour porter significativement préjudice à une entreprise, ses employés, ses partenaires, ses clients et ses contreparties. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives susceptibles d'impacter de manière significative, en termes financiers comme en termes de réputation, toutes les entreprises et notamment les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyberattaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques Information Communication et Technologie (ICT). La prévention du risque de cybercriminalité revêt un caractère prioritaire pour Natixis et dans ce cadre elle s'efforce de mettre en œuvre les lignes directrices établies par ces autorités au travers d'une coopération entre ses filières Systèmes d'Information (SI) et Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) ce qui a conduit à l'élaboration d'une cartographie des risques liés à la sécurité des systèmes d'information ainsi qu'à un vaste programme de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs en matière de SSI. En 2019, aucun incident lié à la cybercriminalité n'a eu d'impact défavorable significatif sur la situation financière ou la réputation de Natixis. Toutefois, compte tenu de la nature évolutive et la sophistication des cyberattaques, les mesures décrites ci-dessus pourraient ne pas être suffisantes à l'avenir pour protéger pleinement Natixis, ses employés, ses partenaires ou ses clients. La survenance de telles attaques pourrait perturber les services clients de Natixis, entraîner l'altération ou la divulgation de données confidentielles ou causer des interruptions d'activité et plus largement avoir un impact significatif défavorable sur son activité, sa situation financière et sa réputation. A titre d'exemple, le rançongiciel Payroll a visé le système d'information de Natixis au moyen d'une campagne de cyber-hameçonnage (ou phishing) en 2019. Rapidement contenu, cet incident considéré comme grave n'a eu aucun impact financier et a été sans conséquence sur la réputation de Natixis.

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle grave, une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient aussi provoquer une brusque interruption des activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas, ou insuffisamment, couverts par une police d'assurance. Ainsi, Natixis a mis en œuvre son dispositif de maîtrise du risque pandémie lors



de la crise COVID-19. Directement piloté par la direction générale pour Natixis et ses filiales - en France comme à l'étranger -, ce dispositif fait massivement appel au travail à distance. Dans ce domaine, Natixis a largement bénéficié du programme EASY qui a permis depuis 2018 d'équiper la majorité des collaborateurs d'ordinateurs portables professionnels et de leur donner accès à des outils collaboratifs sécurisés. Si l'accès à distance au système d'information était déjà très contrôlé (authentification forte obligatoire, tunnel VPN généralisé), le contexte favorable à une recrudescence des cyber risques a conduit à renforcer des mesures complémentaires (campagne de sensibilisation contre les risques de phishing, télédistribution régulière de correctifs de sécurité, surveillance accrue par le Security Operating Center, blocage de site internet de vidéo conférence). Ainsi, Natixis n'a eu à déplorer qu'un nombre très limité d'incidents opérationnels mineurs. Natixis ne peut garantir que de telles interruptions ou défaillances de ses systèmes de communication et d'information ou de systèmes de tiers ou qu'une violation de ses systèmes d'information ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. La survenance d'un ou plusieurs événements décrits ci-dessus pourrait engendrer un manque à gagner, entraîner des coûts additionnels ainsi que des pertes et nuire à la réputation de Natixis.

### **Une détérioration de la réputation de Natixis pourrait affecter sa position concurrentielle et impacter négativement sa situation financière**

La réputation de Natixis est l'un des éléments déterminants lui permettant d'exercer son activité. Natixis bénéficie aujourd'hui d'une réputation lui permettant d'entretenir des relations de confiance avec ses clients, ses collaborateurs, ses fournisseurs, ses partenaires et les investisseurs.

La survenance, ponctuelle ou répétée, d'un ou plusieurs des risques mentionnés dans la présente section, un manque de transparence ou des erreurs dans la communication pourraient impacter la réputation de Natixis. Ces risques de réputation sont aujourd'hui accrus du fait de l'utilisation croissante des réseaux sociaux par l'ensemble des acteurs de la sphère économique. Outre l'impact négatif propre qu'elle induit, tout préjudice porté à la réputation de Natixis pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, d'une chute de la valeur de marché du titre de Natixis etc. susceptibles de peser sur sa situation financière. A cet égard, H<sub>2</sub>O AM, filiale de Gestion d'actifs de Natixis qui a été confrontée à une polémique sur les risques d'illiquidité de plusieurs de ses fonds suite à la publication d'articles dans la presse en est une illustration et a fortement impacté à la baisse le cours des actions Natixis.

### **Risques stratégiques et d'activité**

#### **La pandémie de Covid-19 en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Natixis**

En décembre 2019, une épidémie de pneumonies d'allure virale est apparue en Chine qui a conduit, le 9 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé à annoncer officiellement la découverte d'un nouveau coronavirus, responsable de cette nouvelle maladie appelée CoVid-19 (CoronaVirus Disease). Ce virus s'est par la suite propagé dans de nombreux pays à travers le monde et a conduit l'Organisation mondiale de la santé à qualifier, en mars 2020, la situation de pandémie. Cette pandémie et les mesures prises par les différents gouvernements et les banques centrales dans de nombreux pays (fermetures de frontières, restrictions de déplacements, mesures de confinement...) ont eu et devraient continuer à avoir des impacts défavorables significatifs sur l'activité, l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale, bien qu'un certain nombre d'incertitudes demeurent, notamment au regard de la durée de la pandémie et de l'effet des politiques économiques et monétaires menées. La pandémie de Covid-19 a engendré des perturbations pour les clients, les fournisseurs et le personnel (difficultés de production, perturbation des chaînes d'approvisionnement, ralentissement des investissements, chocs d'offre et de demande...) ayant résulté en un ralentissement marqué de l'activité économique. L'impact final sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale dépendra largement de l'intensité de la pandémie et des effets sur l'économie des décisions prises par les autorités en matière de relance et de limitation de la propagation du virus. Par exemple, des mesures de confinement prolongées ou additionnelles seraient de nature à affecter la vie sociale ainsi que les conditions de travail, de production et plus généralement sur l'environnement économique. La pandémie de Covid-19 est susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur l'activité de Natixis, son environnement financier, le résultat de ses opérations, ses perspectives, son capital et ses notations financières (incluant des changements possibles de perspective ou de notation).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2020, les effets, principalement de marché, liés à la crise du Covid-19 ont notamment impacté le produit net bancaire, le coût du risque et le ratio CET1 de Natixis. La crise a eu un impact estimé à environ - 396 millions d'euros sur le produit net bancaire des différents métiers de Natixis, dont environ - 327 millions d'euros sur la Banque de grande clientèle en raison de l'écartement des spreads de crédit et des marquages de dividendes suite aux annonces de leur annulation au titre de 2019 de la part des entreprises et aux forts mouvements sur les courbes futures de dividendes qui s'en sont suivis, - 18 millions d'euros sur le périmètre Hors pôles au titre du FVA (hausse des coûts de financement relatifs aux instruments financiers) et - 51 millions d'euros sur la Gestion d'actifs et de fortune en raison du marquage du portefeuille de seed money (listé et non-listé) lié à la baisse significative des marchés intervenue au cours du mois de mars 2020, malgré un rebond au deuxième trimestre 2020 et au contexte économique. Un autre impact de la crise sur le compte de résultat de Natixis a été la hausse du coût du risque, essentiellement liée à une augmentation des provisions IFRS 9 et des provisions individuelles concentrées sur le secteur Energie et Ressources Naturelles et plus particulièrement Pétrole et Gaz. Ainsi, sur les 482 millions d'euros constatés au titre du coût du risque au 1<sup>er</sup> semestre 2020, 325 millions d'euros environ peuvent être considérés comme étant imputables au contexte engendré par le développement de la Covid-19. Conformément à la norme IFRS 9, les niveaux de provisionnement sur les encours S1 et S2 (encours sains) ont été révisés afin de prendre en compte la dégradation de l'environnement. Les modèles internes de Natixis reposent sur des paramètres basés sur ceux du dernier scénario macroéconomique de référence publié par la BCE le 4 juin 2020. Concernant les provisions individuelles, les tensions sur les prix du pétrole se sont conjuguées avec le choc de la demande en lien avec le ralentissement économique lié à la Covid-19, notamment en Asie, et ont entraîné indirectement des augmentations individuelles de coût du risque et notamment plusieurs fraudes. Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu un impact d'environ -135 pb sur le ratio CET1 de Natixis expliqué par la baisse des fonds propres CET1 pour un montant d'environ -165 millions d'euros (diminution des réserves OCI et hausse de la déduction réalisée au titre de la Prudent Value) et la hausse des RWA pour un montant d'environ +9.9 milliards d'euros en particulier dans la Banque de grande clientèle du fait des tirages et nouvelles lignes de crédit (+2,1 milliards d'euros en données brutes de gestion), de l'octroi de prêts garantis par l'Etat (+0,5 milliards d'euros en données brutes de gestion), de la CVA (+0,3 milliards d'euros) et des effets marché, notamment liés aux modes de calcul de la VaR réglementaire (+7 milliards d'euros).

### **Des conditions de marché ou économiques défavorables, l'environnement économique prolongé de taux d'intérêt bas peuvent peser sur la rentabilité et la situation financière de Natixis**

Natixis est la filiale du Groupe BPCE au sein de laquelle sont exercées les activités de Gestion d'actifs et de fortune, de Banque de grande clientèle, d'Assurances et de Paiements.

Ces activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et, de manière générale, à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde.

Des conditions économiques défavorables sur les marchés principaux de Natixis pourraient notamment avoir les impacts négatifs suivants :

- des conditions économiques défavorables pourraient affecter l'activité et les opérations des clients de Natixis, ce qui pourrait engendrer un taux de défaut plus élevé sur les prêts et créances et augmenter les provisions pour créances douteuses. L'augmentation significative de ces provisions ou la réalisation de pertes supérieures aux provisions enregistrées pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Natixis ;
- un déclin des prix sur le marché des obligations, actions et matières premières pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques défavorables réelles ou anticipées pourraient avoir des effets négatifs inattendus et sont susceptibles d'impacter négativement les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, ce qui pourrait affecter les résultats des activités de Natixis les plus exposées au risque de marché ;
- des conditions économiques perçues comme favorables, de manière globale ou dans certains secteurs d'activité, pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives décorrélées de la valeur réelle des actifs sous-jacents ; ceci pourrait, en conséquence, accentuer l'impact négatif des corrections lorsque les conditions deviendraient moins favorables et entraîner des pertes sur les activités de Natixis ;

- une perturbation économique significative (telle que la crise financière de 2008 ou la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif négatif sur toutes les activités de Natixis, en particulier si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité du marché rendant difficile le financement de Natixis ainsi que la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée ou dans un cas extrême, empêchant toute cession ;
- une variation défavorable des prix de marché des différentes classes d'actifs pourrait affecter la performance des sociétés de gestion de Natixis Investment Managers, notamment au travers d'une baisse des encours sur lesquels sont prélevées les commissions de gestion ;
- des taux d'intérêt faibles pourraient affecter la rentabilité des activités d'Assurance de Natixis dans la mesure où ses filiales d'assurance pourraient ne pas être capables de générer un retour sur investissement suffisant pour couvrir les montants dus aux bénéficiaires de certains de leurs produits d'assurance. Par ailleurs, si les taux d'intérêt du marché venaient à augmenter dans le futur, un portefeuille composé de prêts à taux d'intérêt faible et de titres à revenu fixe pourrait subir une perte de valeur. Les taux d'intérêt faibles pourraient également affecter les commissions perçues par les gestionnaires d'actifs filiales de Natixis sur le marché monétaire et sur les autres produits à revenu fixe. Ces éléments pourraient être de nature à affecter négativement la rentabilité et la situation financière de Natixis. À titre d'information, au 30/06/2020, les sensibilités de la valeur économique des principales entités sur le périmètre consolidé de Natixis à un déplacement de -200 bp d'une part et de +200 bp d'autre part calculées selon les normes de l'EBA représentent respectivement un montant de +13 millions d'euros et de - 82 millions d'euros (voir section [3.2.7.4]).

Par ailleurs, les marchés principaux sur lesquels Natixis opère pourraient être affectés par des incertitudes comme celles relatives au cadre des relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne à la suite de la décision sur le Brexit ou encore aux aléas relatifs au commerce mondial, au contexte géopolitique ou de toute autre nature. La pandémie COVID-19 qui a affecté l'économie mondiale et dont les principaux impacts pour Natixis sont présentés au niveau du facteur de risques **« La pandémie Covid-19 en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Natixis »** en est une parfaite illustration.

### **Natixis pourrait ne pas atteindre les objectifs de son plan stratégique. Sa situation financière et la valeur de marché de ses titres pourraient en être défavorablement affectées**

Le plan « New Dimension », annoncé le 20 novembre 2017, vise à contribuer au développement de solutions à haute valeur ajoutée pour ses clients. La stratégie se concentre sur trois initiatives : l'approfondissement de la transformation des business models de Natixis, l'allocation d'une part importante des investissements dans les technologies digitales et dans des opportunités de croissance externe et une volonté marquée de se différencier, en devenant un interlocuteur de référence dans des domaines où les équipes de Natixis ont développé des expertises fortes et reconnues (voir pages 8-9 du document d'enregistrement universel 2019 pour une description détaillée du plan stratégique « New Dimension »). Le plan stratégique « New Dimension » comprend des objectifs et, bien que Natixis soit convaincue du grand nombre d'opportunités offertes par ce plan stratégique, elle est toutefois confrontée aux incertitudes liées à la volatilité potentielle des marchés financiers et à l'évolution du contexte macroéconomique. En conséquence, il ne peut être garanti que Natixis atteindra les objectifs de son plan stratégique ou de tout autre plan stratégique qu'elle pourrait annoncer dans le futur. En particulier, dans le cadre du plan stratégique « New Dimension », Natixis a annoncé certains objectifs financiers, notamment relatifs à la rentabilité et aux taux de croissance des actifs pondérés, à la génération des fonds propres et de dividendes, aux ratios prudentiels et aux initiatives et priorités stratégiques. Les objectifs financiers ont été établis principalement pour les besoins de planification et d'allocation des ressources sur la base d'un certain nombre d'hypothèses, et ne constituent pas des projections ou des prévisions de résultat. Les résultats réels de Natixis sont susceptibles de varier de manière significative par rapport à ces objectifs. Lors de la publication des résultats du 1er trimestre 2020 le 6 mai 2020, Natixis a annoncé que la détérioration des perspectives économiques et financières en lien avec le développement de la Covid-19 et les incertitudes qui y sont liées rendaient caducs les objectifs financiers 2020 du plan stratégique New Dimension. Outre les impacts potentiels de la crise en PNB, il a par ailleurs notamment été conduit un test de sensibilité sur le coût du risque. Ce dernier ferait notamment état d'une baisse du PIB français d'environ 10 % en 2020 (baisse cumulée d'environ 5% sur 2020-2021) et d'hypothèses

sévères concernant les secteurs d'expertise de Natixis : prix du pétrole de l'ordre de 40 \$/bbl et décotes significatives sur les prix des actifs réels (par exemple de l'ordre de 45% sur les avions et de l'ordre de 15% sur l'immobilier). Dans un tel scénario, sur l'année 2020, le coût du risque pourrait être en ligne avec celui du premier trimestre 2020 ou modérément supérieur, c'est-à-dire un niveau au-dessus de la guidance de coût du risque au travers du cycle. Par ailleurs, du fait de la mise en œuvre de l'article 104 de la CRD V (Capital Requirement Directive V) et de son impact d'environ 100 pb sur les exigences réglementaires de ratio CET1 de Natixis, une nouvelle cible 2020-2021 du ratio CET1 Bâle 3 fully-loaded à 10,2% a été annoncée, traduction mécanique de cette évolution réglementaires (précédente cible 2020 à 11,2%). Natixis annoncera, le 5 novembre 2020 de nouveaux objectifs 2021 qui viendront s'ajouter à cette cible de ratio CET1. La présentation d'un nouveau plan stratégique de moyen terme interviendra quant à elle en juin 2021. Si Natixis ne réalise pas ces objectifs, sa situation financière et la valeur de marché de ses titres pourraient en être défavorablement affectées.

### **Les mesures législatives et réglementaires en réponse à la crise financière pourraient impacter de manière significative Natixis et l'environnement financier et économique dans lequel elle opère**

Des textes législatifs et réglementaires ont été promulgués ou proposés récemment en vue d'introduire plusieurs changements, certains permanents, dans le cadre financier mondial. Ces nouvelles mesures, qui ont pour objet d'éviter la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de modifier à l'avenir, l'environnement dans lequel Natixis et les autres institutions financières opèrent. Natixis est exposée au risque lié à ces changements législatifs et réglementaires.

Parmi les mesures adoptées, ou pouvant être adoptées, et sans que cela soit exhaustif, certaines pourraient être de nature à :

- Interdire ou à limiter certains types de produits financiers ou activités, et ainsi partiellement impacter la diversité des sources de revenus de Natixis. Par exemple, la création d'un impôt à la source sur les dividendes sur titres empruntés sous certaines conditions pourrait limiter l'attractivité sur certains produits actuellement proposés par Natixis ;
- Renforcer les exigences en matière de contrôle interne, et ainsi induire des investissements humains et matériels importants liés à la supervision des risques et à la conformité ;
- Modifier l'encadrement des exigences en capital, et nécessiter des investissements dans les modèles de calcul internes. Par exemple, les évolutions liées à la réglementation baloise (Bâle III révisé notamment) pourraient conduire à une revue des modèles de calcul des Risk-Weighted Assets pour certaines activités ;
- Renforcer les exigences en matière de protection des données personnelles et de cybercriminalité, ceci pouvant entre autres conduire à des coûts supplémentaires liés à des investissements additionnels sur le système d'information de la banque ;
- Renforcer la réglementation liée aux innovations technologiques dans les domaines des services de paiement et des « fintechs » ;
- Renforcer la réglementation relative aux mécanismes de compensation des plateformes de négociation et des contreparties centrales (chambres de compensation), avec un potentiel impact sur le mode de fonctionnement de certaines activités de marché (par exemple, les activités liées aux produits dérivés de gré à gré) ;
- Entraîner une contribution financière conséquente de la banque pour garantir la stabilité du système bancaire européen et limiter l'impact d'une défaillance bancaire sur les finances publiques et l'économie réelle.

Dans cet environnement législatif et réglementaire évolutif, il est impossible de prévoir l'impact de ces nouvelles mesures sur Natixis. La mise à jour ou le développement de programmes de mise en conformité avec ces nouvelles mesures législatives et réglementaires et de ses systèmes d'information en réponse ou par anticipation aux nouvelles mesures engendre, et pourrait à l'avenir engendrer, des coûts significatifs pour Natixis. Malgré ses efforts, Natixis pourrait également ne pas être en mesure d'être en conformité totale avec toutes les législations et réglementations applicables et faire l'objet, de ce fait de sanctions pécuniaires ou administratives. En outre, les nouvelles mesures législatives et réglementaires pourraient contraindre Natixis à adapter ses activités et/ou affecter de ce fait ses résultats et sa situation financière. Les nouvelles



réglementations pourraient enfin contraindre Natixis renforcer ses fonds propres ou augmenter ses coûts de financement totaux.

**La capacité de Natixis à attirer et retenir des salariés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance**

Natixis emploie plus de 16 277 collaborateurs dans le monde (hors participations financières) qui se répartissent de la manière suivante : 67,1 % en France, 10,7 % au sein de la zone EMEA, 17 % au sein de la zone Amériques et 5,2 % au sein de la zone Asie-Océanie. La performance des activités de Natixis est étroitement liée au facteur humain. En effet, le modèle d'affaires de Natixis se fonde sur des expertises métiers nécessitant le recrutement de collaborateurs qualifiés. En outre, l'accentuation de la réglementation en lien avec la crise financière de 2008 a contraint Natixis à renforcer les métiers en lien avec la réglementation, domaine d'expertise confronté à un marché de l'emploi tendu (profils rares et mobiles). Le succès de Natixis dépend en partie de la rétention de personnes clés, que ce soit au niveau de l'équipe de direction, des leaders ou des collaborateurs ainsi qu'à sa capacité à continuer à attirer des professionnels hautement qualifiés et des talents. Une forte rotation ou le départ de talents pourrait impacter la compétence et le savoir-faire de Natixis dans des domaines clés, réduire ainsi ses perspectives commerciales et donc affecter ses résultats financiers.

**Le système de mesure des risques de Natixis, notamment basé sur l'utilisation de modèles, pourrait connaître des défaillances et exposer Natixis à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes**

Les techniques de gestion des risques qui reposent souvent sur des modèles pourraient s'avérer inadaptées face à certains risques. À titre d'exemple, certains modèles de notation ou de mesure de VaR (telle que définie à la section [3.2.5.3] du document d'enregistrement universel 2019) que Natixis utilise pour piloter ses risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, Natixis procède ensuite à une analyse, notamment statistique, de ces observations (*voir section [3.2.5.4] du document d'enregistrement universel 2019 pour une description détaillée du dispositif de gestion des risques*). Les indicateurs et outils de mesure utilisés peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que Natixis n'aurait pas anticipés ou correctement évalués ou pris en compte dans ses modèles statistiques ou encore en raison de mouvements de marché inattendus et sans précédent qui viendraient diminuer sa capacité à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies par Natixis pourraient s'avérer nettement supérieures à celles prévisibles au vu de la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de Natixis n'intègrent pas l'ensemble des risques. À titre d'exemple, une partie du modèle de mesure de la VaR a été conçue sur la base d'hypothèses liées à un environnement de taux d'intérêt positif. Début 2016, l'environnement de taux négatif pour l'activité sur les dérivés de taux d'intérêt a conduit à une surestimation de la VaR stressée de 5 millions d'euros.

**La prévention du risque lié aux changements climatiques pourrait avoir un impact négatif sur la performance des activités de Natixis fondées sur des secteurs ayant un impact environnemental et climatique négatif**

Natixis s'est fixée pour objectif de se conformer à l'Accord de Paris qui prévoit de maintenir le réchauffement du climat inférieur à 2°C d'ici à la fin du siècle. Plusieurs initiatives ont été annoncées par Natixis afin de soutenir la transition énergétique vers une économie bas carbone, ce qui inclut la diminution des financements liés aux secteurs ayant le plus fort impact sur le climat.

Dans ce cadre, Natixis s'est engagée à ne plus financer les sociétés dont l'activité repose principalement sur l'exploration, la production, le transport ou le stockage de pétroles issus de sables bitumineux. Natixis s'est par ailleurs engagée à ne plus financer les projets d'exploration et de production de pétrole dans la zone Arctique ainsi que, depuis mai 2020, l'exploration et la production de pétrole et de gaz de schistes. Enfin, Natixis s'était engagée depuis 2015 à ne plus financer l'exploration, la production, le transport ou le stockage de charbon, ni les sociétés dont l'activité repose à plus de 50 % sur ces activités. Ce seuil a été abaissé à 25 % en 2019. Cette politique a été complétée par un calendrier de sortie totale du charbon d'ici à 2030 pour les capacités en Europe et dans les pays OCDE et d'ici à 2040 pour le reste du monde.

En outre, Natixis s'est dotée en 2019 d'un outil baptisé « Green Weighting Factor » permettant de coloriser son portefeuille de financements selon une échelle de couleurs dépendante du risque climatique de transition

auquel le financement concerné est exposé. L'objectif de cet outil est d'inciter les métiers de financements à privilégier les clients et les projets dont les activités sont les moins nocives pour le climat à risque de crédit identique.

Pour une description plus détaillée de la politique RSE (Responsabilité sociale et environnementale) et des engagements de Natixis, se référer au Chapitre [6 - Déclaration de performance extra-financière] du document d'enregistrement universel 2019 et à la section [6.4] pour une description de la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Une modification du business mix des activités de financement de Natixis consistant à privilégier les transactions ayant un impact positif sur le climat et l'environnement pourrait avoir un impact négatif sur les performances de Natixis en raison des pertes d'opportunité relatives aux secteurs ayant un fort impact sur l'environnement. À l'inverse, une position attentiste de la part de Natixis pourrait impacter défavorablement la qualité de crédit de son portefeuille relatif aux emprunteurs exerçant des activités à fort impact sur le climat dans le cas où des réglementations plus strictes seraient imposées à ces derniers.

Enfin, l'EBA a publié son programme de travail sur la Finance Durable en décembre 2019 qui s'accompagnera d'un renforcement de la réglementation en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Ce renforcement pourrait pénaliser les activités à fort impact sur le climat (directement par des contraintes opérationnelles pour les clients de Natixis ou par le renchérissement du prix des quotas carbone) et pourrait avoir un effet défavorable sur certaines des activités de Natixis tels que les activités de financement et d'investissement dans les secteurs des hydrocarbures, des matières premières et du transport par exemple.

## **Risques liés aux activités Assurances**

Au 30/06/2020, le Produit Net Bancaire (PNB) du métier Assurances s'établit à 449 millions d'euros et représente 14 % du PNB de Natixis. Le PNB du métier Assurances (hors PNB transverse de 3 millions d'euros) se répartit à hauteur de 279 millions d'euros sur l'activité d'assurance de personnes et à hauteur de 167 millions d'euros sur les activités d'assurance dommages.

### **Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance de personnes de Natixis et son résultat**

Le principal risque auquel les filiales d'assurances de Natixis sont exposées dans le cadre de leur activité d'assurance de personnes est le risque de marché. L'exposition au risque de marché est principalement liée à la garantie en capital sur le périmètre des fonds en euros sur les produits d'épargne.

Au sein des risques de marché, le risque de taux est structurellement important pour Natixis du fait de la composition fortement obligataire des fonds généraux. Les fluctuations du niveau des taux peuvent avoir les conséquences suivantes :

- en cas de hausse des taux : dégrader la compétitivité de l'offre en euros (en rendant plus attractifs de nouveaux investissements) et provoquer des vagues de rachats dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire ;
- en cas de baisse des taux : rendre insuffisant à terme le rendement des fonds généraux pour leur permettre de faire face aux garanties en capital.

Du fait de l'allocation des fonds généraux, l'écartement des spreads et la baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance de personnes de Natixis.

### **Une inadéquation entre la sinistralité anticipée par l'assureur et les sommes réellement versées par Natixis aux assurés pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité d'assurance dommages et sur la partie prévoyance de son activité d'assurance de personnes, ses résultats et sa situation financière**

Le principal risque auquel les filiales d'assurances de Natixis sont exposées dans le cadre de ces dernières activités est le risque de souscription. Ce risque résulte de l'inadéquation entre, d'une part, les sinistres effectivement survenus et les sommes effectivement versées dans le cadre de l'indemnisation de ces sinistres

et, d'autre part, les hypothèses que les filiales utilisent pour fixer les prix de leurs produits d'assurance et établir les provisions techniques en vue d'une éventuelle indemnisation.

Natixis utilise à la fois sa propre expérience et des données sectorielles pour établir des estimations de taux de sinistralité et actuarielles, y compris pour déterminer le prix des produits d'assurance et établir les provisions techniques liées. Cependant, rien ne garantit que la réalité corresponde à ces estimations et des risques imprévus tels que des pandémies ou des catastrophes naturelles pourraient entraîner le versement aux assurés de sommes supérieures à celles anticipées.

Dans le cas où les sommes réellement versées par Natixis aux assurés seraient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement lors de la constitution des provisions, ou si des événements ou tendances conduisaient Natixis à modifier les hypothèses sous-jacentes, Natixis pourrait être exposée à des passifs plus importants que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'assurance dommages et d'assurance de personnes pour la partie prévoyance, ainsi que sur les résultats et la situation financière de Natixis.

Dans le contexte de pandémie Covid-19, l'activité Assurances de Natixis a été significativement impactée par la crise et s'est adaptée en prenant les mesures adéquates afin notamment de maintenir son activité et continuer à être opérationnelle pour ses clients.

La pandémie, en particulier les mesures de confinement prises en France à compter de la mi-mars 2020, a eu pour effet un ralentissement de l'activité commerciale. A 5,3 milliards d'euros, le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2020 a été très impacté et reflète la forte baisse de la collecte en épargne pendant la période de confinement.

Le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2020 est également marqué par les conséquences de la crise sanitaire, notamment la baisse des marchés actions ; celle-ci a été largement atténuée par les couvertures mises en place sur le périmètre de l'activité épargne euros en assurance de personnes, le plus impacté par la baisse des marchés.

Natixis Assurances suit, pendant cette crise, l'évolution des différents risques auxquels elle est exposée et plus particulièrement les risques de marché et de crédit. A ce titre, Natixis Assurances a mis en place un suivi renforcé de ses investissements qui ont bénéficié d'une stratégie de couverture de ses actions.

En termes de risque de souscription, les impacts restent contenus :

- en assurance dommages : la sinistralité est attendue en baisse pour l'automobile, conséquence de la réduction du risque pendant la période de confinement. A l'inverse, en assurance de pertes d'exploitation, un impact très négatif est attendu ; cette activité fait toutefois l'objet de couverture de réassurance ;
- en assurance de personnes : s'agissant des risques de prévoyance, la sinistralité sur les risques décès (principal risque couvert) n'affiche pas de dégradation alors qu'une hausse est observable sur les garanties arrêt de travail des professionnels.

Ainsi, hors éléments exceptionnels, le résultat brut d'exploitation des activités d'Assurances reste très résilient et affiche une croissance positive.

Par ailleurs, la dégradation de l'environnement économique et financier, notamment la baisse des marchés actions, le niveau des taux très bas, ainsi que l'augmentation et la volatilité importante des spreads de crédit, impacte également la solvabilité de Natixis Assurances, en influant négativement sur les marges futures. Pour autant, la couverture du SCR (Solvency Capital Requirement - exigence en capital) demeure assurée et ne génère à ce stade aucune alerte, ni besoin de financement. Les diverses actions mises en œuvre ces dernières années, en particulier en termes de couvertures financières, de réassurance, de diversification des activités ou de gestion des investissements, contribuent à la solidité et à la résilience de la solvabilité de Natixis Assurances. L'évolution de la solvabilité fait systématiquement l'objet d'un suivi particulier, renforcé compte tenu de la complexité et de l'instabilité inhérentes au contexte COVID-19.

## **Risques liés à la détention des titres émis par Natixis**

### **Les porteurs des titres émis par Natixis et certains autres créanciers de Natixis pourraient subir des pertes si Natixis devait faire l'objet d'une procédure de résolution**

La réglementation européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et les textes transposant ces règles en droit français (la réglementation « BRRD ») visent notamment la mise en place d'un mécanisme de résolution unique conférant



aux autorités de résolution le pouvoir de « renflouement interne » visant à lutter contre les risques systémiques attachés au système financier et notamment à éviter l'intervention financière des États en cas de crise. Ce pouvoir permet à ces autorités, dans l'hypothèse où une institution financière ou le groupe auquel elle appartient soumise à BRRD devient défaillante ou est proche de l'être, de déprécier, annuler ou convertir en actions, les titres et les engagements éligibles de cette institution financière. Outre la possibilité d'utilisation de ce mécanisme de « renflouement interne », la BRRD accorde aux autorités de résolution des pouvoirs plus étendus, leur permettant notamment de (1) contraindre l'entité à se recapitaliser afin de respecter les conditions de son agrément et à poursuivre les activités pour lesquelles elle est agréée avec un niveau de confiance suffisant de la part des marchés ; le cas échéant en modifiant la structure juridique de l'entité (2) réduire la valeur des créances ou des instruments de dette, ou les convertir en titres de capital pour un transfert vers un établissement-relais à capitaliser, ou dans le cadre d'une cession d'activité ou du recours à une structure de gestion des actifs.

Au 30/06/2020, les fonds propres CET1 de Natixis s'élèvent à 11,6 milliards d'euros, le total des fonds propres de catégorie 1 à 13,7 milliards d'euros et les fonds propres prudentiels de catégorie 2 à 2,2 milliards d'euros. Natixis n'a pas émis de dette senior non préférée.

En tant que membre du Groupe BPCE, Natixis pourrait être sujette à une procédure de résolution en cas de défaillance de Natixis et du Groupe BPCE. L'autorité de résolution compétente conduirait la procédure de résolution au niveau de BPCE, qui serait le « point d'entrée unique » du Groupe BPCE notamment dans le cadre de l'application des mécanismes de solidarité mutualiste. Si la situation financière de Natixis ou du Groupe BPCE se détériorait ou semblait se détériorer, l'existence des pouvoirs prévus par BRRD pourrait entraîner une baisse plus rapide de la valeur de marché des titres financiers émis par Natixis.

Si une procédure de résolution était mise en œuvre au niveau du Groupe BPCE, l'exercice des pouvoirs prévus par BRRD par une autorité compétente pourrait entraîner :

- une dépréciation partielle ou totale des instruments de fonds propres de Natixis ayant pour impact une perte partielle ou totale de la valeur de ces instruments ;
- une conversion partielle ou intégrale des instruments financiers éligibles en actions Natixis ayant pour conséquence une détention non souhaitée d'actions Natixis et une possible perte financière lors de la revente de ces actions ;
- une modification des modalités contractuelles des instruments financiers pouvant modifier notamment les éléments financiers et temporels des instruments susceptibles de se traduire notamment par des réductions de coupon ou prolongement de maturité et impactant négativement la valeur desdits instruments financiers.

Par ailleurs, la mise en place de mesures de résolution affecterait significativement la capacité de Natixis à effectuer le paiement prévu par de tels instruments ou plus généralement d'assurer ses obligations de paiements vis-à-vis des tiers.

## 3.2 Gestion des risques

### 3.2.3 Risques de crédit et de contrepartie

#### 3.2.3.10 Informations quantitatives

##### - EAD, RWA ET EFP PAR APPROCHE ET CATEGORIE D'EXPOSITION BALOISE (NX01)

(en millions d'euros)	30/06/2020			31/12/2019		
	EAD	RWA	EFP	EAD	RWA	EFP
<b>Risque de crédit</b>						
<b>Approche interne</b>	<b>132 735</b>	<b>51 906</b>	<b>4 152</b>	<b>136 517</b>	<b>53 854</b>	<b>4 308</b>
Actions	5 326	16 654	1 332	5 621	17 642	1 411
Administrations et banques centrales	30 909	335	27	29 616	511	41
Autres actifs						
Clientèle de détail						
Entreprises	85 521	32 161	2 573	89 071	33 108	2 649
Établissements	7 780	1 248	100	7 816	1 187	95
Titrisation	3 199	1 508	121	4 394	1 406	112
<b>Approche standard</b>	<b>90 909</b>	<b>11 099</b>	<b>888</b>	<b>74 182</b>	<b>12 420</b>	<b>994</b>
Administrations et banques centrales	7 962	1 197	96	7 551	1 122	90
Autres actifs	6 205	5 655	452	6 150	5 352	428
Clientèle de détail	639	465	37	774	536	43
Entreprises	2 279	1 515	121	5 075	3 621	290
Établissements	59 063	426	34	48 223	314	25
Expositions en défaut	30	39	3	97	101	8
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	221	92	7	221	91	7
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	81	43	3	100	46	4
Titrisation *	14 428	1 669	134	5 990	1 237	99
<b>Sous total risque de crédit</b>	<b>223 644</b>	<b>63 005</b>	<b>5 040</b>	<b>210 699</b>	<b>66 274</b>	<b>5 302</b>
<b>Risque de contrepartie</b>						
<b>Approche interne</b>	<b>35 140</b>	<b>5 865</b>	<b>469</b>	<b>34 888</b>	<b>5 531</b>	<b>442</b>
Administrations et banques centrales	5 536	112	9	3 807	120	10
Entreprises	16 054	4 259	341	18 026	4 015	321
Établissements	13 171	1 387	111	12 673	1 365	109
Titrisation	379	108	9	382	32	3
<b>Approche standard</b>	<b>18 218</b>	<b>614</b>	<b>49</b>	<b>18 872</b>	<b>645</b>	<b>52</b>
Administrations et banques centrales	1 965	241	19	1 282	254	20
Clientèle de détail						
Entreprises	289	42	3	525	33	3
Établissements	15 714	262	21	16 870	274	22
Expositions en défaut	2	2		7	10	1

Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	72	42	3	122	64	5
Titrisation	176	25	2	66	10	1
<b>Contribution au fonds de défaillance d'une CCP</b>	<b>352</b>	<b>153</b>	<b>12</b>	<b>347</b>	<b>234</b>	<b>19</b>
<b>Sous total risque de contrepartie</b>	<b>53 709</b>	<b>6 632</b>	<b>531</b>	<b>54 106</b>	<b>6 410</b>	<b>513</b>

<b>Risque de marché</b>						
<b>Approche interne</b>		<b>12 322</b>	<b>986</b>		<b>5 826</b>	<b>466</b>
<b>Approche standard</b>		<b>5 875</b>	<b>470</b>		<b>5 378</b>	<b>430</b>
Risque action		450	36		462	37
Risque de change		2 847	228		2 685	215
Risque sur matières premières		1 039	83		708	57
Risque de taux		1 539	123		1 523	122
<b>Sous total risque de marché</b>		<b>18 197</b>	<b>1 456</b>		<b>11 204</b>	<b>896</b>

<b>CVA</b>	<b>7 399</b>	<b>1 679</b>	<b>134</b>	<b>7 671</b>	<b>1 336</b>	<b>107</b>
------------	--------------	--------------	------------	--------------	--------------	------------

<b>Risque de règlement livraison</b>		<b>11</b>	<b>1</b>		<b>32</b>	<b>3</b>
--------------------------------------	--	-----------	----------	--	-----------	----------

<b>Risque opérationnel (approche standard)</b>		<b>13 733</b>	<b>1 099</b>		<b>13 733</b>	<b>1 099</b>
--	--	---------------	--------------	--	---------------	--------------

<b>TOTAL</b>		<b>103 258</b>	<b>8 261</b>		<b>98 990</b>	<b>7 919</b>
--------------	--	----------------	--------------	--	---------------	--------------

\* Modification de la méthode de consolidation de l'entité Versailles, désormais mise en équivalence puisque n'étant pas considérée comme étant dans le prolongement de l'activité de Natixis et ne constituant donc pas un établissement financier au sens des textes réglementaires

## – EAD PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR CATEGORIE D'EXPOSITION BALOISE (NX05)

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

(en millions d'euros)

Catégorie d'exposition	France	Europe*	Amérique du Nord	Autres	Total
<b>Entreprises</b>	<b>33 147</b>	<b>28 644</b>	<b>16 381</b>	<b>25 975</b>	<b>104 147</b>
Autres que PME et FS	28 786	21 792	12 484	20 315	83 377
Financements spécialisés (FS)	3 515	6 612	3 809	5 326	19 262
PME	846	240	87	334	1 508
<b>Établissements</b>	<b>70 204</b>	<b>12 478</b>	<b>7 579</b>	<b>5 816</b>	<b>96 077</b>
<b>Administrations et banques centrales</b>	<b>14 648</b>	<b>10 095</b>	<b>10 558</b>	<b>11 071</b>	<b>46 372</b>
Administrations centrales et banques centrales	13 265	7 835	10 467	11 060	42 628
Organisations internationales		1 606			1 606
Administrations régionales ou locales	470	38			507
Entités du secteur public	913	616	91	11	1 631
<b>Titrisation</b>	<b>5 799</b>	<b>1 031</b>	<b>10 959</b>	<b>391</b>	<b>18 181</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>5 513</b>	<b>234</b>	<b>413</b>	<b>44</b>	<b>6 205</b>



<b>Action</b>	<b>3 843</b>	<b>666</b>	<b>678</b>	<b>139</b>	<b>5 326</b>
<b>Clientèle de détail</b>	<b>504</b>	<b>41</b>		<b>95</b>	<b>640</b>
Autres que PME	343	16		4	363
PME	161	25		91	277
<b>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</b>	<b>219</b>			<b>2</b>	<b>221</b>
<b>Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	<b>13</b>	<b>101</b>	<b>153</b>
<b>Expositions en défaut</b>	<b>24</b>	<b>1</b>		<b>7</b>	<b>32</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>					
<b>Total 30/06/2020</b>	<b>133 906</b>	<b>53 226</b>	<b>46 581</b>	<b>43 640</b>	<b>277 353</b>
<b>Total 31/12/2019</b>	<b>121 530</b>	<b>52 056</b>	<b>47 004</b>	<b>44 215</b>	<b>264 806</b>

\* Europe = Union européenne + Europe (hors UE)



## – EAD PAR NOTE INTERNE (EQUIVALENT S&P) (NX12)

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Répartition des expositions en risque par note interne (équivalent S&P) pour les classes d'actifs traitées en méthode IRB après exclusion :

- des expositions sur actions (traitées en approche pondération simple) ;
- des encours traités en pools (créances achetées) et des tiers regroupés en classes homogènes de risque ;
- des positions de titrisation

(Répartition en %)

Grade	Note interne	30/06/2020	31/12/2019
Investment Grade	AAA	0,1 %	0,5 %
	AA+	6,2 %	7,2 %
	AA	6,6 %	7,0 %
	AA-	15,1 %	13,6 %
	A+	6,6 %	6,4 %
	A	11,4 %	12,5 %
	A-	10,2 %	9,4 %
	BBB+	7,3 %	6,9 %
	BBB	7,7 %	8,6 %
	BBB-	9,0 %	8,9 %
<b>Investment Grade</b>		<b>80,2 %</b>	<b>81,0 %</b>
Non Investment Grade	BB+	4,4 %	5,1 %
	BB	5,0 %	4,6 %
	BB-	3,0 %	3,4 %
	B+	2,1 %	2,4 %
	B	0,9 %	0,9 %
	B-	0,5 %	0,2 %
	CCC+		0,1 %
	CCC		
	CCC-		
	CC		
C			
<b>Non Investment Grade</b>		<b>16,0 %</b>	<b>16,7 %</b>
<b>Non noté</b>	<b>Non noté</b>	<b>1,3 %</b>	<b>0,5 %</b>
<b>Défaut</b>	<b>D</b>	<b>2,6 %</b>	<b>1,8 %</b>
<b>Total</b>		<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

### 3.2.5 Risques de marché

#### 3.2.5.4 Données quantitatives de mesure des risques de marché

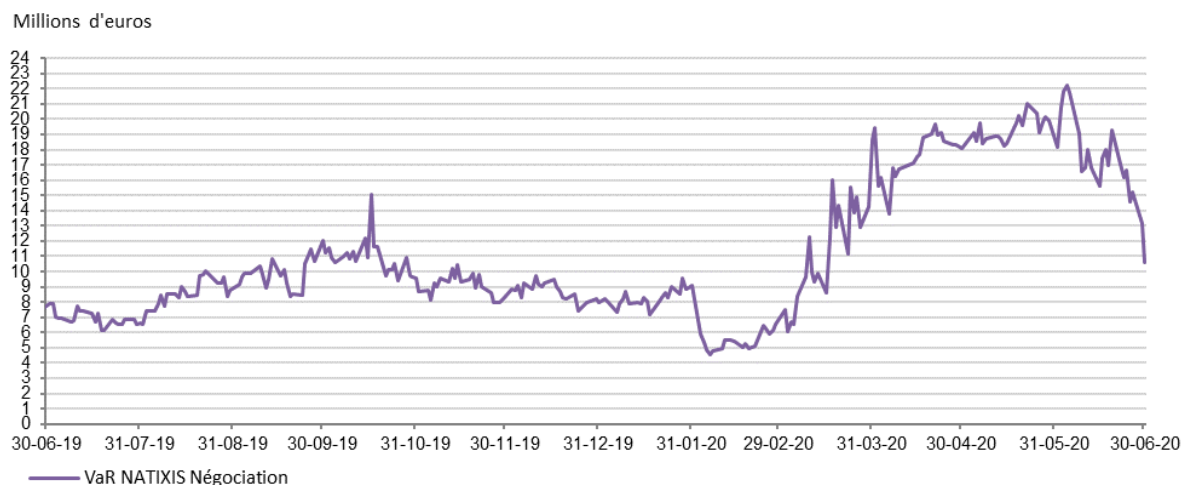
(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

##### Évolution de la VaR sur le périmètre de Natixis

Le niveau de VaR des portefeuilles de négociation de Natixis s'est établi en moyenne à 11,1 millions d'euros avec un maximum constaté de 22,2 millions d'euros le 4 juin 2020, un minimum de 4,5 millions d'euros le 6 février 2020 et une valeur de 10,6 millions d'euros au 30 juin 2020.

Le graphique ci-dessous présente l'historique de VaR sur les portefeuilles de négociation entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020, pour le périmètre global.

##### VaR globale Natixis – Portefeuille de négociation (VaR 99 % 1 jour)



##### Ventilation de la VaR globale négociation par périmètre

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Le tableau suivant présente les principaux chiffres de VaR – (VaR 99 %, 1 jour) :

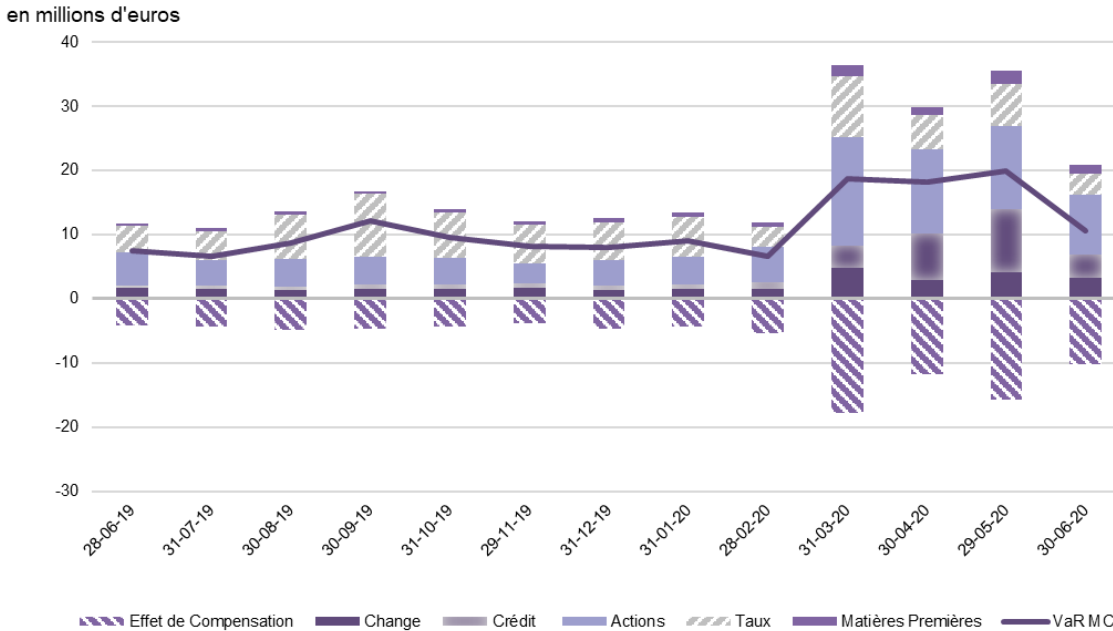
(en millions d'euros)

Périmètre Natixis négociation	VaR au 30/06/2020
<b>Natixis</b>	<b>10,6</b>
dont :	
Global Markets	10,5
Equity Markets	7,2
Commodities	1,5
Fixed-Income	4,1
Global Securities Financing	6,0
Autres activités gérées en extinction	1,9

Au 30 juin 2020, la VaR par activité est à un niveau plus élevé par rapport à l'année précédente (10,6 millions d'euros contre 7,5 millions d'euros).

### Ventilation par classe de risque et effet des compensations

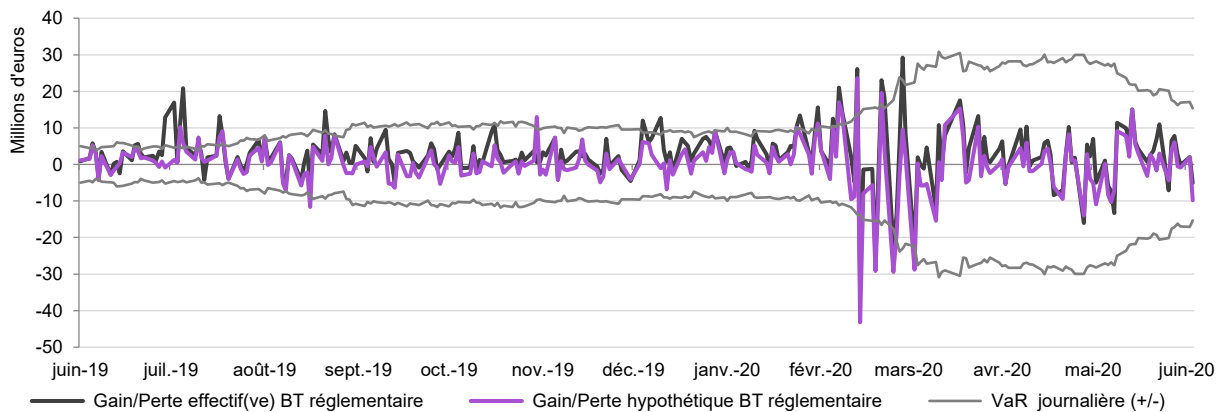
La ventilation de la VaR par axe de risque permet de rendre compte de la contribution mensuelle des principaux risques ainsi que des effets de compensation en VaR.



La hausse de la VaR consolidée de 3,1 millions d'euros s'explique entre autres par la hausse de la VaR sur les périmètres composés majoritairement d'actions en raison de la forte volatilité des marchés dans le contexte de la crise de Covid-19.

### « Backtesting » de Natixis sur le périmètre réglementaire

Le graphique présenté ci-dessous rend compte du « backtesting » (comparaison a posteriori du potentiel de perte, tel que calculé ex-ante par la VaR (99 %, 1 jour), avec les réalisations hypothétiques et les réalisations effectivement constatées en résultat) sur le périmètre réglementaire et permet de vérifier la robustesse de l'indicateur de VaR :



Du 28/06/19 au 30/06/20, quatre exceptions de backtesting réel et six événements de backtesting hypothétique de niveau réglementaire Natixis ont été constatés.

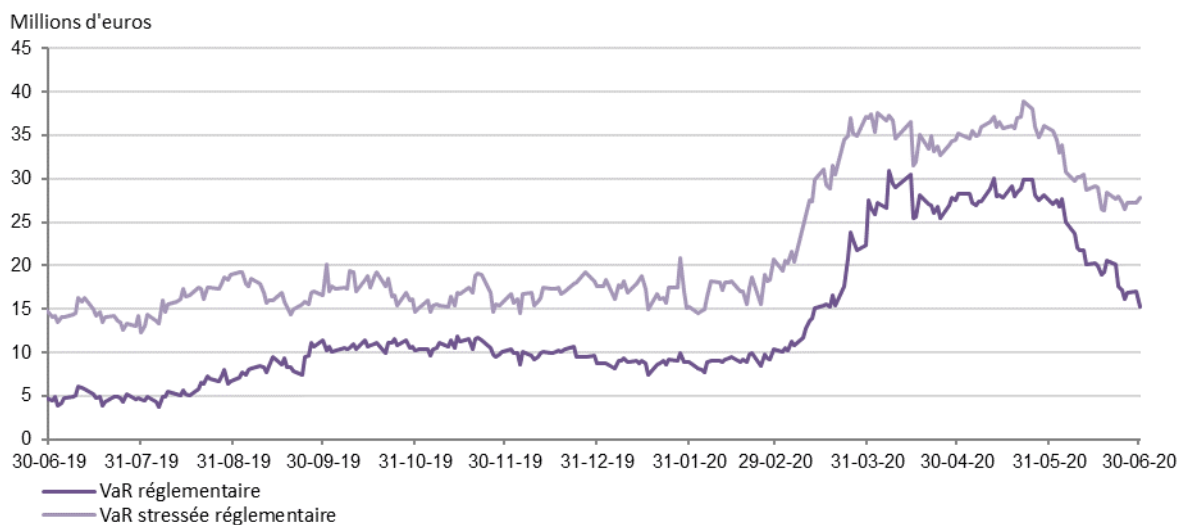


Quatre exceptions de backtesting réel et hypothétique sont enregistrées au premier semestre 2020 les 12, 17, 23 et 30 mars. Ces quatre exceptions sont liées à la forte volatilité des marchés causée par l'incertitude et les mesures prises pour juguler la pandémie Covid-19. Ces exceptions ne seront pas prises en compte dans le calcul des facteurs de multiplication comme autorisé par la BCE dans sa communication du 16 avril 2020.

### VaR stressée réglementaire de Natixis

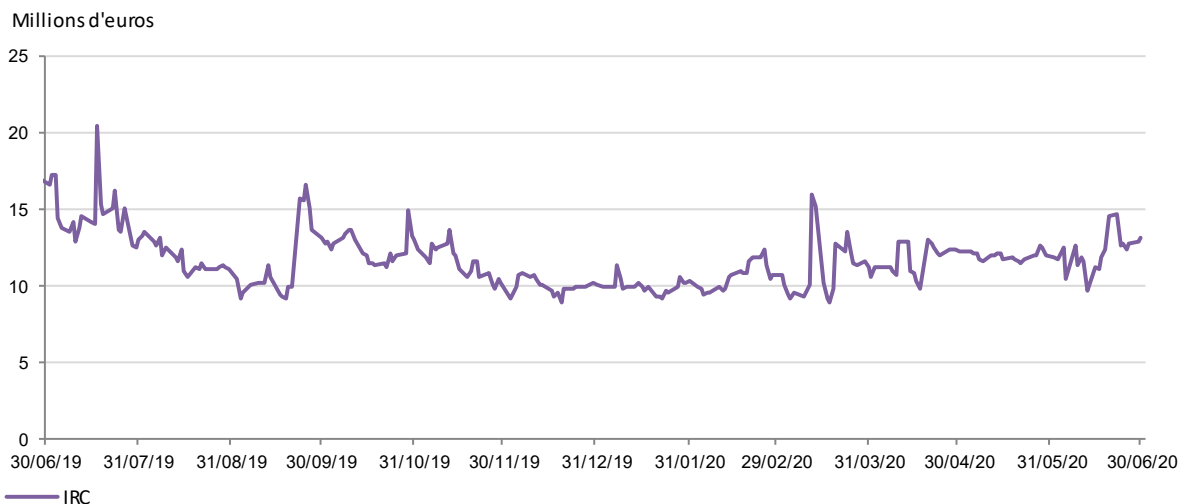
Le niveau de la VaR réglementaire stressée s'est établi en moyenne à 21,7 millions d'euros, avec un maximum constaté de 38,9 millions d'euros le 22 mai 2020, un minimum de 12,4 millions d'euros le 31 juillet 2019 et un niveau de 27,9 millions d'euros au 30 juin 2020.

### Évolution de la VaR réglementaire de production (99 %, 1 jour) et stressée (SVaR 99 %, 1 jour) :



### Indicateur IRC

Cet indicateur porte sur le périmètre réglementaire. Le niveau d'IRC de Natixis s'est établi en moyenne à 11,7 millions d'euros, avec un maximum constaté de 20,5 millions d'euros le 17 juillet 2019, un minimum de 9 millions d'euros le 19 décembre 2019 et une valeur de 13,2 millions d'euros au 30 juin 2020.



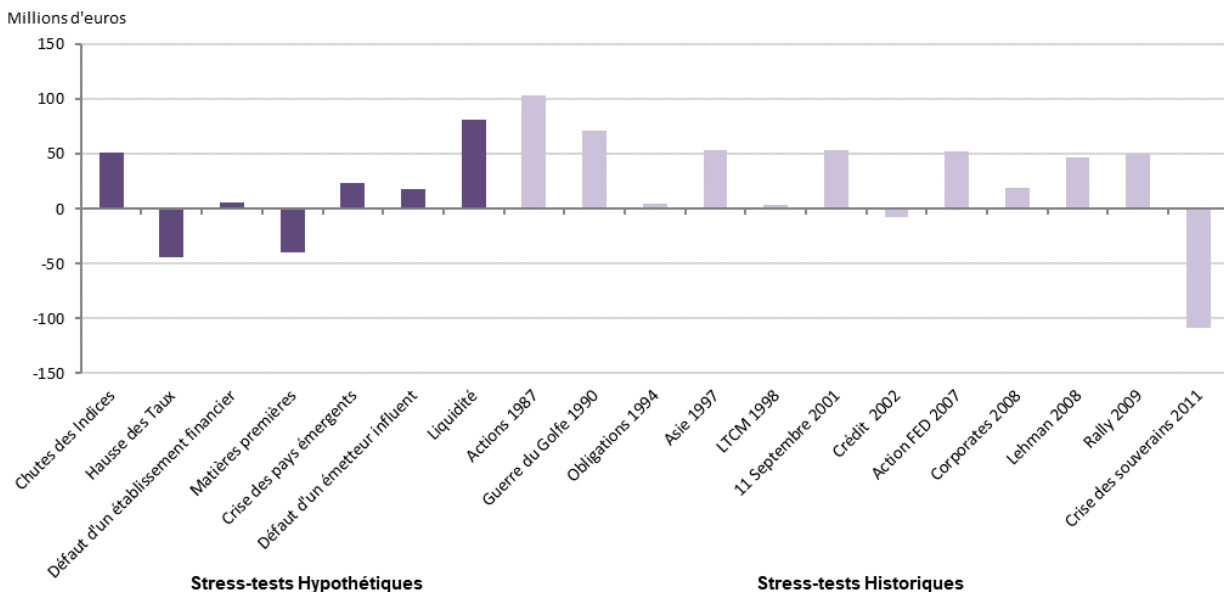
## Résultats des stress tests sur le périmètre de Natixis

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Les niveaux de « stress tests » globaux ont atteint au 30 juin 2020, en moyenne, un niveau de +23 millions d'euros contre +12 millions d'euros au 28 juin 2019.

Le stress test historique reproduisant la crise des souverains de 2011 conduit à la perte maximale (-108 millions d'euros au 30 juin 2020).

### Stress tests globaux au 30/06/2020 :



## 3.2.7 Gestion du bilan

### 3.2.7.1 Gouvernance et organisation

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

La gestion et le suivi des risques structurels de bilan de Natixis sont placés sous l'autorité du comité de gestion actif – passif (le « comité GAP ») présidé par le directeur général et auquel participent notamment les membres du comité de direction générale respectivement en charge des Finances, des Risques et de la Banque de Grande Clientèle, ainsi que le responsable du Pool Commun de Refinancement, et les directeurs de la gestion financière de Natixis et de BPCE. D'une périodicité bimestrielle, ce comité faitier sur ce domaine a pour principales missions :

- la définition et le suivi de la politique de gestion actif – passif de Natixis ;
- l'approbation des grands principes en matière de gestion des risques structurels de bilan (organisation, délégations, tarification interne de la liquidité...) et ce, en conformité avec le cadre ALM normatif fixé par BPCE ;
- la validation des conventions et des hypothèses ALM sous-jacentes aux calculs des indicateurs de gestion et de suivi des risques structurels ;
- la validation des limites internes portant sur les indicateurs ALM ; les limites globales Groupe allouées à Natixis étant définies par BPCE ;
- la validation de la politique globale de refinancement en coordination avec BPCE ;

- la supervision de la gestion des risques structurels de bilan (incluant la gestion du risque de levier excessif) ;
- la surveillance des grands équilibres de bilan et de leur évolution.

Le périmètre de suivi du comité GAP porte sur le bilan prudentiel N2.

Afin de mener à bien ses missions et de pouvoir appliquer les grands principes de gestion et de contrôle ALM, le comité ALM délègue certaines responsabilités opérationnelles :

- à la direction de la gestion financière, première ligne de défense : le département ALM est garant de l'actualisation des principes ALM, des normes, conventions et limites. Il les soumet au comité GAP sous le contrôle de la fonction SRO (« *Structural Risk Officer* ») de la direction des risques, et assure la gestion des risques structurels de bilan des ratios de liquidité réglementaires et du ratio de levier (cf. *section 3.3.2.2*),
- le département Trésorerie (pool commun de refinancement), rattaché à la direction de la Gestion financière, est en charge de couvrir les besoins de refinancement des métiers, de gérer opérationnellement le risque de liquidité dans le cadre de mandats de risques et des limites qui lui sont dédiés, de mettre en œuvre la politique de refinancement à moyen terme de Natixis décidée par le comité GAP et de gérer opérationnellement le respect du ratio réglementaire de liquidité ;
- à la direction des risques / SRO en charge de la seconde ligne de défense et opérant le contrôle de la gestion financière et de la trésorerie. Ce département instruit également en comité des risques de marché les mandats de risque et les limites opérationnelles relatifs aux portefeuilles bancaires. Enfin, ce département propose au conseil d'administration pour validation les limites de risque définies dans le cadre de la politique de l'appétit aux risques de la banque.

### 3.2.7.2 Gestion du risque de liquidité et de refinancement

#### Objectifs et politique

*(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)*

Natixis est affiliée à l'organe central des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires (BPCE) au sens du Code monétaire et financier. L'article L. 511-31 du Code monétaire et financier précise que les organes centraux représentent les établissements de crédit et sont chargés de veiller à la cohésion de leur réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements et sociétés qui leur sont affiliés. À cette fin, ils prennent toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements et sociétés comme de l'ensemble du réseau.

Ainsi, eu égard aux engagements pris par le Groupe BPCE vis-à-vis des autorités de tutelle d'assurer et de garantir la liquidité de la banque en dernier ressort, Natixis demeure dès lors placée sous la supervision de BPCE.

Cette supervision passe par la mise en place d'une gouvernance et d'un dispositif de gestion et de suivi du risque de liquidité global, décliné, partagé et harmonisé sur l'ensemble des affiliés, dont les grands principes sont arrêtés par le comité de gestion actif – passif du Groupe BPCE.

Dans ce contexte, la politique générale de gestion du risque de liquidité de Natixis est une déclinaison de celle du Groupe. Elle a pour objectif de favoriser le développement optimal des activités de Natixis dans le cadre d'une gouvernance et d'un corpus de règles ALM claires, partagées et harmonisées ainsi que dans le respect des contraintes de risque fixées par le Groupe.

La structure du refinancement de Natixis repose sur l'organisation d'une plateforme commune de refinancement entre Natixis et BPCE. Placée sous l'égide du comité GAP Groupe, elle a été mise en œuvre afin de sécuriser le financement du Groupe et d'optimiser la gestion du collatéral et la circulation de la liquidité

au sein du Groupe selon des règles prédéfinies, dans le but de diminuer le recours aux marchés et de réduire les coûts de refinancement.

En particulier, le positionnement des signatures sur la dette émise est le suivant : BPCE est en charge du refinancement à moyen et long terme de Natixis pour les opérations de refinancement « vanille », publiques et privées, de rang senior ou subordonné ; Natixis reste l'émetteur Moyen Long Terme du Groupe BPCE pour les opérations de refinancement privées structurées.

La politique générale de gestion du risque de liquidité vise ainsi à :

- assurer le respect des engagements de financement de Natixis tout en veillant à ce que le montant des besoins de refinancement et la transformation opérée soient compatibles avec les capacités de refinancement à court et à moyen terme du Groupe ;
- optimiser le coût de refinancement sous les contraintes de risque fixées pour contribuer aux objectifs de rentabilité ;
- respecter le dispositif de limites internes arrêté en étroite collaboration avec BPCE et adapté à la capacité du Groupe à pourvoir aux besoins de liquidité de Natixis en dernier ressort ;
- satisfaire les exigences réglementaires nationales ou étrangères ;
- participer à la diversification des ressources levées par le Groupe BPCE en termes de localisations géographiques, de supports et de contreparties ; et notamment promouvoir la collecte des ressources non financières.

### **Dispositif de suivi**

*(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)*

Le contrôle, la gestion et le suivi de ce risque reposent notamment sur le dispositif suivant :

- l'encadrement des consommations brutes de liquidité de chaque métier : afin de piloter les besoins de refinancement de la banque, des enveloppes de liquidité pour chaque métier sont arrêtées dans le cadre de la procédure budgétaire et validées par le comité GAP. Le suivi des consommations est effectué hebdomadairement pour les métiers de la BGC et mensuellement pour les autres métiers ;
- l'encadrement de la contribution de la banque à l'empreinte nette de marché du Groupe BPCE : elle permet de mettre en adéquation le système d'allocation de la liquidité avec les ambitions stratégiques du Groupe et le pilotage opérationnel ;
- l'encadrement de la transformation à court terme : celle-ci est mesurée à partir d'impasses de liquidité. Cet indicateur est produit chaque jour sur un horizon de 365 jours en pas de temps quotidien pour l'ensemble des opérations du périmètre social élargi à certaines filiales. Il est encadré par quatre limites permanentes validées par le comité GAP et suivies quotidiennement (sur l'exposition au marché du jour le jour à l'ouverture, sur l'impatte à 60 jours, à 150 jours et à 330 jours) ;
- l'encadrement de la transformation à moyen terme : il s'effectue par des ratios de couverture, définis par tranche de maturité comme le rapport des ressources restant dû sur les emplois restant dû. Ces ratios, calculés pour la Trésorerie Long terme, les filiales établissements de crédit hébergeant des activités à moyen terme et pour Natixis en base consolidée, sont contraints par des ratios minima de couverture validés par le comité GAP et suivis mensuellement. En outre, conformément à la réglementation et dans le cadre de l'appétit au risque de la banque, Natixis a mis en place depuis 2015 une gouvernance ainsi qu'une limite globale et un seuil d'alerte appliqués spécifiquement à un ratio de couverture, proposés par le comité GAP et validés par le conseil d'administration ;
- l'encadrement de la contribution de la banque à la transformation court et moyen long terme du Groupe BPCE : elle est mesurée à partir des impasses de liquidités consolidées de Natixis, soumis à limite sur les plots 60 jours, 5 mois, 11 mois et 5 ans. Ces indicateurs sont produits tous les mois ;

- des exercices de résistance à des stress de liquidité : ils ont pour objectifs de mesurer la capacité du Groupe à continuer de respecter ses engagements et à poursuivre ses activités en cas de crise de liquidité. Natixis simule périodiquement sa contribution aux résultats du stress Groupe pour différents scénarios de crise (systémique, spécifique, combinée...) et pour différents niveaux d'intensité (modérée, forte, extrême...) sur un horizon d'un, deux et trois mois dont les hypothèses sont fixées par BPCE ;
- la structure du refinancement : ce suivi a pour objectif de s'assurer de la bonne diversification de nos ressources par nature de contrepartie, par segment de marché et par zone géographique afin de maîtriser tout risque de concentration (cf. paragraphe [Principes et structures de refinancement]) ;
- la réalisation des tests de profondeur de marché par le pool commun de refinancement : ces tests de liquidité visent notamment à sonder les limites ouvertes sur la signature du Groupe par les contreparties.

### **Plan de continuité d'activité en cas de stress de liquidité**

*(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)*

Ce plan de continuité d'activité (« PCA Liquidité ») a pour objectif d'assurer qu'en cas de survenance d'une crise de liquidité altérant la capacité du Groupe à se refinancer, l'ensemble des moyens est mobilisé, de façon coordonnée et optimisée pour lui permettre d'assumer ses obligations financières courantes et futures et ainsi de maintenir la continuité de ses activités.

Du fait de la supervision de Natixis par BPCE en tant qu'organe central et des interactions fortes qui existent entre BPCE et Natixis en termes de gestion des liquidités (cf. section 3.2.7.1), ce plan est une déclinaison de celui du Groupe BPCE.

Un système de gouvernance (équipes et comités dédiés, règles d'activation et désactivation, dispositif de reporting et de communication, etc.), ainsi que des plans de remédiation pour renforcer la liquidité et réduire les besoins de refinancement sont définis et documentés. En outre, afin de s'assurer du caractère opérant du plan de continuité et conformément à la réglementation, ce dispositif fait l'objet de tests.

### **Principes et structure de refinancement**

*(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)*

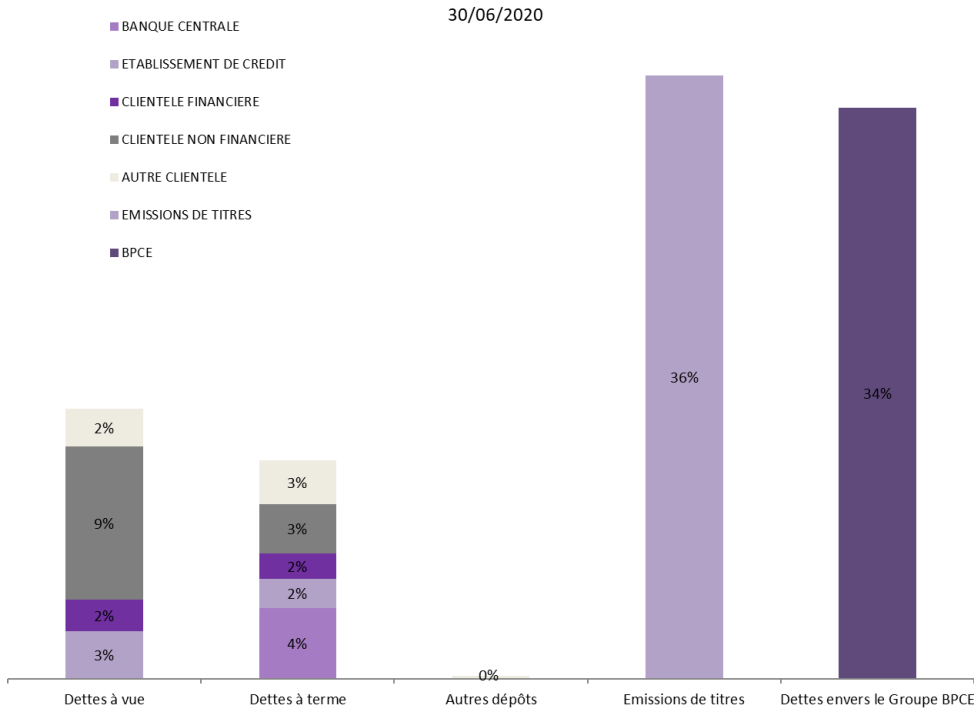
#### **Stratégie de refinancement**

La structure du refinancement de Natixis repose sur l'organisation d'une plateforme commune de refinancement entre Natixis et BPCE. Placée sous l'égide du comité GAP Groupe, elle a été mise en œuvre afin de sécuriser le financement du Groupe et d'optimiser la gestion et la circulation de la liquidité au sein du Groupe selon des règles prédéfinies, dans le but de diminuer le recours aux marchés et de réduire les coûts de refinancement.

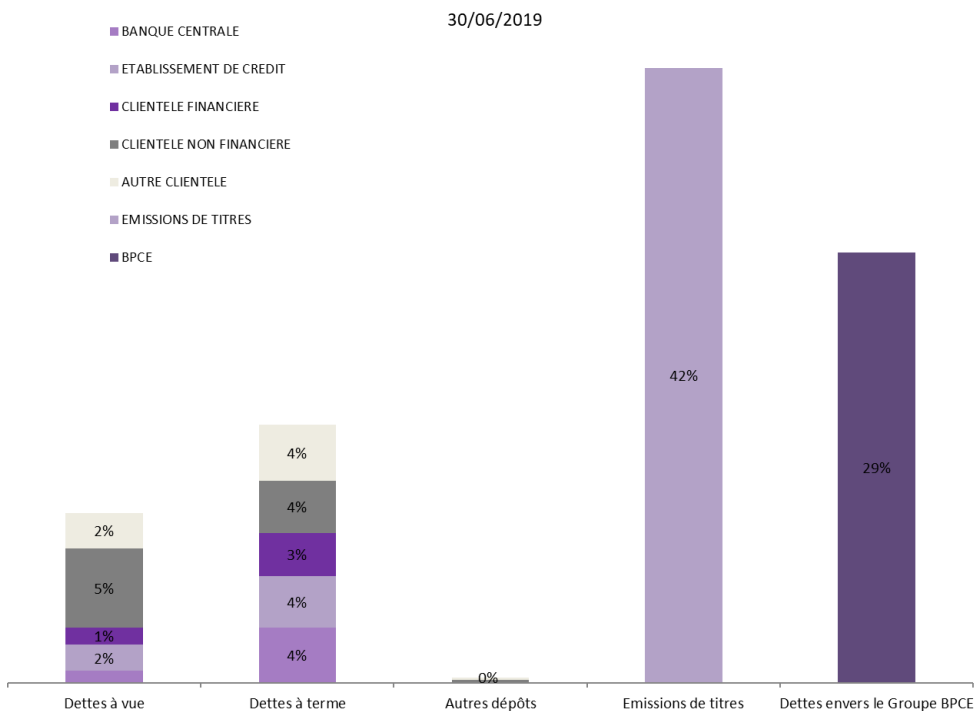
La stratégie de diversification doit donc s'appréhender au niveau Groupe, Natixis n'étant que l'un des bras armés du Groupe. Elle vise à élargir les sources de refinancement par zone géographique, par devise, par produits et par contrepartie afin de limiter l'empreinte de marché du Groupe tout en contraignant les besoins de liquidité dites de « marchés » des métiers consommateurs. Au niveau de Natixis, la mise en œuvre de cette stratégie passe notamment par la distribution d'émissions structurées en placement privé, et par la collecte de dépôts avec les « corporates » en Europe, en Asie et aux États-Unis.

Les graphiques ci-après sont établis pour information, sur la base de données gestion, sur des photos au 30 juin 2020.

**Poids des sources de refinancement « brutes » disponibles dans le bilan de la banque, par grande famille de supports et/ou par nature de clientèle en date de situation du 30 juin 2020**

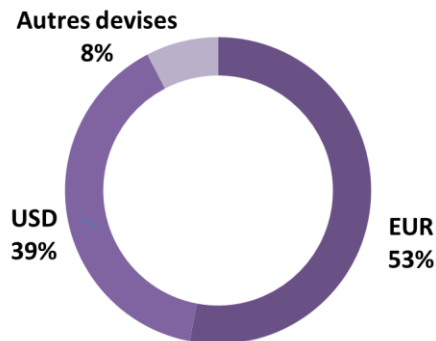


**Poids des sources de refinancement « brutes » disponibles dans le bilan de la banque, par grande famille de supports et/ou par nature de clientèle en date de situation du 30 juin 2019**

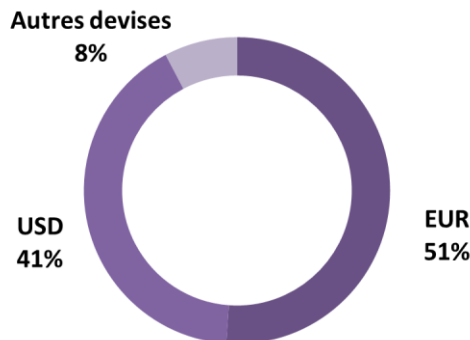




**Répartition par devise de la structure du refinancement brut – à USD courant – 30/06/2020**



**Répartition par devise de la structure du refinancement brut – à USD courant – 30/06/2019**



Dans le cadre de son programme de refinancement à moyen terme annuel, Natixis a levé au S1 2020 pour 5,1 milliards d’euros (3,1 milliards nets de rachats et de calls) de ressources à plus d’un an contre 8,3 milliards d’euros au S1 2019 (6,1 milliards nets de rachats et de calls).

Ce retrait est en phase avec un plan de refinancement de moindre ampleur en 2020 qu’en 2019, sachant qu’une partie de l’activité clientèle s’est faite via du PGE, sorti du champ du refinancement LT.

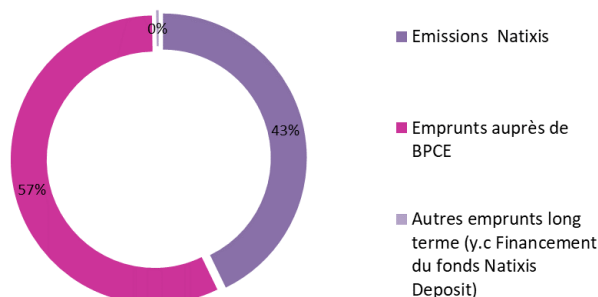
La part des placements privés structurés est de 43% en brut le solde ayant majoritairement été apporté par BPCE dans le cadre de la politique de refinancement à moyen terme du Groupe validée en comité GAP Groupe.



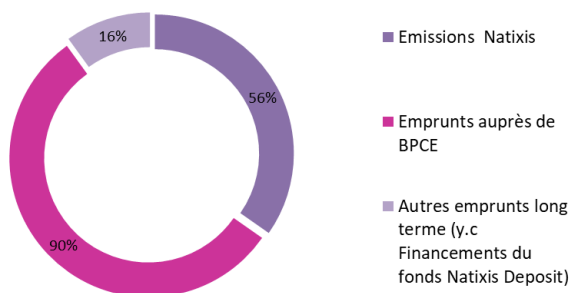




### Réalisation – en brut – du programme de refinancement moyen long terme au 30 juin 2020



### Réalisation – en brut – du programme de refinancement moyen long terme au 30 juin 2019



## Points sur les refinancements de la Banque

### Refinancement court terme

La progression de la pandémie de Covid-19 a bouleversé l'économie mondiale tout en impactant très fortement les marchés de capitaux. Les mesures de confinement indispensables au contrôle de la maladie ont paralysé des secteurs entiers d'activité obligeant les gouvernements et les banques centrales à multiplier les mesures budgétaires et monétaires afin de limiter les conséquences de cette crise.

Le premier trimestre 2020 a été marqué par un blocage des marchés de refinancement court terme et donc par une attrition pour le Groupe des ressources collectées sur les marchés via ses programmes d'émission de papiers commerciaux. Ce blocage des marchés s'explique principalement par la réduction de la partie de la trésorerie des entreprises investie en fonds monétaires ou en produits bancaires simples au profit de réserves immédiatement mobilisables conservées en compte courant. La mise en place de cette stratégie par les entreprises avait pour but de faire face à la disparition prévisible d'une partie de leurs recettes d'exploitation. Ce mouvement a poussé les gérants de fonds monétaires à ne pas renouveler leurs investissements et donc à réduire le montant de dette bancaire qu'ils détenaient. Au niveau du Groupe, cette perte de ressource monétaire a cependant été, en grande partie, compensée par une augmentation des dépôts des entreprises sur leurs comptes bancaires.

Les injections massives de liquidité des banques centrales ainsi que les nombreuses nouvelles actions ciblées qu'elles ont mises en place à destination des marchés monétaires ont permis, dès le début du second trimestre, un retour de la liquidité sur les marchés de refinancement court terme. Ce phénomène a, dans un



premier temps, été observé sur le dollar avant de se propager vers les autres devises. On peut maintenant considérer que le fonctionnement des marchés est pratiquement revenu à la normale dans des volumes très similaires à ceux observés l'année dernière. Nos encours sur nos différents programmes d'émissions sont assez stables (39,2 milliards contre 39,9 au 31 décembre 2019) avec cependant une augmentation de la proportion des émissions libellées en dollar durant le semestre, mais un rééquilibrage s'amorce avec la réouverture des marchés euro depuis la mi-mai.

### **Encours des différents programmes d'émissions court terme de Natixis**

<i>(en millions d'euros ou contrevaieur euros)</i>	<b>Certificats de dépôt</b>	<b>Commercial Papers</b>
<i>Plafond des programmes *</i>	45 000	25 395
<i>Encours 30/06/2020</i>	29 103	10 100

*\* Pour les certificats de dépôt, plafond du programme de NEU CP uniquement*

### **Refinancement long terme**

Le premier semestre 2020 aura été marqué par la crise du Covid-19 qui, confinement oblige, a ralenti brutalement l'activité économique mondiale. La dernière projection de croissance du FMI pour 2020 s'établit à - 4,9% après + 2,4% en 2019.

Pour contenir les impacts économiques de la pandémie de Covid-19 et soutenir le bon fonctionnement du marché, les banques centrales ont dû agir. Après avoir annoncé un premier train de mesures en mars (taux de dépôt inchangé mais conditions plus favorables pour TLTRO III), la BCE est revenue à la charge avec un plan de 1 350 milliards d'euros d'achats d'actifs jusqu'à juin 2021 (PEPP - Pandemic Emergency Purchase Programme). La Fed a, de son côté, réduit par deux fois (-50 pb et -100 pb) en inter-meeting le taux de ses Fed Funds (d'une plage 1,50%-1,75% à une plage 0,00%-0,25%) et a annoncé un programme d'assouplissement quantitatif presque illimité (incluant bons du Trésor et MBS) ainsi que la mise en place de facilités (programme PMCCF - Primary Market Corporate Credit Facility- et SMCCF - Secondary Market Corporate Credit Facility - sur le moyen-long terme).

Depuis la mi-mars, le bilan de la FED est en hausse de 3 milliards de dollars à 7,2 milliards de dollars et celui de la BCE est en hausse de 1 milliard d'euros à 5,6 milliards d'euros. Sur le marché du crédit, l'action des banques centrales a permis une réouverture du marché primaire en euro après un mois de mars inactif. L'indice Itraxx Fin. Senior Eur, après avoir atteint un pic en mars à 164 bp, traitait à fin juin à 70 bp, sans toutefois revenir sur les plus bas du début d'année (~ 47 bp).

Sur la partie longue de la courbe des taux, l'US Treasury 10 ans termine le semestre à 0,66%, en baisse de -126 bp sur 2020. Le BUND 10 ans clôture à - 0,45%, en baisse de -26 bp.

Dans ce contexte de marché, Natixis a levé au 1<sup>er</sup> semestre 2020, 8,2 milliards d'euros (dont 809 milliards d'euros d'autoportées) au titre du programme de refinancement à moyen et long terme. Seul émetteur long terme sur le compartiment des émissions publiques, BPCE a financé Natixis à hauteur de 4,4 milliards en contre-valeur euro.

### **Émission et encours des différents programmes d'émissions de dette moyen long terme de Natixis**

<i>(en millions d'euros ou contrevaieur euros)</i>	<b>EMTN</b>	<b>NEU MTN</b>	<b>USMTN</b>	<b>Émissions obligataires</b>
<i>Émissions 30/06/2020</i>	1 423	0	14	2 386
<i>Encours 30/06/2020</i>	12 952	477	159	12 456

### 3.2.7.3 Risque de change structurel

*(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)*

#### Objectifs et politique

Le CET1 (Common Equity Tier 1) de Natixis présente une exposition risques pondérés en devise, principalement libellés en US dollar. La politique générale de gestion du risque de change structurelle de la banque consiste à immuniser le Ratio CET 1 (CET1 en devise, rapporté aux RWA dans la même devise) contre l'évolution des parités de change. Cette immunisation est réalisée par la constitution de position de change dite « structurelle », mise en place dans le cadre du refinancement par achat de devises des investissements nets stratégiques et durables à l'étranger, en proportion de la consommation de RWA dans cette devise. Les investissements nets en devise non stratégiques demeurant refinancés par emprunts.

#### Dispositif de suivi

La sensibilité à l'évolution des parités du ratio CET 1 fait l'objet d'un examen périodique en comité GAP.

### 3.2.7.4 Risque de taux d'intérêt global

#### Politique générale

*(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)*

La politique de Natixis en matière de gestion du risque de taux d'intérêt global n'a pas pour vocation de détenir de manière structurelle et durable des positions directionnelles de taux sur le portefeuille bancaire. Sauf exception, les actifs et les passifs financiers à taux fixe sont retournés contre BOR via des swaps de taux et sont majoritairement localisés dans les portefeuilles de la Trésorerie soumis à un dispositif permanent d'encadrement du risque de taux. Le traitement comptable du système de couverture suit les normes comptables IAS.

#### Dispositif de surveillance du risque de taux d'intérêt global

*(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)*

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de taux prend en compte les nouvelles directives de l'Autorité bancaire européenne (EBA) de juillet 2018 "EBA-GL-2018-02". Il s'inscrit dans le cadre de la déclinaison du dispositif IRRBB mis en place au niveau du Groupe BPCE avec des mesures et des limites adaptées au périmètre prudentiel bancaire de Natixis.

La gestion et le suivi du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire de Natixis sont placés au même titre que la gestion du risque de liquidité (*Cf. section 3.2.7.1*) sous l'autorité du comité de gestion actif – passif (*Cf. section 3.2.7.1*).

Les différents indicateurs suivis sont :

- Une impasse statique de taux : cette mesure permet de contrôler l'exposition du bilan (bancaire) au risque de taux.
- Des mesures de sensibilité de la valeur économique : cet indicateur mesure la variation de cette valeur selon les différents scénarios définis par l'EBA.
- Des mesures de variation de la marge nette d'intérêts : cette mesure consiste à calculer la sensibilité des revenus nets d'intérêts.

Ces mesures sont produites par la direction de la gestion financière sous le contrôle de second niveau de la direction des risques / SRO et consolidées par BPCE. Ces mesures sont placées sous un dispositif de limites de validées par le comité de gestion actif/passif et suivies par la direction des risques.

En complément de ce dispositif, des mesures opérationnelles de risque de taux (sensibilités de taux et tests de résistance) sont suivies quotidiennement par la direction des risques, et mensuellement pour les opérations de gestion de bilan et les filiales établissements de crédit.

## Informations quantitatives

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Les indicateurs d'impasse ci-dessous prennent en compte l'ensemble des positions actifs et passifs et les positions à taux variable jusqu'à la prochaine date de fixation du taux : ils rapportent le montant des expositions au passif et des expositions à l'actif sur un même indice de taux et pour différents horizons de maturité.

L'échéancier des positions est calculé de manière statique. La périodicité de calcul de l'indicateur gap de taux est trimestrielle.

### Gap de taux par maturité au 30 juin 2020

Maturités (en milliard d'euros équivalent)	1 an	3 ans	5 ans	7 ans
Montant du gap, à taux fixe	(1.6)	(0.3)	(0.5)	(0.2)

### Sensibilité de la valeur économique et de la marge nette d'intérêt (IRRBB – Tableau B)

(en millions d'euros équivalent)	$\Delta$ EVE <sup>(i)</sup>	$\Delta$ NI <sup>(ii)</sup>
	30/06/2020	30/06/2020
Déplacement parallèle vers le haut +200 bps	(82)	154
Déplacement parallèle vers le bas -200 bps floorés	13	(23)

(i) Sensibilité de la valeur économique avec le floor réglementaire progressif et selon la méthode d'agrégation interdevises définis dans les guidelines de l'EBA de juillet 2018. Pour la marge nette d'intérêts, la sensibilité affichée est celle de la première année

(ii) Sensibilité de la marge nette d'intérêts de la première année.

Compte tenu de sa nature, le risque de taux d'intérêt global demeure un risque marginal pour Natixis et n'appelle pas de remarque particulière.

### 3.2.9.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage

*Actualisation de la section 3.2.9.1 du Chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2019 pages 151 à 153. Seules les procédures faisant l'objet d'une mise à jour ou les nouvelles procédures sont présentées ici.*

#### **Affaire Madoff**

L'encours Madoff est estimé à 548,5 millions d'euros de contre-valeur au 30 juin 2020, intégralement provisionné à cette date. L'impact effectif de cette exposition dépendra à la fois du degré de recouvrement des actifs déposés au nom de Natixis et de l'issue des voies de recours notamment judiciaires dont dispose la banque. Par ailleurs, une divergence a émergé en 2011 sur l'application de la convention d'assurance responsabilité civile professionnelle sur ce dossier, conclue avec des lignes successives d'assureurs pour un montant total de 123 millions d'euros. Alors que la Cour d'appel de Paris avait confirmé en novembre 2016, comme le Tribunal de commerce avant elle, la prise en charge par les assureurs de la première ligne, à hauteur des polices souscrites, des pertes subies par Natixis du fait de la fraude Madoff, la Cour de cassation a prononcé le 19 septembre 2018 l'annulation de l'arrêt attaqué et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. La Cour a rendu le 24 septembre 2019 une décision défavorable à Natixis qui infirme le jugement du Tribunal de commerce de Paris. Natixis a formé un pourvoi en cassation en décembre 2019.

Irving H. Picard, le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BMIS ») a déposé une demande de restitution à la liquidation de sommes perçues avant la découverte de la fraude, par un acte auprès du tribunal des faillites (United States Bankruptcy Court) du Southern District de New York à l'encontre de plusieurs institutions bancaires, incluant une demande de 400 millions de dollars contre Natixis. Natixis conteste les griefs invoqués à son encontre et a pris les mesures nécessaires pour se défendre et assurer la sauvegarde de ses droits. Natixis a déposé des recours dont une « Motion to Dismiss » demandant le rejet de l'action à titre préliminaire et avant toute décision au fond et une « Motion to Withdraw the Reference » pour transférer certaines questions à la compétence de la District Court fédérale. Ces actions ont fait l'objet de nombreuses décisions et recours et sont toujours en cours. Une décision de novembre 2016 du tribunal des faillites a rejeté un certain nombre des demandes de restitution initiées par le liquidateur sur le fondement de l'extraterritorialité. En septembre 2017, la cour du Second Circuit a octroyé au liquidateur de BMIS et aux défendeurs le droit de faire appel de la décision du tribunal des faillites sur l'extraterritorialité directement auprès du Second Circuit, évitant ainsi l'appel intermédiaire auprès de la district court. En février 2019, la cour du Second Circuit a cassé la décision du tribunal des faillites sur l'extraterritorialité. En août 2019, Natixis s'est joint au groupe des défendeurs ayant déposé une demande de permission pour faire appel de la décision de la cour du Second Circuit auprès de la Cour Suprême. La Cour Suprême a refusé en juin 2020 d'entendre l'affaire. L'affaire va être renvoyée par la cour du Second Circuit auprès du tribunal des faillites. Le liquidateur de BMIS cherche la suspension des actions en restitution pendantes jusqu'à ce que certaines actions spécifiques traitant du concept de « good faith » dans les demandes de restitution soient tranchées.

En outre, les liquidateurs de Fairfield Sentry Limited et Fairfield Sigma Limited ont intenté un grand nombre d'actions à l'encontre d'investisseurs ayant dans le passé obtenu des paiements de ces fonds au titre de rachats de parts (plus de 200 actions ont été intentées à New York). Certaines entités de Natixis sont concernées en tant que défenderesses dans quelques-unes de ces actions. Natixis considère ces actions comme étant dénuées de tout fondement et se défend vigoureusement. Ces actions ont été suspendues pendant quelques années et le tribunal des faillites a en octobre 2016 autorisé les liquidateurs à modifier leur demande initiale. Les défenderesses ont répondu de manière consolidée en mai et juin 2017. En août 2018, le tribunal des faillites a rendu une décision sur la « Motion to Dismiss » (demandant le rejet de l'action à titre préliminaire et avant toute décision au fond) déposée par les défenderesses. Le juge ne s'est prononcé que sur un des fondements, celui de la compétence personnelle (« personal jurisdiction ») pour juger que cette dernière manquait dans l'action à l'encontre des défenderesses. En décembre 2018, le juge a rendu une décision sur la « Motion to Dismiss » rejetant les actions des liquidateurs fondées sur des « common law claims » (unjust enrichment, money had and received, mistaken payment and constructive trust) et les actions contractuelles mais rejetant la « Motion to Dismiss » portant sur les actions fondées sur le droit des Îles Vierges Britanniques tout en réservant la possibilité de plaider l'application du Section 546(e) safe harbor. En mai 2019, les liquidateurs ont fait appel de la décision du tribunal des faillites auprès de la District Court. Les défenderesses, dont Natixis, ont déposé le 9 mars 2020 une motion s'opposant à cet appel et ont renouvelé le 16 mars 2020 leur motion to dismiss initiale. Le tribunal des faillites a demandé aux défenderesses de

limiter la motion to dismiss aux arguments pouvant conduire au rejet de l'intégralité des actions des liquidateurs (au titre du Section 546(e) safe harbor ou de l'irrégularité de l'assignation initiale). La procédure suit son cours.

### **Union Mutualiste Retraite**

En juin 2013, l'Union Mutualiste Retraite (UMR) a adressé à AEW S.A. (anciennement AEW Europe) trois réclamations contentieuses en relation avec l'acquisition et la gestion, entre 2006 et 2008, de deux portefeuilles immobiliers situés en Allemagne. Le montant total des demandes de l'UMR s'élève à 149 millions d'euros.

L'UMR et AEW SA se sont désistées réciproquement devant le Tribunal de Commerce de Paris fin novembre 2019.

Le dossier est terminé.

### **EDA Selcodis**

Par deux assignations en date du 20 novembre 2013, Selcodis d'une part et EDA d'autre part ont assigné devant le Tribunal de commerce de Paris conjointement Natixis et deux autres établissements bancaires pour entente illicite, laquelle aurait eu pour conséquence le refus de fournir une garantie à EDA et la rupture de différents concours.

Aux termes de ses assignations Selcodis demande la réparation du préjudice prétendument subi du fait de la liquidation judiciaire de sa filiale EDA et sollicite la condamnation des défendeurs au paiement de dommages et intérêts qu'elle évalue à la somme de 32 millions d'euros. De son côté, EDA sollicite la condamnation des défendeurs à supporter le montant total de l'insuffisance d'actif à chiffrer par le mandataire judiciaire à la liquidation.

Natixis considère l'ensemble de ces demandes comme n'étant pas fondées.

Le 6 décembre 2018, le Tribunal de commerce de Paris, après jonction des instances, a constaté leur péremption et les a déclarées éteintes. En janvier 2019 les demandeurs ont fait appel de ce jugement.

Par son arrêt en date du 22 juin 2020, la Cour d'appel a réformé la décision du Tribunal de commerce et rejeté la péremption et l'extinction des instances. Natixis analyse ses possibilités de pourvoi à l'encontre de cet arrêt.

### **Autorité de la Concurrence / Natixis Intertitres et Natixis**

Le 9 octobre 2015, un acteur dans le domaine des titres restaurant a saisi l'Autorité de la Concurrence de pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'émission et l'acceptation des titres-restaurants. Cette saisine visait plusieurs sociétés françaises du secteur des titres-restaurants, dont Natixis Intertitres.

Dans sa décision du 17 décembre 2019, l'Autorité de la Concurrence a considéré que Natixis Intertitres a participé à une pratique d'échanges d'informations et à une pratique visant à verrouiller le marché des titres-restaurants.

Natixis Intertitres a été condamnée, en propre, à une amende de 4.360.000 d'euros ainsi qu'à deux autres amendes d'un montant total de 78.962.000 d'euros, solidairement avec Natixis.

Cette décision a fait l'objet d'un communiqué de presse de la part de l'Autorité de la Concurrence, en date du 18 décembre 2019.

Natixis et Natixis Intertitres font appel de cette décision.

### **Bucephalus Capital Limited / Darius Capital Conseil**

Le 7 juin 2019 la Société Bucephalus Capital Limited (société de droit anglais) a assigné Darius Capital Partners (société de droit français, ayant pour nouvelle dénomination Darius Capital Conseil, filiale de Natixis Investment Managers à hauteur de 70 %), solidairement avec d'autres, devant le Tribunal de commerce de Paris lui reprochant le non-respect de diverses obligations contractuelles au titre notamment d'un accord cadre en date du 5 septembre 2013 définissant leurs relations contractuelles et de divers accords subséquents. Le montant total des demandes de Bucephalus Capital Limited s'élève à 178 487 500 euros.

Darius Capital Conseil considère que cette demande n'est pas fondée.

### **Lucchini Spa**



En mars 2018 Natixis S.A. a été assignée, solidairement avec plusieurs autres banques, par Lucchini Spa (sous « extraordinary administration ») devant le Tribunal de Milan, l'administrateur judiciaire de Lucchini Spa alléguant des irrégularités dans la mise en œuvre de la restructuration du financement accordé par celles-ci.

Selon décision en date du 21 juillet 2020 le Tribunal de Milan a rejeté en totalité les demandes de Lucchini Spa et l'a condamnée à payer les frais de procédure pour un montant total de 1,2 M€, dont 174 k€ pour chaque banque ou groupes de banques. Cette décision est susceptible d'appel.

*Les litiges suivants ont été publiés dans le premier amendement du Document d'enregistrement universel du 20 mai 2020. Ils n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis cette date.*

### **Société Wallonne du Logement**

La Société Wallonne du Logement (SWL) a assigné Natixis devant le Tribunal de commerce de Charleroi (Belgique) le 17 mai 2013 afin de contester la régularité d'une convention de SWAP conclue entre elle et Natixis en mars 2006 et en solliciter l'annulation.

L'ensemble des demandes de la SWL a été rejeté selon jugement du Tribunal de commerce de Charleroi en date du 28 novembre 2014. La décision rendue le 12 septembre 2016 par la Cour d'appel de Mons a prononcé l'annulation du contrat de SWAP litigieux et a condamné Natixis à restituer à la SWL les sommes payées par elle au titre du contrat de SWAP sous déduction des sommes payées par Natixis à la SWL au titre de ce même contrat et sous réserves des sommes qui auraient été payées si le SWAP antérieur n'avait pas été résilié. Cet arrêt a été cassé par la Cour de cassation de Belgique le 22 juin 2018. La SWL a engagé en février 2019 une procédure de renvoi devant une Cour d'appel.

Le 22 avril 2020, la Cour d'appel de Liège a prononcé l'annulation du contrat de SWAP litigieux et a condamné Natixis à verser à la SWL une somme correspondant à la différence entre le coût résultant de l'exécution du contrat de SWAP litigieux et les sommes qui auraient été réglées si le SWAP antérieur n'avait pas été résilié, outre les intérêts au taux légal.

Natixis a décidé de se pourvoir en cassation contre cette décision.

### **European Government Bonds Antitrust Litigation**

Fin décembre 2019, Natixis a été ajoutée en tant que défenderesse à une action de groupe intentée auprès de la cour fédérale de New York alléguant de violations de concurrence au sein du marché des obligations d'état européennes (European Government Bonds (EGBs)). Cette action de groupe avait été initialement intentée en mars 2019 à l'encontre de plusieurs banques identifiées et de banques à l'identité inconnue ("John Doe" (i.e., identity unknown) banks).

Natixis, tout comme les autres défenderesses dans ce dossier, a sollicité l'autorisation de la cour afin de pouvoir déposer une « motion to dismiss » demandant le rejet de l'action à titre préliminaire et avant toute décision au fond sur de multiples fondements, dont l'absence de compétence personnelle en tant que victimes de pratiques anticoncurrentielles, l'absence de compétence territoriale ainsi que la prescription de telles demandes en vertu des lois applicables.

Natixis entend se défendre rigoureusement contre ces allégations qu'elle considère sans fondement.



### 3.2.10 Autres risques

#### 3.2.10.1 Risques liés aux activités d'Assurances

##### Natixis Assurances

Natixis Assurances constitue le pôle Assurances de Natixis et est organisée autour de deux métiers :

- le métier Assurance de personnes, orienté sur le développement de portefeuilles d'assurance-vie et de capitalisation à vocation d'épargne ou de retraite, ainsi que de portefeuilles de prévoyance ;
- le métier Assurance non-vie, orienté sur le développement de portefeuilles d'assurance Auto, MRH (Multirisque habitation), accidents de la vie, protection juridique, santé et diverses garanties dommages.

Étant donné la prépondérance de l'activité d'épargne, les principaux risques de Natixis Assurances sont de nature financière. La compagnie est par ailleurs exposée au risque de souscription, ainsi qu'au risque de contrepartie.

##### Risque de marché

Le risque de marché est principalement supporté par la filiale BPCE Vie à travers les actifs financiers en face de ses engagements à capital et taux garantis (contrats en Euros : 58,9 milliards d'euros en valeur bilan sur le fond général). La société est confrontée aux risques de dépréciation de ses actifs (baisse des marchés actions, immobilier, hausse des spreads, hausse des taux), ainsi qu'au risque de baisse des taux générant une insuffisance de rendement pour faire face au capital et taux garantis. En réponse à ce risque, BPCE Vie ne commercialise depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis nuls (« TMG ») : plus de 95 % des contrats ont un TMG nul. Le TMG moyen ressort à 0,13 %.

La gestion du risque de marché consiste en la diversification des sources de rendement, notamment via les investissements dans de nouvelles classes d'actifs (financement de l'économie, infrastructure...) cadrée par une allocation stratégique définie annuellement tenant compte des contraintes réglementaires, des engagements envers les assurés et des exigences commerciales.

##### Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de crédit sont réalisés dans le respect des normes et limites internes de Natixis Assurances. Au 30 juin 2020, 65 % du portefeuille de taux est investi sur des contreparties disposant d'un rating supérieur ou égal à A.

##### Risque de souscription lié à l'activité d'assurance de personnes

Le principal risque de souscription en assurance de personnes est lié à l'activité d'épargne. En situation de taux particulièrement bas, le risque majeur correspond au risque de baisse des rachats et/ou de trop fortes collectes sur le support en euros : les réinvestissements obligatoires diluant le rendement du fond général. Des actions ont été mises en place pour prioriser la collecte en unités de compte : création de produits favorisant les unités de compte, campagnes de communication orientées sur les unités de compte, campagne de communication envers les clients et le réseau.

##### Risque de souscription lié à l'activité d'assurance dommages

Le risque de souscription de Natixis Assurances en assurance dommages est principalement porté par la filiale non-vie BPCE Assurances :

- risque de prime : afin de s'assurer que les primes payées par les assurés correspondent bien au risque transféré, BPCE Assurances a mis en place une politique de surveillance de son portefeuille basée sur l'attribution d'un score pour chaque contrat à partir des événements passés sur un historique de trois ans. Sont pris en compte notamment la nature des sinistres, leur nombre, leur coût et d'autres variables spécifiques à l'activité concernée (taux de responsabilité et niveau de bonus/malus par exemple en assurance automobile). Cette politique de surveillance contribue également à identifier les risques potentiels de survenance de sinistres graves et participe ainsi à la mise en place des couvertures de réassurance adéquates ;

- risque de sinistre : lors de chaque inventaire est effectuée une évaluation actuarielle des provisions pour sinistres à payer à partir de méthodes largement reconnues par la profession et exigées par le régulateur ;
- risque catastrophe : le risque catastrophe se définit par l'exposition à un événement de forte ampleur générant une multitude de sinistres (tempête, risque de responsabilité civile...). Ce risque fait donc l'objet de couvertures en réassurance, soit provenant de l'État dans le cadre, par exemple, de catastrophes naturelles ou d'attentats, soit auprès des réassureurs privés notamment dans le cadre des tempêtes ou de sinistres responsabilités civiles ou encore auprès de pools de réassurance.

### **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie de Natixis Assurances porte principalement sur les contreparties de réassurance. La sélection des réassureurs est l'élément clé de la gestion de ce risque :

- les réassureurs avec lesquels traite Natixis Assurances ont en pratique une notation financière, par l'une au moins des trois agences de notation reconnues au niveau international, égale ou supérieure à A- en équivalent Standard & Poor's ;
- la multiplicité des réassureurs est favorisée dans une optique de diversification de la contrepartie à des fins de dilution du risque.

### **Coface**

De par ses activités, Coface est exposée à cinq grands types de risques (risque stratégique, risque de crédit, risque financier, risque opérationnel et de non-conformité et risque de réassurance) dont les deux principaux sont le risque de crédit et le risque financier. Le risque de crédit se définit comme le risque de perte, en raison du non-paiement par un débiteur, d'une créance due à un assuré du Groupe. Le risque financier est le risque de pertes en raison de variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou de la valeur de marché des titres ou des placements immobiliers. Le Groupe Coface s'est doté d'une organisation de gestion des risques en vue d'une gestion efficace de ces opérations et processus.

Compte tenu de la cotation en bourse du Groupe Coface, les principaux facteurs de risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté sont décrits de façon détaillée dans le chapitre 5 « Principaux facteurs de risques et leur gestion au sein du Groupe » du document d'enregistrement universel du Groupe Coface, déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2020 sous le numéro n° D.20-0302.

Au cours du premier semestre 2020, l'économie mondiale a dû faire face aux conséquences de la crise de la Covid-19. Coface a rapidement pris des mesures pour ajuster ses risques au nouvel environnement. En parallèle, de nombreux Etats, principalement en Europe, ont mis en place avec les assureurs-crédit des mécanismes de garanties afin de soutenir le crédit interentreprises.



## Expositions au risque souverain

*(Ces données font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes)*

<b>Exposition en millions d'euros</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Allemagne	331	328
Autriche	102	107
Belgique	1 193	1 094
Espagne	808	818
Etats-Unis	150	236
France	8 921	9 057
Italie	680	955
Luxembourg	712	679
Portugal	187	199
Pologne	114	122
Hong Kong	-	111
Singapour	-	100
Slovaquie	99	102
Autres pays souverains	222	592
<b>Total général</b>	<b>13 518</b>	<b>14 499</b>



### 3.3 Informations au titre du pilier III de Bâle 3

#### 3.3.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation dit « CRR ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de Natixis sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Gestion des risques » du présent document de référence.

Natixis a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier III dans une partie distincte de celle sur les facteurs de risque et la gestion des risques, afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

##### 3.3.1.1 Cadre réglementaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la directive CRD4 et le règlement CRR déclinent en Europe la mise en œuvre de la réglementation Bâle 3. La directive CRD4 a fait l'objet d'une transposition, en France, sous la forme de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Ce cadre réglementaire visant à renforcer la solidité financière des établissements bancaires se traduit par :

- une définition plus stricte des éléments de fonds propres éligibles à la couverture des exigences de fonds propres ;
- des exigences de fonds propres renforcées, en particulier sur le risque de contrepartie sur instruments dérivés ;
- des niveaux de ratios à respecter plus élevés, spécifiquement en matière de fonds propres durs et une mécanique de coussins de fonds propres :
  - coussin de conservation : il représente 2,5 % du total des expositions,
  - coussin contra cyclique : il est établi par la moyenne des taux de coussin contra cyclique de chaque pays dans lequel Natixis porte des expositions en risque, pondérée par le montant de ces expositions. Le taux appliqué en France est de 0,25 % en 2019 ramené à 0% depuis le 2 avril 2020,
  - coussin systémique : il s'agit d'une exigence complémentaire pour les établissements systémiques (G-SIB). Natixis n'y est pas assujettie ;
- en complément, des mécanismes de limitation des distributions de dividendes, d'intérêts sur titres de dettes subordonnées Additional Tier One (AT1) et de rémunérations variables ont été introduits (concept de MDA Maximum Distributable Amount).

L'ensemble de ces nouvelles dispositions a été assorti d'un dispositif transitoire (dit de phasing) visant à mettre en œuvre de manière progressive les nouvelles exigences.

Comme dans le cadre Bâle 2, les dispositions réglementaires Bâle 3 reposent sur trois piliers :

- Pilier I : ensemble de règles définissant la mesure des risques et des fonds propres selon les différentes méthodologies réglementaires possibles ainsi que les minima à respecter ;
- Pilier II : dispositif encadrant le rôle des autorités de supervision des banques prévoyant la possibilité pour celles-ci de définir les exigences de fonds propres spécifiques à chaque établissement en fonction de l'ensemble de ses risques et de ses dispositifs internes de gouvernance et de pilotage ; mesurés en approche économique ;
- Pilier III : obligation pour les établissements de publier de nombreux éléments mettant en évidence les niveaux de risques et de solvabilité et leur bonne maîtrise. Ce dispositif s'est considérablement renforcé en 2016, sous l'effet de la publication de nouvelles guidelines par l'EBA.

Enfin, depuis novembre 2014, la supervision des grandes banques européennes est exercée directement par la BCE ; le déploiement de ce nouveau cadre de supervision s'est poursuivi depuis lors. S'appuyant sur le process SREP, la BCE fixe ainsi pour chaque établissement le niveau de ratio à respecter. Chaque

établissement assujetti se voit attribuer une exigence de Pilier II à respecter (P2R ou Pillar 2 Requirement) ainsi qu'un complément recommandé (P2G ou Pillar 2 Guidance).

Dans le contexte de crise Covid, les textes ont été adaptés. Ainsi la BCE a permis aux banques de couvrir désormais une partie des exigences Pilier II par des fonds propres Tier one et Tier two.

En conséquence, à l'issue du process SREP, Natixis doit ainsi respecter en 2020 un ratio CET1 de 8,29 % (9,21% en 2019), dont 1,27 % au titre du Pilier II (hors P2G), 2,5 % au titre du coussin de conservation de fonds propres et 0,03 % au titre du coussin contracyclique.

Par ailleurs, un ensemble d'amendements à CRR1 et introduisant par anticipation des dispositions CRR2 est entré en vigueur le 27 juin 2020.

### 3.3.1.2 Périmètre de consolidation prudentiel

En application de l'article 19 du CRR, le périmètre de consolidation prudentiel est établi selon le principe général suivant :

Les entités, hors sociétés d'assurance, consolidées en intégration globale ou par mise en équivalence dans le périmètre statutaire (*cf. note 19 du chapitre [5.1]*) sont incluses dans le périmètre prudentiel ; les sociétés d'assurance du Groupe font l'objet d'un traitement par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel.

A compter du 30 juin 2020, l'entité Versailles fait l'objet d'une consolidation prudentielle par mise en équivalence tant en solvabilité qu'en liquidité.

### 3.3.1.3 Composition des fonds propres

Au 30 juin 2020, le passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels CET1, Tier One et totaux après application des dispositions transitoires est présenté, de façon synthétique dans le tableau ci-dessous.

#### Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels après application des dispositions transitoires

<i>(en millions d'euros)</i>	IFRS 9 31/12/2019 Corep	30/06/2020
<b>Capitaux propres comptables</b>		
Capital	5 045	5 049
Prime d'émission	4 251	4 251
Résultats non distribués	5 386	7 222
Actions propres détenues	-40	-9
Autres, dont éléments du résultat global accumulé	881	886
Autres instruments à reclasser en fonds propres additionnels de catégorie 1	1 978	1 978
Résultat de l'exercice	1 897	-261
<b>Total des capitaux propres comptables - part du groupe</b>	<b>19 396</b>	<b>19 116</b>
Reclassement en fonds propres additionnels de catégorie 1	-1 978	-1 978
Ecart de conversion au cours d'arrêté	-25	-24
Retraitement distribution prévue (dividende sur exercice précédent)	0	0
<b>Filtres prudentiels</b>		
Risque de crédit propre : Plus-value reclassement des hybrides	-144	-144
Risque de crédit propre : dettes et dérivés net d'impôts différés	84	-117
Ajustement pour évaluation prudente	-390	-465
Gains et pertes non réalisés	-3	1
<b>Total des filtres prudentiels</b>	<b>-453</b>	<b>-725</b>

<b>Déductions</b>		
Distribution prévue dividende exercice en cours et charges accessoires	-977	0
Ecart d'acquisition		
Montant base comptable prudentiel	-3 516	-3 509
Montant impôt différé passif associé	347	348
Montant inclus dans la valeur des participations mises en équivalence	-216	-95
Immobilisations incorporelles		
Montant base comptable prudentiel	-479	-487
Intérêts minoritaires		
Montant base comptable prudentiel	286	152
Ajustement prudentiel	-286	-152
Impôts différés d'actifs (déficits reportables)		
Montant base comptable prudentiel	-1 155	-1 209
Dont part hors déficits reportables et effet de compensation	459	410
Ajustement prudentiel	0	0
Insuffisance des provisions sur pertes attendues	0	0
Investissements dans le capital d'entités du secteur financier	0	0
Autres ajustements prudentiels	<b>-235</b>	<b>-237</b>
<b>Total déductions</b>	<b>-5 772</b>	<b>-4 779</b>
<b>Total Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>11 168</b>	<b>11 609</b>
Instruments hybrides de capital		
Montant base comptable prudentiel		
Autres instruments de capitaux propres	1 978	1 978
Plus-value résiduelle de reclassement en capitaux propres	144	144
Ajustement de la valeur nominale au cours d'arrêté	43	42
Rachat anticipé par exercice de call	0	0
Ecrêtage dû à la limite Grandfathering	0	-11
Total instruments hybrides	2 165	2 153
Déductions	-22	-22
Autres ajustements prudentiels incluant les dispositions transitoires	0	0
<b>Total Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>2 143</b>	<b>2 131</b>
<b>Total Fonds propres de catégorie 1 (Tier1)</b>	<b>13 311</b>	<b>13 741</b>
Instruments de dettes subordonnées		
Montant base comptable prudentiel	3 370	3 370
Ajustement réglementaire	-375	-447
Transfert écrêtage Grandfathering instruments hybrides de capital	0	11
Total instruments Tier2	2 996	2 935
Excédent des provisions sur pertes attendues	26	71
Déductions	-760	-760
Autres ajustements prudentiels incluant les dispositions transitoires	0	0
<b>Total Fonds propres de catégorie 2 (Tier2)</b>	<b>2 262</b>	<b>2 246</b>
<b>Total Fonds propres prudentiels</b>	<b>15 573</b>	<b>15 987</b>



### 3.3.1.4 Evolution des fonds propres, exigences en fonds propres et ratios au premier semestre 2020

#### Fonds propres et ratio de solvabilité

Les ratios CET1, Tier 1 et global à fin juin 2020, sont présentés ci-dessous, par grandes composantes. À titre de comparaison, ces mêmes ratios sont rappelés à fin 2019.

En application du cadre réglementaire Bâle 3/CRR, au titre du Pilier I, ces ratios doivent être supérieurs aux minima de respectivement 4,5 %, 6 % et 8 % ainsi que des niveaux de coussins cumulés, soit des niveaux de 7,03 %, 8,53 % et 10,53 % pour 2020.

#### Ratio global

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	30/06/2020
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>19 396</b>	<b>19 116</b>
Titres super subordonnés (TSS)	1 978	1 978
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	0	0
<b>Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI</b>	<b>17 418</b>	<b>17 138</b>
Intérêts minoritaires" (Montant avant phasing)	286	152
Immobilisations incorporelles	(479)	(487)
Ecart d'acquisitions	(3 385)	(3 256)
Dividendes proposés à l'Assemblée Générale et charges	(977)	0
Déductions, retraitements prudentiels et dispositions transitoires	(1 696)	(1 938)
<b>Total des fonds propres Common Equity Tier 1</b>	<b>11 168</b>	<b>11 609</b>
Titres super subordonnés (TSS)	2 165	2 153
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	0	0
Déductions Tier 1 et dispositions transitoires	(22)	(22)
<b>Total des fonds propres Tier 1</b>	<b>13 311</b>	<b>13 741</b>
Instruments Tier 2	2 996	2 935
Autres fonds propres de catégorie 2	26	71
Déductions Tier 2 et dispositions transitoires	(760)	(760)
<b>Fonds propres globaux</b>	<b>15 573</b>	<b>15 987</b>
<b>Total des encours pondérés</b>	<b>98 990</b>	<b>103 258</b>
Encours pondérés au titre du risque de crédit	73 084	71 316
Encours pondérés au titre du risque de marché	11 142	18 208
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	13 733	13 733
Encours pondérés au titre des risques autres	1 031	0
<b>Ratios de solvabilité</b>		
Ratio Common Equity Tier 1	11,3%	11,2%
Ratio Tier 1	13,4%	13,3%
Ratio global	15,7%	15,5%

## Ventilation géographique des expositions au titre du coussin contracyclique (CCYB1)

(en millions d'euros)

Ventilation par pays	Taux de coussin de fonds propres contracyclique	Valeur des expositions et/ou RWA utilisé dans le calcul du coussin de fonds propres contracyclique		Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	Exigence de coussin contracyclique spécifique à l'établissement
		Valeur des expositions	RWA		
BG - BULGARIE	0,50 %	3	2		
CZ - REPUBLIQUE TCHEQUE	1,00 %	7	11		
HK - HONG KONG	1,00 %	3 395	916		
LU - LUXEMBOURG	0,25 %	33 291	3 006		
NO - NORVEGE	1,00 %	450	124		
SK - SLOVAQUIE	1,50 %	7			
<b>Sous total</b>		<b>37 153</b>	<b>4 059</b>		
Autres pays pondérés à 0 %		154 382	61 869		
<b>Total 30/06/2019</b>		<b>191 535</b>	<b>65 928</b>	<b>0,0274 %</b>	<b>28</b>
<b>Total 31/12/2019</b>		<b>184 868</b>	<b>68 950</b>	<b>0,2108 %</b>	<b>209</b>

## Ajustements de valorisation prudente (PV1)

(en millions d'euros)

	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Produits de base	Total	dont : Dans le Portefeuille de négociation	dont : dans le portefeuille bancaire
Incertitude en matière de liquidation, dont :						<b>288</b>		
Valeur moyenne	256	18	4	10			251	38
Coût de liquidation	58	4	1	4		<b>67</b>	33	35
Concentration	68	11	3	5		<b>87</b>	87	
Terminaison anticipée	131	2				<b>133</b>	131	3
Risque de modèle						<b>19</b>		
Risque opérationnel	14	3	2				7	13
Coûts d'investissement et de financement	13	2		1		<b>15</b>	15	
Marges de crédit constatées d'avance						<b>34</b>	34	
Frais administratifs futurs						<b>21</b>	21	
Autres	2	73	3	8		<b>86</b>	42	45
<b>Total Ajustements</b>	<b>286</b>	<b>95</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>465</b>	<b>370</b>	<b>95</b>



## Participations non déduites dans des entreprises d'assurance (EU INS1)

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Valeur</b>
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	2 800
<b>TOTAL RWA</b>	<b>9 471</b>

L'évolution des fonds propres prudentiels, en référentiel Bâle 3/CRR sur le premier semestre 2020 est présentée ci-après :

## Tableau d'évolution du capital prudentiel après application des dispositions transitoires sur la période

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2020</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	
Montant au début de la période	11 168
Instruments nouveaux émis (y compris les primes d'émission)	4
Instruments remboursés	0
Résultats non distribués sur exercices antérieurs	917
Résultat de la période	-261
Distribution brute prévue	0
Distribution faite sous forme d'actions nouvelles	0
<b>Mouvements sur Autre résultat accumulé</b>	
Ecart de conversion	-40
Actifs disponibles à la vente	-128
Couverture de CFH	-4
Autres	178
Autres (dont Engagements de paiements irrévocables FRU et FGDR)	-33
Intérêts minoritaires	0
<b>Filtres et déductions non soumises aux dispositions transitoires</b>	
Ecart d'acquisition et Immobilisations incorporelles	121
Risque de crédit propre	-201
Autre résultat accumulé CFH	4
Ajustement pour évaluation prudente	-75
Autre	31
<b>Autres, incluant ajustements prudentiels et dispositions transitoires</b>	
Impôts différés d'actifs reposant sur des résultats futurs (hors différences temporelles)	-103
Déductions au titre des dépassements des seuils de fonds propres	0
Autres	31
<b>Effets des dispositions transitoires</b>	
dont effet de la variation du taux de phasing	0
dont effet de la variation de l'assiette soumise aux dispositions transitoires	0
Montant des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) fin de période	11 609
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	



Montant au début de la période	2 143
Instruments éligibles nouveaux émis	0
Rachat de la période	0
Autres, incluant les ajustements prudentiels et les dispositions transitoires	-12
dont effet de la variation du taux de phasing	-11
dont autre effet des variations d'assiette	-1
Montant des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) fin de période	2 131
Fonds propres de catégorie 1 (Tier1)	13 741
Fonds propres de catégorie 2 (Tier2)	
Montant au début de la période	2 262
Instruments éligibles nouveaux émis	0
Rachat de la période	0
Autres, incluant les ajustements prudentiels et les dispositions transitoires	-16
dont effet de la variation du taux de phasing	0
dont autre effet des variations d'assiette	-16
Montant des fonds propres de catégorie 2 (Tier2) fin de période	2 246
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>15 987</b>

Sur le premier semestre 2020, les fonds propres prudentiels Bâle 3/CRR après application des dispositions transitoires évoluent de la façon suivante :

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'établissent à 11,6 milliards d'euros au 30 juin 2020, en progression de 0,44 milliard d'euros sur la période. Cette hausse s'explique principalement par la compensation d'effets inverses :

- la perte comptable intervenue au cours de la période pour - 0,26 milliard d'euros suite notamment à la sortie de la Coface (- 0,11 milliard d'euros).
- La rémunération des TSSDI pour - 0,06 milliard d'euros,
- la déduction prudentielle au titre des impôts différés sur report déficitaire pour - 0,10 milliard d'euros
- la variation de l'ajustement pour évaluation prudente pour - 0,08 milliard d'euros
- la variation des écarts d'acquisition pour + 0,13 milliard d'euros, en lien avec la perte de contrôle de Coface,
- L'effet conversion défavorable de - 0,04 milliard d'euros,
- la variation de valeur des actifs en IAS 39 détenus par les sociétés d'assurance pour - 0,13 milliard d'euros,
- L'annulation pour + 0,98 milliard d'euros du dividende prévu sur 2020 au titre du résultat 2019.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont stables.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissent à 2,2 milliards d'euros, l'effet de la décote prudentielle (- 0,07 milliard d'euros) étant annulée par un accroissement de l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche interne (+ 0,05 milliard d'euros).

**Les risques pondérés** à 103,3 milliards d'euros sont en progression de + 4,3 milliards d'euros sur le semestre.

## – RWA EN BALE 3 PAR PRINCIPAL METIER NATIXIS (NX02)

(en millions d'euros)

Pôle	TOTAL	RWA Bâle 3 au 30/06/2020		
		Crédit <sup>(a)</sup>	Marché <sup>(b)</sup>	Opérationnel
Banque de Grande Clientèle <sup>(c)</sup>	68 698	44 978	16 954	6 766
Gestion d'actifs et de fortune	14 203	9 345	123	4 735
Assurance	7 597	7 597		
Paie ment	1 191	423		768
Hors pôles métiers	9 687	5 411	2 812	1 464
Coface	1 884	1 884		
<b>TOTAL 30/06/2020</b>	<b>103 258</b>	<b>69 636</b>	<b>19 887</b>	<b>13 733</b>
<b>TOTAL 31/12/2019</b>	<b>98 989</b>	<b>72 684</b>	<b>12 573</b>	<b>13 733</b>

(a) : Y compris le risque de contrepartie.

(b) : Dont 11 M€ de risque de règlement livraison et 1 679 M€ au titre du RWA CVA.

(c) : y compris Trésorerie et Collateral Management

### 3.3.2 Autres ratios réglementaires

#### 3.3.2.1 Ratio de levier

##### – COMPARAISON ENTRE LES EXPOSITIONS COMPTABLES ET LES EXPOSITIONS LEVIER (LR1)

(en millions d'euros)

Libellé	30/06/2020	31/12/2019
Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	503 812	513 170
Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(107 853)	(105 920)
(Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier en accord avec l'Article 429(13) de la Régulation (EU) No 575/2013 "CRR")		
Ajustements pour instruments financiers dérivés	(32 601)	(28 956)
Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autre types de prêts garantis)	(5 603)	(15 612)
Ajustements pour éléments de hors-bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	42 210	38 494
Autres ajustements	(22 478)	(19 300)
<b>Expositions aux fins du ratio de levier</b>	<b>377 486</b>	<b>381 876</b>
<b>Dont expositions sur les affiliés</b>	<b>65 362</b>	<b>56 614</b>
<b>Hors expositions sur les affiliés</b>	<b>312 124</b>	<b>325 262</b>

### 3.3.2.2 Pilotage du ratio de levier

Dans le cadre du pilotage opérationnel mis en place par la direction de la Gestion financière en partenariat avec les Métiers, Natixis a atteint son objectif de ratio de levier supérieur au seuil réglementaire entrant en vigueur en 2021. Comme en 2019, la gestion et le pilotage de ce ratio ont été réalisés en mettant sous contraintes les activités faiblement consommatrices de RWA mais fortement utilisatrices de bilan (notamment les opérations de pensions livrées, prêts de titres, et dérivés, etc.).

#### - RATIO DE LEVIER (LR2)

(en million d'euros)

<b>Dispositions régissant le ratio de levier</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Expositions sur éléments de bilan</b>		
Éléments de bilan (hors dérivés et SFT, mais sûretés incluses)	252 529	250 582
(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base Bâle III)	(5 387)	(5 166)
<i>Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 et 2)</i>	<i>247 142</i>	<i>245 416</i>
<b>Expositions sur dérivés</b>		
Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation)	10 012	7 618
Majorations pour PFE associées à toutes les transactions sur dérivés	19 621	20 578
<b>Expositions déterminées selon la méthode OEM</b>		
<b>Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable</b>		
(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	(17 092)	(14 134)
<b>(Volet CC exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)</b>		
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	18 906	13 078
(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	(14 264)	(9 010)
<i>Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)</i>	<i>17 183</i>	<i>18 130</i>
<b>Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)</b>		
Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	76 555	95 448
(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	(11 434)	(22 150)
Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	5 831	6 538
Dérogation pour les SFT: Risque de contrepartie en accord avec l'Article 429b (4) et 222 du Règlement (UE) No 575/2013		
Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent		
(Patte CCP exemptée de l'exposition de SFT compensées par les clients)		
<i>Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15a)</i>	<i>70 952</i>	<i>79 836</i>
<b>Autres expositions sur éléments de hors-bilan</b>		
Expositions sur éléments de hors-bilan à leur montant notionnel brut	82 396	81 622
(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(40 186)	(43 128)
<i>Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)</i>	<i>42 210</i>	<i>38 494</i>
<b>Expositions exemptées en accord avec l'Article CRR 429 (7) and (14) (Au bilan et hors-bilan)</b>		



(Exemption des expositions d'intragroupes (en base solo) en accord avec l'Article 429(7) du Règlement (UE) No 575/2013 (au bilan et hors-bilan))

Expositions exemptées en accord avec l'Article 429 (14) du Règlement (UE) No 575/2013 (au bilan et hors-bilan)

<b>Expositions sur fonds propres et Total des expositions</b>		
Fonds propres de base (Tier 1)	13 741	13 312
Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	377 486	381 876
<b>Leverage ratio</b>		
Ratio de levier Bâle III	3,6%	3,5%
<b>Choix de disposition transitoire et montant des éléments fiduciaires décomptabilisés</b>		
Choix de dispositions transitoires pour la définition du calcul des fonds propres		
Montant décomptabilisé des éléments fiduciaires en accord avec l'Article 429(11) du Règlement (UE) NO 575/2013		
<b>Exposition sur les affiliés</b>	<b>65 362</b>	<b>56 614</b>
<b>Ratio hors exposition sur les affiliés</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,1%</b>

### 3.3.2.3 Ratio de contrôle des grands risques

#### Ratio de contrôle des grands risques

La réglementation relative au contrôle des Grands Risques a été revue en 2014 en étant désormais intégrée dans le CRR.

L'objectif de cette réglementation est de limiter l'exposition de Natixis aux risques liés à un ensemble de contreparties, regroupées sous une bannière appelée « Tête de Groupe ». La mesure du respect de cette réglementation est effectuée quotidiennement, en s'assurant que les risques pondérés (RWA) relatifs à chaque Tête de Groupe restent systématiquement inférieurs à la Limite Grands Risques (Large Exposure Limit), fixée actuellement à 10 % des Fonds Propres Totaux de Natixis. Cette réglementation a été respectée par Natixis tout au long du premier semestre 2020.

### 3.3.3 COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES

#### 3.3.3.1 Expositions aux risques de crédit et aux risques de contrepartie

##### - APERÇU DES RWA (EU OV1)

(en millions d'euros)	RWA		EFP
	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020
<i>Risque de crédit (hors risque de contrepartie)</i>	58 611	62 392	4 689
dont approche standard (SA)	9 430	11 183	754
dont approche fondée sur les notations internes - Fondation (IRB-F)	803	914	64
dont approche fondée sur les notations internes - Avancée (IRB-A)	32 941	33 892	2 635
dont action selon la méthode de la pondération simple des risques	15 437	16 402	1 235
<i>Risque de contrepartie</i>	8 178	7 704	654
dont Mark to Market	1 572	1 496	126
dont Original Exposure			
dont approche standard appliquée au risque de contrepartie			
dont méthode des modèles internes (IMM)	3 549	3 037	284
dont montant d'exposition au risque pour des contributions au fond défaut d'une CCP	153	234	12
dont CVA	1 679	1 336	134
<i>Risque de règlement</i>	11	32	1
<i>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)</i>	3 310	2 684	265
dont approche fondée sur les notations (RBA)	1 616	918	129
dont approche prudentielle (SFA) fondée sur les notations internes		520	
dont évaluations internes (IAA) fondée sur les notations internes			
dont approche standard (SA)	1 694	1 246	136
<i>Risque de marché</i>	18 197	11 204	1 456
dont approche standard (SA)	5 875	5 378	470
dont approches fondées sur les notations internes (IRB)	12 322	5 826	986
<i>Montant d'exposition lié aux grands risques du portefeuille de négociation</i>			
<i>Risque opérationnel</i>	13 733	13 733	1 099
dont approche indicateur de base			
dont approche standard	13 733	13 733	1 099
dont approche mesure avancée			
<i>Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)</i>	1 217	1 240	97
<i>Ajustement du plancher</i>			
<b>Total</b>	<b>103 258</b>	<b>98 990</b>	<b>8 261</b>

### 3.3.3.2 Risques de crédit

#### A – Techniques de réduction des risques de crédit

##### – APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE CREDIT (CR3)

(en millions d'euros)	Expositions non garanties - valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés, dont montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières, dont montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit, dont montant couvert
<b>Approche IRB</b>							
Administrations et banques centrales	26 650			4 978	4 900		
Etablissements	8 686	12	9	757	697		
Entreprises	64 790	29 083	25 813	12 492	8 092	1 173	1 173
<i>dont PME</i>	1 009	172	87	102	7		
<i>dont financements spécialisés</i>	192	18 247	16 952	180	6		
Clientèle de détail							
<i>dont expositions aux créances immobilières résidentielles</i>							
<i>dont PME</i>							
<i>dont hors PME</i>							
<i>dont expositions renouvelables éligibles</i>							
<i>dont Autres</i>							
<i>dont PME</i>							
<i>dont Hors PME</i>							
Actions	5 326						
Autres actifs							
<b>Sous-total IRB 30/06/2020</b>	<b>105 452</b>	<b>29 095</b>	<b>25 823</b>	<b>18 226</b>	<b>13 688</b>	<b>1 173</b>	<b>1 173</b>
<b>Sous-total IRB 31/12/2019</b>	<b>110 989</b>	<b>30 671</b>	<b>27 548</b>	<b>17 280</b>	<b>12 494</b>	<b>1 263</b>	<b>1 263</b>
<b>Approche Standard</b>							
Administrations et banques centrales	6 053			183	183		
Gouvernements régionaux et autorités locales	210			1	1		
Entités du Secteur Public	772			1	1		
Banques multilatérales de développement							
Organisations internationales	911						
Etablissements	59 736			4 829	4 829		
Entreprises	2 247	653	634	56	38		
<i>dont PME</i>	300	11	9	18			
Clientèle de détail	393	812	561	18			
<i>dont PME</i>	226	191	119	13			
Expositions aux créances immobilières résidentielles		223	223				
<i>dont PME</i>		122	122				
Expositions en défaut	36	3	1				
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	80	4	4	2	2		
Organismes de placement collectif							
Actions							
Autres actifs	6 205						
<b>Sous-total Standard 30/06/2020</b>	<b>76 643</b>	<b>1 695</b>	<b>1 422</b>	<b>5 090</b>	<b>5 054</b>		
<b>Sous-total Standard 31/12/2019</b>	<b>67 726</b>	<b>1 846</b>	<b>1 548</b>	<b>4 924</b>	<b>4 897</b>		
<b>TOTAL 30/06/2020</b>	<b>182 095</b>	<b>30 790</b>	<b>27 245</b>	<b>23 316</b>	<b>18 742</b>	<b>1 173</b>	<b>1 173</b>
<b>TOTAL 31/12/2019</b>	<b>178 715</b>	<b>32 517</b>	<b>29 096</b>	<b>22 205</b>	<b>17 391</b>	<b>1 263</b>	<b>1 263</b>

– IRB – NOTATION INTERNE – EFFET DES DERIVES DE CREDIT EMPLOYES COMME TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE CREDIT SUR LES ACTIFS PONDERES DES RISQUES (CR7)

<i>(en millions d'euros)</i>	RWA avant prise en compte des dérivés de crédit	RWA
<i>Expositions en NI fondation</i>	803	803
Administrations et Banques centrales	121	121
Etablissements	33	33
Entreprises - PME	281	281
Entreprises - Financement spécialisé		
Entreprises - Autres	368	368
<i>Expositions en NI avancée</i>	37 762	32 941
Administrations et Banques centrales	214	214
Etablissements	1 214	1 214
Entreprises - PME	859	859
Entreprises - Financement spécialisé	4 447	4 447
Entreprises - Autres	31 027	26 207
Clientèle de détail - expositions aux créances immobilières résidentielles PME		
Clientèle de détail - expositions aux créances immobilières résidentielles hors PME		
Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles		
Clientèle de détail - PME		
Autres expositions sur la clientèle de détail		
<i>Actions NI</i>	16 654	16 654
<i>Autres actifs</i>		
<b>Total 30/06/2020</b>	<b>55 218</b>	<b>50 398</b>
<b>Total 31/12/2019</b>	<b>60 419</b>	<b>52 448</b>

**B – Expositions aux risques de crédit**

– QUALITE DE CREDIT DES ACTIFS (CR1)

<i>(en millions d'euros)</i>	a	b	c	d
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations	Valeurs nettes (a+b-c)
<b>Approche IRB</b>				
Administrations et banques centrales	50	31 632	53	31 628
Etablissements	33	9 458	37	9 455
Entreprises	4 160	105 797	2 420	107 538
<i>dont PME</i>	89	1 245	51	1 283
<i>dont financements spécialisés</i>	719	18 074	175	18 618
Clientèle de détail				
<i>dont expositions aux créances immobilières résidentielles</i>				
<i>dont PME</i>				
<i>dont hors PME</i>				

<i>dont expositions renouvelables éligibles</i>				
<i>dont Autres</i>				
<i>dont PME</i>				
<i>dont Hors PME</i>				
Actions	3	5 322		5 326
Autres actifs				
<b>Sous-total IRB 30/06/2020</b>	<b>4 246</b>	<b>152 210</b>	<b>2 510</b>	<b>153 946</b>
Sous-total IRB 31/12/2019	3 020	159 179	1 996	160 203
<b>Approche Standard</b>				
Administrations et banques centrales		6 236		6 236
Gouvernements régionaux et autorités locales		214	4	211
Entités du Secteur Public		773		773
Banques multilatérales de développement				
Organisations internationales		911		911
Etablissements				
Entreprises		2 959	4	2 955
<i>dont PME</i>		330	1	329
Clientèle de détail		1 233	9	1 224
<i>dont PME</i>		430	1	430
Expositions aux créances immobilières résidentielles				
<i>dont PME</i>		122		122
Expositions en défaut	135		96	39
Catégories plus risquées				
Obligations couvertes				
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme				
		86		86
Organismes de placement collectif				
Actions				
Autres actifs				
		6 205		6 205
<b>Sous-total Standard 30/06/2020</b>	<b>135</b>	<b>83 405</b>	<b>113</b>	<b>83 427</b>
Sous-total Standard 31/12/2019	263	74 419	185	74 497
<b>TOTAL 30/06/2020</b>	<b>4 381</b>	<b>235 615</b>	<b>2 622</b>	<b>237 374</b>
<b>TOTAL 31/12/2019</b>	<b>3 283</b>	<b>233 597</b>	<b>2 181</b>	<b>234 700</b>

- EXPOSITIONS SOUVERAINES (GOV)

(en millions d'euros)

Pays	Portefeuille Bancaire				Portefeuille de négociation		Total
	Actifs évalués au coût Amorti	Actifs financiers évalués à la JV par capitaux propres	Actifs financiers évalués à la JV sur option	Actifs financiers devant être évalués à la JV par le Résultat	Actifs financiers de transaction (hors dérivés)	Instruments financiers dérivés	
Allemagne	1	1 379			2 695	451	4 526
Autriche		692			51	80	823
Belgique		1 183			407	46	1 636
Espagne		911		2	226	5	1 145
France	2 016	3 630		41	9 650	673	16 010
Grèce							
Irlande		452				- 1	451
Italie				15	1 844	109	1 968
Pays-Bas		358			360	- 1 881	- 1 163
Portugal		289			0	0	289
Autres pays		3 142		0	110	- 1 964	1 288
<b>Total zone EURO</b>	<b>2 017</b>	<b>12 035</b>		<b>58</b>	<b>15 343</b>	<b>- 2 481</b>	<b>26 972</b>
Autres pays de l'Espace Economique Européen		84			815	- 82	817
<b>Total autres EEE</b>	<b>2 017</b>	<b>12 119</b>		<b>58</b>	<b>16 157</b>	<b>- 2 563</b>	<b>27 789</b>
Grande-Bretagne		42			814	112	968
Etats-Unis	356	2 492		5	4 406	- 251	7 007
Emirats Arabes Unis	315				4 148	16	4 479
Japon	4 543	80			26		4 650
Russie							
République de Chine		19			2 893		2 912
Ukraine							
Taiwan, Province de China	2	682					684
Autres	734	1 616		5	490	- 399	2 446
<b>Total</b>	<b>7 967</b>	<b>17 008</b>		<b>68</b>	<b>28 120</b>	<b>- 3 196</b>	<b>49 967</b>



- QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS RENEGOCIEES (NPL1)

(en millions d'euros)

	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties financières reçues sur les expositions renégociées	
	Performantes renégociées	Non Performantes renégociées		Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées		Dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes faisant l'objet de renégociation	
			Dont en défaut					Dont dépréciées
<b>Prêts et avances</b>	<b>199</b>	<b>1 204</b>	<b>1 204</b>	<b>1 195</b>	<b>-3</b>	<b>-478</b>	<b>696</b>	<b>529</b>
<i>Banques centrales</i>	0	4	4	4	0	-4	0	0
<i>Administrations publiques</i>	0	2	2	2	0	-2	0	0
<i>Établissements de crédit</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres entreprises financières</i>	0	78	78	78	0	-46	22	22
<i>Entreprises non financières</i>	199	1 119	1 119	1 110	-3	-426	673	507
<i>Ménages</i>	0	1	1	1	0	-0	1	1
<b>Titres de créances</b>	<b>0</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>-57</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements de prêt donnés</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>32</b>	<b>24</b>
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>1 302</b>	<b>1 302</b>	<b>1 293</b>	<b>-3</b>	<b>-534</b>	<b>728</b>	<b>553</b>

– QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR JOURS DE RETARD (NPL3)

	Valeur comptable brute/montant nominal											
	Expositions performantes			Expositions non performantes								
	Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Païement improbable, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut	
(en millions d'euros)												
<b>Prêts et avances</b>	<b>119 603</b>	<b>119 056</b>	<b>547</b>	<b>3 805</b>	<b>2 643</b>	<b>96</b>	<b>77</b>	<b>422</b>	<b>446</b>	<b>26</b>	<b>95</b>	<b>3 805</b>
<i>Banques centrales</i>	13	13	0	19	5	0	0	0	0	0	13	19
<i>Administrations publiques</i>	2 261	2 261	0	69	3	0	0	0	39	0	26	69
<i>Établissements de crédit</i>	50 495	50 495	0	24	23	0	0	0	0	0	0	24
<i>Autres entreprises financières</i>	11 982	11 982	0	132	97	0	0	0	5	0	30	132
<i>Entreprises non financières</i>	53 970	53 443	527	3 549	2 508	95	77	420	402	25	24	3 549
<i>Dont PME</i>	2 864	2 646	218	119	68	7	7	33	0	4	0	119
<i>Ménages</i>	883	863	20	13	7	1	0	2	0	1	1	13
<b>Titres de créances</b>	<b>15 557</b>	<b>15 557</b>	<b>0</b>	<b>158</b>	<b>158</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>158</b>
<i>Banques centrales</i>	443	443	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Administrations publiques</i>	6 639	6 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Établissements de crédit</i>	5 082	5 082	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres entreprises financières</i>	2 716	2 716	0	83	83	0	0	0	0	0	0	83
<i>Entreprises non financières</i>	677	677	0	75	75	0	0	0	0	0	0	75
<b>Engagements de prêt donnés</b>	<b>96 627</b>			<b>295</b>								<b>295</b>
<i>Banques centrales</i>	383			0								0
<i>Administrations publiques</i>	5 415			0								0
<i>Établissements de crédit</i>	14 996			1								1
<i>Autres entreprises financières</i>	20 141			0								0
<i>Entreprises non financières</i>	55 560			294								294
<i>Ménages</i>	131			1								1
<b>Total</b>	<b>231 787</b>	<b>134 613</b>	<b>547</b>	<b>4 259</b>	<b>2 801</b>	<b>96</b>	<b>77</b>	<b>422</b>	<b>446</b>	<b>26</b>	<b>95</b>	<b>4 259</b>

– EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (NPL4)

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sortie partielle du bilan cumulée	Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3				
<b>Prêts et avances</b>	<b>119 603</b>	<b>101 644</b>	<b>16 025</b>	<b>3 805</b>	<b>0</b>	<b>3 788</b>	<b>-187</b>	<b>-63</b>	<b>-124</b>	<b>-1 543</b>	<b>0</b>	<b>-1 543</b>	<b>0</b>	<b>35 214</b>	<b>1 640</b>
Banques centrales	13	0	13	19	0	19	-0	0	-0	-19	0	-19	0	0	0
Administrations publiques	2 261	1 487	742	69	0	69	-6	-0	-5	-31	0	-31	0	627	36
Établissements de crédit	50 495	49 314	196	24	0	24	-2	-0	-2	-19	0	-19	0	364	0
Autres entreprises financières	11 982	10 498	1 192	132	0	132	-9	-3	-6	-82	0	-82	0	3 313	22
Entreprises non financières	53 970	39 508	13 836	3 549	0	3 532	-164	-58	-107	-1 381	0	-1 381	0	30 060	1 581
Dont PME	2 864	2 131	733	119	0	119	-10	-5	-4	-70	0	-70	0	1 873	20
Ménages	883	837	45	13	0	13	-4	-2	-3	-10	0	-10	0	850	1
<b>Titres de créances</b>	<b>15 557</b>	<b>13 495</b>	<b>303</b>	<b>158</b>	<b>0</b>	<b>158</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>	<b>-144</b>	<b>0</b>	<b>-144</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Banques centrales	443	443	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	6 639	6 632	6	0	0	0	-0	-0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	5 082	5 082	0	0	0	0	-0	-0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	2 716	744	289	83	0	83	-0	-0	-0	-83	0	-83	0	1	0
Entreprises non financières	677	594	8	75	0	75	-0	-0	-0	-61	0	-61	0	0	0
<b>Engagements de prêt donnés</b>	<b>96 627</b>	<b>88 478</b>	<b>8 149</b>	<b>295</b>	<b>0</b>	<b>295</b>	<b>97</b>	<b>26</b>	<b>71</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>22 201</b>	<b>193</b>
Banques centrales	383	383	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	5 415	5 161	254	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	336	0
Établissements de crédit	14 996	14 725	271	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	21	0
Autres entreprises financières	20 141	18 423	1 718	0	0	0	18	1	17	0	0	0	0	7 463	0
Entreprises non financières	55 560	49 656	5 904	294	0	294	77	25	52	46	0	46	0	14 299	193
Ménages	131	128	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	83	0
<b>Total</b>	<b>231 787</b>	<b>203 617</b>	<b>24 477</b>	<b>4 259</b>		<b>4 242</b>	<b>-90</b>	<b>-37</b>	<b>-53</b>	<b>-1 640</b>		<b>-1 640</b>	<b>0</b>	<b>57 416</b>	<b>1 833</b>

## C – Risque de crédit : approche standard

### Exposition au risque de crédit selon l'approche standard

#### – SA – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT ET EFFETS DE L'ARC EN APPROCHE STANDARD (EU CR4)

	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC		RWA et densité des RWA	
	Expositions bilan	Expositions hors bilan	EAD bilan	EAD hors bilan	RWA	Densité des RWA
<i>(en millions d'euros)</i>						
Administrations et Banques centrales	6 130	106	6 130	53	1 100	18 %
Gouvernements régionaux et autorités locales	214		210		36	17 %
Entités du Secteur Public	543	230	542	115	61	9 %
Banques multilatérales de développement						
Organisations internationales	911		911			
Établissements (*)	53 883	10 681	53 883	5 180	426	1 %
Entreprises	1 974	986	1 949	331	1 515	66 %
Clientèle de détail	1 109	124	604	36	465	73 %
Garantis par des biens immobiliers	220	2	220	1	92	41 %
Expositions en défaut	118	17	21	9	39	129 %
Catégories plus risquées						
Obligations couvertes						
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	84	2	80		43	53 %
Organismes de placement collectif						
Actions						
Autres actifs	6 205		6 205		5 655	91 %
<b>Total 30/06/2020</b>	<b>71 390</b>	<b>12 150</b>	<b>70 756</b>	<b>5 725</b>	<b>9 430</b>	<b>12 %</b>
<b>(*) : Dont affiliés</b>	<b>97 %</b>	<b>100 %</b>	<b>97 %</b>	<b>100 %</b>		
<b>Total 31/12/2019</b>	<b>63 336</b>	<b>11 345</b>	<b>62 540</b>	<b>5 651</b>	<b>11 183</b>	<b>16 %</b>

– SA – EAD PAR CLASSE D'ACTIF ET PAR COEFFICIENT DE PONDERATION (CR5)

(en millions d'euros)

Classes d'actifs	Pondérations des risques																Total	Non noté (*)
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1250 %	Autres	Déduit		
Administrations et Banques centrales	5 730						2			20		431					6 183	4 969
Gouvernements régionaux et autorités locales	30				180												211	180
Entités du Secteur Public	362				289		6										657	29
Banques multilatérales de développement																		
Organisations internationales	911																911	911
Établissements	57 471	1 056			164					372							59 063	58 899
Entreprises	428				27	363	50	191		1 210	10						2 279	2 197
Clientèle de détail									639								639	639
Garantis par des biens immobiliers						126	95										221	221
Expositions en défaut										13	17						30	21
Catégories plus risquées																		
Obligations couvertes																		
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme					46		12			14	9						81	
Organismes de placement collectif																		
Actions																		
Autres actifs	33				1					4 819					1 352		6 205	6 195
<b>Total 30/06/2020</b>	<b>64 966</b>	<b>1 056</b>			<b>707</b>	<b>489</b>	<b>165</b>	<b>191</b>	<b>639</b>	<b>6 449</b>	<b>36</b>	<b>431</b>			<b>1 352</b>		<b>76 481</b>	<b>74 260</b>
<b>Total 31/12/2019</b>	<b>53 688</b>	<b>1 293</b>			<b>706</b>	<b>453</b>	<b>1 568</b>	<b>267</b>	<b>774</b>	<b>7 256</b>	<b>104</b>	<b>410</b>			<b>1 675</b>		<b>68 192</b>	<b>65 103</b>

(\*) : dont 57 848 millions d'euros sur des tiers affiliés au Groupe BPCE et hors expositions sur l'État français au 30/06/2020

## D – Risque de crédit : approche fondée sur les notations internes

### – ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDERES DES RISQUES POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT SELON L'APPROCHE DE NOTATION INTERNE (CR8)

(en millions d'euros)

	RWA	EFP
<b>RWA au 31/12/2019</b>	<b>52 448</b>	<b>4 196</b>
Montant des actifs	- 1 821	- 146
Qualité des actifs	814	65
Mise à jour des modèles		
Méthodologie et politique		
Acquisitions et cessions		
Mouvements de devises	- 61	- 5
Garanties	- 350	- 28
Autres	- 632	- 51
<b>RWA au 30/06/2020</b>	<b>50 397</b>	<b>4 032</b>

### – IRB – NOTATION INTERNE – EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITE DE DEFAULT (CR6)

(en millions d'euros)

Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte FCEC	FCEC (%)	EAD	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne (%)	Echéance moyenne (jours)	RWA	Densité des RWA (%)	Perte attendue	Provisions
<b>IRB-F</b>												
<b>Administrations et Banques centrales</b>												
0,00 à < 0,15	3			3	0,0 %	1	45 %	1				
0,15 à < 0,25												
0,25 à < 0,50	186			186	0,4 %	2	45 %	677	121	65 %		
0,50 à < 0,75												
0,75 à < 2,50												
2,50 à < 10,00												
10 à < 100												
100,00 (défaut)												
<b>Sous total Emprunteurs souverains</b>	<b>189</b>			<b>189</b>	<b>0,0 %</b>	<b>3</b>	<b>45 %</b>	<b>666</b>	<b>121</b>	<b>64 %</b>		
<b>Établissements</b>												
0,00 à < 0,15		10	50 %	5	0,0 %	11	45 %	213	1	25 %		
0,15 à < 0,25		2	50 %	1	0,2 %	4	45 %	140	1	57 %		
0,25 à < 0,50		155	75 %	116	0,3 %	4	11 %	560	17	15 %		
0,50 à < 0,75		90	74 %	67	0,5 %	4	12 %	1 729	14	22 %		
0,75 à < 2,50					1,3 %	4	45 %	1		135 %		
2,50 à < 10,00			50 %		3,8 %	1	45 %	92		177 %		
10 à < 100												
100,00 (défaut)					100 %	2	45 %	364				
<b>Sous total Établissements</b>		<b>258</b>	<b>73 %</b>	<b>189</b>	<b>0,5 %</b>	<b>30</b>	<b>13 %</b>	<b>959</b>	<b>33</b>	<b>18 %</b>		<b>1</b>
<b>Entreprises</b>												

0,00 à < 0,15	3	2	20 %	4	0,1 %	1	45 %	359	1	29 %		
0,15 à < 0,25					0,2 %	1	45 %	858		52 %		
0,25 à < 0,50												
0,50 à < 0,75					0,6 %	1	45 %	526		65 %		
0,75 à < 2,50	224	43	22 %	234	1,9 %	127	44 %	667	254	108 %	2	
2,50 à < 10,00	146	51	21 %	156	4,6 %	158	44 %	293	194	124 %	3	
10 à < 100	98	33	22 %	105	12,3 %	172	44 %	454	200	191 %	6	
100,00 (défaut)	138	11	20 %	140	100,0 %	67	45 %	1 158			63	
<b>Sous total Entreprises</b>	<b>609</b>	<b>140</b>	<b>21 %</b>	<b>639</b>	<b>25,7 %</b>	<b>527</b>	<b>44 %</b>	<b>646</b>	<b>649</b>	<b>102 %</b>	<b>74</b>	<b>123</b>
<b>Entreprises - PME</b>												
0,00 à < 0,15					0,0 %							
0,15 à < 0,25					0,2 %	1	45 %	858		52 %		
0,25 à < 0,50												
0,50 à < 0,75					0,6 %	1	45 %	526		65 %		
0,75 à < 2,50	75	26	20 %	81	2,1 %	99	43 %	332	77	95 %	1	
2,50 à < 10,00	88	27	21 %	94	5,0 %	120	44 %	343	111	118 %	2	
10 à < 100	49	23	22 %	55	12,8 %	129	44 %	428	94	172 %	3	
100,00 (défaut)	26	2	20 %	27	100,0 %	44	45 %	881			12	
<b>Sous total Entreprises - PME</b>	<b>239</b>	<b>77</b>	<b>21 %</b>	<b>256</b>	<b>15,6 %</b>	<b>394</b>	<b>44 %</b>	<b>414</b>	<b>281</b>	<b>110 %</b>	<b>18</b>	<b>8</b>
<b>Entreprises - Autres</b>												
0,00 à < 0,15	3	2	20 %	4	0,1 %	1	45 %	359	1	29 %		
0,15 à < 0,25												
0,25 à < 0,50												
0,50 à < 0,75												
0,75 à < 2,50	149	17	25 %	153	1,8 %	28	44 %	843	177	115 %	1	
2,50 à < 10,00	58	24	20 %	63	3,8 %	38	44 %	218	84	134 %	1	
10 à < 100	48	10	20 %	50	11,7 %	43	45 %	482	106	211 %	3	
100,00 (défaut)	111	9	20 %	113	100,0 %	23	45 %	1 223			51	
<b>Sous total Entreprises - Autres</b>	<b>370</b>	<b>63</b>	<b>21 %</b>	<b>383</b>	<b>32,5 %</b>	<b>133</b>	<b>44 %</b>	<b>801</b>	<b>368</b>	<b>96 %</b>	<b>56</b>	<b>115</b>
Actions	5 135	191	100 %	5 326		482		172	16 654	313 %	81	
<b>Sous total Actions</b>	<b>5 135</b>	<b>191</b>	<b>100 %</b>	<b>5 326</b>		<b>482</b>		<b>172</b>	<b>16 654</b>	<b>313 %</b>	<b>81</b>	
<b>IRB-F (hors actions)</b>												
0,00 à < 0,15	6	13	45 %	12	0,0 %	13	45 %	206	2	20 %		
0,15 à < 0,25		2	50 %	1	0,2 %	5	45 %	215	1	57 %		
0,25 à < 0,50	186	155	75 %	302	0,4 %	6	32 %	632	138	46 %		
0,50 à < 0,75		90	74 %	67	0,5 %	5	13 %	1 726	14	22 %		
0,75 à < 2,50	224	43	22 %	234	1,9 %	131	44 %	667	254	108 %	2	
2,50 à < 10,00	146	51	21 %	156	4,6 %	159	44 %	293	194	124 %	3	
10 à < 100	98	33	22 %	105	12,3 %	172	44 %	454	200	191 %	6	
100,00 (défaut)	138	11	20 %	140	100,0 %	69	45 %	1 157			63	
<b>Total IRB-F (hors actions)</b>	<b>799</b>	<b>398</b>	<b>55 %</b>	<b>1 017</b>	<b>16,3 %</b>	<b>560</b>	<b>38 %</b>	<b>708</b>	<b>803</b>	<b>79 %</b>	<b>74</b>	<b>124</b>

**IRB-A**
**Fourchette de PD**
**Administrations et Banques centrales**

0,00 à < 0,15	28 735	2 598	36 %	30 561	0,0 %	226	9 %	800	109			
0,15 à < 0,25	32			32	0,2 %	5	36 %	439	7	23 %		
0,25 à < 0,50	26	11	100 %	37	0,4 %	7	36 %	1 679	21	57 %		
0,50 à < 0,75												
0,75 à < 2,50												
2,50 à < 10,00	29	5	100 %	34	3,2 %	9	47 %	2 191	53	157 %	1	
10 à < 100	5	2	100 %	7	27,4 %	5	57 %	2 334	24	345 %	1	



100,00 (défaut)	50			50	100,0 %	7	104 %	1 133			50	
<b>Sous total Emprunteurs souverains</b>	<b>28 877</b>	<b>2 615</b>	<b>36 %</b>	<b>30 720</b>	<b>0,2 %</b>	<b>259</b>	<b>9 %</b>	<b>803</b>	<b>214</b>	<b>1 %</b>	<b>51</b>	<b>53</b>
<b>Établissements</b>												
0,00 à < 0,15	5 645	1 673	52 %	6 511	0,0 %	371	19 %	429	414	6 %	1	
0,15 à < 0,25	119	70	72 %	169	0,2 %	52	32 %	180	40	23 %		
0,25 à < 0,50	339	226	34 %	414	0,3 %	33	30 %	126	127	31 %		
0,50 à < 0,75	153	454	28 %	279	0,5 %	30	45 %	458	209	75 %	1	
0,75 à < 2,50	20	255	21 %	73	1,7 %	56	48 %	461	93	127 %	1	
2,50 à < 10,00	78	167	20 %	111	3,1 %	107	92 %	374	330	296 %	3	
10 à < 100		2	20 %		19,4 %	2	104 %	224	3	609 %		
100,00 (défaut)	32	1	20 %	32	100,0 %	8	88 %	736			32	
<b>Sous total Établissements</b>	<b>6 385</b>	<b>2 848</b>	<b>42 %</b>	<b>7 591</b>	<b>0,6 %</b>	<b>659</b>	<b>23 %</b>	<b>409</b>	<b>1 214</b>	<b>16 %</b>	<b>37</b>	<b>36</b>
<b>Entreprises</b>												
0,00 à < 0,15	15 070	21 636	57 %	27 368	0,1 %	882	29 %	1 047	3 735	14 %	4	
0,15 à < 0,25	4 795	7 105	55 %	8 711	0,2 %	277	27 %	942	2 168	25 %	4	
0,25 à < 0,50	6 863	6 417	54 %	10 319	0,3 %	405	23 %	1 010	2 947	29 %	7	
0,50 à < 0,75	7 713	8 223	54 %	12 149	0,5 %	439	23 %	1 026	4 394	36 %	15	
0,75 à < 2,50	11 788	7 007	54 %	15 567	1,3 %	864	22 %	1 165	8 305	53 %	45	
2,50 à < 10,00	4 755	3 064	50 %	6 292	4,0 %	909	28 %	1 014	5 654	90 %	72	
10 à < 100	412	349	58 %	613	14,2 %	371	26 %	851	775	126 %	21	
100,00 (défaut)	3 758	253	41 %	3 863	100,0 %	271	34 %	1 087	3 533	91 %	1 981	
<b>Sous total Entreprises</b>	<b>55 155</b>	<b>54 054</b>	<b>55 %</b>	<b>84 882</b>	<b>5,3 %</b>	<b>4 418</b>	<b>26 %</b>	<b>1 048</b>	<b>31 512</b>	<b>37 %</b>	<b>2 149</b>	<b>2 297</b>
<b>Entreprises - PME</b>												
0,00 à < 0,15		6	20 %	1	0,1 %	12	18 %	202		7 %		
0,15 à < 0,25	1		20 %	1	0,2 %	15	45 %	1 948	1	51 %		
0,25 à < 0,50	76	36	92 %	108	0,3 %	17	52 %	301	57	53 %		
0,50 à < 0,75	117	79	96 %	193	0,6 %	38	32 %	1 091	104	54 %		
0,75 à < 2,50	257	109	81 %	345	1,6 %	113	41 %	1 320	345	100 %	2	
2,50 à < 10,00	200	52	95 %	249	3,7 %	185	42 %	768	284	114 %	4	
10 à < 100	8	17	35 %	13	15,2 %	77	37 %	384	22	164 %	1	
100,00 (défaut)	57	3	58 %	59	100,0 %	50	32 %	885	46	78 %	34	
<b>Sous total Entreprises - PME</b>	<b>716</b>	<b>302</b>	<b>84 %</b>	<b>970</b>	<b>8,0 %</b>	<b>507</b>	<b>40 %</b>	<b>979</b>	<b>859</b>	<b>88 %</b>	<b>42</b>	<b>44</b>
<b>Entreprises - Financement spécialisé</b>												
0,00 à < 0,15	933	877	75 %	1 588	0,1 %	66	7 %	2 291	85	5 %		
0,15 à < 0,25	809	586	80 %	1 276	0,2 %	47	11 %	1 804	155	12 %		
0,25 à < 0,50	1 660	1 006	76 %	2 424	0,3 %	198	8 %	1 826	302	12 %	1	
0,50 à < 0,75	2 784	2 582	62 %	4 385	0,5 %	185	11 %	1 798	951	22 %	3	
0,75 à < 2,50	3 970	2 169	66 %	5 408	1,3 %	272	12 %	1 737	1 674	31 %	8	
2,50 à < 10,00	450	175	48 %	533	3,1 %	45	22 %	2 153	378	71 %	3	
10 à < 100	72	1	41 %	72	12,0 %	5	13 %	310	41	57 %	1	
100,00 (défaut)	637	82	59 %	686	100,0 %	37	40 %	1 567	862	126 %	112	
<b>Sous total Entreprises - Financement spécialisé</b>	<b>11 314</b>	<b>7 479</b>	<b>68 %</b>	<b>16 373</b>	<b>5,0 %</b>	<b>855</b>	<b>12 %</b>	<b>1 826</b>	<b>4 447</b>	<b>27 %</b>	<b>128</b>	<b>175</b>
<b>Entreprises - Autres</b>												
0,00 à < 0,15	14 137	20 753	56 %	25 778	0,1 %	804	30 %	971	3 650	14 %	4	
0,15 à < 0,25	3 985	6 519	53 %	7 434	0,2 %	215	30 %	794	2 013	27 %	4	
0,25 à < 0,50	5 127	5 376	49 %	7 787	0,3 %	190	27 %	765	2 588	33 %	7	
0,50 à < 0,75	4 812	5 562	50 %	7 571	0,5 %	216	29 %	576	3 339	44 %	12	
0,75 à < 2,50	7 562	4 729	48 %	9 814	1,3 %	479	28 %	845	6 286	64 %	34	
2,50 à < 10,00	4 105	2 837	49 %	5 509	4,2 %	679	28 %	915	4 993	91 %	65	
10 à < 100	333	331	59 %	528	14,4 %	289	27 %	936	712	135 %	19	
100,00 (défaut)	3 064	167	32 %	3 118	100,0 %	184	32 %	986	2 625	84 %	1 835	
<b>Sous total Entreprises - Autres</b>	<b>43 125</b>	<b>46 273</b>	<b>53 %</b>	<b>67 539</b>	<b>5,4 %</b>	<b>3 056</b>	<b>29 %</b>	<b>861</b>	<b>26 207</b>	<b>39 %</b>	<b>1 979</b>	<b>2 079</b>
<b>Clientèle de détail</b>												

0,00 à < 0,15	0,0 %
0,15 à < 0,25	
0,25 à < 0,50	
0,50 à < 0,75	
0,75 à < 2,50	
2,50 à < 10,00	
10 à < 100	
100,00 (défaut)	
<b>Sous total Clientèle de détail</b>	
<b>Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles</b>	
0,00 à < 0,15	0,0 %
0,15 à < 0,25	
0,25 à < 0,50	
0,50 à < 0,75	
0,75 à < 2,50	
2,50 à < 10,00	
10 à < 100	
100,00 (défaut)	
<b>Sous total Clientèle de détail - expositions renouvelables éligibles</b>	
<b>Clientèle de détail - PME</b>	
0,00 à < 0,15	0,0 %
0,15 à < 0,25	
0,25 à < 0,50	
0,50 à < 0,75	
0,75 à < 2,50	
2,50 à < 10,00	
10 à < 100	
100,00 (défaut)	
<b>Sous total Clientèle de détail - PME</b>	
<b>Clientèle de détail - expositions aux créances immobilières résidentielles</b>	
0,00 à < 0,15	
0,15 à < 0,25	
0,25 à < 0,50	
0,50 à < 0,75	
0,75 à < 2,50	
2,50 à < 10,00	
10 à < 100	
100,00 (défaut)	
<b>Sous total Clientèle de détail - expositions aux créances immobilières résidentielles</b>	
<b>Autres expositions sur la clientèle de détail</b>	
0,00 à < 0,15	0,0 %
0,15 à < 0,25	
0,25 à < 0,50	
0,50 à < 0,75	
0,75 à < 2,50	

2,50 à < 10,00

10 à < 100

100,00 (défaut)

*Sous total  
Autres  
expositions sur  
la clientèle de  
détail*

Actions

*Sous total  
Actions*

**IRB-A**

0,00 à < 0,15	49 450	25 907	54 %	64 440	0,0 %	1 479	18 %	868	4 258	7 %	5	
0,15 à < 0,25	4 946	7 176	55 %	8 912	0,2 %	334	27 %	925	2 215	25 %	4	
0,25 à < 0,50	7 227	6 654	53 %	10 771	0,3 %	445	23 %	978	3 096	29 %	8	
0,50 à < 0,75	7 866	8 677	53 %	12 428	0,5 %	469	23 %	1 013	4 603	37 %	15	
0,75 à < 2,50	11 808	7 262	53 %	15 640	1,3 %	920	23 %	1 162	8 398	54 %	45	
2,50 à < 10,00	4 862	3 235	49 %	6 437	4,0 %	1 025	29 %	1 009	6 037	94 %	76	
10 à < 100	417	352	58 %	621	14,3 %	378	26 %	867	802	129 %	22	
100,00 (défaut)	3 840	254	41 %	3 945	100,0 %	286	35 %	1 085	3 533	90 %	2 062	
<b>Total IRB-A</b>	<b>90 417</b>	<b>59 517</b>	<b>54 %</b>	<b>123 193</b>	<b>3,8 %</b>	<b>5 336</b>	<b>22 %</b>	<b>948</b>	<b>32 941</b>	<b>27 %</b>	<b>2 237</b>	<b>2 386</b>

**Fourchette de PD**

**Total**

0,00 à < 0,15	49 456	25 919	54 %	64 451	0,0 %	1 492	18 %	868	4 261	7 %	5	
0,15 à < 0,25	4 946	7 178	55 %	8 914	0,2 %	339	27 %	925	2 216	25 %	4	
0,25 à < 0,50	7 413	6 809	54 %	11 073	0,3 %	451	23 %	968	3 233	29 %	8	
0,50 à < 0,75	7 867	8 767	53 %	12 495	0,5 %	474	23 %	1 017	4 617	37 %	15	
0,75 à < 2,50	12 032	7 305	53 %	15 874	1,3 %	1 051	23 %	1 155	8 651	55 %	47	
2,50 à < 10,00	5 008	3 286	48 %	6 593	4,0 %	1 184	29 %	992	6 231	95 %	79	
10 à < 100	515	385	55 %	726	14,0 %	550	29 %	807	1 002	138 %	27	
100,00 (défaut)	3 978	265	40 %	4 085	100,0 %	355	35 %	1 088	3 533	86 %	2 125	
<b>Total 30/06/2020*</b>	<b>91 215</b>	<b>59 915</b>	<b>54 %</b>	<b>124 210</b>	<b>3,9 %</b>	<b>5 896</b>	<b>22 %</b>	<b>946</b>	<b>33 744</b>	<b>27 %</b>	<b>2 311</b>	<b>2 510</b>

\*Total hors Financements spécialisés slotting criteria et hors Autres actifs

– NOTATION INTERNE – FINANCEMENTS SPECIALISES ET ACTIONS SELON LA METHODE DE LA PONDERATION SIMPLE DES RISQUES (HORS FRANCHISES) (CR10)

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Echéance résiduelle	Expo bilan	Expo hors bilan	Pondération finale	EAD	RWA	EL
Catégorie 1	Supérieure ou égale à 2,5 ans			50			
Catégorie 2	Supérieure ou égale à 2,5 ans			70			
Catégorie 4	Supérieure ou égale à 2,5 ans			90			
<b>Total 30/06/2020</b>							
<b>Total 31/12/2019</b>							

\* Utilisation de la méthode simple de la pondération sur les financements spécialisés uniquement appliquée par les établissements SFS cédés à BPCE début 2019.

**Tableau CR10 – Actions**

(en millions d'euros)

Actions selon la méthode de la pondération simple	Expo bilan	Expo hors bilan	Coefficients de pondération des risques	EAD	RWA	EFP
Expositions en fonds de capital-investissement	532	191	190	723	1 374	110
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	1 457		290	1 457	4 226	338
Autres expositions en actions	2 658		370	2 658	9 836	787
<b>Total 30/06/2020</b>	<b>4 648</b>	<b>191</b>		<b>4 839</b>	<b>15 437</b>	<b>1 235</b>
<b>Total 31/12/2019</b>	<b>4 967</b>	<b>158</b>		<b>5 125</b>	<b>16 402</b>	<b>1 312</b>

– EAD SUR ACTIONS PAR TYPE ET NATURE D'EXPOSITION (HORS FRANCHISES) (NX24)

(en millions euros)

Type et Nature d'exposition	Action	OPCVM	Participations	Total 30/06/2020	Total 31/12/2019
Capital investissement détenu dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	723			723	757
Autres expositions sur actions	235	144	2 280	2 658	2 872
Actions cotées	248	556	653	1 457	1 495
Actions en standard					
<b>Total</b>	<b>1 206</b>	<b>700</b>	<b>2 933</b>	<b>4 839</b>	<b>5 125</b>

– RWA SUR ACTIONS PAR PONDERATION (HORS FRANCHISES) (NX25)

(en millions euros)

Type et Nature d'exposition	Approche IRB	Approche Standard	Total 30/06/2020	Total 31/12/2019
Capital investissement détenu dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	1 374		1 374	1 439
Autres expositions sur actions	9 836		9 836	10 627
Actions cotées	4 226		4 226	4 337
Actions en standard				
<b>Total</b>	<b>15 437</b>		<b>15 437</b>	<b>16 402</b>

### 3.3.3.3 Risques de contrepartie

#### A – Exposition au risque de contrepartie

##### – ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (CCR1)

	Notionnel	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	EAD après prise en compte des techniques d'ARC	RWA
<i>(en millions d'euros)</i>							
Valeur de marché		972	4 041			5 013	1 383
Expositions initiales							
Approche Standard - Risque de Contrepartie							
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)				11 149	1,4	15 608	3 540
Operations Financement sur titres							
Dérivés & Operations à règlement différé							
Conventions de compensation multiproduits							
Suretés Financières Méthode simplifiée (Opérations Financements sur Titres)							
Suretés Financières Méthode exhaustive (Opération Financements sur titres)						19 129	1 161
VaR pour les Operations de Financement sur Titres							
<b>Total 30/06/2020</b>							<b>6 084</b>

##### – SA – APPROCHE STANDARD – EAD AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE REGLEMENTAIRE ET PAR PONDERATION DES RISQUES (CCR3)

*(en millions d'euros)*

Classes d'actifs	Pondération des risques											Total EAD	Non noté(*)	
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres			
Emprunteurs souverains et Banques centrales														
Gouvernement régional et autorités locales	7				290							297	144	
Entités du Secteur Public	336				566	4			68			974	228	
Banques multilatérales de développement														
Organisations internationales	695											695	695	
Banques	2 884	12 816			4	10						15 714	15 704	
Entreprises	1	249				4			35			289	285	
Portefeuilles de détail réglementaires														
Garantis par des biens immobiliers														

Expositions en défaut							2	2	1
Catégories plus risquées									
Obligations couvertes									
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	3	56			13			72	
Organisme de placement collectif									
Actions									
Autres actifs									
<b>Total 30/06/2020</b>	<b>3 923</b>	<b>13 064</b>	<b>863</b>	<b>75</b>	<b>115</b>	<b>2</b>		<b>18 042</b>	<b>17 056</b>
<b>Total 31/12/2019</b>	<b>3 930</b>	<b>13 960</b>	<b>467</b>	<b>378</b>	<b>65</b>	<b>6</b>		<b>18 806</b>	<b>17 945</b>

(\*) : dont 13 064 millions d'euros sur les chambres de compensation (pondérées forfaitairement à 2% selon la réglementation applicable) et 2 827 millions d'euros sur des affiliés au Groupe BPCE au 30 juin 2020



– NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITE DE DEFAUT (CCR4)

(en millions d'euros)

Fourchette de PD	EAD	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne (%)	Echéance moyenne (jours)	RWA	Densité des RWA (%)
<b>IRB-F</b>							
<b>Établissements</b>							
0,00 à <0,15	334		25	45 %	16	32	10 %
0,15 à <0,25	10	0,2 %	2	45 %	2	3	32 %
0,25 à <0,50		0,3 %	3	45 %	1 187		78 %
0,50 à <0,75							
0,75 à <2,50							
2,50 à <10,00	6	2,7 %	2	45 %	15	8	130 %
10,00 à <100,00							
100,00 (défaut)							
<b>Sous total</b>	<b>351</b>	<b>0,1 %</b>	<b>32</b>	<b>45 %</b>	<b>16</b>	<b>44</b>	<b>12 %</b>
<b>Entreprises</b>							
0,00 à <0,15	1 054	0,1 %	53	45 %	899	181	17 %
0,15 à <0,25	14	0,2 %	6	45 %	374	4	26 %
0,25 à <0,50	8	0,3 %	3	45 %	2 032	4	54 %
0,50 à <0,75		0,5 %	1	45 %	5		51 %
0,75 à <2,50	3	0,8 %	1	45 %	61	2	65 %
2,50 à <10,00							
10,00 à <100,00							
100,00 (défaut)							
<b>Sous total</b>	<b>1 079</b>	<b>0,1 %</b>	<b>64</b>	<b>45 %</b>	<b>899</b>	<b>191</b>	<b>18 %</b>
<b>Total IRB-F</b>							
0,00 à <0,15	1 390	0,1 %	80	45 %	690	213	15 %
0,15 à <0,25	24	0,2 %	8	45 %	214	7	29 %
0,25 à <0,50	8	0,3 %	6	45 %	2 024	5	54 %
0,50 à <0,75		0,5 %	1	45 %	5		51 %
0,75 à <2,50	3	0,8 %	1	45 %	61	2	65 %
2,50 à <10,00	6	2,7 %	2	45 %	15	8	130 %
10,00 à <100,00							
100,00 (défaut)							
<b>Sous total IRB-F</b>	<b>1 433</b>	<b>0,1 %</b>	<b>98</b>	<b>45 %</b>	<b>685</b>	<b>235</b>	<b>16 %</b>

Fourchette de PD							
<b>IRB-A</b>							
<b>Administrations et Banques centrales</b>							
0,00 à <0,15	5 354		62	16 %	729	19	0 %
0,15 à <0,25	131	0,2 %	2	37 %	37	26	20 %
0,25 à <0,50	9	0,4 %	3	47 %	1 260	9	96 %
0,50 à <0,75							
0,75 à <2,50							
2,50 à <10,00	39	3,2 %	2	47 %	1 036	59	150 %
10,00 à <100,00							
100,00 (défaut)							
<b>Sous total</b>	<b>5 533</b>		<b>69</b>	<b>16 %</b>	<b>716</b>	<b>112</b>	<b>2 %</b>
<b>Établissements</b>							

0,00 à <0,15	11 348		346	18 %	472	741	7 %
0,15 à <0,25	808	0,2 %	90	26 %	586	191	24 %
0,25 à <0,50	449	0,3 %	71	28 %	807	183	41 %
0,50 à <0,75	122	0,5 %	42	37 %	634	76	63 %
0,75 à <2,50	72	1,3 %	38	64 %	647	105	146 %
2,50 à <10,00	19	2,9 %	46	71 %	1 397	47	246 %
10,00 à <100,00							
100,00 (défaut)	1	100,0 %	2	98 %	273		
<b>Sous total</b>	<b>12 820</b>	<b>0,1 %</b>	<b>635</b>	<b>20 %</b>	<b>494</b>	<b>1 343</b>	<b>11 %</b>
<b>Entreprises</b>							
0,00 à <0,15	8 018		566	33 %	437	652	8 %
0,15 à <0,25	1 088	0,2 %	171	27 %	1 356	247	23 %
0,25 à <0,50	1 072	0,3 %	220	24 %	2 039	325	30 %
0,50 à <0,75	1 374	0,5 %	360	21 %	2 227	492	36 %
0,75 à <2,50	2 756	1,2 %	602	27 %	1 423	1 561	57 %
2,50 à <10,00	488	3,9 %	625	31 %	1 248	481	99 %
10,00 à <100,00	88	13,3 %	497	34 %	1 800	150	171 %
100,00 (défaut)	91	100,0 %	45	35 %	2 430	159	175 %
<b>Sous total</b>	<b>14 975</b>	<b>1,1 %</b>	<b>3 086</b>	<b>29 %</b>	<b>1 011</b>	<b>4 067</b>	<b>27 %</b>
<b>Entreprises - PME</b>							
0,00 à <0,15							
0,15 à <0,25		0,2 %	1	44 %	45		28 %
0,25 à <0,50	4	0,4 %	8	44 %	811	2	49 %
0,50 à <0,75	7	0,6 %	27	44 %	808	4	61 %
0,75 à <2,50	5	1,7 %	65	44 %	1 019	5	93 %
2,50 à <10,00	3	4,3 %	105	44 %	426	3	121 %
10,00 à <100,00	5	11,7 %	97	44 %	2 111	10	212 %
100,00 (défaut)	3	100,0 %	11	33 %	743	5	194 %
<b>Sous total</b>	<b>27</b>	<b>13,0 %</b>	<b>314</b>	<b>43 %</b>	<b>1 041</b>	<b>30</b>	<b>113 %</b>
<b>Entreprises - FS</b>							
0,00 à <0,15	238	0,1 %	21	15 %	3 418	34	14 %
0,15 à <0,25	274	0,2 %	33	11 %	3 236	36	13 %
0,25 à <0,50	481	0,3 %	69	14 %	3 176	100	21 %
0,50 à <0,75	818	0,5 %	151	12 %	3 216	200	25 %
0,75 à <2,50	920	1,2 %	153	16 %	2 930	384	42 %
2,50 à <10,00	102	2,9 %	25	18 %	2 638	60	59 %
10,00 à <100,00							
100,00 (défaut)	51	100,0 %	8	36 %	3 248	83	164 %
<b>Sous total</b>	<b>2 884</b>	<b>2,5 %</b>	<b>460</b>	<b>14 %</b>	<b>3 117</b>	<b>897</b>	<b>31 %</b>
<b>Entreprises - Autres</b>							
0,00 à <0,15	7 780		545	33 %	346	619	8 %
0,15 à <0,25	814	0,2 %	137	33 %	722	211	26 %
0,25 à <0,50	587	0,3 %	143	32 %	1 115	224	38 %
0,50 à <0,75	549	0,5 %	182	35 %	774	287	52 %
0,75 à <2,50	1 830	1,3 %	384	32 %	667	1 171	64 %
2,50 à <10,00	383	4,1 %	495	34 %	883	418	109 %
10,00 à <100,00	83	13,4 %	400	33 %	1 782	140	168 %
100,00 (défaut)	38	100,0 %	26	34 %	1 441	71	189 %
<b>Sous total</b>	<b>12 064</b>	<b>0,8 %</b>	<b>2 312</b>	<b>33 %</b>	<b>507</b>	<b>3 140</b>	<b>26 %</b>
<b>Total IRB-A</b>							
0,00 à <0,15	24 721		974	22 %	516	1 412	6 %
0,15 à <0,25	2 027	0,2 %	263	28 %	964	463	23 %
0,25 à <0,50	1 530	0,3 %	294	25 %	1 673	517	34 %
0,50 à <0,75	1 496	0,5 %	402	22 %	2 097	568	38 %
0,75 à <2,50	2 827	1,2 %	640	28 %	1 404	1 665	59 %

2,50 à <10,00	546	3,8 %	673	33 %	1 238	587	108 %
10,00 à <100,00	88	13,3 %	497	34 %	1 800	150	171 %
100,00 (défaut)	92	100,0 %	47	36 %	2 395	159	172 %
<b>Sous total IRB-A</b>	<b>33 328</b>	<b>0,6 %</b>	<b>3 790</b>	<b>24 %</b>	<b>763</b>	<b>5 522</b>	<b>17 %</b>

Fourchette de PD							
Total							
0,00 à <0,15	26 111		1 054	24 %	526	1 625	6 %
0,15 à <0,25	2 052	0,2 %	271	28 %	955	470	23 %
0,25 à <0,50	1 538	0,3 %	300	25 %	1 675	521	34 %
0,50 à <0,75	1 496	0,5 %	403	22 %	2 097	568	38 %
0,75 à <2,50	2 831	1,2 %	641	28 %	1 402	1 667	59 %
2,50 à <10,00	553	3,8 %	675	34 %	1 224	596	108 %
10,00 à <100,00	88	13,3 %	497	34 %	1 800	150	171 %
100,00 (défaut)	92	100,0 %	47	36 %	2 395	159	172 %
<b>Total 30/06/2020</b>	<b>34 761</b>	<b>0,5 %</b>	<b>3 888</b>	<b>24 %</b>	<b>760</b>	<b>5 757</b>	<b>17 %</b>

- EXPOSITIONS SUR DERIVES DE CREDIT (CCR6)

(en millions d'euros)	30/06/2020	
	Protection achetée	Protection vendue
<b>Montants notionnels</b>		
CDS	9 491	12 479
CLN		
TRS	2 785	
CDO		
CDS sur indice		
Autres dérivés de crédit	11 279	5 650
CDS Single Name Hedge CVA	241	80
<b>Total des montants notionnels</b>	<b>23 796</b>	<b>18 208</b>
<b>Justes valeurs</b>		
Juste valeur positive (actif)	18	105
Juste valeur négative (passif)	- 551	- 11

- ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RCC DANS LE CADRE DE LA METHODE DU MODELE INTERNE (EU CCR7)

(en millions d'euros)	Montants des RWA Exigences de fonds propres	
	Montants des RWA	Exigences de fonds propres
<b>RWA à la fin de la précédente période (31/12/2019)</b>	<b>3 037</b>	<b>243</b>
Volume des actifs	1	0
Qualité du crédit des contreparties	353	28
Mises à jour du modèle (MMI uniquement)	30	2
Méthodologie et politique (MMI uniquement)		
Acquisitions et cessions		
Variations des taux de change		
Autres	128	10
<b>RWA à la fin de la période actuellement considérée (30/06/2020)</b>	<b>3 037</b>	<b>3 549</b>

## - EXPOSITIONS SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCR8)

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>EAD post CRM</b>	<b>RWAs</b>
<b>Expositions aux QCCP (total)</b>		<b>415</b>
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance ; dont	10 090	202
(i) Instruments dérivés de gré à gré	1 473	29
(ii) Dérivés cotés	5 420	108
(iii) SFT	3 197	64
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale ségréguée		
Marge initiale non ségréguée	2 978	60
Contributions au fonds de défaillance préfinancées	352	153
<b>Expositions aux non-QCCP (total)</b>		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance ; dont		
(i) Instruments dérivés de gré à gré		
(ii) Dérivés cotés		
(iii) SFT		
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale ségréguée		
Marge initiale non ségréguée		
Contributions au fonds de défaillance préfinancées		
Contributions au fonds de défaillance non financées		

## B – Exigences de fonds propres et actifs pondérés

### - EXIGENCES DE FONDS PROPRES EN REGARD DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CREDIT (EU CCR2)

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>EAD après ARC</b>	<b>RWA</b>
<b>Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée</b>	<b>4 486</b>	<b>1 102</b>
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		309
ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		793
<b>Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard</b>	<b>2 913</b>	<b>578</b>
Selon l'OEM		
<b>Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA 30/06/2020</b>	<b>7 399</b>	<b>1 679</b>
<b>Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA 31/12/2019</b>	<b>7 671</b>	<b>1 336</b>

### 3.3.3.4 Titrisation

#### C – Expositions de titrisation de la banque

##### – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (SEC1)

(en millions d'euros)	Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
	Classique	Synthétiques	Sous-Total	Classique	Synthétiques	Sous-Total	Classique	Synthétiques	Sous-Total
<b>SPV non consolidés</b>									
RMBS							1		1
Consumer ABS							439		439
Consumer loans							19		19
Retitrisation									
<b>Total De détail</b>							<b>459</b>		<b>459</b>
Corporate loans		2 516	2 516				89		89
ABS				189		189	526		526
ABCP				9 651		9 651	134		134
CDO	42		42	4 036		4 036	118		118
CMBS	323		323				34		34
Autres				56		56	6		6
Retitrisation									
<b>Total De gros</b>	<b>365</b>	<b>2 516</b>	<b>2 881</b>	<b>13 933</b>		<b>13 933</b>	<b>909</b>		<b>909</b>
<b>TOTAL SPV non consolidés</b>	<b>365</b>	<b>2 516</b>	<b>2 881</b>	<b>13 933</b>		<b>13 933</b>	<b>1 367</b>		<b>1 367</b>
<b>SPV consolidés</b>									
Consumer loans (Détail)									
Corporate loans (Gros)									
<b>Total SPV consolidés</b>									

##### – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION (SEC2)

(en millions d'euros)	Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
	Classique	Synthétiques	Sous-Total	Classique	Synthétiques	Sous-Total	Classique	Synthétiques	Sous-Total
RMBS							31		31
Consumer ABS							195		195
Consumer loans							45		45
retitrisation									
<b>De détail (total) – dont</b>							<b>271</b>		<b>271</b>
Corporate loans							7		7
ABS									
CDO									
CMBS	4		4				1		1
Autres									
retitrisation							1		1
<b>De gros (total)</b>	<b>4</b>		<b>4</b>				<b>9</b>		<b>9</b>

- EAD ET RWA SELON LE ROLE JOUE PAR NATIXIS SUR LE PORTEFEUILLE DE TITRISATION BANCAIRE (NX31-A)

<i>(en millions d'euros)</i>	EAD	RWA	EFP
<b>Investisseur</b>	<b>1 367</b>	<b>398</b>	<b>32</b>
Bilan	761	253	20
Hors Bilan	606	145	12
<b>Originateur</b>	<b>2 881</b>	<b>1 422</b>	<b>114</b>
Bilan	2 881	1 422	114
<b>Sponsor</b>	<b>13 933</b>	<b>1 490</b>	<b>119</b>
Bilan	467	90	7
Hors Bilan	13 466	1 400	112
<b>Total 30/06/2020</b>	<b>18 181</b>	<b>3 310</b>	<b>265</b>
<b>Total 31/12/2019</b>	<b>10 832</b>	<b>2 684</b>	<b>215</b>

- EAD SELON LE ROLE JOUE PAR NATIXIS SUR LE PORTEFEUILLE TITRISATION DE NEGOCIATION (NX31-B)

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020		
Rôle	EAD	RWA	EFP
Investisseur	280	92	7
Originateur	4	33	3
Sponsor			
<b>Total au 30/06/2020</b>	<b>284</b>	<b>125</b>	<b>10</b>
<b>Total au 31/12/2019</b>	<b>515</b>	<b>203</b>	<b>16</b>



## D – Exigences de fonds propres

- EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME EMETTEUR OU MANDATAIRE (SEC3)

	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				RWA (par approche réglementaire)				EFP			
	<= 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	= 1250%	IRB par pondération et par transparence	IRB par la formule réglementaire	Standard	1250%	IRB par pondération et par transparence	IRB par la formule réglementaire	Standard	1250%	IRB par pondération et par transparence	IRB par la formule réglementaire	Standard	1250%
<i>(en millions d'euros)</i>																	
<b>Titrisation classique</b>	<b>13 425</b>	<b>624</b>	<b>131</b>	<b>68</b>	<b>50</b>	<b>77</b>	<b>389</b>	<b>13 776</b>	<b>56</b>	<b>33</b>	<b>221</b>	<b>1 539</b>	<b>619</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>123</b>	<b>50</b>
Dont titrisation	13 425	624	131	68	50	77	389	13 776	56	33	221	1 539	619	3	18	123	50
Dont de détail sous-jacent																	
Dont de gros	13 425	624	131	68	50	77	389	13 776	56	33	221	1 539	619	3	18	123	50
Dont retitrisation																	
Dont senior																	
Dont non senior																	
<b>Titrisation synthétique</b>	<b>1 565</b>	<b>951</b>				<b>2 516</b>				<b>500</b>				<b>40</b>			
Dont titrisation	1 565	951				2 516				500				40			
Dont de détail sous-jacent																	
Dont de gros	1 565	951				2 516				500				40			
Dont retitrisation																	
Dont senior																	

– EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (SEC4)

	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)			RWA (par approche réglementaire)			EFP					
	<= 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	= 1250%	IRB par pondération et par transparence	IRB par la formule réglementaire	Standard	1250%	IRB par pondération et par transparence	IRB par la formule réglementaire	Standard	1250%	IRB par pondération et par transparence	IRB par la formule réglementaire	Standard	1250%
<i>(en millions d'euros)</i>																	
<b>Titrisation classique</b>	<b>802</b>	<b>405</b>	<b>97</b>	<b>61</b>	<b>2</b>	<b>538</b>	<b>827</b>	<b>2</b>	<b>215</b>	<b>155</b>	<b>28</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>2</b>			
Dont titrisation	802	405	97	61	2	538	827	2	215	155	28	17	12	2			
Dont de détail sous-jacent	454	373		40		383	485		110	107	4	9	9				
Dont de gros	348	33	97	20	2	155	343	2	105	49	24	8	4	2			
Dont retitrisation																	
Dont senior																	
Dont non senior																	
<b>Titrisation synthétique</b>																	
Dont titrisation																	
Dont de détail sous-jacent																	
Dont de gros																	
Dont retitrisation																	
Dont senior																	
Dont non senior																	
<b>Expositions totales</b>	<b>802</b>	<b>405</b>	<b>97</b>	<b>61</b>	<b>2</b>	<b>538</b>	<b>827</b>	<b>2</b>	<b>215</b>	<b>155</b>	<b>28</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>2</b>			

### 3.3.3.5 Risque de marché

#### A – Méthodologie de mesure des risques de marché

Les méthodologies de mesure des risques de marché sont décrites dans la partie 3.2.5. « Gestion des risques – Risques de marché ».

#### B – Informations quantitatives détaillées

##### – RISQUE DE MARCHÉ SELON L'APPROCHE STANDARD (EU MR1)

(en millions d'euros)

Nature de risque	RWA	EFP
<b>Standard</b>	<b>5 386</b>	<b>431</b>
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1 358	109
Risque sur actions (général et spécifique)	277	22
Risque de change	2 768	221
Risque de produits de base	982	79
<b>Options</b>	<b>364</b>	<b>29</b>
Approche simplifiée		
Méthode delta-plus	66	5
Approche par scénario	298	24
<b>Titrisation</b>	<b>125</b>	<b>10</b>
<b>Total (30/06/2020)</b>	<b>5 875</b>	<b>470</b>
<b>Total (31/12/2019)</b>	<b>5 283</b>	<b>423</b>

##### – VAR, VAR STRESSÉE, IRC SUR LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE (MR3)

(en millions d'euros) - Période du 28 juin 2019 au 30 juin 2020	
<b>VaR (10 jours, 99 %)</b>	
Valeur maximale	97,6
Valeur moyenne	42,0
Valeur minimale	11,9
Valeur en fin de période	48,5
<b>VaR stressée (10 jours, 99 %)</b>	
Valeur maximale	122,9
Valeur moyenne	68,6
Valeur minimale	39,1
Valeur en fin de période	88,2
<b>Incremental Risk Charge (99,9 %)</b>	
Valeur maximale	20,5
Valeur moyenne	11,7
Valeur minimale	9,0
Valeur en fin de période	13,2

##### – BACKTESTING SUR LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE (MR4)

Le backtesting est présenté dans la partie 3.2.5.4 « Données quantitatives de mesure des risques de marché ».

– EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHE SELON L'APPROCHE DES MODELES INTERNES (EU MR2-A)

<b>Valeur en risque (Maximum des deux valeurs a et b)</b>	<b>5 169</b>	<b>414</b>
VaR du jour précédent (Article 365(1))	629	50
Moyenne de la VaR quotidienne (Article 365(1)) sur chacun des 60 derniers jours x facteur multiplicateur (en accord avec l'Article 366)	5 169	414
<b>VaR en situation de tension (SVaR)</b>	<b>6 816</b>	<b>545</b>
Dernière SVaR (Article 365(2))	1 149	92
Moyenne de la SVaR (Article 365(2)) pendant les soixante jours ouvrés précédents x facteur multiplicateur (Article 366)	6 816	545
<b>Risque additionnel de défaut et de migration</b>	<b>338</b>	<b>27</b>
Valeur d'IRC la plus récente (risques supplémentaires de défaut et de migration calculé en accord avec la Section 3 articles 370/371)	338	27
IRC moyen sur les 12 semaines précédentes	291	23
<b>Risque additionnel de défaut sur le portefeuille de corrélation</b>		
Montant du risque le plus récent dans le portefeuille de négociation en corrélation (article 377)		
Montant du risque moyen dans le portefeuille de négociation en corrélation sur les 12 précédentes semaines		
8 % des exigences en fonds propres en Standard sur le plus récent montant du risque dans le portefeuille de négociation en corrélation (Article 338(4))		
<b>Total 30/06/2020</b>	<b>12 322</b>	<b>986</b>
<b>Total 31/12/2019</b>	<b>5 826</b>	<b>466</b>

### 3.3.3.6 Risque de taux d'intérêt global

La mesure et le suivi du risque de taux d'intérêt est présenté dans la partie « 3.2.7.4 Gestion des risques – Risque de taux d'intérêt global ».

### 3.3.5 Ratio de couverture des besoins de liquidité

#### B – Réserves et gestion opérationnelles des ratios

##### Réserves opérationnelles de liquidité

Natixis dispose sur le plan opérationnel de deux réserves de liquidité qui participent à celles du Groupe BPCE :

- une réserve d'actifs liquides éligibles à un refinancement collatéralisé banque centrale pour sécuriser les règlements intrajournaliers ; cette réserve relativement stable est constituée de titres et de créances éligibles aux appels d'offres banque centrale : « pool 3G de la BdF à Paris », « discount window » du FRB à New York et « facility deposit » de la Bank of Japan ;
- une réserve correspondant à la liquidité levée en avance pour faire face à une crise de liquidité telle que celle simulée par le LCR ; d'un montant compris entre 20 et 30 milliards, celle-ci est replacée pour l'essentiel en compte auprès de la BCE, de la Réserve Fédérale américaine et depuis août 2019 à la BoJ. Une partie des actifs de cette réserve fait l'objet d'une gestion « dédiée », dans des portefeuilles dédiés, et dont la stratégie d'allocation porte sur la liste des instruments financiers considérés comme HQLA de niveau 1 et 2 aux sens des textes réglementaires en vigueur concernant le LCR. La liquidité des portefeuilles (sous gestion déléguée à Natixis Ostrum pour l'essentiel, et directement sous mandat Natixis depuis 2017) ainsi que le placement en compte Banques Centrales assurent la mobilisation immédiate de cette réserve en cas de nécessité.

Les actifs HQLA reportés au numérateur du LCR comprennent par ailleurs les titres HQLA non encombrés portés temporairement par les activités de marchés. Ces titres ne sont pas considérés comme appartenant à la réserve de liquidité sanctuarisée et n'ont pas vocation à être détenus de façon durable. L'encours et la composition de ces portefeuilles peuvent varier sensiblement d'une date de situation à une autre, en fonction de l'activité. Ils restent parfaitement monétisables sur le marché de la pension livrée et du prêt/emprunt de titres, et cette monétisation peut notamment être forcée dans le cas de l'activation du PCA liquidité Groupe et de son exécution du PCA liquidité Groupe.

Au-delà de ces coussins, la politique interne en matière de placement des excédents de liquidité résiduels vise soit à les laisser à la facilité de dépôts afin de les maintenir disponibles en permanence ; ceux-ci participent donc également au montant des actifs déclarés au numérateur du LCR, soit à les donner à l'organe central.

#### **Pilotage du ratio de liquidité court terme**

Natixis a mis en place une gouvernance pour la gestion du ratio LCR, en fixant notamment une limite de LCR supérieure à 100 %. Le pilotage du ratio LCR participe d'une démarche Groupe BPCE placée sous l'égide de la DFG BPCE. La couverture du LCR de Natixis s'effectue consécutivement en étroite collaboration avec BPCE et est opérée par le pool commun de refinancement, sur délégation de la direction de la gestion financière sur la base de ses estimations d'atterrissage. Dans ce cadre, la stratégie aux bornes de Natixis vise ainsi à couvrir le LCR supérieur à 100 % avec une marge de sécurité pour faire face aux aléas des derniers jours. La surcouverture structurelle du LCR Groupe au-delà du seuil de 100 (limite réglementaire) reste portée par BPCE.

#### **Suivi des clauses dites de « rating triggers »**

En cas de révision à la baisse de la notation externe de son crédit, lorsque les contrats conclus comportent des clauses dites de « Rating Triggers », la Banque peut être amenée à fournir des sûretés supplémentaires aux investisseurs sous forme de liquidité ou de titres. En particulier, dans le cadre du calcul de Liquidity Coverage Ratio (« LCR »), les montants de ces sorties supplémentaires de trésorerie et ces besoins supplémentaires en sûretés sont évalués. Ils correspondent au versement auquel la banque serait soumise dans les 30 jours calendaires en cas d'un abaissement de sa notation de crédit allant jusqu'à trois crans.

### **3.3.6 Politique de rémunération**

Les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération des membres de l'organe exécutif et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ont fait l'objet, avant l'assemblée générale annuelle, d'une publication sur le site de Natixis ([Politique de rémunération](#)).

### 3.3.7 Table de concordance

**Table de concordance entre les articles CRR, les tableaux et fiches du comité de Bâle/EBA et les informations au titre du Pilier III**

Article CRR	Tableaux et fiches du comité de Bâle/EBA	Second Amendement au Document d'enregistrement universel 2019	Document d'enregistrement universel 2019
Article 435 (a)	(EBA) EU OVA – Approche de la gestion des risques de la banque		108 à 115
Article 435 (a)	(EBA) CRA – Informations générales sur le risque de crédit		115-116
Article 435 (a)	(EBA) CCRA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie		116-117
Article 435 (a)	(EBA) MRA – Informations qualitatives sur le risque de marché		127 à 130
Article 436 (b)	EU LI1 – Différence entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires		158-159
Article 436 (b)	EU LI3 – Mise en évidence des différences entre les périmètres de consolidation (entité par entité)		160-161
Article 436 (b)	EU LIA – Explication des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions		157 à 161
Article 458	(BCBS mars 2016) CCyB1 – Coussin contracyclique – Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de FP	95	160
Article 451	(BCBS mars 2016) LR1 – Comparaison entre les expositions comptables et les expositions levier	98	170
Article 451	(BCBS mars 2016) LR2 – Ratio de levier	99	170-171
Article 438 (c) (f)	(EBA) EU OV1 – Aperçu des RWA	101	172
Article 438 dernier paragraphe	(EBA) EU CR10 – Notation interne – Financement spécialisé et Actions selon la méthode de la pondération simple des risques	116	190
Art. 438 (c), (d), (e) et (f)	NX01 – EAD, RWA et EFP par approche et par catégorie d'exposition bâloise	68	124
Art. 442 (c)	NX03 – Expositions et EAD et par catégorie d'exposition bâloise		125
Art. 442 (d), (e) et (f)	NX05 – EAD par zone géographique et par catégorie d'exposition	69	125
Art. 444 (a), (b) et (c)	NX11 BIS – EAD par catégorie d'exposition et par agence en standard		173
Art. 453 (d)	NX17 – Expositions garanties par note et par nature du garant		173
Article 442 (a) et (b)	CRBA – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs		173
Article 442 (c), (g) et (h)	(EBA) EU CR1 – Qualité de crédit des actifs	103	263 à 282
Article 453 (a) (e)	(EBA) EU CRC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit		175
Article 453 (f) et (g)	(EBA) EU CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit	102	122
Article 442 (c)	(EBA) EU CRB-B – Montant total des expositions nette et nette moyenne		174
Article 442 (d)	(EBA) EU CRB-C – Répartition géographique des expositions		176
Article 442 (e)	(EBA) EU CRB-D – Concentration des expositions par type d'activité ou de contrepartie		177
Article 442 (f)	(EBA) EU CRB-E – Maturité des expositions		178

Article 444 (a) (d)	(EBA) EU CRD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l’approche standard pour le risque de crédit		179
Article 453 (f) et (g)	(EBA) EU CR4 – Exposition au risque de crédit et effets de l’atténuation du risque de crédit en approche standard	109	183
Article 444 (e)	(EBA) EU CR5 – Expositions en cas de défaut par classe d’actif et par coefficient de pondération (Expositions brutes)	110	185
Article 452 (a) (c)	(EBA) EU CRE – Informations qualitatives sur les modèles NI		185
Article 452 (e) (h) et (j)	(EBA) EU CR6 – Notation interne – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut		186
Article 453 (g)	(EBA) EU CR7 – Notation interne – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d’atténuation du risque de crédit sur les actifs pondérés des risques	103	187
	(EBA) EU CR8 – États des flux d’actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l’approche de notation interne	111	174
Article 92 (3) et 438 (d)	(EBA) EU CCR7 – État des flux de RWA relatifs aux expositions au RCC dans le cadre de la méthode du modèle interne	123	186
Art. 452 (j)	NX16 – PD et LGD par zone géographique		195
Article 439 (e), (f) et (i)	(EBA) EU CCR1 – Analyse de l’exposition au risque de contrepartie par approche	118	186
Article 439 (e) et (f)	(EBA) EU CCR2 – Exigence de fonds propres en regard de l’ajustement de l’évaluation de crédit	124	192
Article 444 (e)	(EBA) EU CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	118	196
Article 452 (e)	(EBA) EU CCR4 – Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	120	192
Article 439 (g) et (h)	(EBA) EU CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit	123	193
Article 439 (e) et (f)	(EBA) EU CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales	124	195
Article 449	(BCBS) SECA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation		196
	(BCBS) SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	125	197
	(BCBS) SEC2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	125	198
	(BCBS) SEC3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	127	199
	(BCBS) SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	128	199
Art. 449 (k)	NX33 BIS – EAD du portefeuille bancaire par agence		197
Art. 445	(EBA) EU MR1 – Risque de marché selon l’approche standard	129	200
Article 105 et article 455 (c)	(EBA) EU MRB A – Informations qualitatives sur les banques suivant l’approche des modèles internes (AMI)		128 à 130
Article 455 (a) et (b)	(EBA) EU MRB B – Informations qualitatives sur les banques suivant l’approche des modèles internes (AMI)		128 à 130
Article 455 (e)	(EBA) EU MR2 – A – Risque de marché suivant l’approche des modèles internes	130	201
Article 455 (d)	(EBA) EU MR3 – Valeurs dans le portefeuille de négociation selon l’approche des modèles internes	129	200
Article 455 (g)	(EBA) EU MR4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes	129	200





Article 446	(BCBS) ORA – Information qualitative générale sur la gestion du risque opérationnel		134-135
Article 448	(BCBS) Tableau A – Objectifs et politiques de gestion de l'IRRBB	83	144
	(BCBS) Tableau B – Sensibilité de la marge d'intérêt	84	144
Article 49 1) et 4)	(EBA) EU INS1 – Participations non déduites dans les entreprises d'assurance	96	167
Article 4	(BCBS) REMA – Politique de rémunération	131	205
Article 377 6) et article 105	(BCBS) PV1 – Ajustements de valorisation prudente	95	167
Article 99 5) et article 415 (3)	(EBA) GOV – Expositions souveraines	105	180
Article 16 (3)	(EBA) NPL 1 – Qualité de crédit des expositions renégociées	106	181
	(EBA) NPL 3 : Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par jours de retard	107	181
	(EBA) NPL 4 : Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	108	182



### 3.3.8 Index des tableaux

Thème	Intitulé tableau	Second Amendement au Document d'enregistrement universel 2019	Document d'enregistrement universel 2019
Gestion du capital et adéquation des fonds propres	Différence entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (EU LI1)		158
	Mise en évidence des différences entre les périmètres de consolidation (entité par entité) (EU LI3)		160
	Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels après application des dispositions transitoires	92	163
	Tableau fonds propres prudentiels annexes VI		164
	Ratio global	94	166
	Ventilation géographique des expositions au titre du coussin contracyclique (CCYB1)	95	166
	Ajustements de valorisation prudente (PV1)	95	167
	Tableau d'évolution du capital prudentiel après application des dispositions transitoires sur la période	96	167
	Participations non déduites dans les entreprises d'assurance (EU INS1)	96	167
	Tableau des risques pondérés au 31 décembre 2019		168
RWA en Bâle 3 par principal métier Natixis (NX02)	98	169	
Risque de crédit et risque de contrepartie	EAD, RWA et EFP par approche et par catégorie d'exposition bâloise (NX01)	68	124
	Aperçu des RWA (EU OV1)	101	172
	Expositions et EAD et par catégorie d'exposition bâloise (NX03)		125
	EAD par zone géographique et par catégorie d'exposition (NX05)	69	125
	NX06 : EAD par zone géographique		126
	EAD en approche S.A., par agence de notation (NX11 BIS)		173
	Expositions garanties par note et par nature du garant (NX17)		173
	EAD par note interne (équivalent S&P) (NX12)	71	126
Risque de crédit	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CR3)	102	174
	Notation interne – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit sur les actifs pondérés des risques (EU CR7)	103	174
	Qualité de crédit des actifs (EU CR1)	103	175
	Montant total des expositions nette et nette moyenne (EU CRB – B)		176
	Répartition géographique des expositions (EU CRB – C)		177
	Concentration des expositions par type d'activité ou de contrepartie (EU CRB – D)		178
	Maturité des expositions (EU CRB – E)		179
	Expositions souveraines (GOV)	105	180
	Qualité de crédit des expositions renégociées (NPL1)	106	181
	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par jours de retard (NPL3)	107	181
	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes (NPL4)	108	182
	Pondérations utilisées en méthode standard par catégorie d'exposition et par échelon de crédit (CRD-D)		183
	Expositions au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit en approche standard (EU CR4)	109	185
	S.A. – EAD par classe d'actif et par coefficient de pondération (CR5)	110	185
	Détail des expositions faisant partie d'un plan d'extension (EU CRE-E)		186

	Correspondances indicatives entre les notations internes à dire d'experts et les agences externes (corporate, banque, financement spécialisé)		118
	PD et LGD par zone géographique (NX16)		186
	Backtesting des LGD et PD par catégorie d'exposition		132
	Principaux modèles internes utilisés : PD, LGD CCF et décotes pour volatilité (EU CRE)		121
	États des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche de notation interne (EU CR8)	111	186
	Notation interne – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (EU CR6)	111	187
	Notation interne – Financement spécialisé et Actions selon la méthode de la pondération simple des risques (hors franchises) (EU CR10)	116	190
	Répartition des expositions sur actions par principal métier de Natixis (NX23)		191
	EAD sur actions par type et nature d'exposition (NX24)	117	191
	RWA sur actions par pondération (hors franchises) (NX25)	117	191
	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche (EU CCR1)	118	192
	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (EU CCR3)	118	192
	NI – Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (EU CCR4)	120	193
	Expositions sur dérivés de crédit (EU CCR6)	123	195
	État des flux de RWA relatifs aux expositions au RCC dans le cadre de la méthode du modèle interne (EU CCR7)	123	195
	Expositions sur les contreparties centrales (CCR8)	124	195
	Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (EU CCR2)	124	196
	EAD du portefeuille bancaire par agence (NX33 BIS)		197
	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (SEC1)	125	197
	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (SEC2)	125	198
	EAD Bilan et hors bilan selon le rôle joué par Natixis sur le portefeuille bancaire (NX31-A)	126	198
Titrisation	EAD selon le rôle joué par Natixis sur le portefeuille de négociation (NX31-B)	126	198
	Positions de retitrisation avant et après substitution (NX34)		198
	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (SEC3)	127	199
	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (SEC4)	128	199
	Risque de marché selon l'approche standard (EU MR1)	129	200
Risque de marché	VaR, VaR stressée, IRC sur le périmètre réglementaire (MR3)	129	200
	Backtesting sur le périmètre réglementaire (MR4)	129	200
	Expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (EU MR2-A)	130	201
	Ratio de liquidité (LCR) au 31/12/2019		204
Risque de liquidité	Comparaison entre les expositions comptables et les expositions levier (LR1)	98	170
	Ratio de levier (LR2)	99	170
Risque de taux d'intérêt global	Gap de taux par maturités	84	144
	Sensibilité de la marge d'intérêt et valeur économique (IRRBB – Tableau B)	84	144
Autres informations	Actifs grevés et non grevés au 31 décembre 2019		202
	Ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle		145-146

## **IV CHAPITRE 4 : RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2020**

### **4.1 Faits majeurs du premier semestre 2020**

#### **4.1.1 Contexte macro-économique**

La crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19 qui s'est propagée à l'ensemble du monde a plongé l'économie mondiale dans une récession d'une ampleur inédite et dans une profonde incertitude. En l'absence de vaccin et de traitement efficace, la propagation extrêmement rapide de l'épidémie à l'ensemble du monde a conduit les autorités à mettre en place des mesures drastiques pour freiner la pandémie. A partir du mois de mars, la plupart des pays ont imposé des mesures de confinement plus ou moins strictes (fermeture des activités non essentielles, restrictions sur les déplacements), ce qui s'est traduit par une chute brutale de l'activité, une fermeture des frontières et un effondrement du commerce mondial. Les chiffres du premier trimestre 2020 ont donné un premier aperçu du choc.

En Chine, origine de l'épidémie, le PIB a perdu 9,8% au premier trimestre tandis que la baisse atteint 3,8% en zone euro, 2,2% au Royaume-Uni et 1,2% aux États-Unis (5% en rythme annualisé). Au sein des principaux pays de la zone euro, l'Allemagne est celui qui a le mieux résisté avec une baisse de « seulement » 2,2%, tandis que la France, l'Espagne et l'Italie ont vu leur activité baisser de plus de 5%.

Le deuxième trimestre 2020 s'est traduit par des chutes nettement plus marquées. Avec un confinement quasi généralisé au mois d'avril, la baisse du PIB s'accroît mécaniquement et la chute de la croissance au deuxième trimestre s'annonce très élevée. S'agissant de la France, l'Insee et la Banque de France estiment que la baisse du PIB devrait être de l'ordre de 15%, tandis que la BCE s'attend à un repli de la croissance européenne de 8,7%.

Les gouvernements ont mis en place des mesures exceptionnelles pour soutenir les systèmes de santé, préserver les revenus des ménages et aider les entreprises, tandis que les banques centrales sont largement intervenues pour stabiliser les marchés financiers.

En Europe, les dispositifs de chômage partiel ont permis de limiter le choc sur le revenu des ménages et de protéger leurs emplois. Le taux de chômage n'a que marginalement augmenté en zone euro ; à 7,4% en mai, il est seulement en hausse de 0,2 point par rapport à son point bas de 7,1% atteint en mars. Les prochains mois devraient néanmoins voir la tendance haussière se confirmer.

A l'inverse, aux États-Unis, les chiffres du marché du travail ont montré une montée en flèche du taux de chômage de 3,7% en mars à 14,7% en avril suivi d'un repli progressif à 13,3% en mai et 11,1% en juin.

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, le soutien aux ménages est passé par le versement de prestations ponctuelles et la révision à la hausse des allocations d'assurance chômage.

Les programmes de garanties de crédit, les reports et/ou réduction d'impôts ont permis d'atténuer l'impact sur les entreprises du secteur privé de l'effondrement de l'activité. La réglementation bancaire a été assouplie pour soutenir l'activité de prêts des banques et, dans certains cas, les banques ont accordé des moratoires de remboursement aux petites entreprises et aux particuliers.

L'ensemble de ces mesures va se traduire par un élargissement sans précédent des déficits publics et une forte hausse de l'endettement tant de la sphère privée que publique.

Face à la hausse des tensions financières, les banques centrales ont agi rapidement et vigoureusement en déployant un arsenal de mesures, conventionnelles et non conventionnelles, afin de limiter le risque de liquidité et d'éviter un effondrement des prix de certains actifs et notamment de la dette corporative. Ainsi de nombreuses banques centrales ont abaissé leurs taux directeurs, réactivé ou augmenté les programmes d'achat d'actifs afin de maintenir les taux longs à un niveau bas et renforcer les accords d'échange de devises afin de relâcher les tensions sur les financements en dollar.

L'ensemble de mesures mises en place a été nettement plus précoce et plus important que pendant la précédente crise financière mondiale, permettant de rétablir une certaine stabilité sur les marchés financiers, d'inverser l'évolution des cours des actifs financiers et de baisser la volatilité.

Ainsi, au cours du premier semestre 2020, la Fed a élargi l'éventail des titres éligibles à son programme d'achat aux dettes d'entreprises visant à soutenir les petites et moyennes entreprises, notamment en achetant

jusqu'à 95% des prêt éligibles consentis par les banques (Main Street Lending Program). De son côté, la BCE a également renforcé le programme spécial d'achat PEPP (pandemic emergency purchase programme) initialement doté de 750 milliards d'euros auxquels sont venus s'ajouter 600 milliards d'euros supplémentaires avec un horizon d'achats allongé à juin 2021 (initialement fin 2020) et un réinvestissement des titres arrivant à maturité jusqu'à fin 2022. A l'assouplissement déjà décidé des opérations de refinancement ciblées à long terme des banques (TLTRO III), la BCE a également ajouté un nouvel instrument, les Pandemic Emergency Long-Term Refinancing Operations (PELTRO), pour éviter tout problème de liquidité au système financier. Enfin, les règles d'éligibilité des actifs de marché aux programmes d'achats ont été assouplies.

Du côté des prix à la consommation, la faiblesse de l'inflation (largement inférieure aux objectifs) permet aux banques centrales de maintenir des politiques très accommodantes dans le cadre de leur mandat de stabilité des prix, sans remise en question majeure (notamment en ce qui concerne la BCE).

Après avoir atteint des planchers, les indicateurs d'activité (données d'enquêtes et mesures de l'activité réelle) se sont redressés dès le mois de mai, alors que les restrictions ont été progressivement levées, confirmant que le point bas a été atteint en avril. Dans l'ensemble, les chiffres publiés suggèrent une reprise rapide de l'activité, mais le retour à une situation d'avant crise sera long, le risque sanitaire restant toujours présent.

La crise sanitaire est également venue amplifier les incertitudes qui pesaient déjà sur le commerce mondial (tensions entre les États-Unis et la Chine, Brexit...). Selon l'OMC, les échanges de marchandises en volume ont diminué de 3% sur un an au premier trimestre 2020 et les premières estimations pour le deuxième trimestre indiquent une baisse d'environ 18,5%.

L'inflation a nettement ralenti au cours des derniers mois sous les effets conjugués de la baisse des cours des matières premières, principalement du pétrole, et de l'atonie de la consommation. Le cours du Brent est tombé à un peu moins de 27 \$ le baril (-64% en glissement annuel) en moyenne en avril avant de remonter à 40 \$ en juin, soit 35% en dessous du niveau de juin 2019. En zone euro, l'inflation est tombée à 0,1% en glissement annuel en mai et 0,3% en juin, tandis que l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentaire) atteint respectivement 0,9% et 0,8%.

Le gouvernement de Boris Johnson n'a pas demandé (avant le 30 juin) la prolongation de la période de transition au-delà de la fin de l'année. Le Royaume-Uni et l'Union Européenne s'acheminent ainsi vers une rupture sans accord fin 2020 si les deux parties ne trouvent pas un arrangement d'ici-là.

Dans ce contexte, les taux d'intérêt ont chuté dans la grande majorité des pays développés, à commencer par les États-Unis. En combinant une baisse des taux Fed Funds de 1,75% à 0,25% (borne haute de la fourchette) et des injections massives de liquidité (le bilan de la Fed est passé de \$4,2Trn à \$7,08Trn), la banque centrale américaine a amené les taux longs sur des plus bas historiques. Le rendement 10 ans US Treasury est ainsi passé de 1,80% à 0,60%. Pour autant, la courbe ne s'est pas aplatie, bien au contraire. La pente 2Y-10Y américaine a ainsi augmenté de près de 25pb, les taux longs ne réussissant pas à passer sous le seuil des 0,50%.

En Europe, les rendements obligataires affichent une plus grande stabilité sur le semestre du fait notamment de l'absence de baisse de taux directeurs par la BCE. Le Bund 10 ans n'a ainsi profité qu'à la marge de la crise, voyant son rendement passer de - 0,22% en début d'année à - 0,45% fin juin. A noter qu'en l'espace de 10 jours, le Bund est passé d'un plus bas historique de - 0,85% à - 0,19%, signe de la nervosité des investisseurs concernant l'impact de cette crise sur les finances publiques allemandes. Grâce à ses actions décisives (notamment l'annonce du PEPP), la BCE a réussi à éviter un écartement massif des spreads souverains européens. Si ces derniers se sont montrés volatils en mars, à l'image du spread BTP-Bund 10 ans qui est passé de 170pb début mars à 280pb mi-mars, ils sont revenus sur leurs niveaux d'avant crise courant juin grâce aux centaines de milliards dépensés par la BCE. Malgré un ratio dette / PIB qui devrait augmenter de 25% en 2020, le rendement 10 ans souverain italien a donc perdu 18pb sur le semestre, finissant ce dernier à 1,25%. Les courbes de taux européennes se sont globalement aplaties, à l'image de la pente Euribor 3m – Swap 10 ans qui a perdu 25pb sur la période (niveau fin juin de 25pb).

Malgré le rebond en avril et mai, le marché de crédit affiche un rendement total négatif sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour la plupart des segments. En effet, le recul des marchés financiers en mars en conséquence de la crise de coronavirus s'est avéré encore plus fort. Au final, les dettes seniors bancaires et le Senior non

financier en euro ont vu leur rendement total baisser de 1% sur le premier semestre 2020 (pour les Non Preferred Senior, -0,2% pour les Senior Preferred), les financières subordonnées de 2%, les Additional Tier 1 bancaires et le HY en € entre 6% et 6,5%. Les dettes corporate hybrides, les assurances subordonnées et le High Yield en \$ ont perdu 3 – 3,5% de rendement tandis que l'investment Grade en \$ a gagné 6%.

La même tendance est observée concernant les spreads contre swap avec un écartement considérable dès le début du mois de mars et le resserrement d'une ampleur plus modeste à partir de début avril. Au total, sur le premier semestre 2020, les spreads contre swap se sont écartés de 50 pb pour le Non Fin Senior et les dettes bancaires senior, de 100 – 280 pb sur les crédits High Beta, notamment, de 155 pb pour le HY en € et 280 pb pour le HY en \$ et les AT1 bancaires. Enfin, les CDS ont surperformé le cash avec +22 pb seulement sur l'iTraxx Main.

Le marché primaire s'est avéré très dynamique avec 320 milliards d'euros d'émissions corporates sur le semestre passé (contre 230 milliards d'euros au premier semestre 2019), dont près de 200 milliards d'euros ont été placés au second trimestre 2020.

Les primes de nouvelles émissions ont ainsi remonté au second trimestre 2020, ce qui a tiré la moyenne semestrielle à la hausse vers 25 pb. Le taux de sursouscription moyen a atteint 4,2 sur le S1 2020 pour les émissions corporate en suggérant un appétit important des investisseurs pour les nouveaux deals. Concernant les financières, le volume d'émissions sur le semestre n'a pas dépassé celui du 1<sup>er</sup> semestre 2019 (174 milliards d'euros contre 175 milliards d'euros) en raison des opportunités de financement par d'autres canaux, notamment, par le TLTRO 3 avec les conditions assouplies.

Si l'indice dollar DXY a clôturé le premier semestre 2020 sur un gain de 1 % à 97,39, il a d'abord enregistré un plus bas, depuis septembre 2018, le 9 mars 2020 à 94,65, avant d'atteindre un plus haut de trois ans, 11 jours plus tard, à 102,99 sur fond d'expansion du Covid-19 à travers le monde et de successions de mesures de confinement strict prises par plusieurs pays européens. Par la suite, l'indice dollar DXY a évolué dans une fourchette 99-100, jusqu'à fin mai, avant de glisser jusqu'à 95,7 et de se stabiliser au-dessus de 97, à mesure que la réduction graduelle des mesures de confinement, prenant le relais du soutien affirmé des États et banques centrales à la reprise économique, alimentait le retour progressif de l'appétit pour le risque.

De manière similaire, l'évolution contenue de l'EURUSD sur le premier semestre (+ 0,1 % à 1,1243 au 30 juin) masque une forte amplitude avec des points extrêmes en miroirs de ceux de l'indice DXY : 1,1522 le 9 mars ; 1,0638 le 23 mars. Cela s'est traduit par des volatilités implicites des options à la monnaie EURUSD de 1 mois à 1 an qui ont quitté leur plus bas historique et vu leur niveau multiplié par trois au cours du premier trimestre avant de glisser de nouveau tout au long du deuxième trimestre, sans toutefois retrouver leur plus bas précédent. En fin de semestre, l'euro a bénéficié de la relative faiblesse du dollar, de l'accueil favorable des investisseurs pour le plan de relance européen, et de la publication de chiffres macro-économiques supérieurs aux attentes du consensus en zone euro. La monnaie européenne a ainsi retrouvé son niveau de fin 2019, effaçant le repli enregistré lors du premier trimestre.

De son côté, la livre sterling s'est dépréciée de 6,8 %, passant de 0,847 par euro le 31 décembre 2019 à 0,908 le 30 juin 2020. Après s'être appréciée jusqu'à 0,828 par euro mi-février, la livre est tombée à un plus bas de dix ans contre euro le 19 mars, à 0,95, à mesure que les craintes relatives à la propagation du nouveau coronavirus amplifiaient, conduisant la Banque d'Angleterre à réduire par deux fois son taux directeur (-50bp le 11 mars, -15bp le 19 mars à 0,10%) et annoncer un plan de soutien. Toutefois, l'exclusion d'une extension de la période de transition et l'absence d'avancées dans les négociations sur le Brexit ont renforcé la probabilité d'une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union européenne, et pesé sur le sterling.

Au premier trimestre 2020, un sell-off d'ampleur inédite a été provoqué par la propagation du Covid-19 impliquant une généralisation des mesures de confinement. La perte maximale cumulée sur le T1 entre le 19 février et le 23 mars a été de 34% pour le S&P500 et de 38% pour le SXXP. C'est l'un des sell-off les plus rapides de l'histoire. Les volatilités réalisées et implicites ont atteint des niveaux records, encore plus importants qu'au pire de la crise de 2008, culminant le 23 mars avant un début de rebond.

En termes sectoriels, les secteurs les plus pénalisés ont été les cycliques et en particulier les secteurs de voyage/loisirs et les valeurs pétrolières affectées par la chute du prix du pétrole, tandis que les secteurs défensifs (alimentation, pharmacie et technologie) ont surperformé. Les big caps ont largement surperformé, tout comme les entreprises les moins endettées avec la dégradation massive du marché du crédit. En termes de style, les facteurs qualité et momentum ont été les meilleurs performeurs, la « value » a souffert. Autre fait



marquant : la chute des futures sur dividendes, et en particulier pour les échéances courtes décembre 2020/décembre 2021 devant plusieurs annonces de suspension de versement de dividendes sur les recommandations des banques centrales et des gouvernements comme contrepartie des aides exceptionnelles accordées. Le contrat future Déc. SX5E DEDZ0 a ainsi perdu 55% au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Après ce premier trimestre 2020 catastrophique (le pire jamais enregistré), les principaux indices ont fortement rebondi, affichant au deuxième trimestre les plus fortes hausses depuis plus de 20 ans. Au second trimestre 2020, le S&P500 est en hausse de 20 % (le meilleur depuis 1998), le Dow +20 % (le meilleur depuis 1987), le Nasdaq +31 %, tandis que l'Europe bénéficie de la stabilisation du Covid-19 avec une hausse de 16% pour le SXXE, avec une surperformance du Dax (+23%, le meilleur depuis 2003). Les indices émergents ont également rebondi en particulier en juin où ils ont surperformé les indices développés (+7,0% pour le MSCI EM\$ en juin, +17,3% sur le trimestre). Le rebond des indices s'est fait sur la base de l'espoir d'un rebond rapide de l'économie mondiale avec le déconfinement progressif en Europe puis aux États-Unis et aussi de l'action massive des banques centrales et des gouvernements (plans de relance/sauvetage). Les PE (price earnings) forward sont désormais très élevés aux US, élevés ailleurs.

En termes sectoriels, la technologie a surperformé en Europe comme aux États-Unis. Les secteurs pétrole et alimentation sous-performent en Europe, les utilities et les télécoms aux États-Unis. Les secteurs cycliques ont largement rebondi contre les secteurs défensifs tant aux États-Unis qu'en Europe. La surperformance des indices américains vs Europe s'explique en grande partie par le secteur technologique, dont le poids est sensiblement plus important aux États-Unis. Depuis le 23 mars (point bas des indices américains), 10 des 11 points de pourcentage de sous performance de l'Europe sont dus aux valeurs technologiques. En cumul annuel, la banque, l'automobile et l'énergie sous performent les autres secteurs. Concernant les dividendes, le rebond des contrats futures sur dividendes est notable : le contrat déc. 2022 (DEDZ2) termine au-dessus de 90 après avoir touché 63,6 le 23 mars et 97,4 le 9 juin. La volatilité s'est également normalisée avec un V2X passant de 55% fin mars à 31% fin juin. La volatilité réalisée 30 jours du SXXE s'établit à 26,7%.

Au final, sur le semestre, les indices américains surperforment (le S&P500 est en baisse de 4% et le Nasdaq affiche une performance exceptionnelle de +16% sur le S1), alors que les indices européens sont encore dans le rouge, avec des performances de -13% à -14% pour l'Eurostoxx 50 et le Stoxx 600. Au sein du Stoxx 600, les financières sont en baisse de 34%, ainsi que le secteur Oil&Gas, le secteur Voyages et loisirs est en baisse de 38%, et le secteur Auto&Parts de 23%. Les secteurs Santé et Technologie sont en hausse de 1% et 5% respectivement.

Le marché pétrolier a entamé 2020 avec un certain optimisme, soutenu par les attentes d'un resserrement de l'offre, l'accès aux capitaux devant se réduire pour les producteurs américains de pétrole de schiste. Une remontée du Brent à 70 \$/b a été observée début janvier. La Chine ayant imposé un confinement de plusieurs villes pour lutter contre la pandémie de Covid-19, les cours se sont affaiblis jusqu'en février, terminant le mois à 50 \$/b. La crise sanitaire prenant une ampleur mondiale, la baisse des prix s'est poursuivie. Mené par l'Arabie saoudite et la Russie, l'OPEP+ s'est réuni début mars sans parvenir à un accord, les producteurs se lançant plutôt dans une guerre des volumes, augmentant la production jusqu'en avril. La combinaison d'une consommation en contraction et d'une production en forte hausse a entraîné le Brent dans une spirale baissière, le ramenant à un plancher de 19 \$/b fin avril, les investisseurs portant de plus en plus leur attention sur les capacités de stockage (manquantes). Alors que l'OPEP a finalement accepté de réduire de nouveau sa production (d'un volume record de 9,7 Mb/j), les producteurs hors OPEP ont fermé des puits, les prix étant devenus inférieurs à leurs coûts de production. Le confinement a été général en avril, puis l'activité s'est légèrement reprise en mai, puis plus rapidement en juin, conduisant à augmenter la consommation de pétrole par rapport aux creux d'avril. L'offre et la demande contribuant à resserrer le marché, les prix se sont normalisés. En juin, le Brent s'était stabilisé au sein d'une fourchette allant de 38 \$/b à 43 \$/b. L'offre sur le marché a été moins fortement excédentaire, les indicateurs sur le marché physique (y compris les spreads de taux sur les contrats à terme et les écarts physiques) indiquant un resserrement de l'équilibre du marché.

#### **4.1.2 Faits marquants concernant les métiers de Natixis**

Le début de l'exercice 2020 a été marqué par l'annonce de la cession de 29,5% du capital de Coface à Arch Capital Group, un assureur américain spécialisé. La réalisation de la transaction est soumise à des conditions



usuelles, notamment l'obtention des autorisations réglementaires requises, ce qui pourrait prendre 6 à 12 mois. La transaction a entraîné, dès l'arrêté du 31 mars 2020, la déconsolidation de la participation dans Coface dans les comptes de Natixis, avec un impact favorable sur le ratio de solvabilité CET1 de l'ordre de 15 bps.

Par ailleurs, Natixis a poursuivi le déploiement de son plan stratégique New Dimension.

Au sein du pôle **Gestion d'actifs et de fortune**, le développement de Natixis Investment Managers a été marqué par la signature de l'accord prévoyant la fusion des activités de gestion de taux et assurantielle des filiales respectives de Natixis Investment Managers et de la Banque Postale, à savoir Ostrum AM et la Banque postale AM, le 28 juin 2020.

Les principales distinctions suivantes ont été obtenues par Natixis Investment Managers au cours du premier semestre 2020 :

- Insurance Asset Risk : Mirova reçoit le prix de l'Investisseur Responsable de l'année 2020.
- Barron's: Natixis Investment Managers remporte la 11ème place du classement annuel Barron's des meilleures familles de fonds américain 2019 pour sa performance sur un an. Dans la catégorie World Equity, Natixis Investment managers se classe second.

En outre, Natixis et ses filiales ont été distinguées à de nombreuses reprises aux Lipper Fund Awards 2020 dans divers pays (États-Unis, France, Angleterre, Allemagne, Suisse, Autriche, Pays bas).

Sur le premier semestre 2020, la collecte nette de **Natixis Wealth Management** s'élève à 75 millions d'euros. Malgré une activité commerciale continue et peu d'attrition des clients, la collecte de la gestion de fortune en France et à l'International est marquée par un net ralentissement, en particulier au second trimestre. La collecte de la gestion privée et de l'asset management en « B to B » auprès des réseaux demeure toutefois positive sur l'ensemble de la période.

En dépit de l'effet marché, les encours gérés affichent une très légère hausse sur un an et s'établissent à 28,5 milliards d'euros – comprenant l'effet périmètre Massena Partners. Parallèlement, les encours de crédit progressent de 1,4 % pour atteindre 2,1 milliards d'euros.

Dans la gestion de fortune, le premier semestre 2020 a conforté la pertinence du fonctionnement transversal de Natixis Wealth Management, dans l'ensemble de ses métiers et entités, tant en France qu'au Luxembourg. La signature d'un partenariat avec Impak Finance est un pas de plus vers le renforcement de leurs engagements ESG.

Au 30 juin 2020, les encours d'**Épargne salariale** s'élèvent à 25,9 milliards d'euros en baisse de 4% depuis le début de l'année, dans une configuration de marché défavorable (-1,8 milliard d'euros) et avec une collecte positive de 0,8 milliard d'euros.

Les encours PERCO affichent une progression de 2% des encours gérés depuis le début de l'année, et un nombre d'épargnants toujours plus important (+ 8% depuis le début de l'année), confirmant le rôle moteur de l'épargne retraite dans la poursuite de la croissance du marché de l'épargne salariale.

L'activité commerciale des clients grands comptes est soutenue. Plusieurs appels d'offres significatifs ont été gagnés au premier semestre 2020. Les ventes des réseaux BPCE, à l'arrêt depuis mi-mars, ont amorcé une reprise graduelle depuis le début du déconfinement. Au 30 juin 2020, la production de nouveaux contrats des réseaux apporteurs demeure en recul par rapport à l'année dernière. La réforme du marché de l'épargne retraite instaurée par la loi PACTE et ses textes d'application est restée au cœur des priorités du semestre écoulé. NATIXIS INTERÉPARGNE et ARIAL CNP ASSURANCES, première société d'assurance entièrement dédiée à la retraite collective supplémentaire, ont ainsi annoncé début juillet associer leurs expertises afin de proposer aux entreprises une offre complète d'épargne salariale et retraite intégrant les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) d'entreprise créés par la Loi Pacte. Grâce à ce partenariat, ARIAL CNP ASSURANCES et NATIXIS INTERÉPARGNE proposent aux entreprises de toutes tailles, des TPE aux grands groupes, un accès complet à toute la gamme de solutions d'épargne salariale et retraite.

Le développement du pôle **Banque de Grande Clientèle** a été marqué par les évènements, projets ou initiatives suivants au cours du premier semestre 2020.

Sur les **marchés de capitaux**, dans le contexte particulier du confinement, les équipes de Natixis se sont mobilisées pour répondre aux nombreuses demandes des investisseurs. Natixis a fait preuve d'agilité et de résilience en adaptant son organisation afin d'assurer la continuité des opérations et la qualité de service attendue des clients. Natixis a d'une part, aidé à couvrir les positions des entreprises lourdement impactées par la Covid-19 et, d'autre part, a accompagné les investisseurs institutionnels dans leurs choix de solutions d'investissement et de couverture. Pendant cette période, la banque a également reçu le prix de *deal de l'année 2020* (« *deal of the year 2020* ») remis par le magazine *Structured Retail Products* pour la distribution d'une première offre d'épargne financière 100% verte (green bond + indice « climat » ECO5E) auprès d'une clientèle grand public sur le marché français.

Dans les **dérivés actions**, des mouvements de marchés extrêmes et exceptionnels ont impacté négativement les revenus du premier semestre 2020. L'activité commerciale s'est néanmoins poursuivie avec de nombreuses opérations sur mesure travaillées pour des investisseurs institutionnels. Concernant la distribution, plusieurs campagnes commerciales d'envergure ont été lancées ; on distinguera particulièrement les premières offres indexées au nouvel indice ESG « eau & océan » (indice WATER5D), ainsi que le tout premier titre de créance « social » dont les fonds levés financeront des projets à impact social positif au sein de zones économiquement défavorisées en France métropolitaine.

Dans le **fixed income**, malgré un environnement très volatil, Natixis a pu aider les entreprises à sécuriser leurs positions de couverture et leurs investissements. La banque a été particulièrement présente sur le marché des changes auprès d'entreprises intervenant sur les secteurs les plus impactés par la crise. Natixis a également été proactive auprès des institutionnels pour leurs proposer de nouvelles opérations et des restructurations tirant profit des opportunités de marché (notamment sur le crédit). Par ailleurs, la banque a continué de développer son modèle *Originate to Distribute* en lien étroit avec les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne.

Chez Global Structured Credit Solutions, Natixis est restée particulièrement active sur le marché des CLO avec le premier CLO middle-market (Owl Rock CLO IV) et également le premier CLO de plus d'un milliard de dollars arrangé depuis le début de la pandémie.

Le développement des plateformes à l'international s'est poursuivi.

Dans ce cadre, Natixis a confirmé son engagement à soutenir la transition environnementale avec ses clients en menant des financements emblématiques que le projet IPP solaire hybride Dewa IV, reconnu par The banker « Deal of the Year 2020 », l'IWP de Taleewah qui a obtenu la première qualification de « prêt durable » pour un projet de dessalement de l'eau au niveau mondial et le IJGlobal MENA Water deal of the year 2019. Natixis a également été nommée "Middle East and North Africa MLA of the Year" lors des IJGlobal 2019 Company Awards, l'une des publications les plus renommées dans le domaine des infrastructures.

S'agissant des trois lignes métiers **Real Assets** (secteurs Aviation, Infrastructures, Immobilier & Hospitality), elles ont fait preuve d'une bonne résistance au premier semestre 2020, bénéficiant de la forte dynamique commerciale de la fin 2019 et du premier trimestre 2020 et de la finalisation de transactions initiées avant le début de la crise. La crise a par ailleurs démontré toute la robustesse du modèle *Originate to Distribute*. Dans un environnement très contraint, les secteurs ont continué à syndiquer leurs opérations avec une maîtrise constante du niveau de risque d'underwriting.

Le secteur Aviation, particulièrement impacté par la crise, a fait l'objet d'une gestion active du portefeuille.

S'agissant du secteur Infrastructures, ses fondamentaux sont restés solides et l'on observe déjà un fort rebond grâce au retour sur le marché d'un certain nombre d'acteurs, et à la forte contribution de DCM et du M&A aux US.

La bonne résistance du secteur est notamment due à des financements sur les secteurs « Power & Renewables » et « Telecom ». L'activité a été de bon niveau aux États-Unis et en zone EMEA avec d'importantes opérations bridge to bond.

Enfin, le secteur Immobilier & Hospitality a très bien résisté en zone EMEA tant au niveau de l'origination que la distribution démontrant ici aussi la pertinence du modèle « O2D ». Aux États-Unis, la situation est plus contrastée avec un marché de la titrisation à l'arrêt de mars à juin 2020, et un volume d'émissions contenu

sur les prêts classiques. Sur ce secteur, comme sur les autres, l'accent a été mis sur la gestion active du portefeuille. Enfin, le secteur bénéficie d'une très bonne performance de DCM et M&A en EMEA. Ainsi, Natixis a été présent sur l'ensemble des opérations DCM français du deuxième trimestre 2020 (SFL, Klepierre, Unibail, Covivio, Mercialis & Aedifica).

En termes de classements, Natixis reste un leader sur le marché Français et Européen comme en attestent les classements Dealogic du premier semestre 2020 :

- premier in EMEA for Syndicated Real Estate Loans Volume by Bookrunner ;
- second in France for Syndicated Real Estate Finance Loans Volume by MLA.

**Trade & Treasury Solutions (TTS)** a continué son développement, tout en s'adaptant aux besoins des clients dans cette période de crise inédite.

En Trade Finance, le métier a continué à accompagner de façon rapprochée les entreprises et les institutionnels. Ainsi, TTS a répondu avec efficacité aux nombreuses demandes urgentes d'extensions de garanties. Les clients ont également largement plébiscité la mise à disposition extrêmement rapide, et même préalable à la crise du Covid-19, de la signature électronique.

En Treasury Solutions, la gestion de la liquidité par les Corporates a été un élément clé pendant cette crise, et TTS a su faire face et s'adapter avec agilité à cette situation exceptionnelle, apportant aux clients la flexibilité indispensable dans ce contexte. TTS s'est également distinguée par le maintien d'une excellente qualité de service, y compris dans les opérations complexes telles que la gestion des flux en cas d'acquisition, mais aussi par une vigilance accrue sur les fraudes pendant la crise sanitaire.

Enfin, ce semestre a permis la consolidation du partenariat sur l'activité de Trade avec le Groupe BPCE, en continuant à mettre l'accent sur l'excellence dans les services apportés (IT, sous-traitance opérationnelle et support commercial).

Au sein d'**Investment Banking**, les Financements stratégiques et d'acquisitions (ASF) ont clos un semestre très dynamique.

Tout d'abord avec la syndication réussie de nombreuses opérations de financements d'acquisition stratégiques réalisées au cours du premier semestre 2020. Natixis est intervenu à plusieurs titres sur l'opération menée par Banijay sur Endemol Shine : Global Coordinator et Joint Bookrunner sur l'ensemble des tranches de financement ainsi que Rating Advisor, PJ Solomon en tant que Financial Advisor de l'acquéreur. Natixis a accompagné Biogroup dans son acquisition de Laborizon en tant que physical bookrunner du financement. En matière de financement d'acquisition à effet de levier, Natixis a été Joint Physical Bookrunner du financement de la prise de participation majoritaire de Cobepa dans Gerflor.

En parallèle, les équipes d'ASF Natixis ont été très actives dans les mises en place de lignes de liquidité et de PGE afin de soutenir les principaux clients grandes entreprises et ETI de Natixis au cours du second trimestre marqué par la crise du Covid-19.

Au premier semestre 2020, Natixis reste leader en France (Equity Capital Market et Strategic Equity Transactions) dans les programmes de rachat d'actions.

Sur les marchés primaires actions, Natixis a réouvert le marché en mai et est intervenue en tant que joint bookrunner de la plus importante émission d'obligations convertibles en France et la seconde plus grande à travers l'Europe en 2020 pour Safran (800 millions d'euros).

Natixis a aussi participé en tant que Joint Bookrunner à l'offre combinée (actions ordinaires / obligations obligatoirement convertibles) pour Arcelor Mittal (2 milliards d'euros).

A l'international, Natixis a également été joint bookrunner de l'augmentation de capital de la société belge Aedifica (207 millions d'euros).

Natixis s'est vu décerner en 2020, pour la privatisation de Française des Jeux en 2019, l'attribution de « Best Bank for Privatisations » en Europe par Global Capital (ex-Euromoney).

Sur le marché primaire obligataire, où l'activité a été très soutenue en raison de la croissance des besoins de financement en réponse à la pandémie Covid-19, Natixis a confirmé son statut d'acteur majeur avec de nombreuses opérations emblématiques.

Sur le marché du Corporate, Natixis a dirigé plus de 50 transactions lors du premier semestre au niveau mondial, en accompagnant de nombreux clients français et internationaux (Shell, Avolon, Telefonica,

Gazprom...). En France, Natixis a accompagné la quasi-totalité des emprunteurs qui se sont présentés sur le marché obligataire primaire en se distinguant en tant que coordinateur global pour Auchan et auprès des émetteurs non notés (émission obligataire inaugurale d'Eiffage, émissions benchmarks pour SEB, et Iliad). Sur le marché des institutions financières et assurances, Natixis se classe en seconde position sur les League Table euro tous émetteurs financiers ainsi que sur le segment des Covered Bonds confirmant son statut de leader européen (Source Bond Radar). Sur le segment Assurances, Natixis confirme sa position d'expert et d'arrangeur en dirigeant quatre émissions obligataires benchmark subordonnées pour Phoenix, Helvetia, CNP et La Mondiale.

A fin juin 2020, Natixis a maintenu son niveau de performance sur les financements verts malgré un contexte de marché difficile, en accompagnant les clients du secteur public et FIG sur des émissions green, durables et sociales.

Pour les banques, Natixis conforte son statut d'acteur de référence de la finance verte et a participé en tant que chef de file aux opérations Green de Bankinter, SBAB et KBC, ainsi qu'aux opérations Social de BPCE et BBVA (Covid-19 Response Bond).

La succursale de Madrid a ainsi remporté un immense succès en tant que teneur de livre dans l'opération d'émission des deux seules obligations sociales lancées par des banques espagnoles en 2020 à ce jour, à savoir BBVA (obligation sociale Covid-19 senior sur 5 ans) et Caixabank (obligation sociale Covid-19 senior 6NC5) : Natixis a ainsi contribué au lancement de la toute première émission sociale par une banque privée européenne pour aider à atténuer l'impact de la pandémie de Covid-19.

Au moyen Orient, Natixis a également agi en tant que chef de file associé et teneur de livre pour la première émission de Sukuk de la Banque islamique de développement dans le cadre du programme de finance durable de l'autorité supranationale. Le produit de l'émission de 1,5 milliard de dollars sur 5 ans était destiné à aider ses pays membres à lutter contre les conséquences de la pandémie de Covid-19. Non seulement l'opération était inédite pour l'Émetteur, mais il s'agissait également de la première émission de Sukuk durables pour Natixis.

Sur le marché des souverains, supranationaux et agences, Natixis a dirigé les émissions « Social » et « Covid-19 Response Bond », des émetteurs devant faire face en premier plan à la pandémie comme UNEDIC (2 émissions de 4 milliards d'euros) ou World Bank (une émission de 3 milliards d'euros). En parallèle, Natixis a poursuivi l'extension de son portefeuille client en dirigeant sa première émission sur ce segment au Canada pour Omers et en accroissant significativement son empreinte sur les émetteurs Supranationaux.

Malgré la baisse du volume d'opérations en **fusions-acquisitions** au premier semestre 2020, de nombreuses opérations d'envergure ont été menées ce semestre par Natixis.

En France, Natixis Partners a conseillé AccorInvest dans le cadre de son acquisition de 85,8% d'Orbis S.A. En Chine, Natixis Partners et Vermilion ont conseillé PSA Groupe dans la cession de sa participation de 50% dans CAPSA à Baoneng. Au Royaume-Uni, Fenchurch Advisory a conseillé Investec sur la scission de 1,9 milliards de livres d'Investec Asset Management (maintenant Ninety One). Aux États-Unis, PJ Solomon a conseillé Astoria Project Partners LLC et Astoria Project Partners II LLC sur la vente de 100% d'Astoria Energy et de 55% d'Astoria Energy II.

Natixis et Natixis Partners se classent conjointement n°6 en nombre d'opérations en France (*source : L'Agefi League table*).

Dans le contexte de la pandémie du Covid-19, le pôle **Assurances** a été impacté par la crise et s'est adapté en prenant des mesures visant à maintenir son activité et à rester opérationnel pour ses clients.

Les Assurances de personnes se sont adaptées à la période de confinement en généralisant le travail à distance dès le 17 mars, et en mettant en place un dispositif de suivi quotidien des activités de souscription et de gestion visant notamment à maintenir le niveau de qualité de service pour nos clients.



Les impacts financiers sont restés sous contrôle du fait notamment des mécanismes de protection en place. En particulier, l'impact de la baisse des marchés actions a été atténué par la couverture actions souscrite en 2019, et peu d'impacts sont observables sur les risques Assurances Des Emprunteurs et Prévoyance individuelle.

L'Assurance Dommages s'est adaptée au contexte de crise sanitaire en faisant évoluer l'organisation du travail avec la généralisation du travail à distance y compris sur les plateaux de gestion, avec plus de 600 collaborateurs en travail à distance, et en adaptant les horaires d'accueil téléphonique aux ressources et aux flux pendant toute la durée du confinement, ainsi qu'en mettant en place un dispositif de suivi quotidien des activités de souscription et de gestion visant à assurer la prise en charge des besoins essentiels des clients.

D'un point de vue technique et financier, la crise se traduit pour le métier Dommages par une diminution des ventes et des résiliations suite aux mesures de confinement, un impact financier lié à la chute des marchés financiers et une amélioration de la sinistralité courante pendant le confinement, en particulier sur l'Auto.

L'ambition de créer un modèle opérationnel unique d'assurances non vie pour les clients particuliers et professionnels au sein de Natixis Assurances s'est concrétisée par la conclusion en mai 2019 d'accords pour la mise en œuvre d'un partenariat renouvelé avec Covéa à partir du 1er janvier 2020. Ce partenariat porte sur l'assurance des risques professionnels des clients des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires. A compter de cette date, Natixis Assurances devient la plateforme d'assurances non-vie unique pour les clients particuliers des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne grâce au projet #INNOVE2020. Après un déploiement réussi en juin dans les Banques Populaires pilotes et en juillet dans les Caisses d'Epargne pilotes, le programme doit être complètement déployé d'ici fin 2020.

A la mi-juin 2020, une nouvelle offre de Prévoyance individuelle « SECUR' Famille 2 » a été lancée dans le réseau des Caisses d'Epargne. Simplifiée, digitale et compétitive, cette offre est mieux adaptée aux besoins des clients.

Après avoir enregistré une forte croissance de toutes ses activités jusqu'à mi-mars (transactions monétique + 9 %, titres restaurants + 11 %, volumes d'affaires Dalenys / Payplug + 29 % sur les deux premiers mois de l'année), le pôle **Paiements** a connu une forte chute de l'activité de ses entités pendant la période de confinement, à l'exception de Payplug.

Les activités monétique / Flux ont baissé de près de 35 % en avril / mai avant de retrouver en juin leur niveau de 2019. Néanmoins, au cours du deuxième trimestre 2020, les paiements sans contact commerçants ont poursuivi leur croissance (+ 20 %) et les paiements « Instant Payment » ont dépassé le seuil des cinq milliards d'opérations.

De même, les activités Titres restaurant et Titres Cadeaux ont été fortement pénalisées par la fermeture des lieux d'acceptation des titres (restaurants, lieux culturels et de loisirs, ...) sur les volumes de remboursement sources de PNB (NIT - 52 % Titres Cadeaux - 24 % vs T2 2019).

L'activité e-commerce a maintenu sa croissance au deuxième trimestre, notamment Payplug (+ 178 % avec un volume d'affaires dépassant pour la première fois les 200 millions d'euros sur un trimestre) dont l'offre est devenue une véritable alternative de diversification de distribution pour les commerçants physiques et les TPE / PME.

Le Pôle Paiements a par ailleurs, malgré la crise sanitaire, poursuivi les projets et investissements nécessaires à son développement futur.

La nouvelle plateforme EDI (Echange de données informatisées) mutualisée du groupe BPCE a été lancée. Elle prend en charge le traitement des opérations de paiement et d'encaissement des clients Entreprises. Les Banques Populaires et Caisses d'Epargne vont migrer jusqu'à la fin du premier trimestre 2021 sur cette nouvelle plateforme.

Payplug a confirmé durant cette crise sanitaire la qualité de son offre et s'affirme comme une solution clé de paiements « full service », une solution complètement digitale fournie « clé en main », facile à implémenter tout en étant modulable et évolutive selon les natures de clients.

Natixis Payments continue ses développements sur l'open paiement. En coopération avec les Caisses d'Epargne, le pôle a équipé une grande partie de la flotte du réseau Keolys d'Aix en Provence. De même,

dans la métropole de Lyon, Natixis Payments a été choisi pour le projet d'équipement en open payment de tout le réseau urbain de transport de l'agglomération lyonnaise,

Le pôle poursuit le développement de ses marques. Dalenys a ainsi lancé sa nouvelle signature « Payment is just the start » en dévoilant sa nouvelle plateforme de paiement pour le commerce unifié. Dalenys offre une solution de paiement complète (ligne, mobile) et omnicanale (tous canaux, tous réseaux, marketplace) en ciblant prioritairement les grands comptes du commerce.

Enfin, Natixis a participé activement en représentant BPCE dans les échanges dans le cadre du nouveau schéma européen EPI. L'ambition d'EPI est de créer une solution de paiement paneuropéenne unifiée s'appuyant sur les paiements instantanés / SEPA Instant Credit Transfer (SCT Inst), proposant une carte bancaire aux consommateurs et commerçants à travers l'Europe, un portefeuille numérique et des solutions de paiement « peer-to-peer » (P2P). La solution vise ainsi à devenir un nouveau standard de paiement pour les consommateurs et les commerçants européens pour tous les types de transactions, y compris en magasin, en ligne, pour les retraits d'espèces et le P2P en plus des solutions des schémas de paiement internationaux.

Ce développement des métiers s'est accompagné :

- d'une hausse des besoins de liquidité de 4 % sur un an ;
- d'une progression de la consommation de RWA Bâle 3 de 7 % sur un an à 103,3 milliards d'euros.

## 4.2 Rapport d'activité au 30 juin 2020

A titre de comparabilité, suite à l'opération de cession de 29,5% du capital de Coface, la contribution de cette dernière est isolée en bas du compte de résultat.

### 4.2.1 Résultats consolidés

Natixis				
(en millions d'euros)	6M 2020	6M 2019 pro forma	Variation 2020 vs. 2019	
			Courant	Constant
<b>Produit net bancaire (PNB)</b>	<b>3 314</b>	<b>4 057</b>	<b>-18,3%</b>	<b>-19,1%</b>
dont métiers	3 332	3 992	-16,5%	-17,3%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-2 874</b>	<b>-3 044</b>	<b>-5,6%</b>	<b>-6,4%</b>
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>439</b>	<b>1 013</b>	<b>-56,6%</b>	<b>-57,1%</b>
Coût du risque	-482	-140	244,6%	
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>-43</b>	<b>873</b>	<b>-104,9%</b>	
Mises en équivalence	-7	11		
Gains ou pertes sur autres actifs	3	675		
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0		
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-47</b>	<b>1 559</b>	<b>-103,0%</b>	
Impôt sur les bénéfices	-19	-349	-94,7%	
Intérêts minoritaires	-51	-133	-61,9%	
Contribution de Coface	-145	33		
<b>Résultat net part du Groupe (Publié)</b>	<b>-261</b>	<b>1 110</b>	<b>-123,5%</b>	
Coefficient d'exploitation	86,7%	75,0%		
ROE	-3,1%	9,8%		
ROTE	-4,0%	12,7%		

### Analyse de l'évolution des principales composantes du compte de résultat consolidé

#### PRODUIT NET BANCAIRE

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** de Natixis s'élève à 3 314 millions d'euros au premier semestre 2020, en baisse de 19,1 % par rapport au premier semestre 2019 à change constant.

Le **PNB des métiers** est en baisse de 17,3 % à change constant par rapport au premier semestre 2019 à 3 332 millions d'euros. Les différents pôles affichent des revenus en baisse dans le contexte de la crise du Covid-19 à l'exception du pôle Assurances. Le PNB du pôle Gestion d'actifs et de fortune est en baisse de 14,4 % à change constant. Le PNB de la Banque de Grande Clientèle est en baisse de 27,8 % à change constant. Le PNB de l'Assurance est en hausse de 5,6 % (+ 8,9 % hors contribution au fonds de solidarité pour - 14 millions d'euros), et le PNB des Paiements est en baisse de 4,6 %.

Le **PNB du Hors Pôles**, qui inclut désormais Natixis Algérie et Natixis Private Equity run-off, s'établit à -19 millions d'euros au premier semestre 2020. Il comprend - 1 million d'euros au titre de la remise au cours historique des TSS en devises, contre + 4 millions d'euros au premier semestre 2019.



## CHARGES ET EFFECTIFS

Les **charges courantes** à 2 874 millions d'euros sont en baisse de 6,4 % par rapport au premier semestre 2019 à change constant. Les charges du pôle Gestion d'actifs et de fortune sont en baisse de 5,3 % à change constant. Celles de la BGC sont en baisse de 7,2 % à change constant. Les charges des pôles Assurances et Paiements sont en hausse respectivement de 3,9 % et 4,8%. Les charges du Hors Pôles sont, quant à elles, en baisse de 19,9 % à 284 millions d'euros, avec une contribution au Fonds de Résolution Unique à 165 millions d'euros contre 171 millions d'euros au premier semestre 2019.

Les **effectifs** de fin de période s'établissent à 16 639 ETP, en hausse de 3 % sur un an, avec des effectifs en légère progression de 1,5 % pour les métiers, et une hausse de 5 % pour le Hors Pôles avec le renforcement des fonctions de contrôle et le développement des équipes informatiques à Porto.

## RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le **résultat brut d'exploitation** est de 439 millions d'euros au premier semestre 2020, en forte baisse de 57 % par rapport au premier semestre 2019 à change constant.

## RESULTAT AVANT IMPOT

Le **coût du risque** s'élève à 482 millions d'euros au premier semestre 2020 en forte hausse par rapport au premier semestre 2019 où il s'établissait à 140 millions d'euros. Le coût du risque des métiers rapporté aux encours s'établit à 145 points de base au premier semestre 2020 contre 43 points de base au premier semestre 2019, impacté par le contexte Covid-19.

Les revenus de **Mises en équivalence** atteignent - 7 millions d'euros au premier semestre 2020 contre + 11 millions d'euros au premier semestre 2019.

Les **Gains et pertes sur autres actifs** atteignent 3 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 675 millions d'euros au premier semestre 2019 dont 697 millions d'euros liés à la cession des activités bancaires retail à BPCE S.A. au premier trimestre 2019.

Le poste **variation de valeur des écarts d'acquisition** est nul au premier semestre 2020.

Le **résultat courant avant impôt** s'établit ainsi à - 47 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 1 559 millions au premier semestre 2019.

## RESULTAT NET PART DU GROUPE COURANT

La charge d'**impôt** courante s'élève à 19 millions d'euros au premier semestre 2020, avec un taux effectif d'impôt à - 12,3 %.

Les **intérêts minoritaires** atteignent - 51 millions d'euros contre - 133 millions d'euros au premier semestre, en lien avec la baisse des résultats de H20.

La **contribution de Coface**, désormais isolée dans la présentation du compte de résultat, atteint - 145 millions d'euros de résultat net au premier semestre 2020, en ceci inclus les impacts exceptionnels liés à la cession (- 119 millions d'euros en gains ou pertes sur autres actifs et - 7 millions en mises en équivalence au premier trimestre 2020, et - 29 millions en mises en équivalence au deuxième trimestre 2020), contre + 33 millions d'euros au premier semestre 2019.

Ceci conduit à un **résultat net comptable** négatif de - 261 millions d'euros au premier semestre 2020 contre + 1 110 millions d'euros au premier semestre 2019.

Le **ROE consolidé de gestion** après impôt (hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC21) s'établit à - 0,5 % au premier semestre 2020 pour un ROE comptable (y compris éléments exceptionnels, hors impact IFRIC21) de - 2,0 %.

Le **ROTE consolidé de gestion** après impôt (hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC21) s'établit à - 0,7 % au premier semestre 2020 pour un ROTE comptable (y compris éléments exceptionnels, hors impact IFRIC21) de - 2,6 %.

## 4.2.2 Analyse des métiers de Natixis

### 4.2.2.1 Asset and Wealth Management

AWM				
<i>(en millions d'euros)</i>	6M 2020	6M 2019 pro forma	Variation 2020 vs. 2019	
			Courant	Constant
<b>Produit net bancaire (PNB)</b>	<b>1 478</b>	<b>1 705</b>	<b>-13,3%</b>	<b>-14,4%</b>
<i>Asset management</i>	1 354	1 595	-15,2%	-16,3%
<i>Wealth management</i>	77	63	21,9%	21,9%
<i>Epargne salariale</i>	47	47	1,7%	1,7%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-1 116</b>	<b>-1 163</b>	<b>-4,0%</b>	<b>-5,3%</b>
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>362</b>	<b>542</b>	<b>-33,2%</b>	<b>-34,0%</b>
Coût du risque	-10	-1		
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>352</b>	<b>541</b>	<b>-35,0%</b>	
Mises en équivalence	1	0		
Gains ou pertes sur autres actifs	2	0		
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-7	-4		
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>347</b>	<b>537</b>	<b>-35,4%</b>	
Coefficient d'exploitation	75,5%	68,2%		
Capitaux propres moyens	4 613	4 385		
ROE	8,8%	13,3%		

Les revenus du pôle Gestion d'actifs et de fortune sont en baisse de 14 % par rapport au premier semestre 2019 à change constant (- 13 % à change courant), à 1,5 milliard d'euros.

Les charges diminuent de 5 % à change constant (- 4 % à change courant) et s'établissent à 1,1 milliard d'euros.

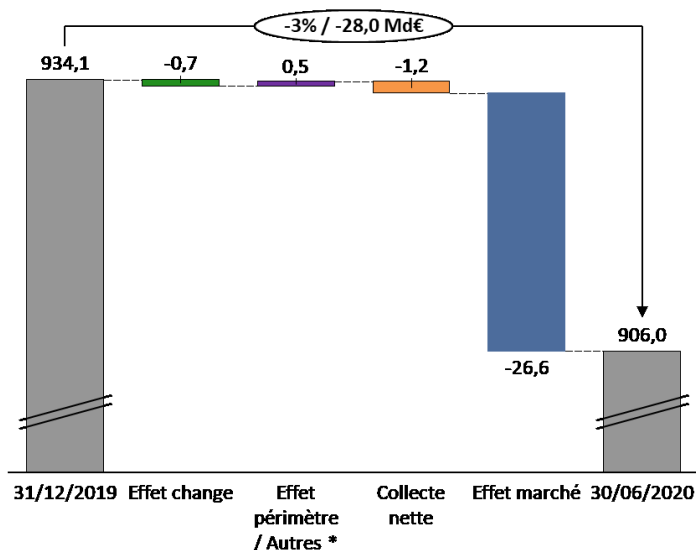
Le résultat brut d'exploitation recule de 34 % à change constant (- 33 % à change courant) à 362,1 millions d'euros.

Le ROE du pôle s'élève à 8,8 %, en baisse de 4,5 pts par rapport au premier semestre 2019, à change courant.

## A – Asset Management

Les encours sous gestion à fin juin 2020 s'établissent à 906,0 milliards d'euros, en baisse de 28,0 milliards d'euros soit 3 % (- 27,7 milliards d'euros, - 3 % à change constant) par rapport au 31 décembre 2019, pénalisés principalement par l'effet marché très défavorable et, dans une moindre mesure, la décollecte.

### ÉVOLUTION DES ENCOURS SOUS GESTION SUR 6 MOIS (EN MILLIARDS D'EUROS)



(\*) Effet périmètre 2020 : lié une correction d'encours (+ 0,5 milliard d'euros) au Private Equity.

Le métier enregistre une décollecte nette de - 1,2 milliard d'euros au premier semestre 2020, dont une décollecte de - 4,4 milliards d'euros sur les produits long terme.

- En Europe, la décollecte nette est de - 2,7 milliards d'euros et porte principalement sur DNCA Investments (essentiellement sur les produits diversifiés et obligataires), Ostrum Asset Management (principalement sur les produits assurance-vie) et H2O Asset Management (principalement sur les produits obligataires) tandis que Mirova et Thematics Asset Management affichent une collecte nette positive sur les produits actions essentiellement.
- En Asie, la décollecte est de - 1,2 milliard d'euros sur les produits actions.
- Aux États-Unis, la collecte nette est de 1,7 milliard d'euros et porte essentiellement sur WCM Investment Management (produits actions) et Loomis Sayles & Co (produits obligataires), partiellement compensée par Harris Associates (produits actions et diversifiés).
- La collecte nette des sociétés de Private Equity s'élève à 1,0 milliard d'euros réalisée essentiellement chez Vauban Infrastructure Partners et MV Credit sur les produits alternatifs.

**Les plateformes de distribution NIM International Distribution et NIM US Distribution** ont enregistré une collecte nette de 770,0 millions d'euros sur le semestre (respectivement de + 6,5 milliards d'euros pour NIM International Distribution et - 5,8 milliards d'euros pour NIM US Distribution).

**Les encours moyens à 849,5 milliards d'euros au premier semestre 2020 sont en baisse (- 0,5 %) par rapport à l'année dernière** en euros constants. Le taux de rémunération des encours à 27,8 pts diminue de 2 pts à change constant par rapport au premier semestre 2019 (29,8 pts).

Dans la structure des encours à fin juin 2019, le poids des produits obligataires est prépondérant (29,6 %), suivi par les produits actions (27,9 %) et assurance-vie (20,2 %).

**Au 30 juin 2020, le Produit Net Bancaire de 1 353,5 millions d'euros** est en baisse de 16 % à change constant par rapport au 30 juin 2019 (- 15 % à change courant) pénalisé par la forte diminution des commissions de surperformance essentiellement en Europe chez H2O, par des commissions de gestion aux Etats Unis et en Europe en baisse (diminution du taux de rémunération en lien principalement aux Etats Unis avec la détérioration du mix affiliés), ainsi que par le recul des produits financiers en lien avec l'impact négatif de la valorisation du portefeuille de seed money, partiellement compensée par les autres revenus d'exploitation.

**Les charges s'établissent à 1002,2 millions d'euros, en baisse de 6 % à change constant par rapport au premier semestre 2019** (- 4 % à change courant), sous l'effet des rémunérations variables (baisse principalement aux États-Unis et à la Fédération) en lien avec l'évolution des résultats et dans une moindre mesure des frais de fonctionnement (baisse essentiellement des frais de déplacements et réceptions, de la communication et publicité en lien avec la crise sanitaire qui fait plus que compenser la progression des frais de documentation et market data), partiellement compensés par la hausse des frais de personnel interne fixes (croissance des effectifs en lien avec le développement de l'activité) et les frais informatiques (développements d'outils et mise en place de projets).

## **B- WEALTH MANAGEMENT**

Sur le premier semestre 2020, l'activité **Wealth Management** enregistre une **collecte nette de 75 millions d'euros** soutenue principalement par le dynamisme de la gestion privée « B to B » apportée par les réseaux et une collecte nette Massena Partners de 57 millions d'euros.

Les **encours gérés** s'établissent à 28,5 milliards d'euros, stables sur un an, pénalisés par l'effet marché très défavorable enregistré au premier trimestre. L'effet de périmètre lié à l'acquisition de Massena s'élève à 1,5 milliard d'euros.

Dans le même temps, **les encours de crédit** augmentent de 1,4 % pour atteindre 2,1 milliards d'euros.

Sur le premier semestre 2020, **le Produit Net Bancaire du métier, à 77,3 millions d'euros**, est en hausse de 22 % (+ 13,9 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2019. Retraitée de l'effet de périmètre Massena Partners, la hausse serait de 10 %. Cette hausse s'explique principalement par la dynamique enregistrée sur les commissions de transactions, la bonne tenue de la marge financière et une progression des autres commissions (produits structurés).

**Les charges s'établissent à 75,9 millions d'euros**, en baisse de 1 % par rapport au premier semestre 2019. Retraitées de l'effet de périmètre Massena Partners, les charges seraient en baisse de 11 % par rapport au premier semestre 2019, témoignant des actions mises en œuvre pour maîtriser les coûts.

## **C- Epargne salariale**

**Les actifs gérés à fin juin 2020 s'établissent à 25,9 milliards d'euros**, en baisse de 1,1 milliard d'euros soit 4 % par rapport au 31 décembre 2019, pénalisés par un effet marché très défavorable sur le premier trimestre (- 1,8 milliard d'euros à fin juin) et des placements nets de 755 millions d'euros.

**Les encours moyens gérés du premier semestre s'élèvent à 25,2 milliards d'euros** et sont en baisse par rapport au premier semestre 2019 (- 10 %).

**Au 30 juin 2019, le Produit Net Bancaire de 47,5 millions d'euros est en progression de 2 % par rapport au 30 juin 2019** porté par des commissions de gestion plus importantes en lien avec l'amélioration du taux de rémunération des encours.

**Les charges s'établissent à 38,1 millions d'euros, en baisse de 4 % par rapport au premier semestre 2019** avec essentiellement le recul des frais de fonctionnement (principalement les frais de déplacement et réception et les frais de communication et publicité, en lien avec la crise sanitaire et les mesures de contrôle des couts) et la hausse des projets informatiques immobilisés.

#### 4.2.2.2 Pôle Banque de Grande Clientèle

BGC & TCM				
(en millions d'euros)	6M 2020	6M 2019 pro forma	Variation 2020 vs. 2019	
			Courant	Constant
<b>Produit net bancaire (PNB)</b>	<b>1 207</b>	<b>1 654</b>	<b>-27,0%</b>	<b>-27,8%</b>
Global Markets	386	785	-50,8%	-51,1%
Fixed income	646	554	16,5%	15,6%
Equity	-206	242	-185,1%	-184,9%
Desk XVA	-54	-12	351,6%	351,6%
Financements	628	670	-6,3%	-7,5%
Investment banking	204	177	15,0%	14,2%
Divers	-11	22	-147,6%	-143,7%
Charges d'exploitation	-1 034	-1 105	-6,5%	-7,2%
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>173</b>	<b>549</b>	<b>-68,5%</b>	<b>-69,0%</b>
Coût du risque	-469	-134	249,2%	
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>-296</b>	<b>414</b>	<b>-171,5%</b>	
Mises en équivalence	5	6	-15,2%	
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-15		
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-291</b>	<b>405</b>	<b>-171,9%</b>	
Coefficient d'exploitation	85,7%	66,8%		
Capitaux propres moyens	6 939	6 687		
ROE	-6,2%	8,6%		

Au premier semestre 2020, le **Produit Net Bancaire** de la Banque de Grande Clientèle s'élève à 1 207 millions d'euros en baisse de 27,8 %, par rapport au premier semestre 2019 à change constant.

Les revenus des **activités de marchés** s'élèvent à 386 millions d'euros au premier semestre 2020, en diminution de 51,1 %, par rapport au premier semestre 2019 à change constant.

A 646 millions d'euros au premier semestre 2020, les revenus des **activités de Taux, Change, Crédit, Matières premières et Trésorerie** sont en hausse de 15,6 % par rapport au premier semestre 2019 à change constant. Par segment, on note les évolutions suivantes :

- Les revenus des activités **Taux et Change** sont en hausse de 16,9 % avec des activités de **Taux** en baisse de 17,5 %, s'expliquant par une activité commerciale ralentie avec le maintien des taux bas et des activités de **Change** en forte hausse de 91,3 % dans un contexte de forte volatilité des devises sur les quatre premiers mois de l'année ayant généré une forte demande de couverture de la part des clients ;
- Les revenus des activités de **Crédit** sont en baisse de 12,3 % par rapport au premier semestre 2019, pénalisés par un ralentissement du marché de la titrisation ;
- Les revenus des activités de **Repos**, désormais partagés à 50 / 50 entre *Fixed Income* et *Equity*, sont en baisse limitée de 4,2 % par rapport au premier semestre 2019, l'activité soutenue sur la dette souveraine ayant permis d'atténuer la baisse sur les sous-jacents actions et l'impact négatif des changements intervenus sur les versements de dividendes.

Avec des revenus négatifs de 206 millions d'euros, les activités **Equity** ont subi des conditions de marché extrêmes sur le premier semestre avec une très forte volatilité des marchés actions et des changements dans les politiques de distribution des dividendes qui ont fortement impactés les expositions de la ligne métier Equity Derivatives.

Les revenus des activités en JV (c'est-à-dire dont les résultats sont également partagés entre Global Markets et Investment Banking pour assurer l'alignement des équipes) affichent une bonne performance sur le premier semestre 2020.

Les **Financements stratégiques et d'acquisitions** ont des revenus en hausse de 19,4 %, tirés par la forte demande de crédits à travers notamment les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) de la part de la clientèle Corporate.

La **Syndication sur le marché obligataire** enregistre des revenus en hausse de 32,1 % par rapport au premier semestre 2019 dans un marché primaire des émissions obligataires extrêmement dynamique sur le premier semestre et sur l'ensemble des segments clientèles.

A 628 millions d'euros, les revenus des activités de **Financements** y compris **TTS** (*Trade & Treasury Solutions*) et les activités de **financement du cinéma** (Coficiné) sont en retrait de 7,5 % par rapport au premier semestre 2019 à change constant.

Les revenus des activités de **d'origination et de syndication** sont en baisse de 27,3 % par rapport au premier semestre 2019 impactés par le fort ralentissement de l'activité sur les différents secteurs : les matières premières avec un cours du baril de pétrole qui s'est effondré au premier trimestre, l'Aviation dans le contexte de crise du Covid-19 et le marché de la titrisation des financements immobiliers aux États-Unis qui s'est fermé au premier semestre 2020. Au premier semestre 2020, les revenus du **portefeuille de financements** sont en baisse limitée de 4,1 % à change constant, le recul constaté de la marge d'intérêts sur les encours des portefeuilles de financements structurés dans un contexte de moindre origination est partiellement atténué par la progression de la marge sur le portefeuille Corporate soutenue par un niveau de tirage des lignes de liquidité qui s'est fortement accru et par les nouveaux prêts accordés. Les revenus de l'activité **ENR (Energy & Natural Resources) Trade Finance** diminuent de 16,2 % à change constant subissant un cours moyen du baril de pétrole plus bas que l'année dernière.

Les revenus d'**Investment Banking** y compris activités de **M&A** sont en augmentation de 14,2 % par rapport au premier semestre 2019 à change constant pour des revenus cumulés de 204 millions d'euros.

Au premier semestre 2020, les **charges** de la Banque de Grande Clientèle s'élèvent à 1 034 millions d'euros en baisse de 6,5 % à change courant et de 7,2 % par rapport au premier semestre 2019 à change constant. Hors charges TEO classées en éléments exceptionnels en communication financière au premier semestre 2019 pour 6 millions d'euros, les charges sont en baisse de 6,7 % à change constant en lien avec le recul des charges variables et une discipline renforcée sur les coûts.

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 173 millions d'euros, en baisse de 69,0 % par rapport au premier semestre 2019 à change constant. Le **coefficient d'exploitation** ressort à 85,7 % au premier semestre 2020 (et à 84,1 % avec un impact IFRIC21 linéarisé) se détériorant de 19,0 points par rapport au premier semestre 2019 (66,7 %).

A 468 millions d'euros, le **coût du risque** est en forte augmentation par rapport au premier semestre 2019 intégrant une dégradation du risque sur plusieurs dossiers du secteur des matières premières, ainsi que des impacts de fraudes et de provisionnement IFRS9.

Le **résultat avant impôts** est négatif de 291 millions d'euros contre un résultat positif de 405 millions d'euros au premier semestre 2019 à change courant qui intégrait une moins-value de cession de la filiale au Brésil pour 14,5 millions d'euros comptabilisée au premier trimestre 2019 en élément exceptionnel dans la ligne Gains et pertes sur autres actifs.

Le **ROE après impôt** ressort négatif à - 6,2 % au premier semestre 2020 contre un ROE de 8,6% au premier semestre 2019.



#### 4.2.2.3 Assurances

Assurances			
<i>(en millions d'euros)</i>	6M 2020	6M 2019 pro forma	Variation 2020 vs. 2019
<b>Produit net bancaire (PNB)</b>	<b>449</b>	<b>425</b>	<b>5,6%</b>
Charges d'exploitation	-250	-241	3,9%
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>199</b>	<b>184</b>	<b>7,9%</b>
Coût du risque			
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>199</b>	<b>184</b>	<b>7,9%</b>
Mises en équivalence	-13	5	
Gains ou pertes sur autres actifs			
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>186</b>	<b>189</b>	<b>-1,8%</b>
Coefficient d'exploitation	55,7%	56,7%	
Capitaux propres moyens	930	900	
ROE	27,2%	28,8%	

Le premier semestre 2020 a été marqué par la pandémie de Covid-19. Ainsi, l'activité commerciale a été très significativement ralentie pendant la période de confinement.

Avec 3,9 milliards d'euros de primes en affaires directes, la collecte d'Assurance vie baisse de 27 % par rapport au premier semestre 2019. Les primes en Unités de Compte (UC) s'établissent à 1,4 milliard d'euros et représentent 36,4 % de la collecte brute totale, taux en hausse de 8 points par rapport au premier semestre 2019 et supérieur de 1,4 point à celui du marché à fin mai. La collecte brute sur le fonds en euros est en baisse de 35 % pour s'établir à 2,5 milliards d'euros.

A 507 millions d'euros, les cotisations de Prévoyance individuelle et d'Assurance des emprunteurs (ADE) continuent de progresser (+ 3 %). Les cotisations de Prévoyance individuelle sont en hausse de 11 %, croissance principalement portée par le réseau Caisse d'Epargne (+ 19 %) qui représente 38 % de l'activité. L'Assurance des emprunteurs est stable, sans impact matériel lié à l'amendement Bourquin ou à la crise sanitaire.

En Assurance Dommages, le portefeuille augmente de 4 % pour atteindre 6,3 millions de contrats. Les ventes brutes diminuent de 16 % en raison de la période de deux mois de confinement liée à la crise sanitaire. A 820 millions d'euros, les primes acquises progressent de 6 % avec une croissance de l'activité du même ordre sur le réseau Caisse d'Epargne (+ 5 %) que sur le réseau Banque Populaire (+ 6 %). La progression est portée par le cœur de gamme avec + 5 % en Auto, + 7 % en Multirisques Habitation, + 6 % sur la GAV / MAV, en phase avec la croissance du portefeuille et les évolutions tarifaires.

**Le Produit Net Bancaire des activités d'Assurance** atteint 449 millions d'euros, en progression de 5,6 % par rapport au premier semestre 2019, sous l'effet de :

- la croissance de 11 % du PNB en Assurance de personnes, qui bénéficie de la progression de 7 % des encours mais est impacté par la crise sanitaire et la baisse des marchés financiers (atténuée par les couvertures actions en place). La croissance des revenus bénéficie également de la bonne tenue de l'activité en Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs, avec une baisse de la sinistralité en ADE (en lien avec l'actualisation des comptes définitifs N-1) et une dégradation de la sinistralité constatée en arrêt de travail pour la Prévoyance individuelle ;



- la hausse de 6 % du PNB Dommages avec une sinistralité des produits à destination des particuliers en forte baisse du fait du confinement, en particulier en Auto. Le ratio combiné global s'établit à 87,8 %, en amélioration par rapport au premier semestre 2019 (89,7 %) ;
- la contribution exceptionnelle au Fonds de solidarité Assurance mise en œuvre par le gouvernement pour un impact de - 14 millions d'euros.

**Les charges d'exploitation s'établissent à 250 millions d'euros**, en croissance de 3,9 %. Cette évolution reflète la mise en œuvre des ambitions du plan New Dimension : accompagnement de la croissance de l'activité et poursuite du déploiement des projets stratégiques, notamment #Innove 2020.

**Le résultat brut d'exploitation** est en augmentation de 7,9 % à 199 millions d'euros.

**Le résultat des sociétés mises en équivalence** est impacté par :

- le défaut de paiement du Liban : une perte de valeur de 14 millions a été comptabilisée dès le premier trimestre 2020 sur le bancassureur ADIR, détenu à 34 % ;
- une contribution de BPCE IARD limitée à 0,5 million, à comparer à 3,1 millions au premier semestre 2019, principalement en raison de la dégradation de la sinistralité sur la garantie pertes d'exploitation des restaurateurs suite à la crise sanitaire.

**Le ROE du pôle s'élève à 27,2 %**, en baisse de 1,6 point par rapport au premier semestre 2019.

#### 4.2.2.4 Paiements

Paiements			
(en millions d'euros)	6M 2020	6M 2019 pro forma	Variation 2020 vs. 2019
<b>Produit net bancaire (PNB)</b>	<b>198</b>	<b>208</b>	<b>-4,6%</b>
Charges d'exploitation	-190	-181	4,8%
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>-68,9%</b>
Coût du risque	2	-1	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>10</b>	<b>26</b>	<b>-60,5%</b>
Coefficient d'exploitation	95,8%	87,2%	
Capitaux propres moyens	397	365	
ROE	3,7%	9,6%	

Dans le prolongement de l'année 2019, le pôle Paiements a enregistré une croissance soutenue de toutes ses activités jusqu'au confinement en France. A fin février 2020, les transactions monétiques avaient pu progresser de 9 %, les émissions de titres restaurant avaient augmenté de 11 % et les volumes d'affaires des activités de e-commerce avaient affiché une croissance de 29 % par rapport à fin février 2019.

La crise sanitaire a impacté très fortement les activités du pôle à compter de mi-mars, les transactions de paiements monétiques chutaient de 35 % sur avril et mai 2020 cumulés en comparaison aux mois d'avril et mai 2019, et les émissions de titres restaurant de 16 % sur la même période.

Cette période a néanmoins confirmé le développement du e-commerce, notamment pour Payplug qui a surperformé au deuxième trimestre 2020 (+ 179 % par rapport au deuxième trimestre 2019) en affirmant la qualité de son offre de paiements pour les petites et moyennes entreprises ayant besoin de diversifier leurs canaux de distribution. De même, les paiements commerçants sans contact ont poursuivi leur croissance (+

20 % au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019) et les virements « Instant Payment » ont franchi le seuil des 5 millions d'opérations au deuxième trimestre 2020.

A la fin du premier semestre, le pôle Paiements retrouve un niveau d'activité au moins équivalent à celui de juin 2019 sur tous ses métiers et reprend ainsi le chemin de la croissance.

**Les revenus des Paiements à 198,4 millions diminuent de 5 %** (- 9,6 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2019. La dégradation des revenus du pôle porte essentiellement sur les activités historiques de processing des flux de paiements et activité de titres de services (les transactions de paiement sont en recul, les ateliers de fabrication de titres sont arrêtés, les lieux d'acceptation tels que les restaurants, magasins, lieux culturels et de loisirs sont fermés), tandis que les revenus sur activité de e-commerce des fintechs (notamment Payplug) progressent et compensent les baisses de revenus des autres activités de la business unit Merchant (notamment l'encaissement pour compte de tiers).

**Les charges du pôle Paiements**, à 190,1 millions d'euros, augmentent de 5 % par rapport au premier semestre 2019, le recul des frais de fonctionnement (principalement les frais de conseil, de communication et publicité, de déplacement et réception en lien avec la crise sanitaire) et la hausse des projets immobilisés sur la période ne compensant pas les investissements humains et informatiques nécessaires au développement de l'activité du pôle.

Au total, **le Résultat brut d'exploitation** diminue de 69 % à 8,3 millions d'euros.

**Le ROE du pôle s'élève à 3,7 %**, en baisse de 5,9 points par rapport au premier semestre 2019.

#### 4.2.2.5 Hors Pôles

Hors pôle (hors TCM)				
<i>(en millions d'euros)</i>	6M 2020	6M 2019 pro forma	Variation 2020 vs. 2019	
			Courant	Constant
<b>Produit net bancaire (PNB)</b>	-19	65	-128,9%	-129,8%
Algérie	28	33	-16,2%	-14,9%
NPE	-5	0		
Fonctions transverses	-42	32		
Charges d'exploitation	-284	-354	-19,8%	-19,9%
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>-302</b>	<b>-289</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,0%</b>
Coût du risque	-5	-4	35,5%	
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>-308</b>	<b>-293</b>	<b>5,2%</b>	
Mises en équivalence	0	0		
Gains ou pertes sur autres actifs	2	690		
Variations de valeur des écarts d'acquisition	7	4		
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-299</b>	<b>402</b>	<b>-174,4%</b>	

Le **Produit Net Bancaire** du Hors pôles métiers s'établit à - 19 millions d'euros à fin juin 2020 contre + 65 millions d'euros à fin juin 2019.

#### A Natixis Algérie

A change constant, les encours moyens de crédit court terme diminuent 14 % tandis que les encours moyens et long terme sont en baisse de 12 % par rapport au premier semestre 2019, pénalisés par le contexte économique et politique que connaît l'Algérie depuis la fin de l'année 2019. Les dépôts clientèle sont par ailleurs en hausse de 4 %, notamment les dépôts à terme qui bénéficient de la forte activité d'un client majeur.

Les engagements hors bilan sont stables grâce à la progression des crédits documentaires, les réémissions de garanties restant pénalisées par une moindre activité sur le marché public et les investissements des entreprises étrangères en baisse.

**Natixis Algérie** présente un **Produit Net Bancaire** en diminution de 16 % par rapport au premier semestre 2019, à 28 millions d'euros. Hors effet change, le PNB est en baisse de 15 % pénalisé par la réduction des commissions sur opérations de change consécutive à la décision de l'Etat Algérien de réduire, à compter de mars 2020, le taux de marge sur ces opérations à 0,10 % (versus 1 %) et par le recul des revenus sur marge nette d'intérêts en lien avec l'effet volume négatif sur l'activité de crédit à moyen terme. Ces baisses sont partiellement compensées par une progression sur les placements de fonds propres (hausse des placements en bons du trésor et des placements sur le marché interbancaire).

### **B Natixis private equity (NPE)**

Natixis Private Equity poursuit sa stratégie de désengagement avec une décroissance de 34 % des engagements par rapport au premier semestre 2019.

Par rapport au premier semestre 2019, les **engagements** cash at risk sont en retrait de 41 % pour atteindre 37,6 millions d'euros (principalement dépréciation des fonds Venture). Les engagements hors bilan, à 13,6 millions d'euros, sont en baisse de 4 % par rapport au premier semestre 2019, principalement du fait d'un appel de fonds réalisé au T3 2019 (fonds Ventech F).

Le **Produit Net Bancaire** s'établit à - 4,6 millions d'euros (essentiellement dépréciations sur les fonds de capital-risque et décote des titres de participations côtés Solocal), en baisse de 4,2 millions d'euros par rapport au premier semestre 2019.

### **C FONCTIONS TRANSVERSES**

Le **Produit Net Bancaire** des Fonctions transverses s'établit à - 42 millions d'euros à fin juin 2020 contre + 32 millions d'euros à fin juin 2019.

- La variation de change des titres super-subordonnés en dollar s'établit à - 1 millions d'euros à fin juin 2020 à comparer à + 4 millions d'euros un an auparavant.
- La couverture FVA est valorisée à - 18 millions d'euros à fin juin 2020 à comparer à + 15 millions d'euros à fin juin 2019.

Hors ces éléments, le Produit Net Bancaire atteint -23 millions d'euros au premier semestre 2020 à comparer à + 13 millions d'euros au premier semestre 2019 ; il se compose pour l'essentiel :

- Des revenus de la Trésorerie et des opérations de gestion de bilan, en retrait en lien avec la fin des amortissements de soultes de l'opération Comète ainsi que des effets change et taux,
- Et des refacturations des fonctions support vers des entités rattachées pour l'essentiel au Groupe BPCE, avec une baisse de ces refacturations suite à la cession des activités de banque de détail à BPCE SA.

Les **Charges** du Hors pôles s'établissent à 284 millions d'euros à fin juin 2020 contre 354 millions à fin juin 2019.

- La contribution au Fonds de Résolution Unique s'établit à 165 millions d'euros pour 2020 à comparer à 170 millions d'euros au premier semestre 2019,
- Hors cet élément, les charges s'élèvent à 118 millions d'euros au premier semestre 2020 pour 184 millions d'euros au premier semestre 2019 ; elles comportent essentiellement :
  - Les charges des fonctions support nettes des réallocations aux métiers de Natixis pour 67 millions d'euros en 2020 et en baisse de 40 millions d'euros par rapport à 2019 en lien avec les économies réalisées par les fonctions support et l'ajustement de leurs rémunérations variables ; ce solde de charges est refacturé, à hauteur de 51 millions d'euros au premier semestre 2020, essentiellement aux entités de BPCE, dans le cadre des prestations de services mises en place suite à la cession des activités de banque de détail à BPCE SA.
  - Des charges transverses à hauteur de 33 millions d'euros, en baisse de 21 millions d'euros par rapport au premier semestre 2019, principalement sur des éléments de rémunération variable.

Le **Résultat brut d'exploitation** s'établit à - 302 millions d'euros à fin juin 2020 à comparer à - 289 millions d'euros à fin juin 2019.

Le **coût du risque** du Hors pôles atteint - 5 millions d'euros au premier semestre 2020 contre - 4 millions d'euros au premier semestre 2019, et concerne principalement l'Algérie.

Le **Résultat avant impôts** est de - 299 millions d'euros à fin juin 2020 contre + 402 millions d'euros à fin juin 2019 avec la contribution l'an dernier de la plus-value de cession des activités de banque de détail à BPCE SA, soit + 697 millions d'euros classés en Gains sur autres actifs.

#### 4.2.2.6 Coût du risque

Le **coût du risque** s'élève à - 482 millions d'euros au 30 juin 2020, dont - 388 millions d'euros au titre des risques sur encours douteux et - 94 millions d'euros au titre des provisions sur les encours sains. Au 30 juin 2019, le coût du risque s'élevait à - 140 millions d'euros hors Coface, dont - 127 millions d'euros au titre des risques sur encours douteux et - 13 millions d'euros au titre des provisions sur les encours sains.

##### Coût du risque global par pôle

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019
Banque de Grande Clientèle	-469	-134
Assurances	0	0
Gestion d'Actifs et de Fortune	-10	-1
Paiement	2	-1
Autres	-5	-4
<b>Coût du risque global</b>	<b>-482</b>	<b>-140</b>
<b>Entités Coface</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
<b>Total</b>	<b>-482</b>	<b>-141</b>

##### Coût du risque global : détail par zone géographique (2019 hors Coface)

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019
Afrique et Moyen-Orient	-27	-12
Amérique centrale et latine	-41	9
Amérique du Nord	-106	-53
Asie et Océanie	-136	-6
Europe de l'Est	-1	-1
Europe de l'Ouest	-171	-77
<b>Coût du risque global</b>	<b>-482</b>	<b>-140</b>

## Annexe sur 4.2.2 – Résultats consolidés

### 1 - Tableau de passage des résultats de gestion aux résultats consolidés au premier semestre 2020

Natixis - 6M 2020										
(en millions d'euros)	6M 2020	Eléments exceptionnels						6M 2020	Reclassement Coface	6M 2020
	Comfi	AWM	BGC	Assurances	Paiements	Hors Pôle	Coface	Retraité		Publié
<b>Produit net bancaire (PNB)</b>	<b>3 328</b>		<b>0</b>		<b>-14</b>		<b>-1</b>		<b>3 314</b>	<b>3 314</b>
Charges d'exploitation	-2 857	-7	0		-3	-7		-2 874		-2 874
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>471</b>	<b>-7</b>	<b>0</b>	<b>-14</b>	<b>-3</b>	<b>-7</b>		<b>439</b>		<b>439</b>
Coût du risque	-482					0		-482		-482
Résultat d'Exploitation	-11	-7	0	-14	-3	-7		-43		-43
Mises en équivalence	7			-14		0		-7	-33	-40
Gains ou pertes sur autres actifs	3					0		3	-112	-109
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0					0		0		0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-1</b>	<b>-7</b>	<b>0</b>	<b>-28</b>	<b>-3</b>	<b>-7</b>		<b>-47</b>	<b>-145</b>	<b>-192</b>
Impôt sur les bénéfices	-28	2	0	4	1	2		-19		-19
Intérêts minoritaires	-51	0				0		-51		-51
Contribution de Coface	3					0	-148	-145	145	0
<b>Résultat net part du Groupe (Publié)</b>	<b>-77</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>-24</b>	<b>-2</b>	<b>-5</b>	<b>-148</b>	<b>-261</b>		<b>-261</b>
Coefficient d'exploitation	85,8%							86,7%		86,7%

### 2 - Tableau de passage des résultats de gestion aux résultats consolidés au premier semestre 2019

Natixis - 6M 2019											
(en millions d'euros)	6M 2019	Eléments exceptionnels						6M 2019	Contribution périmètre cédé	Reclassement Coface	6M 2019
	Comfi	AWM	BGC	Assurances	Paiements	Hors Pôle	Coface	Retraité			Publié
<b>Produit net bancaire (PNB)</b>	<b>4 053</b>		<b>0</b>			<b>4</b>		<b>4 057</b>	<b>22</b>	<b>356</b>	<b>4 436</b>
Charges d'exploitation	-3 018	-5	-6	-2	0	-13		-3 044	-22	-252	-3 319
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>1 035</b>	<b>-5</b>	<b>-6</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>-9</b>		<b>1 013</b>	<b>0</b>	<b>104</b>	<b>1 117</b>
Coût du risque	-140					0		-140	0	-1	-141
Résultat d'Exploitation	895	-5	-6	-2	0	-9		873	0	103	976
Mises en équivalence	11					0		11	0	0	11
Gains ou pertes sur autres actifs	-7		-15			697		675	0	2	678
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0					0		0	0	3	3
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>899</b>	<b>-5</b>	<b>-21</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>688</b>		<b>1 559</b>	<b>0</b>	<b>108</b>	<b>1 668</b>
Impôt sur les bénéfices	-278	2	2	1	0	-75		-349	0	-30	-379
Intérêts minoritaires	-100					-33		-133	0	-45	-178
Contribution de Coface	34					0	0	33	0	-33	0
<b>Résultat net part du Groupe (Publié)</b>	<b>555</b>	<b>-3</b>	<b>-19</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>579</b>	<b>0</b>	<b>1 110</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 110</b>
Coefficient d'exploitation	74,5%							75,0%		70,8%	74,8%



### 4.3 Principaux investissements et désinvestissements effectués

Métier	Description des investissements
<b>ANNEE 2019</b>	
Gestion d'actifs	Acquisition d'une participation minoritaire dans la société de gestion américaine WCM Investment Management (WCM) et conclusion d'un accord de distribution international.
Gestion d'actifs	Conclusion d'un accord de partenariat stratégique avec Fiera Capital, la première plateforme de distribution indépendante au Canada, et acquisition d'une participation minoritaire de 11% à son capital.
Banque Privée	Acquisition de Massena Partners, société de gestion et de conseils en investissement, partenaire de Natixis Wealth Management depuis 20 ans. Cette opération permet à Natixis Wealth Management de se renforcer dans les domaines du private equity et des clubs deals immobiliers, en capitalisant sur des partenariats noués de longue date entre Massena Partners et des acteurs de référence dans ces domaines.
BGC	Prise de participation majoritaire dans Azure Capital, société de conseil en fusions-acquisitions en Australie.
<b>ANNEE 2018</b>	
Gestion d'actifs	Acquisition de la société MV Crédit, expert du crédit européen, dans le cadre du développement de l'offre de Natixis Investment Managers en dette privée
BGC	Investissement stratégique dans Vermillion Partners en Chine dans le cadre du renforcement stratégique de Natixis dans le domaine du conseil en Fusions & Acquisitions
BGC	Investissement stratégique dans Fenchurch Advisory Partners au Royaume-Uni dans le cadre du renforcement stratégique de Natixis dans le domaine du conseil en Fusions & Acquisitions
BGC	Investissement stratégique dans Clipperton en France, dans le cadre du renforcement stratégique de Natixis dans le domaine du conseil en Fusions & Acquisitions.
BGC	Partenariat de long terme en vue de créer un acteur majeur en Europe continentale sur les métiers d'intermédiation actions et de primaire actions. Ce partenariat se traduit par : - Le transfert des activités d'intermédiation actions et de recherche actions de Natixis en France chez ODDO BHF, - Le regroupement des activités de marché primaire actions en France des deux entités chez Natixis
Paiements	Acquisition de la participation de 50% de la Banque Postale dans Titres Cadeaux
Paiements	Acquisition des 46 % des actions restantes de Dalenys, suite à l'OPA et au squeeze-out
Paiements	Acquisition majoritaire de 70% de la société Comitéo dans le domaine des paiements prépayés (plateforme logicielle à destination des comités d'entreprise)
<b>ANNEE 2017</b>	
Gestion d'actifs	Prise de participation minoritaire au capital d'Airborne Capital, spécialiste de la location et de la gestion d'actifs aéronautiques.
Gestion d'actifs	Acquisition majoritaire à hauteur de 51 % par Mirova de la société de gestion Althelia Ecosphère, société de gestion spécialiste de l'« impact investing »
Gestion d'actifs	Acquisition majoritaire à hauteur de 51,9 % de la société Investors Mutual Limited, gestionnaire d'actifs reconnu en Australie
Assurances	Acquisition de 40% de BPCE Assurances auprès de Macif et Maif pour en devenir l'unique actionnaire.
Paiements	Acquisition de 54 % des actions de Dalenys, Fintech française avec une offre technologique performante à destination des acteurs du e-commerce
Paiements	Acquisition de 100% de S-money, entreprise spécialisée dans les solutions de paiement et d'encaissement digital au service des nouveaux usages, et de ses filiales (dont Le Pot Commun) auprès de BPCE
Paiements	Prise de participation majoritaire de 78,5% dans PayPlug, start-up française proposant une solution de paiement en ligne pour les e-commerçants





Par ailleurs, des cessions ont été également réalisées.

Métier	Description des désinvestissements
<b>Premier semestre 2020</b>	
Natixis	Cession de 29,5% du capital de Coface à Arch Capital Group, un assureur américain spécialisé de premier plan. La réalisation de la transaction est soumise à des conditions usuelles, notamment l'obtention des autorisations réglementaires requises.
<b>ANNEE 2019</b>	
Natixis	Cession des entités exerçant les métiers de banque de détail à BPCE
Gestion d'actifs	Cession de l'activité de distribution canadienne à Fiera Capital
Gestion d'actifs	Cession de Darius Capital
<b>ANNEE 2018</b>	
Gestion de fortune	Cession de Sélection 1818, acteur majeur du secteur des Conseillers en Gestion de Patrimoine, dans le cadre du repositionnement stratégique de Natixis Wealth Management. Signature d'un partenariat avec l'acquéreur, Nortia, pour la distribution des fonds en architecture ouverte.
Gestion d'actifs	Cession d'Axeltis, plateforme de distribution de fonds, à MFEX, assortie de la signature d'un partenariat de long terme pour la distribution des fonds en architecture ouverte.
<b>ANNEE 2017</b>	
Gestion d'actifs	Cession de la participation de 25% dans IDFC, rachetée par le groupe indien IDFC qui possédait les 75% restant.
Hors Pôles Métiers	Cession des 15% détenus dans CACEIS à Crédit Agricole S.A. qui devient ainsi, au terme de cette opération, l'unique actionnaire de CACEIS. Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan stratégique « New Dimension » 2018-2020 et notamment l'ambition de réduction des RWA du Hors Pôles Métiers.
Hors Pôles Métiers	Cession d'Ellisphere, société spécialisée dans l'information financière en France et l'international, au fonds d'investissement AnaCap. Cette opération finalise la cession des activités de Corporate Data Solutions.

#### 4.4 Événements postérieurs à la clôture

Les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2020 de Natixis, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 3 août 2020. Depuis cette date, il n'est survenu aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Natixis.

#### 4.6 Perspectives pour Natixis

Les projections sont entourées de fortes incertitudes tant pour le second semestre 2020 que pour 2021. Elles reposent sur l'hypothèse d'une sortie graduelle de crise avec une reprise au second semestre 2020 mais avec tout de même des effets complémentaires de la crise, principalement en termes de dégradation de la situation des entreprises (avec une hausse probable des défaillances) et du marché du travail. Si un fort rebond est attendu en 2021 dans la plupart des économies, il ne permettrait pas de retrouver le niveau d'activité de fin 2019 avant mi-2022.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la Chine devrait éviter la récession avec une progression du PIB attendu à + 1,5 % suivi d'une croissance de 8 % en 2021. Aux États-Unis, les récents développements économiques suggèrent une chute de l'activité moins marquée qu'initialement estimé mais la récession sera toutefois profonde (- 6,4 % en 2020) suivie d'un rebond de 4 % en 2020. Toutefois l'accélération de l'épidémie depuis la mi-juin aux États-Unis, la mise en place de nouvelles mesures de restrictions localisées voire de confinement partiel constitue un risque plus aigu pour la croissance américaine qu'en Europe, malgré l'apparition de nouveaux foyers de contamination (Allemagne, Espagne...) qui semblent « sous contrôle ». En zone euro, la croissance, attendue en baisse de 8,7 % en 2020, devrait augmenter de 7 % en 2021.

En France, la mise en place d'un confinement strict à partir de mi-mars a mis l'économie à l'arrêt avec en conséquence une réduction de l'activité de l'ordre de 30 % selon les différentes estimations.

La sortie du confinement s'est accompagnée d'un net rebond de l'activité avec une reprise dans l'ensemble des branches de l'économie qui ont été réouvertes. De même, après avoir chuté en mars-avril-mai (avec une baisse qui a atteint 5,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020), la consommation des ménages a marqué un net rebond.



Du fait de la faiblesse de l'activité jusqu'à la fin du confinement strict le 11 mai et d'une reprise progressive depuis, la contraction du PIB sera historique au premier semestre 2020 de sorte qu'en moyenne sur l'année, il devrait se contracter d'environ 10 %. Au second semestre 2020, le PIB commencerait à se redresser, amélioration qui se poursuivrait en 2021 amenant la croissance à un niveau de 5,5 %.

En 2020, Natixis va achever la mise en œuvre de son plan stratégique « New Dimension », qui comprend, pour rappel, 3 initiatives fortes au service du développement de solutions à forte valeur ajoutée pour ses clients : l'approfondissement de la transformation des business models engagée avec succès lors du plan « New Frontier », l'allocation d'une part importante des investissements dans les technologies digitales et une volonté marquée de se différencier, en devenant un interlocuteur de référence dans des domaines où les équipes de Natixis ont développé des expertises fortes et reconnues. Cet achèvement s'inscrit dans le contexte très particulier de la crise du Covid-19, qui touche l'ensemble des métiers de Natixis.

Les objectifs financiers 2020 du plan stratégique New Dimension étant notamment rendus caducs par la détérioration des perspectives économiques et financières en lien avec le développement de cette crise sanitaire et les incertitudes qui y sont liées (à titre d'exemple : scénarios macro-économiques et comportement des secteurs/contreparties de Natixis pouvant impacter les estimations de risque de crédit, niveaux de marché impactant les valorisations, etc.), de nouveaux objectifs 2021 seront annoncés en novembre 2020. La présentation d'un nouveau plan stratégique de moyen terme interviendra en juin 2021.

Pour rappel, les orientations stratégiques pour les différents pôles de Natixis se déclinent de la façon suivante :

- Gestion d'actifs et de fortune : Affirmer notre position de leader mondial dans la gestion active, par la taille, la rentabilité et la capacité à innover
- Banque de Grande Clientèle : Devenir une banque de référence sur quatre secteurs-clé (Energie et ressources naturelles, Aviation, Infrastructure, Immobilier et hôtellerie) et être reconnue comme une banque de solutions innovante
- Assurance : Conforter notre position d'assureur de premier plan en France
- Paiements : Devenir un pure player des Paiements en Europe et accélérer la transformation digitale

#### **4.7 Définitions et Indicateurs alternatifs de performance**

*Le rapport d'activité de Natixis est présenté au titre des deux premiers semestres 2019 et 2020. Conformément au règlement européen 2017/1129 relatif à la publication des prospectus et au règlement délégué 2019/980 relatif aux informations contenues dans les prospectus, il est précisé que le premier semestre 2018 est consultable dans le document d'enregistrement universel du 8 août 2019, enregistré sous le numéro D.19-0746, et du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2019 sous le numéro D.19-0154.*

L'information est disponible sur les liens suivants :

[https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala\\_5519/fr/rapports-financiers-annuels](https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala_5519/fr/rapports-financiers-annuels)

[https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala\\_5520/fr/rapports-financiers-semestriels](https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala_5520/fr/rapports-financiers-semestriels)

La présentation du compte de résultat de Natixis a évolué suite à la cession de 29,5% du capital de Coface entraînant sa déconsolidation. La contribution résiduelle de Coface est isolée en bas du compte de résultat. Les autres composantes des Participations financières (Natixis Algérie, capital investissement en run-off) sont désormais intégrées au Hors Pôles. A titre de comparabilité dans la présentation du rapport d'activité, les données 2019 sont présentées selon cette nouvelle organisation.

Pour rappel, afin de répondre aux exigences de la loi française de séparation bancaire, les activités de trésorerie court terme et de gestion du collatéral précédemment rattachées à Global markets, ont été rattachées à la Direction financière le 1<sup>er</sup> avril 2017. Néanmoins, pour assurer la comparabilité des comptes,

la BGC fait référence dans ce rapport d'activité à BGC y compris les activités de trésorerie court terme et de gestion du collatéral.

Par ailleurs, les normes pour l'**appréciation de la performance des pôles** sont celles définies pour le plan New Dimension :

- Allocation de capital normative aux métiers sur la base de 10,5 % des RWA moyens Bâle 3 ;
- Taux de rémunération du capital à 2 %.

Pour rappel, les résultats des pôles de Natixis sont présentés dans un cadre réglementaire Bâle 3. L'allocation de capital spécifique aux métiers d'Assurance est basée sur le traitement en Bâle 3 des titres des compagnies d'assurance, tel que transposé dans les textes CRD4/CRR (« compromis Danois »).

Les **conventions appliquées pour la détermination des résultats issus des différents pôles métiers** sont rappelées ci-après :

- les pôles métiers bénéficient de la rémunération des fonds propres normatifs qui leur sont alloués. Par convention, le taux de rémunération des fonds propres normatifs est de 2 % ;
- la rémunération des capitaux propres sociaux des entités qui constituent les pôles est neutralisée ;
- le coût de subordination des dettes Tier two est réalloué aux pôles au prorata de leurs fonds propres normatifs ;
- les pôles se voient allouer la majeure partie des charges de Natixis, la part non facturée de celles-ci représentant moins de 3 % (hors FRU) du total des charges de Natixis. La contribution au FRU (Fonds de Résolution Unique) est portée par le Hors pôles métiers et n'est pas réallouée aux pôles.

Les Titres Super Subordonnés (TSS) sont classés en instruments de capitaux propres, les charges d'intérêt sur ces instruments ne sont pas comptabilisées dans le compte de résultat.

Les **ROE et ROTE** de Natixis et des métiers sont calculés de la façon suivante :

- pour le calcul du **ROE de Natixis**, le résultat pris en compte est le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS nets d'impôt. Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution de dividendes, dont sont exclues les dettes hybrides moyennes et en neutralisant les gains et pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres ;
- le **ROE des métiers** est calculé en considérant ;
  - au numérateur le résultat avant impôt du pôle selon les règles précédemment citées auxquels est appliqué un impôt normatif. Le taux d'impôt normatif est déterminé pour chacun des pôles en tenant compte des conditions d'assujettissement à l'impôt sur les sociétés de Natixis sur les différentes juridictions. Il est déterminé une fois par an, et ne prend pas en compte les éventuels impacts en cours d'année liés aux impôts différés ;
  - au dénominateur les fonds propres normatifs, calculés sur la base de 10,5 % des RWA affectés au pôle auxquels sont ajoutés les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles relatifs au pôle ;
- le **ROTE de Natixis** est calculé en considérant au numérateur le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS nets d'impôt. Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution de dividendes, dont sont exclus les dettes hybrides moyennes, les immobilisations incorporelles moyennes et les écarts d'acquisition moyens.



**V CHAPITRE 5 : ÉLÉMENTS FINANCIERS**

**5.1 Comptes semestriels consolidés et notes annexes**

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE  
ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX  
PROPRES  
BILAN CONSOLIDE  
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES  
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE**

**SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES**

**NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES  
NOTE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION  
NOTE 3 INCIDENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES COMPTES  
NOTE 4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT  
NOTE 5 NOTES RELATIVES AU BILAN  
NOTE 6 NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE  
NOTE 7 ENGAGEMENTS  
NOTE 8 INFORMATION SECTORIELLE  
NOTE 9 GESTION DES RISQUES  
NOTE 10 AUTRES INFORMATIONS  
NOTE 11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**



## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'Euros	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2020	1 <sup>er</sup> semestre 2019
Intérêts et produits assimilés	4.1	1 463	1 955
Intérêts et charges assimilés	4.1	(1 012)	(1 663)
Commissions (produits)	4.2	2 423	2 662
Commissions (charges)	4.2	(1 024)	(1 158)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	366	1 185
Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	31	13
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti	4.5	(3)	(6)
Produit net des activités d'assurance	6.3	1 046	1 408
Produits des autres activités	4.6	121	105
Charges des autres activités	4.6	(95)	(66)
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>3 314</b>	<b>4 436</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	(2 676)	(3 100)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(198)	(219)
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>		<b>439</b>	<b>1 117</b>
Coût du risque	4.8	(482)	(141)
<b>Résultat Net d'Exploitation</b>		<b>(43)</b>	<b>976</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	4.9	(40)	11
Gains ou pertes sur autres actifs	4.10	(109)	678
Variation de valeur des écarts d'acquisition			3
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(192)</b>	<b>1 668</b>
Impôts sur les bénéfices	4.11	(19)	(379)
Résultat sur activité abandonnée			
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(210)</b>	<b>1 289</b>
		<i>Dont part revenant au Groupe</i>	1 110
		<i>Dont part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	178
<b>Résultat par action (en euro)</b>			
<i>Résultat net attribuable aux actionnaires (c.f. annexe 10.1.2) - part du groupe - par action,</i>		(0,10)	0,34
<b>Résultat dilué par action (en euro)</b>			
<i>Résultat net attribuable aux actionnaires (c.f. annexe 10.1.2) - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres et incluant les actions potentielles provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions et les actions gratuites</i>		(0,10)	0,34

## ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'Euros	1er semestre 2020	1er semestre 2019
<b>Résultat net</b>	<b>(210)</b>	<b>1 289</b>
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>(208)</b>	<b>361</b>
<b>Écarts de conversion</b>	<b>(52)</b>	<b>58</b>
Écarts de réévaluation de la période	(56)	36
Reclassement en résultat	3	22
Autres reclassements	0	0
<b>Réévaluation des actifs financiers de dette à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>(30)</b>	<b>15</b>
Écarts de réévaluation de la période	(22)	19
Reclassement en résultat	(9)	(4)
Autres reclassements	-	0
<b>Réévaluation des actifs disponibles à la vente</b>	<b>(156)</b>	<b>244</b>
Écarts de réévaluation de la période	(69)	364
Reclassement en résultat	(87)	(120)
Autres reclassements	0	(0)
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>	<b>(4)</b>	<b>134</b>
Écarts de réévaluation de la période	(1)	(2)
Reclassement en résultat	(3)	136
Autres reclassements	-	-
<b>Quote part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence recyclable en résultat</b>	<b>(3)</b>	<b>9</b>
<b>Effets d'impôts sur éléments recyclables en résultat</b>	<b>38</b>	<b>(99)</b>
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>201</b>	<b>(162)</b>
<b>Écarts de revalorisation des régimes à prestations définies</b>	<b>39</b>	<b>(41)</b>
<b>Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat</b>	<b>255</b>	<b>(189)</b>
<b>Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>(21)</b>	<b>10</b>
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture couvrant les actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Quote part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence non recyclables en résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Effets d'impôts sur éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(72)</b>	<b>58</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>	<b>(7)</b>	<b>199</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>(218)</b>	<b>1 488</b>
	<i>Part du Groupe</i>	1 273
	<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	215

### Détails de l'impôt sur les gains ou pertes latents ou différés

En millions d'euros	1er semestre 2020			1er semestre 2019		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Écarts de conversion	(52)	0	(52)	58	0	58
Réévaluation des actifs financiers de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(30)	7	(23)	15	(3)	12
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(156)	31	(125)	244	(61)	183
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(4)	0	(4)	134	(35)	99
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	255	(66)	189	(189)	51	(137)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	(21)	4	(17)	10	(4)	6
Réévaluation des instruments dérivés de couverture couvrant les actifs financiers de CP à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Écarts de revalorisation des régimes à prestations définies	39	(10)	29	(41)	10	(31)
Quote part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	(5)	2	(3)	12	(3)	9
<b>Total des variations des gains ou pertes latents ou différés</b>	<b>24</b>	<b>(32)</b>	<b>(7)</b>	<b>243</b>	<b>(44)</b>	<b>199</b>

## BILAN CONSOLIDE ACTIF

En millions d'Euros	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Caisse, Banques Centrales		20 929	21 016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.1	212 018	228 802
Instruments dérivés de couverture		487	325
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propre	5.3	12 958	12 076
Instruments de dettes au coût amorti	5.5.3	1 607	1 558
Prêts ou créances aux établissements de crédit et assimilés au coût amorti	5.5.1	55 570	48 115
Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti	5.5.2	71 272	71 089
<i>dont activité institutionnelle</i>		880	852
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance	6.4	107 034	108 053
Actifs d'impôts courants		329	348
Actifs d'impôts différés		1 247	1 388
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	13 402	13 624
<i>dont activité institutionnelle</i>		1	0
Actifs non courants destinés à être cédés	2.4	480	0
Participation aux bénéfices différées			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.9	896	743
Immeubles de placement		0	0
Immobilisations corporelles		1 323	1 425
Immobilisations incorporelles		659	717
Ecarts d'acquisition	5.10	3 602	3 891
<b>Total des actifs</b>		<b>503 812</b>	<b>513 170</b>

## BILAN CONSOLIDE PASSIF

En millions d'Euros	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Banques centrales		0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	206 425	218 279
Instruments dérivés de couverture		878	626
Dettes envers les établissements de crédit et assimilées	5.6.1	77 566	71 927
<i>dont activité institutionnelle</i>		46	46
Dettes envers la clientèle	5.6.2	34 934	30 485
<i>dont activité institutionnelle</i>		953	964
Dettes représentées par un titre	5.7	44 693	47 375
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		233	157
Passifs d'impôts courants		375	571
Passifs d'impôts différés		375	616
Comptes de régularisation et passifs divers	5.9	14 896	16 148
<i>dont activité institutionnelle</i>		0	0
Dettes sur actifs destinés à être cédés		0	0
Passifs relatifs aux contrats d'assurances	6.5	99 090	100 545
Dettes subordonnées	5.8	3 591	3 971
Provisions	5.11	1 485	1 642
Capitaux propres part du groupe		19 116	19 396
- Capital et réserves liées		11 036	11 036
- Réserves consolidées		7 456	5 583
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		898	1 093
- Gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		(11)	(212)
- Résultat de l'exercice		(261)	1 897
Participations ne donnant pas le contrôle		154	1 430
<b>Total des passifs et capitaux propres</b>		<b>503 812</b>	<b>513 170</b>



## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées			Gains / pertes directement comptabilisés en capitaux propres							Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital (1)	Autres instruments de capitaux propres émis (2)	Elimination des titres auto détenus	Autres réserves consolidées	Recyclables				Non recyclables						
						Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Réévaluation des instruments de dettes à la JV par OCI R	Instruments dérivés de couverture	Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat (3)	Ecart de réévaluation des régimes à prestations définies				
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018 après affectation du résultat</b>	<b>5 040</b>	<b>5 995</b>	<b>1 978</b>	<b>(27)</b>	<b>6 279</b>	<b>452</b>	<b>363</b>	<b>(18)</b>	<b>(105)</b>	<b>(25)</b>	<b>83</b>	<b>(100)</b>	<b>0</b>	<b>19 916</b>	<b>1 279</b>	<b>21 195</b>
Augmentation de capital	4	(4)												0		0
Elimination des titres auto-détenus				(47)	6									(41)		(41)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					5									5		5
Distribution 2019 au titre du résultat 2018					(2 452)									(2 452)	(289)	(2 741)
<b>Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>4</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>(47)</b>	<b>(2 441)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 488)</b>	<b>(289)</b>	<b>(2 778)</b>
Emissions et remboursement de TSSDI et d'actions de préférence					(45)									(45)		(45)
Rémunérations des TSSDI et d'actions de préférence					(3)	28	233	13	(7)	6	(137)			135	38	173
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					(3)									0		0
Affectation en réserve du risque de crédit propre réalisé sur la période					3					(3)				0		0
Affectation en réserve du résultat de cession des instruments de capitaux propres à la JV par OCI NR réalisé sur la période														0		0
Variation des écarts actuariels IAS19 R												(31)		(31)	(1)	(33)
Résultat au 30 juin 2019													1 110	1 110	178	1 289
Effet des acquisitions et des cessions (4)					(38)	22	(70)	(1)	106			2		21	10	31
Autres					3									3	0	3
<b>Capitaux propres au 30 juin 2019</b>	<b>5 045</b>	<b>5 991</b>	<b>1 978</b>	<b>(74)</b>	<b>3 757</b>	<b>502</b>	<b>525</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	<b>(21)</b>	<b>(51)</b>	<b>(129)</b>	<b>1 110</b>	<b>18 621</b>	<b>1 215</b>	<b>19 835</b>
Augmentation de capital	0	0												0		0
Elimination des titres auto-détenus				34	(6)									27		27
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					4									4	1	5
Distribution 2019 au titre du résultat 2018					0									1	(12)	(11)
<b>Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>(11)</b>	<b>21</b>
Emissions et remboursement de TSSDI et d'actions de préférence					(93)									(93)		(93)
Rémunérations des TSSDI et d'actions de préférence					(93)	84	(9)	(1)	9	28	(29)			82	33	116
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					(2)									0		0
Affectation en réserve du risque de crédit propre réalisé sur la période					5									0		0
Affectation en réserve du résultat de cession des instruments de capitaux propres à la JV par OCI NR réalisé sur la période					(2)						2			0		0
Variation des écarts actuariels IAS19 R												(7)		(7)	(1)	(8)
Résultat au 2 <sup>ème</sup> semestre 2019													786	786	201	988
Effet des acquisitions et des cessions (4)					(9)	(6)	0	0	0	0	0	0		(14)	(4)	(18)
Autres					(11)									(11)	(4)	(15)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>5 045</b>	<b>5 991</b>	<b>1 978</b>	<b>(40)</b>	<b>3 646</b>	<b>580</b>	<b>516</b>	<b>(6)</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>(84)</b>	<b>(136)</b>	<b>1 897</b>	<b>19 396</b>	<b>1 430</b>	<b>20 826</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2019					1 897								(1 897)	0		0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019 après affectation du résultat</b>	<b>5 045</b>	<b>5 991</b>	<b>1 978</b>	<b>(40)</b>	<b>5 542</b>	<b>580</b>	<b>516</b>	<b>(6)</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>(84)</b>	<b>(136)</b>	<b>0</b>	<b>19 396</b>	<b>1 430</b>	<b>20 826</b>
Augmentation de capital	4	(4)												0		0
Elimination des titres auto-détenus				31	(13)									18		18
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					3									3	0	3
Distribution 2020 au titre du résultat 2019					0									0	(150)	(150)
<b>Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>4</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>(10)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>(150)</b>	<b>(129)</b>
Emissions et remboursement de TSSDI et d'actions de préférence					(64)									(64)		(64)
Rémunérations des TSSDI et d'actions de préférence					(64)	(43)	(50)	(23)	(4)	(17)	189			52	(13)	39
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0						(0)			0		0
Affectation en réserve du risque de crédit propre réalisé sur la période					0									0		0
Affectation en réserve du résultat de cession des instruments de capitaux propres à la JV par OCI NR réalisé sur la période					0						0			0		0
Variation des écarts actuariels IAS19 R													18	18	0	18
Résultat au 30 juin 2020					27	4	(78)						(261)	(261)	51	(211)
Effet des acquisitions et des cessions (4)					(9)									(37)	(1 166)	(1 202)
Autres					(9)									(9)	1	(8)
<b>Capitaux propres au 30 juin 2020</b>	<b>5 049</b>	<b>5 986</b>	<b>1 978</b>	<b>(9)</b>	<b>5 487</b>	<b>541</b>	<b>388</b>	<b>(30)</b>	<b>(2)</b>	<b>(8)</b>	<b>104</b>	<b>(108)</b>	<b>(261)</b>	<b>19 116</b>	<b>154</b>	<b>19 270</b>

(1) Primes d'émission, réserve légale, réserves statutaires, réserve des plus-values à long terme et autres réserves de Natixis ;

(1) Autres instruments de capitaux propres émis : il s'agit des titres super subordonnés à durée indéterminée ;

(2) Les variations de juste valeur attribuable au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat au 30 juin 2020 comptabilisées en capitaux propres, latentes et réalisées, s'élèvent à +254,4 millions d'euros (montant brut et -65,6 millions d'euros d'impact en impôt associé). Les soultes liées aux remboursements anticipés des émissions Natixis constatées en capitaux propres au 30 juin 2020 s'élèvent à -0,1 millions d'euros ;

Les variations de juste valeur attribuable au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2019 comptabilisées en capitaux propres, latentes et réalisées, s'élèvent à -226,4 millions d'euros (montant brut et +60,4 millions d'euros d'impact en impôt associé). Les soultes liées aux remboursements anticipés des émissions Natixis constatées en capitaux propres au 31 décembre 2019 s'élèvent à -2 millions d'euros (montant brut et +0,7 millions d'euros d'impact en impôt associé) ;

(3) Au 31 décembre 2019, les capitaux propres part du groupe comprennent les effets suivants :

- Les effets de la constatation de nouveaux puts sur minoritaires concernant les acquisitions réalisées à hauteur de -44,2 millions d'euros relatif pour le métier Banque de grande clientèle à l'acquisition d'Azure Capital, société de conseil en fusions et acquisitions. Un put de -9 M€ a été constaté sur les 48% de minoritaires. En outre, sur Natixis Coficiné, un put de -0,3 million d'euros a été comptabilisé sur les minoritaires (0,01% du capital). D'autre part, le métier Gestion d'actifs et de fortune via Natixis Investment Managers a cédé une partie de sa participation dans Flexstone Partners SAS, faisant passer le taux de détention de Natixis de 100% à 84%. Un put sur minoritaires a été comptabilisé sur les 16% de minoritaires pour -3,6 M€. De plus, Thematics Asset Management, co-fondée en 2019 par ses associés-gérants et Natixis Investment Managers est entrée dans le périmètre de consolidation. Cette dernière est destinée à devenir l'affilié de référence de Natixis dans le domaine des investissements thématiques en actions internationales. Natixis Investment Managers détient des puts sur les minoritaires (60%) pour un montant de -30,2 millions d'euros. Sur l'entité Massena Partners, un put sur les 2% de minoritaires a été constaté pour -0,9 million d'euros. Enfin, pour le métier Paiements, sur l'entité Lakooz, un put sur minoritaires (0,1%) a été constaté pour -0,2 million d'euros ;

- Les effets relatifs aux puts sur minoritaires existant en début d'exercice à hauteur de +12,7 millions d'euros. Ces effets sont liés à la variation de juste valeur de ces puts sur la période pour +12,7 millions d'euros, générée par la réévaluation négative de la dette financière pour +29,5 millions d'euros et à hauteur de -16,8 millions d'euros par les effets de la désactualisation de cette dette financière. Le transfert de la variation de la quote-part des situations nettes minoritaires de ces entités représentatives de ces puts est neutre sur la période ;

- Les effets des variations de pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle sur les entités consolidées à hauteur de -13 millions d'euros dont -4,4 millions d'euros concernant Coface et -11,5 millions d'euros de résultat de cession sur le rachat de 49% des intérêts minoritaires de Mirova Natural Capital Limited ;

- Les effets du recyclage en résultat du fait de la cession des entités du pôle SFS à BPCE concernant notamment les réserves latentes sur actifs disponibles à la vente provenant du portefeuille de CEGC pour -70 millions d'euros, les réserves recyclables des instruments dérivés de couverture pour +106 millions d'euros et les écarts de réévaluation des régimes à prestations définies pour +2 millions d'euros ;

- Les effets du recyclage en résultat du fait de la cession de Natixis Brésil, des écarts de conversion pour +21,9 millions d'euros et des OCI recyclable sur TRF pour +0,8 million d'euros ;

- Les effets de recyclage des écarts de conversion pour -5,6 millions d'euros suite au remboursement par la succursale de Dubai d'une partie de son capital (94,4 millions de dollars) afin de réduire l'exposition globale du groupe au risque de change USD/EUR ;
- (4) Au 30 juin 2020, les capitaux propres part du groupe comprennent les effets suivants :
- Les effets relatifs aux puts sur minoritaires existants en début d'exercice à hauteur de +38,7 millions d'euros. Ces effets sont liés d'une part, à la variation de juste valeur de ces puts sur la période pour +38,5 M€, générée par la réévaluation à la baisse de la dette financière pour +31,6 M€ et à hauteur de +6,9 M€ par les effets de la désactualisation de cette dette financière et d'autre part, par le transfert de la variation de la quote-part des situations nettes minoritaires de ces entités représentatives de ces puts pour un montant de +0,2 M€ ;
  - Les effets des variations de pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle sur les entités consolidées à hauteur de -0,4 M€ correspondant au résultat de cession sur la vente de 20% des intérêts minoritaires de Vauban au sein du palier Natixis Investment Managers ;
  - Les effets du recyclage en résultat du fait de la perte de contrôle de Coface, des réserves latentes sur actifs disponibles à la vente pour -78,4 millions d'euros, des écarts de conversion pour +3,5 millions d'euros et des écarts actuariels résultant de l'application de la norme IAS19R pour +10,9 millions d'euros ;
- Les intérêts minoritaires comprennent principalement les effets de la perte de contrôle de Coface pour un montant de -1 174,4 M€.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse et des banques centrales ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie résultant de l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, à l'exception de ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et aux immeubles de placement.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions des participations consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles de placement, d'immeubles donnés en location simple et aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(192)</b>	<b>2 945</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	200	454
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(0)	(2)
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	1 428	8 455
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	(40)	(21)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	3	(885)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	34	88
+/- Autres mouvements	(745)	3 171
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>880</b>	<b>11 260</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	741	(13 129)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 473	(6 927)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 222	(1 808)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(3 358)	1 349
- Impôts versés	(289)	(630)
<b>= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>1 788</b>	<b>(21 145)</b>
<b>Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>2 476</b>	<b>(6 940)</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations <sup>(1)</sup>	(105)	2 652
+/- Flux liés aux immeubles de placement	29	(80)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(214)	(204)
<b>Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(290)</b>	<b>2 368</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>(2)</sup>	(150)	(2 752)
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement <sup>(3)</sup>	(70)	(175)
<b>Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(219)</b>	<b>(2 928)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés <sup>(4)</sup></b>	<b>(137)</b>	
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>(21)</b>	<b>164</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1 809</b>	<b>(7 336)</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 476	(6 940)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(290)	2 368
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(219)	(2 928)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés	(137)	
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	(21)	164
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>16 087</b>	<b>23 423</b>
Caisse, Banques Centrales (actif & passif)	21 014	24 280
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(4 927)	(857)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>17 897</b>	<b>16 087</b>
Caisse, Banques Centrales (actif & passif)	20 790	21 014
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(2 893)	(4 927)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>1 809</b>	<b>(7 336)</b>

(1) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations comprennent notamment :

- Les flux liés aux titres de participation consolidés pour -183,4 millions d'euros correspondant à : l'acquisition complémentaire de 0,1% de Coficiné (-0,4 millions d'euros), de 0,3% de Payplug (-0,8 millions d'euros dont -0,6 millions d'euros correspondant à un complément de prix sur les actions rachetés aux minoritaires en 2019), +8,6 millions de cash reçu suite au rachat par les minoritaires de 20% de la société Vauban IP, -104,7 millions d'euros correspondant à l'exercice par les managers de DNCA de leurs options de vente faisant ainsi passer le taux de détention de Natixis IM dans DNCA finance et ses filiales à 85%, et -86,1 millions d'euros correspondant à l'exercice par les managers de Dorval d'une partie de leurs options de vente faisant passer le taux de détention de Natixis IM dans Dorval à 89%.

- Les flux liés aux titres de participations non consolidés pour +34,4 millions d'euros, dont -13,4 millions d'euros correspondant à la prise de participation de Natixis Investment managers dans Funds DLT SA pour -2 millions d'euros et Smart Pension Ltd pour -11,4 millions d'euros et la cession d'une partie de la participation de Natixis New-York dans Nybeq LLC pour -26,5 millions d'euros.
- Les flux liés aux actifs détenus jusqu'à l'échéance pour +44 millions d'euros ;
- (2) Le conseil d'administration de Natixis a pris la décision de suivre les recommandations formulées par la Banque Centrale Européenne (BCE) le 27 mars 2020 de ne pas distribuer de dividendes dans le contexte d'incertitudes sur les impacts financiers engendrés par la crise du COVID-19 ;
- (3) Les flux provenant des activités de financement se décomposent notamment de la manière suivante :
  - intérêts payés sur les titres subordonnés pour -44 millions d'euros
  - rémunération des titres super subordonnés inscrits en capitaux propres pour -26 millions d'euros ;
- (4) Correspond à la trésorerie de Coface au 31/12/2019 qui est dorénavant traité en mise en équivalence suite au protocole de cession signé le 25 février 2020.

## Faits Marquants

Natixis a annoncé le 25 février 2020 la signature d'un contrat de cession avec Arch Capital Group (i.e. assureur et réassureur coté aux Etats-Unis), portant sur 29,5 % du capital et des droits de vote de Coface pour un prix unitaire par action de 10,70 €. La réalisation de l'opération est conditionnée à l'obtention des autorisations des autorités de régulation.

La signature du contrat de cession a conduit Natixis à réapprécier la nature de son contrôle exercé dans Coface. En dépit du maintien de la gouvernance actuelle (notamment présence de Natixis au conseil d'administration et présidence de ce dernier) et de la conservation jusqu'à la date de closing de 42 % du capital, il apparaît que le pouvoir exercé par Natixis sur Coface est désormais encadré par les accords signés et que Natixis n'est plus exposée aux rendements variables de Coface sur la majeure partie de sa détention. Les critères constitutifs du contrôle exclusif selon la norme IFRS 10 n'étant plus réunis, il a été considéré que Natixis n'exerçait plus de contrôle exclusif sur Coface et ne devait en conséquence plus consolider cette dernière par intégration globale dans ses comptes consolidés du 30 juin 2020.

En revanche, Natixis continue à exercer une influence notable. La participation résiduelle de 12,7% de Natixis dans Coface a, en conséquence, été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à compter, par simplification et pour mieux refléter les impacts de cette opération dans ses comptes consolidés, du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La perte de contrôle exclusif d'une société mère sur une filiale s'analyse comme deux opérations de nature différente : d'une part, (i) la cession intégrale des titres de la filiale et d'autre part, (ii) un nouvel investissement correspondant à la participation conservée.

Au 30 juin 2020, la perte de contrôle exclusif a ainsi conduit Natixis à constater dans ses comptes :

- le résultat de cession dégagé en date de perte de contrôle (i.e. au 1<sup>er</sup> janvier 2020), qui s'élève à -111,9 millions d'euros présenté sur la ligne « gains ou pertes sur autres actifs » du résultat net consolidé de Natixis ;
- la quote-part de capital de 29,5 %, cédée à Arch Capital Group, évaluée sur la base de son prix de cession sous déduction des frais de cession directement rattachés à l'opération est inscrite sur une ligne distincte au bilan de Natixis « Actifs non courants destinés à être cédés » pour 479,9 millions d'euros ;
- la quote-part résiduelle de 12,7%, qui n'est pas concernée par le contrat de cession, reste comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence et présentée au niveau du bilan sur la ligne « Participations dans les entreprises mises en équivalence » pour 169,6 millions d'euros au 30 juin 2020.

Les différents impacts économiques liés à la pandémie de Covid 19, bien que très difficiles à anticiper, ainsi que la baisse significative du cours de bourse de Coface ont par ailleurs été considérés comme des indicateurs de déclenchement d'un test de dépréciation qui a été réalisé en date du 30 juin 2020.

La valorisation de la Coface s'est appuyée sur une méthode multicritère, s'inscrivant dans les pratiques passées en matière de tests de dépréciation. La réalisation de ce test a conduit à constater une dépréciation de 35,9 millions d'euros au 30 juin 2020. Cette dépréciation est inscrite sur la ligne « Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence » du compte de résultat.

## **Covid-19**

Le premier semestre 2020 a été marqué par la crise sanitaire du Covid-19. Cette dernière a entraîné des répercussions importantes sur les activités économiques de nombreux pays. Les restrictions à la mobilité dans les zones touchées et la perturbation des chaînes d'approvisionnement due aux fermetures des sociétés industrielles et commerciales durant le premier semestre 2020 ont eu un impact manifeste sur les chaînes de valeur économique dans les zones géographiques et les secteurs d'activités impactés (recettes touristiques, transport aérien, ventes locales...).

Afin de soutenir l'économie durant cette crise sanitaire, les pouvoirs publics nationaux ont annoncé des mesures visant à fournir une aide financière et non financière aux secteurs d'activités affectés.

La crise du Covid-19 s'est également propagée au monde financier entraînant notamment une très forte volatilité et des fluctuations erratiques de marché. Dans un environnement marqué par un fort degré d'incertitude, Natixis a tenu compte des effets de la crise, tels qu'ils pouvaient être appréhendés aujourd'hui, pour la détermination de la valorisation des actifs et passifs financiers ainsi que des dépréciations et des provisions dans les comptes du 30 juin 2020.

Les impacts de la crise sur les comptes de Natixis au 30 juin 2020 sont détaillés en note 3.

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

### 1.1 Normes applicables

Les comptes consolidés semestriels de Natixis au 30 juin 2020 comprennent un jeu d'états financiers résumés établis et présentés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ces états résumés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2019 publiés dans le document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) le 6 mars 2020. Ils sont composés :

- du bilan ;
- du compte de résultat ;
- de l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global ;
- du tableau de variation des capitaux propres ;
- du tableau des flux de trésorerie nette;
- et d'une sélection de notes annexes.

Ils sont présentés avec un comparatif au 31 décembre 2019 et/ou au 30 juin 2019.

Pour rappel, la norme IFRS 9 « Instruments financiers », adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016, est applicable de façon rétrospective depuis le 1er janvier 2018.

La norme IFRS 9 remplace IAS 39 et définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

Natixis a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne, c'est-à-dire excluant certaines dispositions concernant la macro-couverture. Compte-tenu du volume limité des reclassements opérés à l'actif, l'essentiel des opérations documentées en comptabilité de couverture selon IAS 39 reste documenté de la même façon en couverture à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par ailleurs, le 3 novembre 2017, la Commission européenne a adopté l'amendement à la norme IFRS 4 portant sur l'application conjointe de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avec la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » avec des dispositions spécifiques pour les conglomérats financiers, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le règlement européen permet ainsi aux conglomérats financiers d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 pour leur secteur de l'assurance jusqu'à la date d'application de la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » sous conditions :

- de ne pas transférer d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le résultat pour les deux secteurs concernés par le transfert) ;
- d'indiquer les entités d'assurance qui appliquent la norme IAS 39 ;
- d'apporter des informations complémentaires spécifiques en notes annexes.

Etant un conglomérat financier, Natixis a choisi d'appliquer cette disposition pour ses activités d'assurance qui demeurent en conséquence suivies sous IAS 39. Les entités concernées par cette mesure sont principalement les filiales d'assurances de COFACE, Natixis Assurances, BPCE Vie et ses fonds consolidés, Natixis Life, BPCE Prévoyance, BPCE Assurances et BPCE IARD.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe a pris les dispositions nécessaires pour interdire tout transfert d'instruments financiers entre son secteur d'assurance et le reste du groupe qui aurait un effet décomptabilisant pour l'entité cédante, cette restriction n'étant toutefois pas requise pour les transferts d'instruments financiers évalués en juste valeur par résultat par les deux secteurs impliqués.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés semestriels de Natixis au 30 juin 2020 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice



clos au 31 décembre 2019 établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 1 « Normes comptables appliquées » des comptes consolidés et annexes de l'exercice 2019 (présentés au chapitre 5.1 « *Eléments financiers - comptes consolidés et annexes* » du document d'enregistrement universel 2019) à l'exception des normes, amendements et interprétations nouvellement applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- **Les amendements aux normes IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme significatif »** adopté par la Commission européenne le 29 novembre 2019 et applicable de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces amendements viennent clarifier la définition du terme « significatif » afin de faciliter l'exercice du jugement du caractère significatif ou non d'une information et d'améliorer la pertinence des informations présentées dans les notes annexes des états financiers. Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes de Natixis.
- **L'amendement au « Cadre conceptuel »** adopté par la Commission européenne le 29 novembre 2019 et applicable de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'objectif de cet amendement est de remplacer, dans plusieurs normes et interprétations, les références existantes à des cadres précédents par des références au cadre conceptuel révisé. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes de Natixis.
- **L'amendement à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises »**, adopté par la commission européenne le 21 avril 2020 et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cet amendement vient clarifier la définition d'une entreprise et simplifier l'analyse à mener pour déterminer si une acquisition constitue un regroupement d'entreprises ou une simple acquisition d'actifs. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes de Natixis.

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », publiée par l'IASB le 18 mai 2017 et qui remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne.

Initialement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec un comparatif au 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette norme ne devrait désormais entrer en vigueur qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. En effet, lors de sa réunion du 14 novembre 2018, le Board de l'IASB a décidé de reporter d'un an l'application concomitante des normes IFRS 17 et IFRS 9 puis lors de sa réunion du 17 mars 2020, le Board de l'IASB a, de nouveau, acté un report d'un an des dates d'application de ces deux normes. Un amendement a par ailleurs été publié le 25 juin 2020 apportant des améliorations pour la mise en application d'IFRS 17.

La norme IFRS 17 pose les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Valorisées aujourd'hui au coût historique, les obligations liées aux contrats devront être comptabilisées, en application de la norme IFRS 17, à la valeur actuelle. Pour cela, les contrats d'assurance seront valorisés en fonction des flux de trésorerie qu'ils vont générer dans le futur, en incluant une marge de risques afin de prendre en compte l'incertitude relative à ces flux. D'autre part, la norme IFRS 17 introduit la notion de marge de service contractuelle. Celle-ci représente le bénéfice non acquis par l'assureur et sera libérée au fil du temps, en fonction du service rendu par l'assureur à l'assuré. La norme demande un niveau de granularité des calculs plus détaillé qu'auparavant puisqu'elle requiert des estimations par groupe de contrats.

Ces changements comptables pourraient modifier le profil du résultat des activités d'assurance (en particulier celui de l'assurance vie) et introduire également plus de volatilité dans le résultat.

En dépit des incertitudes pesant encore sur la mise en œuvre de la norme, les entités d'assurance du groupe BPCE se sont dotées de structures projet à la hauteur des changements induits par la norme et poursuivent les travaux de préparation : instruction et documentation des choix normatifs, modélisation, adaptation des systèmes et des organisations, production des comptes et stratégie de bascule, communication financière et conduite du changement.

La norme IFRS 16 « Contrats de location » remplaçant la norme IAS 17 « Contrats de location » et ses

interprétations est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Lors de la réunion du 26 novembre 2019, le Comité d'interprétation des normes comptables IFRS (IFRS IC) a apporté des précisions sur l'application d'IFRS 16 relatives aux modalités d'appréciation de la durée exécutoire à retenir pour les contrats de location. Le 3 juillet, l'Autorité des normes comptables a publié un relevé de conclusions relatif à l'application de la norme IFRS 16, remplaçant celui publié le 16 février 2018. Des analyses sont en cours pour évaluer les incidences de ces différentes publications.

## 1.2 Recours à des estimations et au jugement dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers de Natixis exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles susceptibles de faire appel au jugement d'experts. Cet exercice est rendu particulièrement difficile dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, celle-ci ayant des répercussions sans précédent, sur l'économie mondiale.

Les sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes. Ainsi, les résultats futurs de certaines opérations pourraient s'avérer significativement différents des estimations retenues pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2020, en particulier dans les circonstances actuelles d'extrême incertitude.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

### - Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte en fonction des instruments concernés et des risques associés, du cours acheteur et vendeur de la position nette, des risques de modèles, des hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie des dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés, des risques de contrepartie et de paramètres. Les justes valeurs ainsi comptabilisées peuvent diverger des prix auxquels ces opérations seraient négociées en cas de cession effective sur le marché.

Les modèles de valorisation qui ont été utilisés pour l'évaluation d'instruments financiers non liquides sont présentés en note 5.4.

Les instruments de capitaux propres non cotés classés sous IFRS 9 dans les « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou parmi les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont constitués en partie des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés peut être obtenue notamment par application des méthodes de valorisation (du type multiple) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à retenir des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation).

### - Dépréciations pour pertes de crédit attendues

Le modèle de dépréciation pour pertes de crédit attendues repose sur des paramètres et hypothèses qui influent sur les provisions et corrections de valeur pour pertes. Ces paramètres et hypothèses, sont basés sur des données actuelles et/ou issues d'événements passés, et qui intègrent également des prévisions raisonnables et justifiables comme par exemple l'estimation et la pondération de scénarios économiques futurs. Natixis prend en compte également le jugement de ses experts pour l'estimation et l'application de ces paramètres et hypothèses.

L'environnement très incertain provoqué par la crise sanitaire sur l'économie mondiale a nécessité en 2020 une attention particulière pour définir des projections raisonnables et justifiables. Natixis a ainsi construit un nouveau scénario *central reposant notamment sur les projections macroéconomique définies par le*

*Mécanisme de Supervision Unique le 4 juin 2020 (cf. note 3.2).*

#### - **Evaluation des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)**

Chaque écart d'acquisition est affecté à une UGT de façon à pouvoir être testé. Les tests réalisés par Natixis consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité, elle est déterminée en appliquant la méthode d'actualisation des cash flows libres annuels à l'infini. La mise en œuvre de cette méthode conduit à :

- estimer les flux de trésorerie futurs. Pour cette estimation, Natixis s'est fondée sur les prévisions des plans à moyen terme des métiers ;
- projeter à l'infini les flux de la dernière année sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue ;
- actualiser les flux sur la base d'un taux différencié par UGT.

Au 30 juin 2020, en dépit du haut degré d'incertitudes concernant l'évolution des économies et par voie de conséquence affectant les résultats futurs des métiers de Natixis, l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ont fait l'objet d'une évaluation de leur valorisation. Les tests de dépréciation des UGT sont présentés en note 2.2.

#### - **Juste valeur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti**

La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles homogènes de risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des « spread ». Natixis a également fait appel au jugement d'expert pour parfaire cette segmentation.

#### - **Passifs sociaux**

Natixis recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Ces engagements sont déterminés au moyen d'hypothèses tel que le taux de croissance de salaires, les taux d'actualisation et les taux de rendement des actifs du régime. Ces taux d'actualisation et de rendement reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la fin de chaque période de calcul (ex : courbe de taux des obligations Corporates AA pour le taux d'actualisation). Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude.

#### - **Passifs relatifs aux contrats d'assurance**

Les provisions techniques des contrats d'assurance sont déterminées à partir d'hypothèses et d'estimations, pouvant entraîner des ajustements des montants comptabilisés au cours de la période suivante :

- En prévoyance, les provisions pour sinistres reposent principalement sur la modélisation de la sinistralité observée ;
- En assurance vie, les provisions techniques sont calculées à partir d'hypothèses conjoncturelles, financières, de tables d'expérience (mortalité, morbidité) et de lois comportementales (comportement des assurés en matière de rachats) ;
- En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées par les provisions pour primes non acquises (fraction, calculée prorata temporis, des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire) et les provisions pour sinistres à payer

correspondant aux sinistres, connus et inconnus, survenus mais non encore réglés à la clôture de l'exercice.

- **Test de suffisance du passif**

Conformément à IFRS 4, les provisions techniques d'assurance sont calculées selon les méthodes prescrites par la réglementation locale. Un test de suffisance des passifs est réalisé afin de vérifier que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Le test réalisé repose sur une modélisation stochastique ou déterministe des flux futurs actualisés. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en résultat.

- **Participation aux bénéfices différée**

Le taux de participation à retenir pour le calcul de la participation aux bénéfices différée est déterminé à partir des taux de distribution prévisionnels sur la durée du Plan à Moyen Terme et en cohérence avec le taux de distribution effectif du dernier exercice.

En situation de participation aux bénéfices différée active, un test de recouvrabilité est mené afin de vérifier que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-value latente. Ce test de recouvrabilité repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses économiques de collecte et de rachats historiques.

L'application du mécanisme de comptabilité reflet a conduit à reconnaître une participation aux bénéfices différée passive au 30 juin 2020 de 89%, inchangé par rapport au 31 décembre 2019, aucun test de recouvrabilité n'a donc été réalisé.

- **Impôts différés**

Par prudence, Natixis comptabilise un actif net d'impôt différé correspondant à sa capacité à générer des bénéfices imposables sur un horizon déterminé (10 ans maximum) alors même que les reports déficitaires sont imputables sur des durées bien supérieures (20 ans aux États-Unis pour les déficits fiscaux antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2018) ou sans limitation de durée en France et en Grande-Bretagne.

A cette fin, Natixis établit des business plans fiscaux à partir des plans à moyen terme des métiers.

- **Incertitudes relatives aux traitements fiscaux portant sur les impôts sur le résultat (IFRIC 23)**

Natixis reflète dans ses états financiers les incertitudes relatives aux traitements fiscaux retenus portant sur les impôts sur le résultat dès lors qu'elle estime probable que l'administration fiscale ne les acceptera pas. Pour apprécier si une position fiscale est incertaine et en évaluer son effet sur le montant de ses impôts, Natixis suppose que l'administration fiscale contrôlera tous les montants déclarés en ayant l'entière connaissance de toutes les informations disponibles. Elle base son jugement notamment sur la doctrine administrative, la jurisprudence ainsi que sur l'existence de rectifications opérées par l'administration portant sur des incertitudes fiscales similaires. Natixis revoit l'estimation du montant qu'elle s'attend à payer ou recouvrer auprès de l'administration fiscale au titre des incertitudes fiscales, en cas de survenance de changements dans les faits et circonstances qui y sont associés, ceux-ci pouvant résulter (sans toutefois s'y limiter), de l'évolution des législations fiscales, de l'atteinte d'un délai de prescription, de l'issue des contrôles et actions menés par les autorités fiscales.

- **Autres provisions**

Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, restructurations, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant, Natixis est amenée à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif.

#### Incertitudes liées au Brexit

Le 23 juin 2016, à l'issue d'un référendum, les britanniques ont choisi de quitter l'Union européenne (Brexit). A la suite du déclenchement de l'article 50 du traité de l'Union européenne, le 29 mars 2017, le Royaume-Uni et les 27 autres pays membres de l'Union européenne se sont donnés deux ans pour préparer la sortie effective du pays. Cette échéance a été reportée à 3 reprises, pour finalement s'établir au 31 janvier 2020. Une période de transition s'est ouverte en principe jusqu'au 31 décembre 2020, période pendant laquelle les futurs accords commerciaux de biens et services seront négociés alors que les règles européennes actuelles continueront de s'appliquer.

Les conséquences politiques et économiques du Brexit sont dorénavant suspendus aux accords qui seront conclus durant cette année 2020, sachant que les parlementaires européens considèrent d'ores et déjà ce calendrier excessivement serré.

Dans ce contexte, Natixis a anticipé différents scénarios de sortie possibles, et suivra de près les conclusions des négociations afin de les intégrer, le cas échéant, dans les hypothèses et estimations retenues dans la préparation des comptes consolidés. Le risque sur la non reconnaissance des CCP britanniques par la réglementation européenne n'est plus un risque à court terme.

#### Incertitudes liées à l'application de certaines dispositions du règlement BMR

Le règlement européen (UE) n°2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indice de référence (« le Règlement Benchmark » ou « BMR ») instaure un cadre commun visant à garantir l'exactitude et l'intégrité des indices utilisés comme indice de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers, ou comme mesure de la performance de fonds d'investissements dans l'Union européenne.

Le Règlement Benchmark a pour objet de réguler la fourniture d'indices de référence, la fourniture de données sous-jacentes pour un indice de référence et l'utilisation d'indices de référence au sein de l'Union Européenne. Il prévoit une période transitoire dont bénéficient les administrateurs notamment qui ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour être agréés ou enregistrés. A compter de cette date, l'utilisation par des entités supervisées par l'UE d'indices de référence d'administrateurs non agréés ou non enregistrés (ou, s'ils ne sont pas situés dans l'UE, qui ne sont pas soumis à un régime équivalent ou autrement reconnus ou avalisés) sera interdite. Au titre de BMR, les indices de référence de taux d'intérêt EURIBOR, LIBOR et EONIA ont été déclarés comme étant des indices de référence d'importance critique.

En zone euro, au cours du premier semestre 2019, les incertitudes relatives à la définition des nouveaux taux benchmark ont été en partie levées. En effet, les travaux pour proposer de nouveaux indices ont été finalisés pour l'EONIA qui, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021, est devenu un tracker du taux €ster. Ce dernier se substituera à l'EONIA dit « recalibré » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Concernant l'EURIBOR, la mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie de calcul, reconnue par le régulateur belge conforme aux exigences prévues par le règlement Benchmark, visant à passer à un EURIBOR dit « Hybride », a été finalisée au mois de novembre 2019.

S'agissant du LIBOR, à ce stade, des taux alternatifs dits « risk free rates » ont été définis pour le LIBOR GBP, USD, CHF et JPY. Cependant, des travaux sont toujours en cours pour définir les modalités de



transition.

Dès le premier semestre 2018, Natixis s'est dotée d'une structure projet chargée d'anticiper les impacts associés à la réforme des indices de référence, d'un point de vue juridique, commercial, financier, risque, système et comptable. Une gouvernance impliquant les 4 métiers de Natixis a été mise en place pour analyser les aspects opérationnels.

Au cours de l'année 2019, les travaux se sont concentrés sur la réforme de l'Euribor et la transition de l'Eonia vers l'€STR. En 2020, s'est ouverte une phase, plus opérationnelle autour de la transition et la réduction des expositions aux taux de référence susceptibles de disparaître. Elle inclut l'utilisation des nouveaux indices, la remédiation du stock ainsi qu'une communication plus active avec les clients de la banque.

Concernant les aspects comptables :

- des amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 ont été publiés par l'IASB au mois de septembre 2019 sur les sujets liés à la couverture. Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 9 prévoient des exceptions applicables de façon temporaire aux exigences prévues par ces normes en matière de comptabilité de couverture tandis que les amendements à la norme IFRS 7 exigent, pour les relations de couverture auxquelles sont appliquées ces exceptions, des informations sur l'exposition des entités à la réforme IBORs, sur leur façon de gérer la transition aux taux de référence alternatifs ainsi que sur les hypothèses ou jugements importants qu'elles ont retenus pour appliquer ces amendements. L'objectif visé par l'IASB, au travers de ces amendements, est de permettre aux entités d'éviter la rupture de relations de couverture résultant des incertitudes associées à la réforme IBORs pendant la période précédant la transition aux taux de référence alternatifs.
- l'IASB a publié le 9 avril 2020, un projet de texte pour traiter des sujets découlant du remplacement des taux benchmark par leur taux de référence alternatif. Cet exposé sondage vise à amender les dispositions des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur les modifications des actifs financiers et passifs financiers (y compris les dettes liées aux contrats de location) en lien ou non avec la mise en force de clauses contractuelles existantes (ie clauses de « fallback »), la comptabilité de couverture et les informations à publier. Un texte définitif, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec une application anticipée permise, est attendu d'ici le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020. Natixis envisage d'appliquer par anticipation ce futur texte dès le 31 décembre 2020.

De façon plus détaillée, ce projet d'amendements prévoit notamment :

- Concernant les modifications des actifs et passifs financiers qui seraient directement induites par la réforme et définies de telle sorte que la base de calcul des cash flows contractuels soit économiquement équivalente à la base de calcul utilisée immédiatement avant modification, d'appliquer des dispositions prévues par les normes IFRS 9 et IFRS 16 pour ré-estimer les cash flows des instruments financiers indexés sur un taux variable. Cela signifie, pour les actifs et passifs financiers (hors dettes de location) une révision prospective du taux d'intérêt effectif et, pour les passifs financiers relatifs aux contrats location, une révision prospective de la dette de loyer incluant une modification du taux d'actualisation pour tenir compte du passage au taux de référence alternatif. L'application de ces dispositions sera ainsi sans effet, en date de transition, sur le compte de résultat.
- Concernant la comptabilité de couverture, le projet d'amendements introduit de nouvelles exceptions aux critères d'application de la comptabilité de couverture prévus par les normes IFRS 9 et IAS 39 visant à éviter la rupture de relations de couverture.

## NOTE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 2.1 Évolution du périmètre de consolidation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Les principales évolutions de périmètre intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont les suivantes :

#### 2.1.1 Banque de Grande Clientèle

- Sortie de périmètre
  - Déconsolidation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 de Trez Commercial Finances Limited Partnership suite au passage sous les seuils de consolidation.
- Variation du pourcentage d'intérêts
  - Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, le taux de détention de Natixis Coficiné est passé de 99,9% à 100% suite au rachat d'actions aux fondateurs.

#### 2.1.2 Gestion d'Actifs et de Fortune

- Entrée de périmètre
  - Création et consolidation au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 de Loomis Sayles Operating Services LLC, destinée au support opérationnel des activités de gestion d'actifs (prestations de services, infrastructure IT).
- Sortie de périmètre
  - Déconsolidation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 du fond Thematics Meta Fund, suite au passage sous les seuils de consolidation.
- Variations du pourcentage d'intérêts
  - Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, les managers de DNCA ont exercé, des options de vente sur une partie de leurs titres DNCA Finance et DNCA Management. A la suite de ces opérations, le taux d'intérêt de Natixis IM dans DNCA Finance et ses filiales (DNCA Courtage, DNCA Luxembourg et DNCA Finance succursale Milan) est de 85%, et le taux d'intérêts dans DNCA Management de 100% ;
  - Pour rappel, la société Vauban IP a été co-fondée fin 2019 par ses associés-gérants (détenant 18,6% du capital) et Natixis IM (détenant 81,4% du capital) dans le cadre du spin-off de l'activité Infrastructure de Mirova. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, la part des associés-gérants a progressé de 20% afin d'aboutir à la répartition capitalistique cible de l'opération. La part de Natixis IM dans Vauban est ainsi passée de 81,4% à 61,4% ;
  - Dorval Finance : des rachats de parts ont été réalisés à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 auprès des managers de la structure dans le cadre de l'exercice de leurs options de vente. Suite à ces opérations, le taux de contrôle et d'intérêts de Natixis IM dans Dorval sont passés à 88,7% ;
  - Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, une partie de la seed money investie dans le fonds Thematics AI and Robotics a été remboursée. A la suite de cette opération, le taux de Natixis IM dans le fonds est passé à 31%.



- Restructurations

- NIM a procédé à une simplification de l'organigramme des sociétés holding de l'AM aux Etats-Unis.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Natixis U.S. Holdings, Inc. a absorbé Natixis Investment Managers LLC, holding détenant une participation non significative (1%) dans Natixis Investment Managers L.P, société dont le capital résiduel (99%) était par ailleurs intégralement détenu par Natixis U.S. Holdings Inc. Dans le cadre de cette opération, Natixis U.S. Holdings Inc. a été transformée en limited liability company (LLC), puis a été renommée Natixis Investment Managers U.S. Holdings LLC.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Natixis Investment Managers L.P. a absorbé Natixis Investment Managers Holdings LLC, holding détenant indirectement une participation non significative (1% à 2%) dans les différents affiliés américains (Loomis, Harris, AEW Capital Management, Vaughan Nelson...), affiliés dont le capital résiduel était par ailleurs intégralement détenu par Natixis Investment Managers L.P. Dans le cadre de cette opération, Natixis Investment Managers L.P. a été transformée en limited liability company (LLC), puis a été renommée Natixis Investment Managers LLC.

Le 15 mars 2020, Natixis ASG Holdings Inc. a absorbé Alternative Strategies Group LLC, sa société fille qu'elle détenait à 100%. Alternative Strategies Group LLC jouait jusqu'alors le rôle de holding d'AlphaSimplex Group LLC, dont elle détenait l'intégralité du capital.

### 2.1.3 Assurances

- Sortie de périmètre

- Déconsolidation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 du fond Sélection Protection 85 suite au passage sous les seuils de consolidation.

### 2.1.4 Paiements

- Variation du pourcentage d'intérêts

- Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, le taux de détention de Payplug est passé de 99,1% à 99,4% suite au rachat d'actions aux fondateurs.

### 2.1.5 Coface

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Coface est consolidée selon de la méthode de la mise en équivalence (cf. faits marquants).

## 2.2 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont affectés, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT comprenant l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable.

Dans le contexte de la crise sanitaire, un test d'impairment a été réalisé au 30 juin 2020 sur l'ensemble des écarts d'acquisition.

La détermination des valeurs d'utilité a reposé principalement sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs des UGT (i.e. méthode Discounted Cash Flows (DCF)) tels qu'ils résultent des dernières prévisions de résultat des métiers réappréciées dans le contexte de la crise au premier semestre 2020.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- Flux futurs estimés : données prévisionnelles issues des dernières prévisions de trajectoire pluriannuelle de résultat des métiers ;
- Taux de croissance à l'infini : le taux à l'infini a été ramené à 2,0 % (vs 2,5% précédemment) dans un contexte incertain pour l'ensemble des valorisations ;
- Taux d'actualisation : utilisation d'un taux différencié par UGT : 8,9% pour la Gestion d'actifs et de fortune (9,1% au 31 décembre 2019), 11,2% pour la BGC (11,4% au 31 décembre 2019), 10,4% pour l'Assurances (10,6% au 31 décembre 2019) et 6,9% pour les Paiements (6,9% au 31 décembre 2019).

Les taux d'actualisation ont été déterminés en prenant en compte :

- Pour les UGT Assurances et Paiements, le taux sans risque OAT 10 ans moyenné sur une profondeur de 10 ans ;
- Pour les UGT Gestion d'actifs et de fortune et Banque de grande clientèle, la moyenne de l'OAT 10 ans et US 10 ans, moyennées sur une profondeur de 10 ans. Une prime de risque calculée sur la base d'un échantillon de sociétés représentatives de l'UGT est ensuite ajoutée à ces taux.

Pour la BGC, dans un contexte très incertain (impact de la crise sur les activités de marché et de crédit, évolutions réglementaires...) rendant la valorisation par la méthode DCF insuffisamment pertinente pour cette UGT au 30 juin 2020, le test de dépréciation a été complété par une méthode de valorisation par multiples sur le périmètre de l'activité M&A (qui porte l'intégralité des écarts d'acquisition au 30 juin 2020), cette approche étant privilégiée.

Ces tests n'ont pas conduit à comptabiliser de dépréciation au 30 juin 2020.

Une augmentation de 30 bp des taux d'actualisation (hypothèse basée sur la variabilité annuelle historique observée sur un an à partir des données historiques 2012-2019) associée à une diminution de 50 bp des taux de croissance à l'infini contribuerait à minorer la valeur d'utilité des UGT de :

- ✓ - 9% pour l'UGT Gestion d'actifs et de fortune ;
- ✓ - 14% pour l'UGT Banque de grande clientèle ;
- ✓ - 7% pour l'UGT Assurance ;
- ✓ - 10% pour l'UGT Paiement.

Sans conséquence sur les conclusions du test de dépréciation.

De même, la sensibilité des flux futurs des plans d'affaires des métiers à la variation des hypothèses clés n'affecte pas de façon significative la valeur recouvrable des UGT :

- Pour la Gestion d'actifs et de fortune, une baisse de 10% des marchés « actions » (baisse uniforme sur l'ensemble des années) engendrerait un impact négatif limité à -5% sur la valeur recouvrable de l'UGT et n'amènerait pas à constater de dépréciation. Par ailleurs, au titre de la sensibilité, un scénario stressé des plans d'affaires, portant par exemple sur la contribution des affiliés, n'entraînerait pas de dépréciation ;
- Pour la Banque de grande clientèle, la sensibilité au dollar ou au renchérissement du coût de liquidité aurait un impact limité sur le produit net bancaire et n'amènerait pas à constater de dépréciation ;
- Pour l'Assurance :
  - o Le facteur de sensibilité principal pour l'assurance-vie est l'évolution des taux d'intérêt et des marchés, mais différentes mesures sont mises en œuvre pour en atténuer les impacts

- (diversification des placements, réserves, couverture actions ...). De ce fait, l'impact sur le compte de résultat est limité et n'affecterait pas significativement la valorisation de l'UGT ;
- Concernant l'assurance non vie, le vecteur principal de sensibilité est le niveau de sinistralité, mesuré notamment à travers le ratio combiné. Ce dernier est fixé à un niveau inférieur à 94% dans le cadre du plan stratégique New Dimension. Une dégradation d'un point de ce ratio sur l'ensemble des années conduirait à une baisse limitée de 3% de la valeur de l'UGT, sans incidence en termes de dépréciation ;
- Pour les Paiements, en termes d'activité, le business model du pôle est diversifié avec d'une part un métier historique de paiements pour les réseaux du Groupe BPCE qui montre une grande récurrence de volume d'activité à travers les années (et une forte dynamique des paiements électroniques), et, d'autre part, un portefeuille de Fintechs dont les produits offerts à la clientèle Groupe et externe sont multiples (titres dématérialisés, merchant solutions, e-commerce, solutions pour les comités d'entreprise...). Ce business model induit une plus faible volatilité dans l'évolution des résultats.

### 2.3 Participation dans les entreprises mises en équivalence

La norme IFRS 11 distingue deux types de partenariats : les coentreprises et les activités conjointes. Les coentreprises sont des partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Elles sont consolidées par mise en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable de la participation dans les comptes du détenteur, la quote-part d'intérêt de Natixis dans les capitaux propres et le résultat de l'entité détenue. Les titres sont inscrits pour cette valeur réévaluée à l'actif du bilan consolidé, au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence ». La différence entre la valeur historique des titres et leur valeur réévaluée est comptabilisée au passif du bilan dans les « Capitaux propres part du groupe » et au résultat dans les postes de « Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et « Quote-part de gains ou pertes directement comptabilisées en capitaux propres sur entités mises en équivalence » dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global. L'écart d'acquisition lié à des coentreprises est inclus dans la valeur comptable.

Ces participations sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est alors enregistrée sur la ligne « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » du compte de résultat consolidé (cf. faits marquants et note 4.9).

### 2.4 Entités destinées à être cédées

Le total des actifs et des passifs des entités contrôlées destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, constitue des actifs et passifs non courants présentés de manière distincte sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé.

Un groupe destiné à être cédé peut-être un groupe d'UGT, une UGT ou une partie d'UGT. Le groupe peut inclure des actifs et des passifs de l'entité y compris des actifs courants, des passifs courants ainsi que des actifs exclus des dispositions de la norme IFRS 5 en matière d'évaluation. Dès lors qu'un actif non courant dans le périmètre d'IFRS 5 en matière d'évaluation, fait partie d'un groupe destiné à être cédé, les dispositions de la norme IFRS 5 en matière d'évaluation s'appliquent au groupe dans son ensemble, de sorte que le groupe est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur nette des coûts de cession.

Au 30 juin 2020, la quote-part de capital de 29,5 % de Coface, cédée à Arch Capital Group (cf. note Faits marquants), a été traitée sous IFRS 5 et est présentée dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les titres ont été évalués sur la base du prix de cession sous déduction des frais de cession directement rattachés à l'opération.

## NOTE 3 INCIDENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES COMPTES

La propagation rapide de la pandémie de Covid-19 à l'ensemble de la planète a conduit la plupart des pays touchés, à prendre des mesures de confinement envers la population, réduisant ainsi fortement l'activité, ce qui a entraîné une dégradation de la situation économique de nombreux secteurs d'activité ainsi qu'une forte perturbation des marchés financiers.

Dans ce contexte, de nombreuses entreprises connaissent des difficultés de trésorerie et Natixis accompagne ses clients à traverser cette crise en participant notamment à la mise en œuvre de certaines mesures de soutien à l'économie décidées par l'Etat (cf. note 3.1 ci-dessous).

La récession économique a également amené Natixis à modifier le scénario central sur la base duquel elle détermine le niveau des pertes attendues de ses expositions (cf. note 3.2 ci-dessous), afin d'estimer au mieux, et en dépit d'un haut niveau d'incertitude, les répercussions des événements actuels sur le risque de défaut à un an ou bien à terme de ses encours financiers. Le coût du risque s'est ainsi accru au cours du premier semestre 2020. Il s'élève à 482,5 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 141,0 millions d'euros au 30 juin 2019.

La propagation de la crise sanitaire à l'économie réelle ainsi qu'à la sphère financière a également affecté la valorisation de certains produits (cf. note 3.3 ci-dessous)

En dépit des incertitudes pesant sur l'évolution du contexte économique, Natixis a par ailleurs réalisé des tests de dépréciation des écarts d'acquisition pour l'ensemble de ces UGT (cf. note 3.4 ci-dessous et note 2.2).

Par ailleurs, la pandémie du Covid-19 a un impact sur le résultat du 1<sup>er</sup> semestre de BPCE IARD, société mise en équivalence à 50%, en raison de la dégradation de la sinistralité sur la garantie pertes d'exploitation des restaurateurs. De ce fait, et en tenant compte des impacts de la réassurance, la contribution de l'entité au résultat net consolidé du semestre est limitée à +0,5 M€.

### 3.1 Mesures de soutien de l'économie

Des mesures de soutien de l'économie ont été prises au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 faisant intervenir les établissements de crédit :

#### 3.1.1 Prêts garantis par l'Etat

Le prêt garanti par l'Etat (PGE) est un dispositif de soutien mis en place en application de l'article 6 de la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 et de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement à partir du 16 mars 2020 par le gouvernement français afin de répondre aux besoins de trésorerie des sociétés impactées par la crise sanitaire Covid-19. Les caractéristiques des PGE (objet, rémunération) sont communes à toutes les banques.

Le PGE est un prêt de trésorerie d'un an qui comporte un différé d'amortissement sur cette durée. Les sociétés bénéficiaires pourront décider, à l'issue de la première année, d'amortir le PGE sur une durée de 1 à 5 années supplémentaires.

Pour les sociétés éligibles, le montant du PGE est plafonné, dans le cas général, à 25% du chiffre d'affaires de la société. Le PGE bénéficie d'une garantie de l'Etat à hauteur de 70 à 90%, selon la taille de l'entreprise, les banques conservant ainsi la part du risque résiduelle. La garantie de l'état couvre un pourcentage du montant du capital, intérêts et accessoires restant dus de la créance jusqu'à la déchéance de son terme, sauf à ce qu'elle soit appelée avant lors d'un événement de crédit.

Au 30 juin 2020, 44 dossiers de PGE ont été octroyés par Natixis pour un encours versé de 972 millions d'euros (dont 392 millions d'euros pour le secteur transport aéronautique, 117 millions d'euros pour le secteur

commerce de détail et 80 millions d'euros pour le secteur de l'hôtellerie restauration) et les garanties reçues de l'Etat associées s'élèvent à 846 millions d'euros.

Les engagements non encore tirés s'élèvent à 1 470 millions d'euros (dont 1 000 millions d'euros pour le secteur de la construction automobile et 391,7 millions d'euros pour le secteur du transport aéronautique).

La rémunération des PGE correspond à la contrepartie de la valeur temps et du risque de crédit associé au principal. La pénalité de remboursement anticipé est nulle ou fixée de manière raisonnable contractuellement et les conditions de prorogation ne sont pas fixées par anticipation mais revues lors de la prorogation en fonction des conditions de marché.

Compte tenu des caractéristiques décrites supra, les PGE répondent aux critères solely payment of principal and interest – SPPI (cf. note 6.1.2 au chapitre 5.1 « *Eléments financiers - comptes consolidés et annexes* » du document d'enregistrement universel 2019). Ils sont comptabilisés dans la catégorie des « créances au coût amorti » puisqu'ils sont détenus dans un modèle de gestion de collecte dont l'objectif est de détenir les prêts pour en collecter les flux de trésorerie (cf. note 6.1.3 au chapitre 5.1 « *Eléments financiers - comptes consolidés et annexes* » du document d'enregistrement universel 2019). Lors des arrêts ultérieurs, ils seront évalués au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif.

La garantie de l'état répond à la définition IFRS d'une garantie financière en raison du respect du principe indemnitaire. La commission de garantie payée à l'octroi du crédit par Natixis à l'Etat, est comptabilisée en résultat de manière étalée sur la durée initiale du PGE selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif, et est présentée dans le poste « Marge d'intérêt ».

A noter que l'octroi d'un PGE à une contrepartie donnée ne constitue pas à lui seul un critère de dégradation du risque, devant conduire à un passage en statut 2 ou 3 des autres encours de cette contrepartie.

### **3.1.2 Report d'échéances de crédit (moratoires) et autres restructurations**

Dans le contexte de la crise du Covid-19, Natixis a été amenée à accorder des concessions revêtant différentes formes (suspensions temporaires d'échéances, rééchelonnement....) à certains de ses clients, afin de les aider à surmonter les difficultés de trésorerie temporaires induites par la crise. Une analyse au cas par cas a été menée afin de déterminer si les difficultés financières rencontrées par le client n'étaient que contextuelles et passagères et si la restructuration opérée permettrait à la contrepartie de traverser la crise sans remettre en cause sa capacité à honorer ses accords contractuels à maturité. Ainsi, l'octroi individuel de moratoires ou autres concessions n'a pas entraîné de façon systématique le classement de ces encours en « encours restructurés ayant fait l'objet d'une concession ».

Il est par ailleurs précisé que Natixis n'a pas accordé de moratoires de « masse » (ou « généraux »), c'est-à-dire de moratoires proposés de façon large à un ensemble de clients sans conditions spécifiques.

Au 30 juin 2020, 179 dossiers ont fait l'objet d'un moratoire pour un encours brut comptable de 2 286 millions d'euros (dont 703 millions d'euros pour le secteur des financements immobiliers, 310 millions d'euros pour le secteur des producteurs de métaux non ferreux et 156 millions d'euros pour le secteur du transport routier). Parmi, ces dossiers, seul 1 dossier est classé en encours restructurés ayant fait l'objet d'une concession pour un montant de 7,6 millions d'euros.

Les provisions liées à ces dossiers restructurés s'élèvent à 17,2 millions d'euros au 30 juin 2020.





### **3.2 Dépréciation des actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres, et provisionnement des engagements de financement et de garantie**

Afin de déterminer le montant des pertes attendues aux 30 juin pour l'ensemble de ses expositions éligibles au provisionnement, Natixis a appliqué la méthodologie relative aux dépréciations ou provisions pour pertes de crédits attendues décrite en note 6.3 au chapitre 5.1 « *Eléments financiers - comptes consolidés et annexes* » du document d'enregistrement universel 2019, en y apportant toutefois des évolutions, afin de prendre en compte les recommandations publiées dans le contexte de la crise sanitaire par les normalisateur et autorités de contrôle :

#### **- Détermination d'un nouveau scénario central**

Natixis a défini un nouveau scénario central, pondéré à 100%, à horizon trois ans s'appuyant sur les anticipations macro-économiques et financières publiées par la BCE pour la zone Euro, le 4 juin 2020.

Ce nouveau scénario repose sur un ensemble d'hypothèses-clés relatives à l'évolution future de la pandémie ainsi qu'aux mesures d'endiguement et au comportement des ménages et des entreprises.

Ce scénario est basé sur les durées et les modalités de confinement observées dans les pays considérés et sur une reprise partielle et progressive avec un retour à 75-80% du niveau de production normal au troisième trimestre 2020 et à près de 95-100% au quatrième trimestre 2020 selon les pays de la zone Euro.

Les données macro-économiques sont calculées en estimant la perte directe d'activité liée à la crise sanitaire. Des hypothèses de baisse d'activité basées sur des informations disponibles en temps réel ont été formulées par secteur. En terme de croissance annuelle, un mois de confinement strict supprime environ 3 points de PIB de la croissance annuelle.

Une fois le rattrapage intervenu au second semestre 2020, il est anticipé suivant ce scénario que la seconde vague de répercussions de la crise sur l'emploi et sur la situation des entreprises va freiner la croissance et qu'en 2021, le PIB de la zone euro retrouvera un taux de croissance trimestriel « normalisé » (soit 0,3% par trimestre en France). Fin 2021, le PIB restera toutefois inférieur à son niveau du quatrième trimestre 2019.

Concernant les variables financières, le scénario est construit sur la base des quatre principales hypothèses suivantes :

- Maintien des taux directeurs inchangés en Europe et aux États-Unis sur les trois années du scénario ;
- Des indices actions intégrant des niveaux inchangés à la fin de l'année 2020, puis une augmentation de 3,4% en 2021 en Europe et + 1,5% en 2022 et en 2023 ;
- Une remontée légère et progressive de l'écart Euribor 3mois - Swap 10 ans ;
- Un niveau de primes de risque sur le marché obligataire qui restera relativement élevé, compte tenu de l'augmentation des besoins en obligations d'État et de la dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.

Ces différentes variables ont été déclinées plus finement par secteur d'activité pour les grands secteurs avec lesquels Natixis est en relation.

#### **- Evolution du dispositif de provisionnement de façon à mieux prendre en compte la dimension sectorielle**

Les variables macro-économiques et financières du scénario permettent de construire de nouvelles matrices de transition de notation et les probabilités de défaut (PD) associées qui reflètent et respectent la globalité du scénario mais n'apportent pas une différenciation suffisamment fine suivant les secteurs d'activité. Pour renforcer et affiner le dispositif, un ajustement sectoriel sur les PD a été défini en s'appuyant sur l'appréciation de la notation des secteurs économiques à horizon 6-12 mois. La PD moyenne « forward looking » pondérée



du secteur, issue des matrices de transition est comparée et ajustée pour converger vers la PD équivalente à l'anticipation de la notation du secteur.

L'ajustement sectoriel des probabilités de défaut, opéré au 30 juin 2020, se substitue au plan méthodologique à l'utilisation de la variation de la note du secteur en tant que critère de suivi de la dégradation du risque. Cette approche plus fine permet de mieux prendre en compte la dimension sectorielle dans l'appréciation du risque de crédit en renforçant la discrimination liée à la notation des contreparties. Elle permet également d'atténuer l'effet pro-cyclique de la méthodologie précédente qui consistait à déclasser systématiquement en Statut 2 tous les contrats des contreparties d'un secteur dont la notation s'était dégradée au-delà d'un certain seuil.

Un test de sensibilité du coût du risque a par ailleurs été conduit. Ce dernier ferait notamment état d'une baisse du PIB français de c. 10% en 2020 et une remontée de 5% en 2021 et d'hypothèses sévères concernant les secteurs d'expertise de Natixis : prix du pétrole aux alentours de 40 dollars le baril et haicruts significatifs sur les prix des actifs réels (par exemple de l'ordre de 45% sur les avions et de l'ordre de 15% sur l'immobilier). Dans un tel scénario, le coût du risque (en pb) sur l'ensemble de l'année 2020 pourrait être en ligne ou modérément supérieur, avec celui observé au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Enfin, concernant les expositions aux secteurs les plus touchés par la crise du Covid 19, les encours comptables bruts classés en prêts et créances à la clientèle du secteur Pétrole et Gaz s'élèvent au 30 juin 2020 à 9,0 Md€ dont environ 2,7 Md€ sur les producteurs indépendants plus sensibles à la variation des cours des matières premières (dont 1,0 Md€ aux Etats-Unis, portefeuille dont la sortie a été annoncée le 18 mai 2020). Pour le secteur de l'Aviation, ils s'élèvent au 30 juin 2020 à 4,4 Md€, et sont très diversifiés sur près d'une trentaine de pays (dont aucun n'ayant un poids supérieur à 25% des expositions), largement sécurisée. Enfin, concernant le secteur du Tourisme, les encours s'élèvent au 30 juin 2020 à 0,9 Md€, essentiellement sur la région EMEA et principalement constitués de leaders de l'industrie, avec un taux d'expositions non-performantes limité à 2%.

### **3.3 Juste valeur des actifs financiers impactés par la crise sanitaire**

Compte tenu des effets de la crise sanitaire du Covid-19 sur les marchés financiers, la valorisation de certains produits a été affectée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 par l'illiquidité des marchés.

Dans ce contexte, les activités de BGC ont été exposées à des effets de remarquage significatifs de certains paramètres de valorisation comme par exemple la composante « dividende » :

- L'annonce par un certain nombre d'entreprises de la suspension de leurs dividendes, a conduit à un quasi-effacement d'une majorité de dividendes court terme et s'est également traduite dans les valeurs de consensus utilisées pour le remarquage de ce paramètre ;
- En raison d'un environnement de marché stressé ayant généré d'importantes fluctuations, le paramètre « volatilité » a également fait l'objet d'un remarquage sur la totalité des opérations concernées.

Les revenus de Natixis au cours du 1<sup>er</sup> semestre ont été directement affectés par cette situation (voir 3.5 ci-dessous)

Les participations détenues dans des fonds de capital investissement non cotés (portefeuille de seed money) sont évaluées suivant les règles de l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV) Guidelines) qui sont également recommandées par Invest Europe.

Dans le contexte de la crise sanitaire, Natixis a procédé à une revue exhaustive de son portefeuille qui a conduit à constater des pertes de valeur au 1<sup>er</sup> semestre 2020 (voir 3.5 ci-dessous).



### 3.4 Ecarts d'acquisition

Bien que constituant un événement important dans l'environnement d'une entité, la crise sanitaire du Covid19 ne constitue pas à elle seule un indicateur objectif de dépréciation. Cependant, compte tenu de la propagation de la crise sanitaire à l'économie réelle et au marché financier, des tests de dépréciation des UGT ont été réalisés au 30 juin 2020 et sont présentés en note 2.2.

### 3.5 Tableau récapitulatif des principaux impacts de la crise du Covid 19

En millions d'euros	1er semestre 2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>(396)</b>
<b>Effets marquage portefeuille <i>seed money</i></b>	<b>(51)</b>
- listé	(7)
- non-listé	(44)
<b>Effets marquage de dividende sur les produits Actions</b>	<b>(273)</b>
<b>Impact CVA / DVA <sup>(1)</sup></b>	<b>(54)</b>
<b>Impact FVA <sup>(2)</sup></b>	<b>(18)</b>
<b>Coût du risque <sup>(3)</sup></b>	<b>(325)</b>
<b>Impact total en résultat avant impôt</b>	<b>(721)</b>

<sup>(1)</sup> résultat du desk de XVA, y compris variation de valeur des instruments de couverture

<sup>(2)</sup> part de l'impact FVA couvert par la Gestion Financière

<sup>(3)</sup> coût du risque lié aux effets de la crise du Covid19 tels que impact des provisions IFRS9 sur encours sains, provisionnement des fraudes, des contreparties évoluant dans le secteur aérien

## NOTE 4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 Marge d'intérêt

Les postes « Intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres de dettes comptabilisés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » et « coût amorti », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).

Ce poste comprend également les intérêts des instruments dérivés de couverture.

De plus, les produits d'intérêts comprennent les intérêts des instruments de dettes non basiques non détenus dans un modèle de transaction (classés par défaut en instruments à la juste valeur par résultat).

En millions d'euros	30/06/2020			30/06/2019		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
<b>Actifs et passifs financiers au cout amorti</b>	<b>1 238</b>	<b>(807)</b>	<b>431</b>	<b>1 697</b>	<b>(1 441)</b>	<b>256</b>
Banque Centrale	63	(18)	45	178	(57)	121
Intérêts sur titres	57	(52)	5	45	(39)	7
Créances, prêts et emprunts	1 118	(371)	748	1 474	(798)	675
Sur les établissements de crédit	116	(262)	(146)	158	(549)	(390)
Sur la clientèle	1 000	(108)	892	1 312	(249)	1 063
Location financement	2	0	2	3	0	3
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	0	(360)	(360)		(538)	(538)
Passifs locatifs	0	(7)	(7)		(10)	(10)
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>63</b>		<b>63</b>
Intérêts sur titres	39	0	39	63		63
Prêts ou créances	0	0	0	0		0
<b>Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>31</b>		<b>31</b>
Prêts ou créances	21	0	21	19		19
Intérêts sur titres	15	0	15	12		12
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>149</b>	<b>(205)</b>	<b>(56)</b>	<b>165</b>	<b>(222)</b>	<b>(57)</b>
<b>Total</b>	<b>1 463</b>	<b>(1 012)</b>	<b>451</b>	<b>1 955</b>	<b>(1 663)</b>	<b>292</b>

### 4.2 Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions de fiducie ou d'activité analogues sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom de particuliers, de régimes de retraite, ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

Pour certains fonds gérés par les affiliés de Natixis Investment Managers, il est prévu, par des dispositions contractuelles reprises dans leurs prospectus, de rémunérer l'éventuelle surperformance du fonds par le versement d'une commission dite « commission de performance ».

En millions d'euros	1er semestre 2020			1er semestre 2019		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Opérations avec les établissements de crédit	4	(12)	(9)	5	(14)	(9)
Opérations avec la clientèle	240	11	251	256	11	267
Opérations sur titres	43	(113)	(70)	39	(61)	(22)
Opérations sur moyens de paiement	223	(32)	192	229	(31)	198
Prestations de services financiers	91	(257)	(166)	109	(302)	(193)
Opérations de fiducie <sup>(1)</sup>	1 618		1 618	1 840		1 840
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	154	(61)	93	113	(108)	5
Autres <sup>(2)</sup>	50	(560)	(510)	71	(653)	(582)
<b>Total <sup>(3)</sup></b>	<b>2 423</b>	<b>(1 024)</b>	<b>1 399</b>	<b>2 662</b>	<b>(1 158)</b>	<b>1 504</b>

(1) Dont commissions de performance pour 71 millions d'euros dont 63 millions d'euros pour la zone europe et 8 millions d'euros pour l'Amérique du nord au 30 juin 2020 contre 170 millions d'euros dont 158 millions d'euros pour la zone europe et 12 millions d'euros pour l'Amérique du nord au 30 juin 2019 ;

(2) Dont des commissions nettes de -552 millions d'euros au 30 juin 2020 contre -640 millions d'euros au 30 juin 2019 concernant les activités d'assurance, dont les produits correspondant sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » ;

(3) Au 30 juin 2019, Coface a contribué aux commissions nettes pour -65,4 millions d'euros (dont +30,1 millions d'euros en produits et -95,5 millions d'euros en charges principalement sur la ligne Autres).

### 4.3 Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur les actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction, à la juste valeur sur option ou devant être évalués à la juste valeur. Ce poste comprend également les intérêts générés par ces instruments, à l'exception de ceux présentés en marge d'intérêts.

La ligne « Dérivés de couverture » comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts exclus, classés en couverture de juste valeur, ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie.

En millions d'euros	1er semestre 2020	1er semestre 2019
<b>Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture</b>	<b>359</b>	<b>1 195</b>
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction <sup>(2)</sup>	(652)	3 519
dont Instruments Dérivés hors couverture	4 233	295
Gains et pertes nets sur les actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le résultat	(144)	159
Gains et pertes nets sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	1 109	(2 567)
Autres	46	84
<b>Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert</b>	<b>7</b>	<b>(10)</b>
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	7	(10)
Variation de la couverture de juste valeur	(103)	(169)
Variation de l'élément couvert	110	160
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>366</b>	<b>1 185</b>

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts

(2) La ligne « Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction » inclut :

- Les réflexions appliquées à la juste valeur des CDS conclus avec les monolines : une augmentation du stock de réflexion est enregistrée au 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour 15,9 millions d'euros contre une diminution du stock de réflexion de 4 millions d'euros (produit) au cours 1<sup>er</sup> semestre 2019 (hors impact change), portant le stock total de réflexion à 41 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 19 millions d'euros au 30 juin 2019 ;

- Au 30 juin 2020, un ajustement de valeur constaté sur la valorisation passive des dérivés au titre du risque de crédit propre (DVA) de 17,7 millions d'euros (produit) contre un produit de -23,3 millions au 30 juin 2019. Par ailleurs, l'ajustement de valeur concernant l'évaluation du risque de contrepartie (CVA) des actifs financiers est de -110,2 millions d'euros (charge) au 30 juin 2020 contre un produit de 12,1 millions d'euros au 30 juin 2019 ;

- L'ajustement du coût de financement (« Funding Valuation Adjustment » FVA) inclus dans la valorisation des dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés est également enregistré sur cette ligne pour un montant de -45,2 millions d'euros (charge) au 30 juin 2020 contre 17,1 millions d'euros (produit) au 30 juin 2019 ;

#### 4.4 Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les gains et pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres comptabilisés en résultat net au cours de la période. Ils comprennent essentiellement :

- les résultats de cession des instruments de dettes nets des effets de couverture ;
- les dividendes des instruments de capitaux propres.

En millions d'euros	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Gains nets sur les instruments de dettes	9	3
Gains nets sur les instruments de capitaux propres (dividendes)	22	10
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>13</b>

Les gains et pertes latents comptabilisés au cours de la période sont présentés dans l'état du « résultat net et des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti

Ce poste comprend les plus et moins-values résultant de la décomptabilisation de titres de dette ou des prêts et créances comptabilisés au coût amorti, y compris les effets de couverture.

Les gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti comprennent notamment, au 30 juin 2020, les pertes constatées suite aux cessions de prêts au coût amorti pour -4,8 millions d'euros (-5,0 millions d'euros au 30 juin 2019) et les gains constatées suite aux cessions de titres de dettes au coût amorti pour +1,5 millions d'euros (perte de -1,0 million d'euros au 30 juin 2019).

#### 4.6 Autres produits et charges

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

En millions d'euros	1er semestre 2020			1er semestre 2019		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location simple	18		18	9		9
Autres produits et charges accessoires	103	(95)	8	96	(66)	30
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>121</b>	<b>(95)</b>	<b>26</b>	<b>105</b>	<b>(66)</b>	<b>39</b>

(1) Dont la Contribution des assureurs au fond de solidarité des TPE dans le cadre de la crise du COVID19 pour -13,9 millions d'euros au 30 juin 2020.

#### 4.7 Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à prestations définies) ou encore les paiements sur base d'actions, conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

En millions d'euros		1er semestre 2020	1er semestre 2019
<b>Frais de personnel</b>	Salaires et traitements	(1 179)	(1 391)
	<i>dont paiements en actions</i> <sup>(1)</sup>	(8)	(35)
	Avantages de retraite et autres avantages à long terme	(78)	(104)
	Charges sociales	(268)	(306)
	Intéressement et participation	(37)	(69)
	Impôts et taxes liés aux rémunérations	(58)	(70)
	Autres	(4)	8
<b>Total Frais de personnel</b>		<b>(1 624)</b>	<b>(1 932)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	Impôts et taxes <sup>(2)</sup>	(259)	(251)
	Services extérieurs	(787)	(897)
	Autres	(6)	(20)
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>		<b>(1 052)</b>	<b>(1 168)</b>
<b>Total</b> <sup>(3)</sup>		<b>(2 676)</b>	<b>(3 100)</b>

(1) Le montant de l'étalement comptabilisé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020, concernant les plans de fidélisation et de performance, comprend une charge de 4 millions d'euros (contre 28,1 millions d'euros au 30 juin 2019) pour la partie de la rémunération réglée en trésorerie et indexée sur la valeur de l'action Natixis et un complément de charges de 3,3 millions d'euros (contre 5,8 millions d'euros au 30 juin 2019) pour la partie de la rémunération réglée en actions Natixis ;

(2) Dont la Contribution au fonds de résolution unique (FRU) de 165,2 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 169,7 millions d'euros au 30 juin 2019 ; Dont la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) de 40,7 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 33,2 millions d'euros au 30 juin 2019 ;

(3) Au 30 juin 2019, Coface a contribué au total des charges d'exploitation à hauteur de -234,2 millions d'euros.

Par ailleurs, les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles comprennent 5 millions d'euros d'amortissement accélérés concernant les agencements d'immeubles qui doivent être libérés.

#### 4.8 Coût du risque

Ce poste comprend principalement les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation du risque de crédit tel que défini par IFRS 9 :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
  - instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
  - créances résultant de contrats de location ;
  - engagements de financements et de garanties donnés ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés.
- les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Ce poste enregistre également les dépréciations constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré enregistrés en actifs financiers à la juste valeur par le résultat pour un montant de 22,3 millions d'euros au 30 juin 2020.

En millions d'euros	1er semestre 2020					1er semestre 2019				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>(141)</b>	<b>129</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>(12)</b>	<b>(149)</b>	<b>130</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(19)</b>
Engagement par signature non dépréciés - Pertes de crédit attendues à 12 mois	(26)	17	0	0	(9)	(16)	14	0	0	(2)
Engagement par signature non dépréciés - Pertes de crédit attendue à maturité	(93)	75	0	0	(18)	(84)	83	0	0	0
Engagement par signature déprécié - Pertes de crédit attendue à maturité	(16)	30	0	0	14	(47)	23	(0)	0	(24)
Autres	(5)	7	(0)	0	2	(2)	10	(1)	0	7
<b>Dépréciation des actifs financiers</b>	<b>(725)</b>	<b>253</b>	<b>(3)</b>	<b>3</b>	<b>(471)</b>	<b>(369)</b>	<b>253</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>(122)</b>
Actifs financiers non dépréciés - Pertes de crédit attendues à 12 mois	(54)	29	0	0	(26)	(36)	29	0	0	(6)
Actifs financiers non dépréciés - Pertes de crédit attendue à maturité	(155)	113	0	0	(42)	(127)	122	0	0	(5)
Actifs financiers dépréciés - Pertes de crédit attendue à maturité	(516)	112	(3)	3	(403)	(206)	102	(7)	0	(111)
<b>Total</b>	<b>(866)</b>	<b>382</b>	<b>(3)</b>	<b>3</b>	<b>(482)</b>	<b>(517)</b>	<b>383</b>	<b>(8)</b>	<b>0</b>	<b>(141)</b>
dont :										
Reprises de dépréciations sans objet		382					383			
Reprises de dépréciations utilisées		136					111			
	<i>sous-total reprises :</i>	<b>518</b>				<i>sous-total reprises :</i>	<b>494</b>			
Pertes couvertes par provisions		(136)					(111)			
	<i>total reprises nettes :</i>	<b>382</b>				<i>total reprises nettes :</i>	<b>383</b>			

#### 4.9 Quote part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

En millions d'euros	30/06/2020			31/12/2019
	Valeur des participations mises en équivalence	Résultat net	Gains ou pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur des participations mises en équivalence
<b>Co-entreprises</b>	-	-	-	-
<b>Entreprises associées</b>	<b>896</b>	<b>(40)</b>	<b>(3)</b>	<b>743</b>
EDF Investment Group (EIG)	525	5	(1)	520
Coface <sup>(1)</sup>	170	(33)	(3)	-
Autres entités <sup>(2)</sup>	202	(12)	1	223
<b>TOTAL</b>	<b>896</b>	<b>(40)</b>	<b>(3)</b>	<b>743</b>

- (1) Le résultat net de Coface comprend -36,0 millions au titre de la dépréciation de la participation ;  
La valeur boursière de la participation mise en équivalence de Coface est de 112,7 millions d'euros au 30 juin 2020 ;
- (2) Le résultat net des autres entités de -12 millions d'euros comprend une dépréciation de -14,4 millions sur l'entité Adir.

Les principales données financières concernant Coface sont les suivantes :

en millions d'euros	30/06/2020
Méthode d'évaluation	Entreprise associée
<b>Dividendes reçus</b>	0
<b>Principaux agrégats</b>	
<b>Total Actif</b>	7 314
<b>Total Dettes</b>	5 398
<b>Compte de résultat</b>	
Résultat avant impôt	44
Impôts sur les bénéfices	(20)
Résultat net	24
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	122

#### 4.10 Gains et pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

En millions d'euros	1er semestre 2020			1er semestre 2019		
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL <sup>(1)</sup>	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL <sup>(2)</sup>
Résultat net de cession	(107)	(2)	(109)	616	62	678
<b>Total</b>	<b>(107)</b>	<b>(2)</b>	<b>(109)</b>	<b>616</b>	<b>62</b>	<b>678</b>

(1) Dont -111,9 millions d'euros concernant le résultat de cession de Coface constaté sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020 (cf. faits marquants) ;

(2) Dont 697,1 millions d'euros concernant la cession des entités du pôle SFS et -14,7 millions d'euros relatif à la cession de Natixis Brasil ;

#### 4.11 Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique

En millions d'euros	30/06/2020	30/06/2019
+ Résultat net- Part du groupe	(261)	1 110
+ Résultat net- Part des minoritaires	51	178
+ Impôt de l'exercice	18	379
+ Résultat des activités arrêtées		0
+ Dépréciations des écarts d'acquisition		(3)
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	40	(11)
<b>= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écart d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>(152)</b>	<b>1 653</b>
+/- Différences permanentes <sup>(1)</sup>	322	(208)
<b>= Résultat fiscal consolidé</b>	<b>170</b>	<b>1 446</b>
x Taux d'impôt théorique	32,02%	34,43%
<b>= Impôt théorique</b>	<b>(55)</b>	<b>(498)</b>
+ Impôt au taux réduit	0	(0)
+ Déficits de l'exercice limités par prudence <sup>(2)</sup>	18	(9)
+ Effets de l'intégration fiscale	18	17
+ Différence de taux d'impôt sur filiales étrangères <sup>(3)</sup>	(3)	102
+ Impôt sur exercices antérieurs et autres éléments	3	9
<b>= Charge d'impôt de l'exercice</b>	<b>(19)</b>	<b>(379)</b>
dont : impôt exigible	(119)	(242)
impôt différé	101	(137)

(1) Les différences permanentes comprennent en 2020, l'impact de la perte de contrôle du pôle Coface qui génère une moins-value non déductible de +106,2 millions d'euros et en 2019, la part de la plus-value long terme non imposable liée à la cession des entités du pôle SFS à BPCE (-454,0 millions d'euros) et



la moins-value non déductible sur la cession de Natixis Brasil (+14,7 millions d'euros), ainsi que les impacts des contributions réglementaires non déductibles fiscalement à hauteur de +114,7 millions d'euros en 2020 pour +130,0 millions d'euros en 2019 ;

- (2) Principalement constitués en 2020 par l'activation des déficits antérieurement non reconnus de la succursale de Hong Kong (+22,1 millions d'euros) ;
- (3) Cette variation provient pour l'essentiel des résultats bénéficiaires des activités de Gestion d'actifs aux Etats-Unis et en Angleterre (+26,5 millions d'euros) compensés par les pertes réalisées par certaines filiales de la BGC aux Etats-Unis et à Singapour (-29,3 millions d'euros) ;

Par ailleurs, au 30 juin 2020, les intérêts des titres super subordonnés à durée indéterminée ont généré une économie d'impôt de +20,4 millions d'euros (pas d'impacts au 30 juin 2019).

## NOTE 5 NOTES RELATIVES AU BILAN

### 5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur à la date d'arrêté avec variation de juste valeur, coupon inclus, dans le poste du compte de résultat « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », à l'exception :

- des intérêts concernant les dérivés de couverture et les instruments non basiques, comptabilisés dans les postes produits et charges d'intérêts au sein du compte de résultat et ;
- des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, comptabilisées dans le poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » au sein des autres éléments du résultat global.

#### 5.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs financiers à la juste valeur par résultat selon les natures d'instruments.

Les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat comprennent les instruments de dette et les prêts non SPPI, ainsi que les instruments de capitaux propres pour lesquels il n'a pas été fait le choix de les évaluer par capitaux propres.

En millions d'euros	30/06/2020				31/12/2019			
	Actifs financiers relevant d'une activité de transaction	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Actifs financiers à la juste valeur sur option <sup>(2)</sup>	Total	Actifs financiers relevant d'une activité de transaction	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Actifs financiers à la juste valeur sur option <sup>(2)</sup>	Total
<b>Titres</b>	<b>45 874</b>	<b>2 577</b>	<b>5</b>	<b>48 456</b>	<b>51 164</b>	<b>2 700</b>	<b>43</b>	<b>53 907</b>
Instruments de dettes	19 923	1 753	5	21 681	15 004	1 865	43	16 912
Instruments de capitaux propres	25 951	824		26 775	36 160	835	0	36 995
<b>Financement contre titres reçus en pension <sup>(3)</sup></b>	<b>70 341</b>			<b>70 341</b>	<b>89 971</b>			<b>89 971</b>
<b>Prêts ou créances</b>	<b>3 139</b>	<b>1 949</b>	<b>2</b>	<b>5 091</b>	<b>4 612</b>	<b>1 715</b>	<b>2</b>	<b>6 329</b>
Sur les établissements de crédit		982	2	984	13	999	2	1 014
Sur la clientèle	3 139	967		4 106	4 599	716	0	5 315
<b>Instruments dérivés hors couverture <sup>(3)</sup></b>	<b>66 386</b>			<b>66 386</b>	<b>60 880</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 880</b>
<b>Dépôts de garantie versés</b>	<b>21 744</b>			<b>21 744</b>	<b>17 715</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 715</b>
<b>Total</b>	<b>207 485</b>	<b>4 526</b>	<b>7</b>	<b>212 018</b>	<b>224 342</b>	<b>4 415</b>	<b>45</b>	<b>228 802</b>

(1) Les critères de classement des actifs financiers en juste valeur par le résultat en raison du non-respect du critère SPPI retenus par Natixis sont communiqués en note 6.1.2 du chapitre 5.1 « Eléments financiers - comptes consolidés et annexes » du document d'enregistrement universel 2019 ;

(2) Uniquement dans le cas d'une "non concordance comptable" sous IFRS 9 ;

(3) Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 5.2).

#### 5.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des passifs financiers à la juste valeur par résultat selon les natures d'instruments.

En millions d'euros	30/06/2020			31/12/2019		
	Passifs financiers émis à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur sur option	Total	Passifs financiers émis à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur sur option	Total
<i>Note annexe</i>	<i>5.1.2.1 et 5.1.2.2</i>			<i>8.1.2.1 et 8.1.2.2</i>		
<b>Titres</b>	<b>16 838</b>	<b>21 534</b>	<b>38 372</b>	<b>18 840</b>	<b>24 759</b>	<b>43 598</b>
Dettes représentées par un titre	296	21 436	21 732	297	24 659	24 955
Dettes subordonnées	0	98	98	0	100	100
Vente à découvert	16 542	0	16 542	18 543	0	18 543
<b>Valeurs et titres donnés en pension <sup>(1)</sup></b>	<b>81 906</b>	<b>0</b>	<b>81 906</b>	<b>96 032</b>	<b>0</b>	<b>96 032</b>
<b>Dettes</b>	<b>13</b>	<b>3 435</b>	<b>3 448</b>	<b>12</b>	<b>3 933</b>	<b>3 945</b>
Dettes auprès d'établissements de crédit	0	121	122	0	96	96
Dettes auprès de la clientèle	13	128	141	12	139	151
Autres passifs	0	3 185	3 185	0	3 699	3 699
<b>Instruments dérivés hors couverture <sup>(1)</sup></b>	<b>65 654</b>	<b>0</b>	<b>65 654</b>	<b>59 718</b>	<b>0</b>	<b>59 718</b>
<b>Dépôts de garantie reçus</b>	<b>17 044</b>	<b>0</b>	<b>17 044</b>	<b>14 985</b>	<b>0</b>	<b>14 985</b>
<b>Total</b>	<b>181 456</b>	<b>24 969</b>	<b>206 425</b>	<b>189 587</b>	<b>28 692</b>	<b>218 279</b>

(1) Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 5.2).

### 5.1.2.1 Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

Les passifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de communiquer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables.

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée donner une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. L'option juste valeur est en particulier utilisée lorsque les conditions de la comptabilité de couverture se trouvent ne pas être remplies : il s'opère alors une compensation naturelle entre les variations de juste valeur de l'instrument couvert et celle du dérivé de couverture ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

Les passifs valorisés sur option à la juste valeur par résultat sont constitués principalement des émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions contiennent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées, à l'exception de celles affectées au risque de crédit propre, par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur comptable	Non concordance comptable	Dérivés incorporés	Valeur comptable	Non concordance comptable	Dérivés incorporés
Dettes envers des établissements de crédit	121	5	116	96	6	90
Dettes envers de la clientèle	129		129	139	0	139
Dettes représentées par un titre	21 436	18 249	3 187	24 659	20 569	4 090
Dettes subordonnées	98		98	100	0	100
Autres passifs	3 185	3 185		3 699	3 699	
<b>Total</b>	<b>24 969</b>	<b>21 439</b>	<b>3 530</b>	<b>28 693</b>	<b>24 274</b>	<b>4 419</b>

Certains passifs émis et comptabilisés en option juste valeur par résultat bénéficient d'une garantie. L'effet de cette garantie est intégré dans la juste valeur des passifs.

### 5.1.2.2 Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

La valeur comptable des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur de ces instruments inscrite au bilan.

Le montant contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts, le montant du capital restant dû en date d'arrêté augmenté des intérêts courus non échus et pour les dettes de titre, il s'agit de la valeur de

remboursement.

## Passifs financiers à la juste valeur sur option pour lesquels le risque de crédit lié est présenté en « capitaux propres »

En millions d'euros	30/06/2020				31/12/2019			
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Cumul des variations de la JV des passifs financiers, désignés à la juste valeur par résultat, imputable au risque de crédit	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Cumul des variations de la JV des passifs financiers, désignés à la juste valeur par résultat, imputable au risque de crédit
Dettes représentées par un titre <sup>(1)</sup>	21 436	22 463	(1 027)	(139)	24 659	23 921	738	115
Dettes subordonnées <sup>(1)</sup>	98	100	(2)	(2)	100	100	0	(1)
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>21 534</b>	<b>22 563</b>	<b>(1 029)</b>	<b>(141)</b>	<b>24 759</b>	<b>24 021</b>	<b>738</b>	<b>114</b>

(1) Les soultes liées aux remboursements anticipés des émissions Natixis constatées en capitaux propres sur le semestre 2020 s'élevèrent à -0,1 millions d'euros contre -2,0 millions d'euros sur l'exercice 2019 ;

(2) Le stock de juste valeur, dont la méthodologie de calcul est décrite en note 5.4, constaté au titre du risque de crédit propre sur les émissions de Natixis s'établit à 141,0 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 113,5 millions d'euros au 31 décembre 2019. Outre l'évolution de l'encours, cette variation reflète l'évolution du niveau de spread de Natixis depuis la clôture annuelle précédente.

## Passifs financiers à la juste valeur sur option pour lesquels le risque de crédit est présenté en résultat net

En millions d'euros	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Dettes auprès d'établissements de crédit	121	116	6	96	92	4
Dettes auprès de la clientèle	128	129	(1)	139	140	(1)
Autres dettes	3 185	3 185	0	3 699	3 699	0
<b>Total</b>	<b>3 435</b>	<b>3 430</b>	<b>5</b>	<b>3 933</b>	<b>3 930</b>	<b>3</b>

### 5.2 Compensation des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les montants compensés au bilan de Natixis déterminés conformément aux critères de la norme IAS 32, ainsi que les impacts liés à l'existence d'accords de compensation globale exécutoire ou d'accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de la norme IAS 32 en matière de compensation. Les encours bruts des actifs financiers et passifs financiers (incluant les montants non compensés au bilan qui font ou non l'objet d'accords de compensation globale exécutoire ou d'accords similaires), après indication des montants bruts compensés au bilan, correspondent aux soldes nets présentés au bilan. Les montants bruts compensés au bilan correspondent aux opérations de pension livrées et de dérivés, traités pour l'essentiel avec des chambres de compensation, pour lesquels les critères de la norme IAS 32 sont respectés :

- pour les dérivés listés, les positions inscrites respectivement à l'actif et au passif relatives :
  - o aux options sur indices et aux options sur futures sont compensées par échéance et par devise,
  - o aux options sur actions sont compensées par code ISIN et date de maturité ;
- pour les dérivés de gré à gré, il s'agit de la compensation par devise des valorisations actives et des valorisations passives ;
- pour les opérations de pension livrée, Natixis inscrit dans son bilan le montant net des contrats de prise et mise en pension livrée sur titres :
  - o conclus avec la même chambre de compensation, et qui :
    - présentent la même date d'échéance,

- portent sur le même dépositaire (excepté si le dépositaire a adhéré à la plateforme T2S),
- sont conclus dans la même devise ;
- représentatifs d'opérations d'assets switch, ayant des nominaux similaires, ainsi que des maturités et des devises identiques. Natixis présente ces opérations sous la forme d'un seul actif ou passif financier.

Au 30 juin 2020, les dérivés de gré à gré traités avec les chambres de compensation LCH Clearnet Ltd, Eurex Clearing AG et CME Clearing, ne font pas l'objet de compensation comptable au sens de la norme IAS 32, mais d'un règlement quotidien (application du principe « Settlement to Market », tel que prévu par ces trois chambres visant à considérer désormais les appels de marge comme une liquidation quotidienne des dérivés et non plus comme des dépôts de garantie).

Ces tableaux indiquent également les impacts des conventions cadre et des accords similaires qui correspondent aux montants de dérivés ou d'encours de pensions livrées faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire ou d'accords similaires au titre desquelles le critère du règlement net ou la réalisation d'un règlement simultané de l'actif et du passif ne peut être démontré ou bien pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des contreparties. Ces montants ne sont pas compensés au bilan.

### 5.2.1 Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaire

En millions d'euros	30/06/2020			31/12/2019		
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan *	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan*	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>157 316</b>	<b>20 589</b>	<b>136 727</b>	<b>198 941</b>	<b>48 090</b>	<b>150 851</b>
<i>Dérivés</i>	69 467	3 081	66 386	88 360	27 480	60 880
<i>Opérations de pension</i>	87 848	17 507	70 341	110 581	20 611	89 971
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>494</b>	<b>7</b>	<b>487</b>	<b>2 552</b>	<b>2 228</b>	<b>325</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>7 202</b>	<b>5 004</b>	<b>2 199</b>	<b>3 036</b>	<b>1 100</b>	<b>1 936</b>
<i>Opérations de pension</i>	7 202	5 004	2 199	3 036	1 100	1 936
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>3 912</b>	<b>0</b>	<b>3 912</b>	<b>3 541</b>	<b>0</b>	<b>3 541</b>
<i>Opérations de pension</i>	3 912	0	3 912	3 541	0	3 541
<b>TOTAL</b>	<b>168 923</b>	<b>25 599</b>	<b>143 325</b>	<b>208 070</b>	<b>51 418</b>	<b>156 652</b>

(\*) Montant brut des actifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaires

En millions d'euros	30/06/2020				31/12/2019			
	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et des accords similaires <sup>(*)</sup>	Garanties reçues sous forme de Cash	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et des accords similaires <sup>(*)</sup>	Garanties reçues sous forme de Cash	Exposition nette
	(c)	(d)	(f)	(g) = (c) - (d) - (f)	(c)	(d)	(f)	(g) = (c) - (d) - (f)
<b>Dérivés</b>	66 873	41 649	11 797	13 427	61 204	40 616	10 170	10 419
<b>Opérations de pension</b>	76 451	70 970	14	5 467	95 448	91 724	93	3 631
<b>TOTAL</b>	<b>143 325</b>	<b>112 620</b>	<b>11 811</b>	<b>18 894</b>	<b>156 652</b>	<b>132 340</b>	<b>10 263</b>	<b>14 050</b>

(\*) Incluent la prise en compte des garanties reçues sous forme de titres.

## 5.2.2 Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaire

En millions d'euros	30/06/2020			31/12/2019		
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan *	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan*	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>168 144</b>	<b>20 583</b>	<b>147 560</b>	<b>203 577</b>	<b>47 826</b>	<b>155 751</b>
<i>Dérivés</i>	68 731	3 076	65 654	86 934	27 216	59 718
<i>Opérations de pension</i>	99 413	17 507	81 906	116 643	20 610	96 032
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>889</b>	<b>12</b>	<b>878</b>	<b>3 118</b>	<b>2 491</b>	<b>626</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>13 578</b>	<b>5 004</b>	<b>8 574</b>	<b>7 988</b>	<b>1 100</b>	<b>6 888</b>
<i>Opérations de pension</i>	13 578	5 004	8 574	7 988	1 100	6 888
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>121</b>	<b>0</b>	<b>121</b>
<i>Opérations de pension</i>	54	0	54	121	0	121
<b>TOTAL</b>	<b>182 665</b>	<b>25 598</b>	<b>157 067</b>	<b>214 804</b>	<b>51 418</b>	<b>163 386</b>

(\*) Montant brut des passifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaire.

En millions d'euros	30/06/2020				31/12/2019			
	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et des accords similaires (*)	Garanties reçues sous forme de Cash	Exposition nette	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et des accords similaires (1)	Garanties reçues sous forme de Cash	Exposition nette
	(c)	(d)	(f)	(g) = (c) - (d) - (f)	(c)	(d)	(f)	(g) = (c) - (d) - (f)
<b>Dérivés</b>	66 532	41 771	13 076	11 685	60 345	41 151	9 960	9 233
<b>Opérations de pension</b>	90 535	87 573		2 962	103 041	99 904	14	3 124
<b>TOTAL</b>	<b>157 067</b>	<b>129 344</b>	<b>13 076</b>	<b>14 647</b>	<b>163 386</b>	<b>141 055</b>	<b>9 974</b>	<b>12 358</b>

(\*) Incluent la prise en compte des garanties reçues sous forme de titres.

## 5.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Ce poste regroupe les instruments de dettes gérés suivant un modèle de gestion de collecte et de vente, et dont les flux de trésorerie respectent le caractère basique comme par exemple : les instruments de dettes détenus dans le cadre de la réserve de liquidité, ainsi que les instruments de capitaux propres pour lesquels Natixis a opté de manière irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres.

En millions d'euros	30/06/2020				31/12/2019			
	Instruments de dettes		Instruments de capitaux propres	Total	Instruments de dettes		Instruments de capitaux propres	Total
	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)			Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)		
	5.3.1	5.3.1	5.3.2	5.3.1	5.3.1	5.3.2		
<b>Titres</b>	12 455		503	12 958	11 563		513	12 076
<b>Prêts ou créances</b>								
Sur les établissements de crédit								
Sur la clientèle								
Corrections de valeur pour pertes	(0)			(0)				
<b>Total</b>	<b>12 455</b>	<b>0</b>	<b>503</b>	<b>12 958</b>	<b>11 563</b>	<b>0</b>	<b>513</b>	<b>12 076</b>

(1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;

(2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

### 5.3.1 Tableau de réconciliation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les tableaux ci-dessous présentent les variations sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 des encours comptables et des provisions des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables pour chaque classe d'instruments.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables au 30/06/2020										
En millions d'euros	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>10 670</b>	<b>(0)</b>	<b>4</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 673</b>	<b>(0)</b>
Nouveaux contrats originés ou acquis	1 956	(0)							1 956	(0)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	1								1	
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(76)	0	(0)						(76)	0
Transferts d'actifs financiers	(33)	0	33	(0)						
Transferts vers S1	(33)	0	33	(0)						
Transferts vers S2										
Transferts vers S3										
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(775)	0							(775)	0
Réduction de valeur (passage en pertes)										
Variations liées à l'évolution du cours de change	86	(0)							86	(0)
Changements de modèle	(299)	0	(4)	0					(303)	0
Autres mouvements										
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>11 529</b>	<b>(0)</b>	<b>33</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 563</b>	<b>(0)</b>
Nouveaux contrats originés ou acquis	720								720	
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	0								0	
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	627								627	
Transferts d'actifs financiers	33		(33)						0	
Transferts vers S1	33		(33)						0	
Transferts vers S2	0								0	
Transferts vers S3	0								0	
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(514)								(514)	
Réduction de valeur (passage en pertes)									0	
Variations liées à l'évolution du cours de change	53								53	
Changements de modèle										
Autres mouvements	6								6	
<b>Solde au 30/06/2020</b>	<b>12 455</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 455</b>	<b>0</b>

### 5.3.2 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres

En millions d'euros	30/06/2020					31/12/2019				
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période		Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus au 30/06/2019	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession		Instruments de capitaux propres détenus au 31/12/2018	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
Titres de participations non cotés et non consolidés	503	22	0	0	0	513	30	0	4	1
Autres instruments de capitaux propres										
<b>Total</b>	<b>503</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>513</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

### 5.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

La juste valeur d'un instrument (actif ou passif) est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

A l'initiation, la juste valeur correspond normalement au prix de transaction et donc au prix payé pour acquérir l'actif ou reçu pour assumer le passif.

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

Cette juste valeur se compose d'un prix milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation déterminés en fonction des instruments concernés et des risques associés.

Le prix milieu de marché est obtenu à partir :

- de prix cotés lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent



régulièrement sur le marché principal, ou à défaut le marché le plus avantageux, dans des conditions de concurrence normale ;

- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées doivent maximiser l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et minimiser celle de données d'entrée non observables. Elles peuvent utiliser des données observables issues de transactions récentes, des justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options, des modèles propriétaires dans le cas d'instruments complexes ou bien des données non observables lorsque celles-ci résultent d'hypothèses ne reposant ni sur des prix de transaction, ni sur des données de marché.

Les ajustements additionnels de valorisation intègrent des facteurs liés à des incertitudes de valorisation, tel que des primes de risques de marché et de crédit afin de prendre en compte les coûts induits par une opération de sortie sur le marché principal. De même, un ajustement (« Funding Valuation Adjustment – FVA ») visant à prendre en compte à travers des hypothèses, les coûts liés au financement des flux futurs de trésorerie des dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés est également pris en compte.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après :

**Ajustement bid/ask (cours acheteur / cours vendeur) – Risque de liquidité :**

Cet ajustement représente l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur correspondant au coût de sortie. Il reflète la rémunération demandée par un intervenant de marché au titre du risque à acquérir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre intervenant de marché.

**Ajustement pour incertitude de modèle :**

Cet ajustement permet de prendre en compte les imperfections des techniques de valorisation utilisées et en particulier, les facteurs de risques non considérés, alors même que des paramètres de marché observables sont disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables utilisés pour la valorisation.

**Ajustement pour incertitude sur les paramètres :**

L'observation de certains prix ou de paramètres utilisés par les techniques de valorisation peut être difficile ou les prix ou paramètres peuvent ne pas être disponibles de façon suffisamment régulière pour déterminer le prix de sortie. Dans ces circonstances, un ajustement peut être nécessaire pour refléter la probabilité d'utilisation de valeurs différentes pour ces mêmes paramètres dans l'évaluation de la juste valeur de l'instrument financier considéré que les intervenants de marché adopteraient.

**Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) :**

Cet ajustement s'applique aux évaluations qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il correspond à l'évaluation de la perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que Natixis puisse ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché pour l'ensemble des segments de contreparties faisant l'objet de ce calcul. En l'absence de paramètres de marché liquides, des proxies par type de contrepartie, notation, géographie sont utilisés.

**Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Debit Valuation Adjustment – DVA) :**

L'ajustement DVA est le symétrique du CVA et représente l'évaluation de la perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers dérivés. Il reflète l'effet de la qualité de crédit de Natixis sur la valorisation de ces instruments. Cet ajustement est établi à partir de l'observation des spreads zéro coupon d'un échantillon d'établissements comparables, compte tenu du niveau de liquidité du spread zéro coupon de BPCE au cours de la période. L'ajustement DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

## Détermination d'un marché actif

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie notamment sur les critères suivants :

- niveau d'activité du marché et évolution (dont niveau d'activité sur le marché primaire) ;
- ancienneté des prix provenant de transactions observées ;
- raréfaction des prix restitués par une société de service ;
- fort écartement des cours acheteurs-vendeurs (bid/ask) ;
- importante variation des prix dans le temps ou entre les intervenants au marché.

Les dispositifs de contrôle de valorisation est présenté dans la partie 3.2.5 « Risques de marché » du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et Piliers III ».

Les actifs et passifs financiers évalués ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Actifs En millions d'euros	30/06/2020				31/12/2019			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers relevant d'une activité de transaction</b>	<b>141 099</b>	<b>42 743</b>	<b>96 615</b>	<b>1 742</b>	<b>163 461</b>	<b>47 785</b>	<b>112 452</b>	<b>3 224</b>
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	19 923	17 273	2 593	58	15 004	11 870	2 793	341
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	25 951	25 471	480		36 160	35 915	185	60
<i>dont prêts ou créances</i>	73 481		71 796	1 684	94 583		91 760	2 823
<i>dont dépôts de garantie versés</i>	21 744		21 744		17 715		17 715	
<b>Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)</b>	<b>66 386</b>	<b>1 013</b>	<b>62 982</b>	<b>2 391</b>	<b>60 880</b>	<b>924</b>	<b>57 749</b>	<b>2 207</b>
<i>dont dérivés de taux</i>	47 206		46 655	551	43 673	2	42 931	741
<i>dont dérivés de change</i>	12 665		11 430	1 236	12 743		11 767	976
<i>dont dérivés de crédit</i>	751		554	197	602		373	229
<i>dont dérivés actions</i>	4 516	601	3 507	407	3 368	679	2 427	262
<i>dont autres</i>	1 249	412	836		495	243	251	
<b>Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>4 526</b>	<b>1 307</b>	<b>1 993</b>	<b>1 226</b>	<b>4 415</b>	<b>1 313</b>	<b>1 793</b>	<b>1 308</b>
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	824	219		604	835	222		613
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	1 753	1 088	128	538	1 865	1 091	127	647
<i>dont prêts ou créances</i>	1 949		1 865	84	1 715		1 666	49
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option</b>	<b>7</b>		<b>2</b>	<b>5</b>	<b>45</b>		<b>45</b>	
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	5			5	43		43	
<i>dont prêts ou créances</i>	2		2		2		2	
<b>Instruments dérivés de couverture (actif)</b>	<b>487</b>		<b>487</b>		<b>325</b>		<b>325</b>	
<i>dont dérivé de taux</i>	487		487		325		325	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>12 958</b>	<b>12 377</b>	<b>225</b>	<b>356</b>	<b>12 076</b>	<b>11 171</b>	<b>585</b>	<b>321</b>
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	503	147		356	514	184	8	321
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	12 455	12 230	225		11 563	10 987	576	
<i>dont prêts ou créances</i>								
<b>Total</b>	<b>225 463</b>	<b>57 441</b>	<b>162 303</b>	<b>5 720</b>	<b>241 202</b>	<b>61 193</b>	<b>172 948</b>	<b>7 060</b>

Les données concernant les niveaux de juste valeur des activités d'assurances, sont communiquées en note 6.3.4.

Passifs En millions d'euros	30/06/2020				31/12/2019			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>33 883</b>	<b>16 504</b>	<b>17 374</b>	<b>4</b>	<b>33 825</b>	<b>18 534</b>	<b>15 291</b>	
<i>dont Titres émis à des fins de transaction</i>	16 838	16 504	330	4	18 840	18 534	306	
<i>dont Dépôts de garantie reçus</i>	17 044		17 044		14 985		14 985	
<b>Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)</b>	<b>65 654</b>	<b>720</b>	<b>62 588</b>	<b>2 346</b>	<b>59 718</b>	<b>674</b>	<b>57 146</b>	<b>1 898</b>
<i>dont dérivés de taux</i>	43 175		42 847	329	40 868		40 327	542
<i>dont dérivés de change</i>	14 111		13 098	1 014	12 588		11 863	724
<i>dont dérivés de crédit</i>	1 291		965	326	818		502	316
<i>dont dérivés actions</i>	6 005	337	4 994	674	4 844	437	4 092	315
<i>dont autres</i>	1 072	383	685	4	600	238	361	1
<b>Autres passifs financiers émis à des fins de transaction</b>	<b>81 919</b>	<b>13</b>	<b>81 327</b>	<b>580</b>	<b>96 044</b>		<b>95 235</b>	<b>809</b>
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur sur option</b>	<b>24 969</b>	<b>3 183</b>	<b>13 857</b>	<b>7 929</b>	<b>28 692</b>	<b>3 696</b>	<b>15 627</b>	<b>9 368</b>
<i>Dont Titres émis à la juste valeur sur option</i>	21 534		13 607	7 927	24 759		15 393	9 366
<i>Dont Autres passifs financiers à la juste valeur sur option</i>	3 435	3 183	250	2	3 933	3 696	235	2
<b>Instruments dérivés de couverture (passif)</b>	<b>878</b>		<b>878</b>		<b>626</b>		<b>626</b>	
<i>Dont dérivés de taux</i>	878		878		626		626	
<b>Total</b>	<b>207 303</b>	<b>20 421</b>	<b>176 024</b>	<b>10 859</b>	<b>218 905</b>	<b>22 904</b>	<b>183 926</b>	<b>12 075</b>

### a) Niveau 1 : Évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide

Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs directement utilisables.

Le niveau 1 comprend principalement les titres cotés sur une bourse ou échangés en continu sur d'autres marchés actifs, les dérivés négociés sur des marchés organisés (futures, options...) dont la liquidité peut être démontrée et les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative est calculée et communiquée quotidiennement.

### b) Niveau 2 : Évaluation utilisant des modèles et paramètres de marché observables

Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments autres que les instruments mentionnés en niveau 1 de juste valeur et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix) jusqu'à la maturité de l'instrument. Il s'agit principalement :

#### Des instruments simples :

La plupart des dérivés négociés de gré à gré, swaps, dérivés de crédit, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur des marchés actifs, c'est-à-dire sur des marchés liquides sur lesquels des transactions sont régulièrement opérées. Leur valorisation résulte de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables. Pour ces instruments, le caractère répandu du modèle utilisé et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Figurent également en niveau 2 :

- les titres moins liquides que ceux classés en niveau 1 dont la juste valeur est déterminée à partir de prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs et qui sont régulièrement observables sans qu'ils soient pour autant nécessairement directement exécutables (prix issus notamment des bases de contribution et de consensus) ; à défaut du respect de ces critères, les titres sont classés en niveau 3 de juste valeur ;
- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables. Ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables, ou méthode de multiples issue de techniques utilisées couramment par les acteurs du marché ;
- les titres souverains grecs dont la juste valeur est classée en niveau 2 ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes ;
- les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option lorsque les instruments dérivés sous-jacent sont classés en niveau 2.

Le « risque de crédit émetteur » est par ailleurs considéré comme observable. La valorisation de ce dernier repose sur la méthode d'actualisation des « cash-flows » futurs utilisant des paramètres tels que courbe des taux, « spreads » de réévaluation. Cette valorisation correspond, pour chaque émission, au produit de son notionnel restant dû et sa sensibilité tenant compte de l'existence de calls et par l'écart entre le « spread » de réévaluation (basé sur la courbe cash reoffer BPCE au 30 juin 2020 à l'instar des arrêtés précédents) et le « spread » moyen d'émission. Les variations de spread émetteur sont généralement non significatives pour les émissions de durée initiale inférieure à un an.

#### Des instruments complexes :

Certains instruments financiers plus complexes et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options et des données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Les principaux modèles de détermination de la juste valeur de ces instruments sont décrits par nature de produits ci-dessous :

- Produits Actions : la valorisation des produits complexes est déterminée à partir :
  - de données de marché ;
  - d'un « payoff », c'est-à-dire de la formule des flux positifs ou négatifs attachés au produit à maturité ;
  - d'un modèle d'évolution du sous-jacent.

Les produits traités peuvent être mono sous-jacent, multi sous-jacents ou hybrides (taux/action par exemple).

Les principaux modèles utilisés pour les produits actions sont les modèles à volatilité locale, volatilité locale combinée au Hull & White 1 facteur (H&W1F) et Local Stochastic Volatility (« LSV »).

Le modèle à volatilité locale repose sur la modélisation de la volatilité en fonction du temps et du cours du sous-jacent. Sa principale propriété est de prendre en compte la volatilité implicite de l'option par rapport à son prix d'exercice telle qu'elle ressort des évolutions de marché.

Le modèle hybride volatilité locale combiné au H&W1F consiste à coupler le modèle de volatilité locale décrit supra avec un modèle de taux de type Hull & White 1 Facteur dont la description est mentionnée plus bas (cf. produits de taux).

Le modèle LSV est basé sur une diffusion jointe du sous-jacent et de sa volatilité (2 facteurs au total), avec une fonction de volatilité locale (appelée décorateur) permettant d'être consistant avec l'ensemble des options vanilles.

- Produits de taux : les produits de taux présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle. Sont pris en compte les facteurs de risque sous-jacents au « payoff » à valoriser.

Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de taux sont les modèles Hull & White un facteur (HW1F), 2 facteurs (HW2F) ou un facteur à volatilité stochastique (HW1FVS)).

Le modèle HW1F permet de modéliser la courbe des taux avec un seul facteur dit gaussien et une calibration sur les options vanilles de taux.

Le modèle HW2F permet de modéliser la courbe des taux avec deux facteurs et une calibration sur les options vanilles de taux et des instruments de type spread-option.

Le modèle HW1VS permet de modéliser conjointement le facteur gaussien représentant la courbe des

taux et sa volatilité (à l'image du modèle LSV pour le périmètre Equity).

- Produits de Change : les produits de change présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle.

Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de change sont les modèles à volatilité locale et stochastique (à l'image du modèle LSV pour le périmètre equity), ainsi que des modèles hybrides couplant une modélisation du sous-jacent change avec deux modèles Hull & White 1 Facteur pour appréhender les courbes de taux des économies domestiques et étrangères.

Pour l'ensemble des instruments de niveau 2, le caractère observable des paramètres a pu être démontré et documenté. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- les paramètres proviennent de sources externes (notamment par exemple via un contributeur reconnu) ;
- les paramètres sont alimentés périodiquement ;
- les paramètres sont représentatifs de transactions récentes ;
- les caractéristiques des paramètres sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant, un « proxy » peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité (bid-ask), du risque de contrepartie, du risque lié au coût de financement des dérivés non ou imparfaitement collatéralisés, du risque de crédit propre (évaluation des positions dérivés passives), du risque de modèle et de paramètres.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

### **c) Niveau 3 : Évaluation utilisant des données de marché non observables**

Ce niveau, regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation. Il s'agit principalement :

- des actions non cotées, dont la juste valeur n'a pu être déterminée à partir d'éléments observables ;
- des titres non cotés sur un marché actif relevant du métier de Capital investissement évalués à leur juste valeur selon des modèles couramment utilisés par les acteurs du marché, en conformité avec les normes International Private Equity Valuation (IPEV), mais qui sont sensibles à l'évolution du marché et dont la détermination de la juste valeur fait nécessairement appel à une part de jugement. Au 30 juin 2020, compte tenu de la crise financière, Natixis a précédé à une revue exhaustive de son portefeuille (cf. note 3.3)
- des titres structurés ou représentatifs de placements privés, détenus par le métier assurance ;
- des instruments hybrides dérivés de taux et de change, ainsi que les dérivés de crédit qui ne sont pas classés en niveau 2 ;
- des prêts en cours de syndication pour lesquels il n'y a pas de prix de marché secondaire ;
- des prêts en cours de titrisation pour lesquels la juste valeur est déterminée à dire d'expert ;
- des immeubles de placement dont la juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché combinée à une comparaison avec le marché des transactions ;
- des instruments faisant l'objet d'une marge au premier jour qui a été différée ;
- des parts d'OPCVM pour lesquelles le fonds n'a pas publié d'actif net récent à la date d'évaluation, ou pour lesquelles il existe une période de « lock-up » ou toute autre contrainte qui nécessite un ajustement significatif des prix de marché disponible (valeur liquidative, NAV etc.) au titre du peu de liquidité observée pour ces titres ;
- des dettes émises valorisées à la juste valeur sur option sont classées en niveau 3 lorsque les instruments

- dérivés sous-jacent sont classés en niveau 3. Le « risque de crédit émetteur » associé est considéré comme observable et donc classé en niveau 2 ;
- les CDS conclus avec des réhausseurs de crédit (monolines), dont le modèle de valorisation des réfections se rapproche, en terme de méthode, de l'ajustement mis en place pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA). Il tient compte également de l'amortissement attendu des expositions et du spread des contreparties implicité des données de marché ;
  - Les instruments dérivés simples sont également classés en niveau 3 de juste valeur lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable de liquidité déterminé par devises sous-jacentes ou par surfaces de volatilité (exemple : certaines options de change et caps/floors de volatilité).

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 février 2007, modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011, relatives aux fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et au règlement européen du 26 juin 2013 (CRR) relatives aux exigences du dispositif de Bâle 3, pour chacun des modèles utilisés, une description des simulations de crise appliquées et du dispositif de contrôle ex post (validation de l'exactitude et de la cohérence des modèles internes et des procédures de modélisation) est communiquée dans la partie 3.2.5 du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et pilier III ».

La norme IFRS 9 impose que la marge soit comptabilisée en résultat dès l'initiation uniquement dans la mesure où elle est générée par la variation de facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres affectant significativement la valorisation de l'instrument, la marge positive du jour de la négociation ne peut être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat, de façon linéaire, sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle les paramètres deviendront observables. La marge négative du jour de la négociation, quant à elle, est prise en compte immédiatement en compte de résultat.

Au 30 juin 2020, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement :

- des produits structurés multi sous-jacents actions & indices ;
- des produits structurés Mono sous-jacents indexés sur indices sponsorisés ;
- de financements synthétiques ;
- d'options sur fonds (multi assets et mutual funds) ;
- de produits structurés de taux ;
- de swaps de titrisation.

Pour ces instruments, le tableau ci-après fournit les principaux paramètres non observables ainsi que les intervalles de valeurs.



Classe d'Instrument	Principaux types de produits	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalle de données non observables min - max (JUN20)
Dérivés de taux	Sticky CMS / Volatility Bond	Modèles de valorisation d'options sur taux d'intérêt	Paramètres de retour à la moyenne	[1,75%;5%]
Dérivés de taux	Callable Spread Option and Corridor Callable Spread Option	Modèle de représentation à plusieurs facteurs de la courbe des taux	Spread mean-reversion	[0% ; 30%] EUR 30%, USD 25%
Dérivés de taux	Bermuda Accreting		Accreting Factor	[72,5% ; 94%]
Dérivés de taux	Cap/Floor de volatilité	Modèles de valorisation d'options sur taux d'intérêt	Vol de taux	[1,5% ; 73,88%]
Equity	Instruments dérivés simples et complexes sur actions, panier d'actions ou fonds	Différents modèles de valorisation des options sur actions, paniers d'action ou fonds	Volatilité actions	[12%;477%]
			Volatilité fonds	[3,35%;40,27%]
			Corrélations Stock/stock	[19,19%;98,70%]
			Repo des paniers VRAC	[-0,81% ; 0,84%]
Forex	Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilité de change	[2,12% ; 13,11%]
Forex	PRDC / PRDKO / TARN long-terme	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt ainsi que des niveaux de volatilité long-terme	[11,5%;39,8%] Volatilité Long Terme : [7,245% ; 13,026%]
Crédit	CDO	Les taux de défaut utilisés sont issus des prix de marchés des obligations « PFI » sous-jacentes et l'utilisation de taux de recouvrement basé sur les données historiques des agences de rating	Corrélation entre les actifs, spread de base entre l'actif cash et l'actif dérivé, taux de recouvrement	0,80%
Crédit	Swaps de Titrisation	Actualisation des flux attendus sur la base d'hypothèses de remboursement anticipé du portefeuille sous-jacent	Taux de Remboursement anticipé (prepayment rate)	[3,3% ; 35%]
Hybrides	Instruments dérivés hybrides Equity/Taux/Change (FX)	Modèle hybride couplant une diffusion Equity, une diffusion FX et une diffusion des taux	Corrélations Equity-Fx	[-53,5%;77,65%]
			Corrélations Equity-Taux	[-44%;44%]
			Corrélations Taux-Fx	[-35%;32,4%]
Forex	Helvetix: Strip d'options long terme, Strip d'options quantos, Strip d'options digitales Helvetix: Spread Options et Spread Options digitales	Modèle Black & Scholes Copule gaussienne	Correl EURCHF/EURUSD	[17,31%;37,04%]
			Volatilité long terme USDCHF & EURCHF	Volatilité USDCHF : [8,6582% ; 11,2792%] Volatilité EURCHF : [7,4551% ; 9,0559%]

#### d) Politique suivie par Natixis concernant les transferts de niveau de juste valeur

Les transferts de niveau de juste valeur sont examinés et validés par le comité de valorisation associant notamment les fonctions Finance, Risques et les Métiers. Pour ce faire, sont pris en compte différents indicateurs témoignant du caractère actif et liquide des marchés, tels qu'exposés dans les principes généraux.

Pour tout instrument pour lequel ces critères ne seraient plus respectés ou pour lesquels ces critères redeviendraient observables, une étude est menée. Les transferts vers ou en dehors du niveau 3, sont soumis à validation du comité de valorisation.

Pour rappel, sur l'exercice 2019, les principaux reclassements concernaient les swaptions accreters bermudéennes (en euro et dollar australien), certains dérivés complexes multi sous-jacents ou mono sous-jacent indexés sur des indices ainsi que les passifs à la juste valeur sur option associés. Ces instruments avaient été reclassés du niveau 2 vers le niveau 3 de juste valeur en raison de la revue de l'observabilité réalisée au cours de la période ayant amené à constater l'absence de prix observés pour les paramètres et produits correspondants et conduisant en conséquence à leur reclassement en niveau 3 de juste valeur.



## 5.4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur présentés au niveau 3

**Au 30 juin 2020**

### Actifs financiers

Actifs financiers En millions d'euros	Ouverture niveau 3 01/01/2020	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 30/06/2020
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période									
<b>Actifs financiers relevant d'une activité de transaction</b>	<b>3 224</b>	<b>(60)</b>	<b>399</b>		<b>3 646</b>	<b>(5 278)</b>	<b>(140)</b>	<b>13</b>	<b>(61)</b>		<b>(2)</b>	<b>1 742</b>
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	341	(128)	394		1 213	(1 750)	(25)	13	(60)		(1)	58
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	60								(1)			1 684
<i>dont prêts ou créances</i>	2 823				2 433	(3 528)	(115)				(1)	551
<b>Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)</b>	<b>2 207</b>	<b>(419)</b>	<b>188</b>		<b>683</b>	<b>(330)</b>	<b>(263)</b>	<b>338</b>	<b>(1)</b>		<b>(13)</b>	<b>2 391</b>
<i>dont dérivés de taux</i>	741	(67)	(12)		26	(96)	(39)	1			(3)	6
<i>dont dérivés de change</i>	976	108	(4)		53	(73)	(158)	327			6	1 236
<i>dont dérivés de crédit</i>	229	(23)	(3)		2	(5)	(3)	11			(13)	197
<i>dont dérivés actions</i>	262	(437)	206		602	(156)	(66)	(1)			(3)	407
<i>dont autres</i>												
<b>Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>												
<b>Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>1 308</b>	<b>(78)</b>	<b>(0)</b>		<b>190</b>	<b>(256)</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>60</b>		<b>1</b>	<b>1 226</b>
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	613	(17)			3	(55)		(0)	60		1	604
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	647	(62)	(0)			(47)	0				(0)	538
<i>dont prêts ou créances</i>	49	2			187	(154)						84
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option</b>	<b>0</b>								<b>5</b>			<b>5</b>
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>									5			5
<i>dont instruments de capitaux propres</i>												
<i>dont prêts ou créances</i>												
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>321</b>	<b>0</b>	<b>14</b>		<b>14</b>	<b>(0)</b>			<b>8</b>		<b>(1)</b>	<b>356</b>
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	321		14		14	(0)			8		(1)	356
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>			0								(0)	
<i>dont prêts ou créances</i>												
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>												
<b>Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>7 060</b>	<b>(558)</b>	<b>587</b>	<b>14</b>	<b>4 533</b>	<b>(5 863)</b>	<b>(403)</b>	<b>352</b>	<b>12</b>		<b>(15)</b>	<b>5 720</b>

Les flux présentés dans les colonnes « reclassements de la période » du tableau ci-dessus sont déterminés à partir des opérations en vie au 30 juin 2020.

### Passifs financiers

Passifs financiers en millions d'euros	Ouverture niveau 3 01/01/2020	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 30/06/2020
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période									
<b>Titres émis à des fins de transaction</b>		<b>3</b>			<b>12</b>	<b>(12)</b>		<b>0</b>	<b>(0)</b>			<b>4</b>
<b>Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)</b>	<b>1 898</b>	<b>296</b>	<b>(40)</b>		<b>177</b>	<b>(159)</b>	<b>(165)</b>	<b>361</b>	<b>0</b>		<b>(23)</b>	<b>2 346</b>
<i>dont dérivés de change</i>	542	(126)	(33)		16	(65)	(3)	1	0		(2)	329
<i>dont dérivés de taux</i>	724	115	(7)		18	(7)	(139)	318			(9)	1 014
<i>dont dérivés de crédit</i>	316	22	0		4	(2)	(0)	1			(15)	326
<i>dont dérivés actions</i>	315	294	1		139	(85)	(22)	30			3	674
<i>dont autres</i>	1	(8)	0		1	0	(1)	11			(0)	4
<b>Autres passifs financiers émis à des fins de transaction</b>	<b>809</b>	<b>16</b>	<b>(27)</b>		<b>505</b>	<b>(723)</b>			<b>(0)</b>			<b>580</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option</b>	<b>9 368</b>	<b>(1 102)</b>	<b>404</b>		<b>2 631</b>	<b>(3 255)</b>	<b>(288)</b>	<b>233</b>	<b>(22)</b>		<b>(41)</b>	<b>7 929</b>
<i>Dont Titres émis à la juste valeur sur option</i>	9 366	(1 102)	404		2 631	(3 255)	(288)	233	(22)		(41)	7 927
<i>Dont Autres passifs financiers à la juste valeur sur option</i>	2	(0)										2
<b>Total des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>12 075</b>	<b>(787)</b>	<b>338</b>		<b>3 326</b>	<b>(4 148)</b>	<b>(453)</b>	<b>595</b>	<b>(22)</b>		<b>(64)</b>	<b>10 859</b>

**Au 31 décembre 2019**

**Actifs financiers**

Actifs financiers En millions d'euros	Ouverture du niveau 3 au 01/01/2019	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 31/12/2019
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclasseme nts			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période									
<b>Actifs financiers relevant d'une activité de transaction</b>	<b>2 889</b>	<b>65</b>	<b>148</b>		<b>8 635</b>	<b>(8 431)</b>	<b>(116)</b>	<b>6</b>	<b>(0)</b>		<b>27</b>	<b>3 224</b>
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	75	(27)	(21)		1 350	(1 045)	(0)	6			3	341
<i>dont instruments de capitaux propres</i>					60							60
<i>dont prêts ou créances</i>	2 814	92	169		7 225	(7 386)	(116)		(0)		25	2 833
<b>Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)</b>	<b>2 548</b>	<b>841</b>	<b>(343)</b>		<b>446</b>	<b>(1 488)</b>	<b>(339)</b>	<b>486</b>	<b>0</b>		<b>55</b>	<b>2 207</b>
<i>dont dérivés de taux</i>	122	206	(10)		10	(63)	(5)	381			1	741
<i>dont dérivés de change</i>	1 299	(171)	(91)		279	(75)	(328)	13			50	936
<i>dont dérivés de crédit</i>	725	64	9		2	(582)		1			9	229
<i>dont dérivés actions</i>	402	643	(251)		155	(768)	(5)	90	0		(5)	262
<i>dont autres</i>												
<b>Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>												
<b>Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>1 490</b>	<b>50</b>	<b>35</b>	<b>(0)</b>	<b>32</b>	<b>(298)</b>		<b>3</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	<b>6</b>	<b>1 308</b>
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	577	32	7	(0)	30	(26)		(5)		(4)	1	613
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	862	18	28		0	(265)					4	647
<i>dont prêts ou créances</i>	51				2	(8)		3				49
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>									<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>		(0)									0	0
<i>dont instruments de capitaux propres</i>												
<i>dont prêts ou créances</i>												
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>48</b>	<b>1</b>		<b>26</b>	<b>256</b>	<b>(2)</b>			<b>(8)</b>		<b>(0)</b>	<b>321</b>
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	48	1		26	256	(2)			(8)		(0)	321
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>												
<i>dont prêts ou créances</i>												
<b>Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>6 975</b>	<b>958</b>	<b>(160)</b>	<b>26</b>	<b>9 369</b>	<b>(10 218)</b>	<b>(455)</b>	<b>495</b>	<b>(14)</b>	<b>(4)</b>	<b>88</b>	<b>7 060</b>

**Passifs financiers**

Passifs financiers en millions d'euros	Ouverture du niveau 3 au 01/01/2019	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 31/12/2019
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3 (1)	Autres reclasseme nts (1)			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période									
<b>Titres émis à des fins de transaction</b>		<b>5</b>			<b>26</b>	<b>(32)</b>			<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)</b>	<b>2 054</b>	<b>(151)</b>	<b>(225)</b>		<b>250</b>	<b>(264)</b>	<b>(401)</b>	<b>598</b>			<b>39</b>	<b>1 898</b>
<i>dont dérivés de taux</i>	192	63	(22)		45	(24)	(15)	302			2	542
<i>dont dérivés de change</i>	1 062	(32)	5		89	(30)	(375)	8			18	724
<i>dont dérivés de crédit</i>	251	65	10		2	(23)		1			11	316
<i>dont dérivés actions</i>	569	(249)	(218)		114	(188)	(10)	287			9	315
<i>dont autres</i>		1										1
<b>Autres passifs financiers émis à des fins de transaction</b>	<b>1 176</b>	<b>37</b>	<b>(37)</b>		<b>1 161</b>	<b>(1 526)</b>	<b>(2)</b>					<b>809</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option</b>	<b>185</b>	<b>475</b>	<b>(2)</b>		<b>3 339</b>	<b>(1 905)</b>		<b>4 975</b>	<b>2 296</b>		<b>5</b>	<b>9 368</b>
<i>Dont Titres émis à la juste valeur sur option</i>	182	475	(2)		3 339	(1 905)		4 975	2 296		5	9 366
<i>Dont Autres passifs financiers à la juste valeur sur option</i>	3	(1)										2
<b>Total des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>3 415</b>	<b>365</b>	<b>(264)</b>		<b>4 776</b>	<b>(3 727)</b>	<b>(403)</b>	<b>5 573</b>	<b>2 297</b>		<b>44</b>	<b>12 075</b>

Les flux présentés dans les colonnes « reclassements de la période » du tableau ci-dessus sont déterminés à partir des opérations en vie au 31 décembre 2019.

(1) Les dettes émises ont été reclassées vers le niveau 3 de juste valeur de manière symétrique au niveau de juste valeur des instruments dérivés sous-jacents tant pour les instruments déclarés inobservables au cours de la période que pour les émissions relatives aux instruments déjà classés en juste valeur de niveau 3 au 31 décembre 2018 (reprises pour ces dernières dans la colonne autres reclassements).

**Analyse de sensibilité de la juste valeur des instruments financiers évalués selon le niveau 3 - Actifs et Passifs**

Une sensibilité de la juste valeur des instruments valorisés à partir de paramètres non observables a été évaluée au 30 juin 2020. Cette sensibilité permet d'estimer à l'aide d'hypothèses probables les effets des fluctuations des marchés du fait d'un environnement économique incertain. Cette estimation a été effectuée par le biais des hypothèses des ajustements additionnels de valorisation pour les instruments de taux, change, crédit et actions.

En millions d'euros

Impact potentiel en  
compte de résultat

Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	(13)
Instruments sur taux d'intérêts et/ou taux de change, et dérivés	(16)
Instruments de crédit et dérivés	(12)

**Sensibilité des instruments financiers de niveau 3 (41)**

#### 5.4.2 Retraitement de la marge différée sur les instruments financiers

La marge différée couvre le seul périmètre des instruments financiers éligible au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur. Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits en note 5.4. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	01/01/2019	Marge des nouvelles opérations	Etalement de la période	Autres variations	31/12/2019	Marge des nouvelles opérations	Etalement de la période	Autres variations	30/06/2020
<i>Instruments dérivés de taux</i>	1	7	(3)	4	9	7	(6)	2	12
<i>Instruments dérivés de change</i>		2	(1)	0	0	2	(1)	3	4
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	16	8	(4)	(10)	10	1	(1)	(6)	4
<i>Instruments dérivés actions</i>	70	98	(69)	0	99	62	(32)	(11)	118
<i>Opérations de pensions</i>		9	(11)	5	4	2	(6)	11	11
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>124</b>	<b>(88)</b>	<b>0</b>	<b>122</b>	<b>74</b>	<b>(46)</b>	<b>0</b>	<b>150</b>

#### 5.4.3 Actifs et passifs financiers à la JV : Transfert de niveau de juste valeur

En millions d'euros	30/06/2020					31/12/2019				
	De Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3
	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2
<b>Actifs financiers en juste valeur par le résultat</b>	<b>867</b>	<b>151</b>	<b>352</b>		<b>403</b>	<b>306</b>	<b>230</b>	<b>495</b>		<b>455</b>
<b>Actifs financiers relevant d'une activité de transaction</b>	<b>720</b>	<b>92</b>	<b>13</b>		<b>140</b>	<b>289</b>	<b>119</b>	<b>6</b>		<b>116</b>
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	530	92	13		25	233	119	6		116
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	190					2				
<i>dont prêts et créances</i>					115					
<i>dont dépôts de garantie versés</i>	1	0				54				
<b>Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)</b>	<b>146</b>	<b>59</b>	<b>339</b>		<b>263</b>	<b>16</b>	<b>111</b>	<b>486</b>		<b>339</b>
<i>dont dérivés de taux</i>			1		39			381		5
<i>dont dérivés de change</i>			327		158			13		328
<i>dont dérivés de crédit</i>			11		1			1		
<i>dont dérivés actions</i>	81	44	1		66	16	109	90		5
<i>dont autres</i>	65	15					2			
<b>Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>1</b>				<b>0</b>			<b>3</b>		
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	1				0					
<i>dont prêts et créances</i>								3		
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>107</b>	<b>480</b>				<b>273</b>	<b>588</b>			
<i>dont instruments de capitaux propres</i>										
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	107	480				273	588			
<i>dont prêts ou créances</i>										

En millions d'euros	30/06/2020					31/12/2019					
	De	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
	Vers	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>											
Titres émis à des fins de transaction		139	34	361			12	199	598		403
		33	0	0				83			
<b>Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)</b>		106	34	361			12	116	598		401
<i>dont dérivés de taux</i>				1					302		15
<i>dont dérivés de change</i>				318					8		375
<i>dont dérivés de crédit</i>				1					1		1
<i>dont dérivés actions</i>		20	34	30			12	115	287		10
<i>dont autres</i>		85		11				1			
<b>Autres passifs financiers émis à des fins de transaction</b>											2
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur sur option</b>				233		288			4 975		
<i>dont titres émis à la juste valeur sur option</i>				233		288			4 975		
<i>dont Autres passifs financiers à la juste valeur sur option</i>											

## 5.5 Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit des actifs financiers basiques détenus dans un modèle de collecte. La grande majorité des crédits accordés par Natixis est classée dans cette catégorie.

### 5.5.1 Prêts ou créances aux établissements de crédit au coût amorti

En millions d'euros	30/06/2020			31/12/2019		
	Actifs financiers non dépréciés <sup>(1)</sup>	Actifs financiers dépréciés <sup>(2)</sup>	Total	Actifs financiers non dépréciés <sup>(1)</sup>	Actifs financiers dépréciés <sup>(2)</sup>	Total
Comptes ordinaires débiteurs	5 332	0	5 332	5 783	0	5 783
Comptes et prêts	50 237	42	50 279	42 335	48	42 383
Dépôts de garantie versés						
Corrections de valeur pour pertes	(4)	(38)	(42)	(3)	(48)	(51)
<b>Total <sup>(3)</sup></b>	<b>55 566</b>	<b>4</b>	<b>55 570</b>	<b>48 115</b>	<b>0</b>	<b>48 115</b>

(1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;

(2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit ;

(3) Au 31 décembre 2019, Coface a contribué au poste Prêts ou créances aux établissements de crédit au coût amorti pour 313,8 millions d'euros.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'établit à 55 698 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 48 578 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## Tableau de réconciliation des Prêts ou créances aux établissements de crédit au coût amorti

En millions d'euros	Prêts ou créances aux établissements de crédit au coût amorti au 30/06/2020									
	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
<b>Solde au 01/01/2019</b>	<b>25 806</b>	<b>(0)</b>	<b>594</b>	<b>(2)</b>	<b>49</b>	<b>(48)</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>26 449</b>	<b>(50)</b>
Nouveaux contrats originés ou acquis	24 396	0	71	0					24 467	0
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	(29)	0	0	0	0	0			(29)	0
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(7 046)	0	110	(1)	2	0			(6 933)	(2)
Transferts d'actifs financiers	14	0	(14)	0	0	0			0	0
Transferts vers S1	20	0	(20)	0	0	0			0	0
Transferts vers S2	(6)	0	6	0	0	0			0	0
Transferts vers S3	0	0	0	0	0	0			0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0			0	0
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(11 210)	0	(47)	0	(3)	0			(11 259)	0
Réduction de valeur (passage en pertes)					(1)	1			(1)	1
Variations liées à l'évolution du cours de change	80	0	1	0	1	0			82	0
Changements de modèle										
Autres mouvements <sup>(2)</sup>	14 835	0	0	0	0	0			14 835	0
<b>Solde au 31/12/2019 <sup>(1)</sup></b>	<b>46 846</b>	<b>(0)</b>	<b>715</b>	<b>(3)</b>	<b>48</b>	<b>(48)</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>47 609</b>	<b>(51)</b>
Nouveaux contrats originés ou acquis	27 744	(0)	29	(0)					27 773	(0)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	5	0	0	0	0	0			5	0
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(9 809)	0	(177)	(0)	0	(0)			(9 986)	(0)
Transferts d'actifs financiers	29	0	(33)	(0)	4	0			0	0
Transferts vers S1	64	0	(64)	0	0	0			0	0
Transferts vers S2	(31)	0	31	(0)	0	0			0	0
Transferts vers S3	(4)	0	0	0	4	0			0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0			0	0
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(9 911)	0	(4)	0	(1)	1			(9 916)	1
Réduction de valeur (passage en pertes)					(9)	9			(9)	9
Variations liées à l'évolution du cours de change	(77)	0	(15)	0	0	(0)			(93)	(0)
Changements de modèle										
Autres mouvements	(27)	0	(79)	0	(0)	0			(106)	0
<b>Solde au 30/06/2020 <sup>(1)</sup></b>	<b>54 799</b>	<b>0</b>	<b>435</b>	<b>(3)</b>	<b>42</b>	<b>(38)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55 277</b>	<b>(42)</b>

(1) Valeur brute comptable présentée hors contribution des sociétés d'assurance, pour un montant de 335 millions d'euros au 30 juin 2020 (contre 557 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;

(2) Correspond pour 14 734 millions d'euros aux encours au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec les entités du pôle SFS cédés à BPCE.

### 5.5.2 Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti

En millions d'euros	30/06/2020			31/12/2019		
	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total
Valeurs et titres reçus en pensions	3 912		3 912	3 541	0	3 541
Comptes ordinaires débiteurs	2 450	20	2 470	2 625	22	2 646
Location financement	33	8	41	38	8	45
Affacturation				2 347	0	2 347
Autres	62 736	3 718	66 454	60 749	3 043	63 792
Dépôts de garantie versés	84		84	93	0	93
Corrections de valeur pour pertes	(184)	(1 505)	(1 689)	(119)	(1 255)	(1 375)
<b>Total (3)</b>	<b>69 031</b>	<b>2 241</b>	<b>71 272</b>	<b>69 272</b>	<b>1 817</b>	<b>71 089</b>

(1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;

(2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit ;

(3) Au 31 décembre 2019, Coface a contribué au poste Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti pour 2 345,8 millions d'euros.

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'établit à 71 932 millions d'euros au 30 juin 2019 contre 71 281 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## Tableau de réconciliation des Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti

En millions d'euros	Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti au 30/06/2020									
	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
<b>Solde au 01/01/2019</b>	<b>50 255</b>	<b>(31)</b>	<b>17 758</b>	<b>(91)</b>	<b>2 143</b>	<b>(1 021)</b>	<b>363</b>	<b>(96)</b>	<b>70 518</b>	<b>(1 239)</b>
Nouveaux contrats originés ou acquis	16 918	(17)	1 386	(13)	0	0	0	0	18 304	(30)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	225	1	38	(2)	(3)	(5)	0	0	259	(6)
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	874	4	573	(9)	378	(367)	107	4	1 933	(368)
Transferts d'actifs financiers	(1 892)	(6)	1 161	10	731	(4)			0	0
Transferts vers S1	741	(10)	(740)	10	0	0	0	0	0	0
Transferts vers S2	(2 285)	3	2 356	(5)	(71)	3	0	0	0	0
Transferts vers S3	(347)	1	(455)	6	802	(7)	0	0	0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés										
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(15 008)	10	(4 653)	21	(262)	60	(123)	12	(20 046)	103
Réduction de valeur (passage en pertes)					(191)	194	(3)	3	(195)	197
Variations liées à l'évolution du cours de change	454	0	173	(1)	9	(8)	5	(1)	641	(9)
Changements de modèle		0		0				0		0
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	1 256	0	(211)	6	4	(29)	1	0	1 050	(23)
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>53 083</b>	<b>(40)</b>	<b>16 224</b>	<b>(79)</b>	<b>2 809</b>	<b>(1 180)</b>	<b>349</b>	<b>(77)</b>	<b>72 464</b>	<b>(1 375)</b>
Nouveaux contrats originés ou acquis	7 610	(9)	2 310	(6)	0	0	45	(22)	9 965	(38)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	(10)	0	0	0	0	0	0	0	(10)	0
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(1 270)	(18)	(54)	(45)	(142)	(393)	11	(2)	(1 456)	(458)
Transferts d'actifs financiers	58	(1)	(1 068)	4	1 010	(4)			0	0
Transferts vers S1 <sup>(2)</sup>	3 267	(5)	(3 267)	5	0	0	0	0	0	0
Transferts vers S2	(2 617)	4	2 618	(4)	(1)	0	0	0	0	0
Transferts vers S3	(592)	0	(419)	3	1 011	(4)	0	0	0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés										
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(4 942)	4	(712)	6	(76)	7	(20)	0	(5 751)	17
Réduction de valeur (passage en pertes)					(107)	104	(2)	2	(109)	106
Variations liées à l'évolution du cours de change	(51)	0	(98)	1	(25)	0	0	0	(184)	11
Changements de modèle		0		0		0		0		0
Autres mouvements <sup>(3)</sup>	(2 088)	0	152	(1)	(24)	49	0	0	(1 959)	47
<b>Solde au 30/06/2020</b>	<b>52 381</b>	<b>(64)</b>	<b>16 754</b>	<b>(120)</b>	<b>3 445</b>	<b>(1 407)</b>	<b>382</b>	<b>(99)</b>	<b>72 961</b>	<b>(1 689)</b>

(1) Dont 525 millions d'euros correspondant aux encours au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec les entités du pôle SFS cédés à BPCE ;

(2) Y inclus un reclassement d'encours du bucket 2 vers le bucket 1 de 2,8 milliards d'euros, lié à l'abandon du critère de dégradation de la notation d'un secteur comme motif de passage en bucket 2 dans le cadre de l'évolution méthodologique adoptée et décrite en note 3.2 ;

(3) Dont -2 346 millions d'euros correspondant à la contribution de Coface au 31 décembre 2019 traité dorénavant en mise en équivalence.

### 5.5.3 Titres de dettes au coût amorti

En millions d'euros	30/06/2020			31/12/2019		
	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total
Instruments de dettes	1 593	158	1 752	1 551	155	1 706
Corrections de valeur pour pertes		(144)	(145)	(1)	(147)	(148)
<b>Total</b>	<b>1 593</b>	<b>14</b>	<b>1 607</b>	<b>1 550</b>	<b>8</b>	<b>1 558</b>

(1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;

(2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

La juste valeur des titres de dettes au coût amorti s'établit à 1 663 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 1 609 millions d'euros au 31 décembre 2019.



## Tableau de réconciliation des titres de dettes au coût amorti

En millions d'euros	Titres de dettes au coût amorti au 30/06/2020									
	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an ( <i>Bucket S1</i> )		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité ( <i>Bucket S2</i> )		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition ( <i>Bucket S3</i> )		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
<b>Solde au 01/01/2019</b>	<b>982</b>		<b>95</b>	<b>(6)</b>	<b>84</b>	<b>(84)</b>	<b>168</b>	<b>(47)</b>	<b>1 330</b>	<b>(137)</b>
Nouveaux contrats originés ou acquis	724		57						781	
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation										
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit ( <i>hors transferts</i> )	26		19	(1)	39	(24)			83	(25)
<i>Transferts d'actifs financiers</i>										
Transferts vers S1										
Transferts vers S2										
Transferts vers S3										
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(306)		(101)		(26)	2	(111)	13	(543)	15
Réduction de valeur ( <i>passage en pertes</i> )										
Variations liées à l'évolution du cours de change	14		1						14	
Changements de modèle										
IFRS5 - Entités destinées à être cédées										
Autres mouvements	34		7	6	(5)	14	5	(20)	40	
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>1 474</b>		<b>77</b>	<b>(1)</b>	<b>93</b>	<b>(93)</b>	<b>63</b>	<b>(54)</b>	<b>1 706</b>	<b>(148)</b>
Nouveaux contrats originés ou acquis	418		328	(0)					746	
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation										
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit ( <i>hors transferts</i> )	36		25	0	(6)		8	(3)	63	(3)
<i>Transferts d'actifs financiers</i>	(126)		126	(0)						
Transferts vers S1										
Transferts vers S2	(126)		126	(0)						
Transferts vers S3										
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(652)		(56)	0		1			(708)	1
Réduction de valeur ( <i>passage en pertes</i> )					(4)	4			(4)	4
Variations liées à l'évolution du cours de change	(35)		(6)	(0)	(1)	1			(42)	
Changements de modèle										
IFRS5 - Entités destinées à être cédées										
Autres mouvements	(13)		(1)	1	5				(9)	1
<b>Solde au 30/06/2020</b>	<b>1 101</b>	<b>(0)</b>	<b>492</b>	<b>(0)</b>	<b>87</b>	<b>(87)</b>	<b>71</b>	<b>(57)</b>	<b>1 752</b>	<b>(145)</b>

### 5.6 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IFRS 9 en autres passifs financiers selon la méthode du coût amorti.

#### 5.6.1 Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	5 291	5 080
Comptes et emprunts	63 623	59 888
Titres donnés en pension livrée	8 574	6 888
Dépôts de garantie reçus	78	65
Autres dettes	0	5
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>77 566</b>	<b>71 927</b>

(1) Dont 4 340 millions d'euros concernant les entités d'assurance au 30 juin 2020 contre 1 509 dettes millions d'euros au 31 décembre 2019 ; Coface a contribué au poste Dettes envers les établissements de crédit à hauteur de 451,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'établit à 77 585 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 72 173 millions d'euros au 31 décembre 2019.





## 5.6.2 Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	27 933	23 529
Comptes et emprunts	5 259	4 764
Titres donnés en pension livrée	54	121
Comptes d'épargne à régime spécial	288	294
Comptes d'affacturage		301
Dépôts de garantie reçus		
Autres dettes	1 380	1 449
Dettes rattachées	19	27
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>34 934</b>	<b>30 485</b>

(1) Coface a contribué au poste Dettes envers la clientèle à hauteur de 301,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'établit à 35 041 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 30 488 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## 5.7 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire...) sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes Subordonnées ».

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Titres de créances négociables	42 581	44 127
Emprunts obligataires	1 462	1 492
Autres dettes représentées par un titre	650	1 756
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>44 693</b>	<b>47 375</b>

(1) Coface a contribué au poste Dettes représentées par un titre au hauteur de 1 538,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'établit à 44 679 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 47 376 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## 5.8 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées à durée déterminée <sup>(2)</sup>	3 280	3 654
Dettes subordonnées à durée indéterminée	297	297
Dettes rattachées	14	20
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>3 591</b>	<b>3 971</b>

(1) Dont 257,3 millions d'euros concernant les entités d'assurance au 30 juin 2020 contre 640,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. Coface a contribué au poste Dettes subordonnées à hauteur de 389,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;

(2) Les contrats d'émission de dettes subordonnées ne comprennent pas de clause prévoyant un remboursement anticipé en cas de non-respect d'un ratio financier.

La juste valeur des dettes subordonnées s'établit à 3 840 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 4 307 millions

d'euros au 31 décembre 2019.

## Evolution des dettes subordonnées au cours de la période

En millions d'euros	01/01/2020	Emissions	Remboursements	Ecarts de conversion	Mouvement de périmètre <sup>(2)</sup>	Autres <sup>(1)</sup>	30/06/2020
<b>Autres dettes subordonnées à durée déterminée</b>	<b>3 654</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(380)</b>	<b>6</b>	<b>3 280</b>
Titres subordonnés	674					6	680
Emprunts subordonnés	2 980				(380)		2 600
<b>Autres dettes subordonnées à durée indéterminée</b>	<b>297</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>297</b>
Titres super subordonnés	0						0
Titres subordonnés	46						46
Emprunts subordonnés	251						251
<b>Total</b>	<b>3 951</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(380)</b>	<b>6</b>	<b>3 577</b>

Ce tableau ne prend pas en compte les dettes rattachées.

- (1) Les autres variations concernent essentiellement la réévaluation des dettes ayant fait l'objet d'une couverture ainsi que les mouvements enregistrés sur le stock de titres intra-groupes détenus par Natixis Funding dans le cadre de son activité d'animation de la dette de Natixis sur le marché secondaire ;
- (2) Concerne Coface dorénavant traité en mise en équivalence.

## Evolution des dettes subordonnées au cours de l'exercice 2019

En millions d'euros	01/01/2019	Emissions	Remboursements	Ecarts de conversion	Mouvement de périmètre	Autres <sup>(1)</sup>	31/12/2019
<b>Autres dettes subordonnées à durée déterminée</b>	<b>3 646</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>3 654</b>
Titres subordonnés	667					8	674
Emprunts subordonnés	2 980						2 980
<b>Autres dettes subordonnées à durée indéterminée</b>	<b>297</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>297</b>
Titres super subordonnés	0						0
Titres subordonnés	46						46
Emprunts subordonnés	251						251
<b>Total</b>	<b>3 943</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>3 951</b>

Ce tableau ne prend pas en compte les dettes rattachées.

- (1) Les autres variations concernent essentiellement la réévaluation des dettes ayant fait l'objet d'une couverture ainsi que les mouvements enregistrés sur le stock de titres intra-groupes détenus par Natixis Funding dans le cadre de son activité d'animation de la dette de Natixis sur le marché secondaire.

## 5.9 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après :

### ACTIF

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	1 759	1 342
Règlement d'opérations sur titres	0	70
Autres stocks et emplois divers	106	203
Dépôts de garantie versés	192	155
Autres débiteurs divers <sup>(2)</sup>	11 169	11 573
Actifs divers	175	280
<b>Total <sup>(3)</sup></b>	<b>13 402</b>	<b>13 624</b>

- (1) dont actifs sur contrat (produits à recevoir) pour 225 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 231 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;

- (2) dont créances clients pour 647 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 1 058 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;

- (3) Coface a contribué au poste comptes de régularisation et actifs divers pour 256,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## PASSIF

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	3 059	3 215
Créditeurs divers	9 308	9 451
Règlement d'opérations sur titres	16	24
Dépôts de garantie reçus	8	7
Passifs locatifs	1 091	1 164
Passifs divers	4	3
Autres	1 410	2 285
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>14 896</b>	<b>16 148</b>

(1) dont passifs sur contrat (Produits constatés d'avance) pour 112 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 129 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;

(2) Coface a contribué au poste comptes de régularisation et passif divers pour 396,3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### 5.10 Ecarts d'acquisition

En millions d'Euros	01/01/2020	30/06/2020							Valeur fin de période
	Valeur début de période	Acquisitions de la période	Cessions	Dépréciations	Ecart de conversion	Transferts vers mises en équivalence	Reclassements	Autres mouvements	
Gestion d'actifs et de fortune (1)	3 235					(4)			3 231
Banque de grande clientèle	144					(3)			141
Assurances	93								93
Paiements	137								137
Hors Pôle (2)	282		(282)						0
<b>Total</b>	<b>3 891</b>	<b>0</b>	<b>(282)</b>	<b>0</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 602</b>

(1) Certains écarts d'acquisition constatés aux Etats Unis donnent lieu à un amortissement fiscal sur 15 ans à l'origine d'une différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. Cette différence de traitement génère un impôt différé passif de 347,6 millions d'euros au 30 juin 2020 ;

(2) Les -282 millions d'euros correspondent à la sortie de l'écart d'acquisition constatée à la suite de la perte de contrôle de Coface (cf. faits marquants).

Par ailleurs, le montant des écarts d'acquisition concernant les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence s'élève à 1,2 millions d'euros au 30 juin 2020.

### Au 31 décembre 2019

En millions d'Euros	01/01/2019	31/12/2019							Valeur fin de période
	Valeur début de période	Acquisitions de la période	Cessions	Dépréciations	Ecart de conversion	Transferts vers mises en équivalence	Reclassements	Autres mouvements	
Gestion d'actifs et de fortune <sup>(1)</sup>	3 136	42	(2)		30		31	(1)	3 235
Banque de grande clientèle <sup>(2)</sup>	129	11			4				144
Assurances	93								93
Paiements <sup>(3)</sup>	0	10					126		137
Services Financiers Spécialisés <sup>(4)</sup>	157						(157)		(0)
Participations Financières	281				1				282
Autres activités	(0)								(0)
<b>Total</b>	<b>3 796</b>	<b>64</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>3 891</b>

(1) Dont +42,1 millions d'euros correspondant à l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Massena Partners. Par ailleurs, un ajustement sur le Goodwill de MV Crédit de -1 million d'euros a été réalisé dans le délai d'affectation d'1 an ;

(2) Dont +11,4 millions d'euros correspondant à l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Azure Capital Holdings Pty Ltd ;

(3) Dont +10,2 millions d'euros correspondant à l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Titres Cadeaux ;

(4) La cession des entités antérieurement rattachées au pôle SFS a modifié la présentation des UGT de Natixis. Au sein de l'ancienne UGT SFS, les entités relatives aux métiers des Paiements sont désormais regroupées au sein d'une UGT dédiée à laquelle a été réaffectée un écart d'acquisition de 126 millions d'euros correspondant pour l'essentiel aux écarts d'acquisitions constatés à l'occasion des récentes acquisitions de fintechs dans les métiers précités. Natixis Interépargne a été rattaché au métier Asset & Wealth management (écart d'acquisition "historique" réaffecté de 31 millions d'euros).

Par ailleurs, le montant des écarts d'acquisition concernant les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence s'élève à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Certains écarts d'acquisition constatés aux Etats Unis donnent lieu à un amortissement fiscal sur 15 ans à l'origine d'une différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. Cette différence de traitement génère un impôt différé passif de 346,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## 5.11 Provisions

Le tableau ci-dessous n'inclut pas les corrections de valeur pour perte de crédit des actifs financiers évalués au coût amorti (cf. note 5.5) et à la juste valeur par capitaux propres (cf. note 5.3).

En millions d'euros	01/01/2020	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres <sup>(1)</sup>	30/06/2020
<b>Risques de contrepartie</b>	<b>916</b>	<b>141</b>	<b>(0)</b>	<b>(129)</b>	<b>(2)</b>	<b>8</b>	<b>932</b>
Engagements de financement et de garantie	127	136	(0)	(122)	(1)	5	144
Litiges <sup>(2)</sup>	779	2	(0)	(2)	(1)	3	781
Autres provisions	10	3	(0)	(5)	(0)	(0)	7
<b>Risques de dépréciation</b>	<b>24</b>	<b>0</b>			<b>(0)</b>	<b>(18)</b>	<b>7</b>
Immobilisations financières	24	0			(0)	(18)	7
Promotion immobilière							
Autres provisions	0						0
<b>Engagements sociaux</b>	<b>524</b>	<b>34</b>	<b>(73)</b>	<b>(13)</b>	<b>0</b>	<b>(91)</b>	<b>381</b>
<b>Risques d'exploitation</b>	<b>179</b>	<b>17</b>	<b>(3)</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>(21)</b>	<b>165</b>
<b>Total Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 642</b>	<b>192</b>	<b>(76)</b>	<b>(148)</b>	<b>(1)</b>	<b>(123)</b>	<b>1 485</b>

(1) Correspond principalement à l'impact de valorisation actuarielle des régimes à prestation définies et de la sortie de la contribution de Coface au 31 décembre 2019 pour -102,3 millions d'euros ;

(2) dont 549 millions d'euros de provisions au 30 juin 2020 au titre de l'exposition concernant le dossier Madoff.

## 31 décembre 2019

En millions d'euros	01/01/2019	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres	31/12/2019
<b>Risques de contrepartie</b>	<b>888</b>	<b>275</b>	<b>(1)</b>	<b>(263)</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>916</b>
Engagements de financement et de garantie	105	270	(0)	(250)	1	2	127
Litiges <sup>(1)</sup>	768	0	(0)	(3)	14	0	779
Autres provisions	15	5	(0)	(10)	0	(1)	10
<b>Risques de dépréciation</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
Immobilisations financières	21	4	(1)	(1)	1	0	24
Promotion immobilière	0	0	0	(0)	0	0	0
Autres provisions	0	0	0	0	0	0	0
<b>Engagements sociaux</b>	<b>584</b>	<b>90</b>	<b>(176)</b>	<b>(15)</b>	<b>5</b>	<b>36</b>	<b>524</b>
<b>Risques d'exploitation <sup>(2)</sup></b>	<b>188</b>	<b>51</b>	<b>(42)</b>	<b>(17)</b>	<b>2</b>	<b>(3)</b>	<b>179</b>
<b>Total Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 681</b>	<b>420</b>	<b>(220)</b>	<b>(296)</b>	<b>23</b>	<b>35</b>	<b>1 642</b>

Ce tableau n'inclut pas des corrections de valeur pour perte de crédit des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

(1) dont 551 millions d'euros de provisions au 31 décembre 2019 au titre de l'exposition concernant le dossier Madoff (cf. Partie 3.2.9 du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et piliers III ») ;

(2) dont 10,5 millions d'euros de provisions pour restructuration au 31 décembre 2019 au titre du plan Coface.



## NOTE 6 NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

### 6.1 Intégration des entités d'assurance

Pour rappel, Natixis a opté pour le maintien des dispositions de la norme IAS 39 pour les entités d'assurance (cf. note 1.1).

Conformément à la recommandation de l'ANC 2017-02, Natixis présente distinctement au bilan et au compte de résultat les activités d'assurance.

Le poste à l'actif du bilan « Placements des activités d'assurance » regroupe les actifs des activités d'assurance représentatifs :

- des placements financiers (i.e. en instruments financiers) intégrant les avances faites aux assurés ;
- des placements financiers en unité de comptes ;
- des instruments dérivés ;
- des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements financiers en titres sont classés dans les différentes catégories de titres définies par cette norme.

Les autres soldes relatifs à l'activité de l'assurance sont regroupés avec les soldes relatifs aux autres postes du bilan en fonction de leur nature.

Au passif du bilan, le poste « passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance » comprend :

- les provisions techniques des contrats d'assurance ;
- les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, dont les dettes envers les assurés ;
- les instruments dérivés des activités d'assurance ;
- les parts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- la participation aux bénéfices différée passive.

Au compte de résultat, le poste « Produit net des activités d'assurance » intègre principalement :

- les primes émises et la variation de provision pour primes non acquises ;
- les produits de placement y compris les produits des immeubles de placement ;
- les charges de placement ;
- les variations de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession de placements y compris sur les immeubles de placement ;
- les dépréciations et reprises de dépréciation des placements comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres ;
- les amortissements des frais d'acquisition ;
- les charges de prestations externes des contrats ;
- les produits et charges nets des cessions en réassurance ;



## 6.2 Produits net des activités d'assurance

En millions d'euros	30/06/2020	30/06/2019
<b>Primes acquises</b>	<b>5 139</b>	<b>7 265</b>
Primes émises	5 201	7 370
Variation des primes non acquises	(62)	(105)
<b>Autres produits des activités d'assurance</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
<b>Chiffre d'affaires des activités d'assurance</b>	<b>0</b>	<b>72</b>
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>(413)</b>	<b>1 999</b>
Produits des placements	887	1 023
Charges des placements	(181)	(220)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	79	77
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1 055)	1 158
Variation des dépréciations sur placements	(143)	(39)
<b>Amortissements des frais d'acquisition</b>	<b>4</b>	<b>9</b>
<b>Charges des prestations des contrats</b>	<b>(3 840)</b>	<b>(7 896)</b>
<b>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>	<b>150</b>	<b>(43)</b>
Produits des cessions en réassurance	1 517	1 839
Charges des cessions en réassurance	(1 366)	(1 883)
<b>PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE <sup>(1)</sup></b>	<b>1 046</b>	<b>1 408</b>

(1) Au

30 juin 2019, Coface a contribué au produit net des activités d'assurance à hauteur de +419 millions d'euros

### 6.2.1 Tableau de passage entre format assurance et format bancaire

Le tableau ci-dessous permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance et la traduction de ces comptes dans les comptes présentés au format bancaire.

Présentation Assurance	30/06/2020									
	TOTAL	Présentation bancaire								
		PNB	Autres éléments du PNB (hors PNA)		Frais Généraux	RBE	Côut du risque	Impôts	Autres éléments	Résultat net
<i>Primes émises</i>	5 201	5 201	0	0	0	5 201	0	0	0	5 201
<i>Variation des primes non acquises</i>	(62)	(62)	0	0	0	(62)	0	0	0	(62)
Primes acquises	5 139	5 139	0	0	0	5 139	0	0	0	5 139
Produits d'exploitation bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	11	6	0	5	11	0	0	0	0	11
<i>Produits des placements</i>	941	887	54	0	941	0	0	0	0	941
<i>Charges des placements</i>	(226)	(181)	(40)	(5)	(226)	0	0	0	0	(226)
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	80	80	0	0	80	0	0	0	0	80
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	(1 057)	(1 055)	(2)	0	(1 057)	0	0	0	0	(1 057)
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	(143)	(143)	0	0	(143)	0	0	0	0	(143)
Produits des placements nets de charges	(405)	(412)	12	(5)	(405)	0	0	0	0	(405)
Charges des prestations des contrats	(3 887)	(3 840)	0	(47)	(3 887)	0	0	0	0	(3 887)
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	1 515	1 517	(2)	0	1 515	0	0	0	0	1 515
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	(1 360)	(1 367)	7	0	(1 360)	0	0	0	0	(1 360)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	155	149	5	0	155	0	0	0	0	155
Côut du risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition des contrats	(358)	4	(296)	(66)	(358)	0	0	0	0	(358)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'administration	(324)	0	(261)	(63)	(324)	0	0	0	0	(324)
Autres produits et charges opérationnels courants	(89)	0	(29)	(60)	(89)	0	0	0	0	(89)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(14)	0	(14)	0	(14)	0	0	0	0	(14)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>227</b>	<b>1 031</b>	<b>(569)</b>	<b>(236)</b>	<b>227</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>227</b>
Charge de financement	(6)	0	(6)	0	(6)	0	0	0	0	(6)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(46)	0	0	0	0	0	0	(46)	0	(46)
Impôts sur les résultats	(72)	0	0	0	0	0	(72)	0	0	(72)
Résultat après impôt des activités discontinuées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires	(0)	0	0	0	0	0	0	(0)	0	(0)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>103</b>	<b>1 046</b>	<b>(589)</b>	<b>(236)</b>	<b>221</b>	<b>0</b>	<b>(72)</b>	<b>(46)</b>	<b>0</b>	<b>103</b>

30 juin 2019

En millions d'euros		30/06/2019							
		Présentation bancaire							
		TOTAL	PNB		Frais Généraux	RBE	Coût du risque	Impôts	Autres éléments
PNA	Autres éléments du PNB (hors PNA)								
Primes émises	7 312	7 370	(57)		7 312				7 312
Variation des primes non acquises	(98)	(105)	7		(98)				(98)
Primes acquises	7 214	7 265	(50)		7 214				7 214
Produits d'exploitation bancaire	31		31		31				31
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	87	72	15		87				87
Autres produits d'exploitation	8	4	(1)	5	8				8
Produits des placements	1 082	1 023	60		1 082				1 082
Charges des placements	(258)	(220)	(32)	(6)	(258)				(258)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	139	77	1	0	78		61		139
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 156	1 158	(1)	0	1 156				1 156
Variation des dépréciations sur placements	(40)	(39)	(1)		(40)				(40)
Produits des placements nets de charges	2 082	1 999	27	(6)	2 020		61		2 082
Charges des prestations des contrats	(7 915)	(7 896)	46	(66)	(7 915)				(7 915)
Produits des cessions en réassurance	1 833	1 839	(7)		1 833				1 833
Charges des cessions en réassurance	(1 865)	(1 883)	18		(1 865)				(1 865)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(33)	(43)	11		(33)				(33)
Coût du risque	(1)					(1)			(1)
Charges d'exploitation bancaire	(7)			(7)	(7)				(7)
Frais d'acquisition des contrats	(497)	9	(402)	(104)	(497)				(497)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés									
Frais d'administration	(429)		(243)	(186)	(429)				(429)
Autres produits et charges opérationnels courants	(151)		(40)	(113)	(154)		2		(151)
Autres produits et charges opérationnels non courants			2	(3)	0				
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>388</b>	<b>1 408</b>	<b>(605)</b>	<b>(479)</b>	<b>325</b>	<b>(1)</b>	<b>63</b>		<b>388</b>
Charge de financement	(16)		(16)		(16)				(16)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5						5		5
Impôts sur les résultats	(100)			(1)	(1)		(98)		(100)
Résultat après impôt des activités discontinuées									
Intérêts minoritaires	(79)				0		(79)		(79)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>198</b>	<b>1 408</b>	<b>(621)</b>	<b>(481)</b>	<b>307</b>	<b>(1)</b>	<b>(98)</b>	<b>(10)</b>	<b>198</b>

### 6.3 Placements des activités d'assurance

En millions d'euros	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Immobilier de placement	6.3.3	1 505	1 498
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.3.1	25 380	23 360
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	6.3.2	49 213	51 391
Prêts ou créances	6.3.5	13 470	13 994
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.3.6	894	918
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers		15 397	15 218
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		866	1 265
Créances nées des opérations de cession en réassurance		33	86
Frais d'acquisition reportés		277	323
Autres			
<b>Total <sup>(1)</sup></b>		<b>107 034</b>	<b>108 053</b>

(1) Au 31 décembre 2019, Coface a contribué au poste Placements des activités d'assurance pour 3 987,4 millions d'euros.



### 6.3.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	Notes	30/06/2020	31/12/2019
<b>Titres relevant des opérations de transaction</b>		<b>5 066</b>	<b>2 286</b>
Instruments de dettes sous forme de titre		-	
Instruments de capitaux propres (1)		5 066	2 286
Prêts ou créances		-	
<b>Instruments dérivés hors couverture</b>		<b>56</b>	<b>19</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		<b>4</b>	
<b>Titres à la juste valeur sur option</b>	<i>6.3.1.1</i>	<b>20 254</b>	<b>21 055</b>
Instruments de dettes sous forme de titre		1 835	2 046
Instruments de capitaux propres (1)		605	785
Placements adossés aux contrats en unités de compte		17 814	18 224
<b>Prêts ou créances à la juste valeur sur option</b>	<i>6.3.1.1</i>	<b>-</b>	<b>-</b>
Sur les établissements de crédit			
Sur la clientèle			
<b>Total</b>		<b>25 380</b>	<b>23 360</b>

(1) Y compris les parts d'OPCVM

#### 6.3.1.1 Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

Les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de communiquer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou de plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables.

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. C'est en particulier le cas entre un actif et un dérivé de couverture lorsque les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas remplies ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

Les actifs financiers valorisés sur option à la juste valeur par résultat sont constitués essentiellement des actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance.

En millions d'euros	30/06/2020				31/12/2019			
	Valeur comptable	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Valeur comptable	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés
Prêts ou créances sur les établissements de crédit								
Prêts ou créances sur la clientèle								
Instruments de dettes sous forme de titres	2 394	585		1 809	2 670	622		2 048
Instruments de capitaux propres	17 860	17 860			18 385	18 385		
<b>Total</b>	<b>20 254</b>	<b>18 445</b>		<b>1 809</b>	<b>21 055</b>	<b>19 007</b>		<b>2 048</b>

### 6.3.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ventile le poste des actifs financiers disponibles à la vente par nature d'instruments (titres à revenus fixes, titres à revenus variables). Il fait apparaître la valeur brute avant dépréciations, les dépréciations et la valeur nette après dépréciations.

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
<b>Titres</b>	<b>49 453</b>	<b>51 592</b>
- Instruments de dettes	41 356	42 651
- Instruments de capitaux propres (1)	7 710	8 509
- Créances rattachées	386	432
<b>Dépréciation des actifs disponibles à la vente</b>	<b>(240)</b>	<b>(201)</b>
- Instruments de dettes	(55)	(50)
- Instruments de capitaux propres (2)	(185)	(151)
<b>Total (3)</b>	<b>49 213</b>	<b>51 391</b>

(1) Y compris les parts d'OPCVM ;

(2) Au 1<sup>er</sup> semestre 2020, la charge de dépréciation durable des titres à revenu variable s'établit à -137 millions d'euros contre -34 millions d'euros au 30 juin 2019. Cette charge est neutralisée à hauteur de 89% compte tenu du mécanisme de la participation aux bénéfices. La charge du 1<sup>er</sup> semestre 2020 se répartit entre un complément de dépréciation sur des titres antérieurement dépréciés pour -106 millions d'euros (-9 millions d'euros au 30 juin 2019) et des dotations sur titres nouvellement dépréciés pour -31 millions d'euros (-25 millions d'euros au 30 juin 2019) ;

(3) Coface a contribué au poste Actifs financiers disponibles à la vente pour 2 911 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### 6.3.3 Immeubles de placement

En millions d'euros	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de Placement - En juste valeur	1 088		1 088	1 070	0	1 070
Immeubles de Placement - Au coût historique	40	(14)	26	40	(14)	26
Immeubles de Placement - En UC	391		391	402	0	402
<b>Total</b>	<b>1 519</b>	<b>(14)</b>	<b>1 505</b>	<b>1 512</b>	<b>(14)</b>	<b>1 498</b>

La juste valeur des immeubles de placement, dont les principes d'évaluation sont décrits en notes 5.4 est classée en niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs d'IFRS13.

Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne au 30 juin 2020, à 89% de l'assiette concernée, reste stable par rapport au 31 décembre 2019.

### 6.3.4 Juste valeur des actifs financiers évalués en juste valeur au bilan

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie de juste valeur présentée en note 5.4.

Actifs En millions d'euros	30/06/2020				31/12/2019			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction</b>	<b>25 376</b>	<b>19 611</b>	<b>4 031</b>	<b>1 734</b>	<b>23 360</b>	<b>17 505</b>	<b>4 569</b>	<b>1 286</b>
<b>Titres à revenu fixe détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 066</b>	<b>5 066</b>			<b>2 286</b>	<b>2 202</b>	<b>84</b>	
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>								
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	5 066	5 066			2 286	2 202	84	
<b>Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)</b>	<b>56</b>	<b>54</b>	<b>2</b>		<b>19</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<i>dont dérivés de taux</i>	1		1		1		1	
<i>dont dérivés de change</i>	7	6	2		9	6	4	
<i>dont dérivés de crédit</i>								
<i>dont dérivés actions</i>	48	48			8	8		0
<i>dont autres</i>					0			0
<b>Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>								
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option</b>	<b>20 254</b>	<b>14 491</b>	<b>4 029</b>	<b>1 734</b>	<b>21 055</b>	<b>15 289</b>	<b>4 480</b>	<b>1 286</b>
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	1 835	100	34	1 701	2 046	98	663	1 285
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	605	65	540		785	125	659	
<i>dont prêts ou créances</i>								
<i>dont placements adossés aux contrats en unité de compte</i>	17 814	14 326	3 455	33	18 224	15 065	3 159	0
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>4</b>		<b>4</b>					
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>49 213</b>	<b>39 253</b>	<b>6 673</b>	<b>3 287</b>	<b>51 391</b>	<b>43 317</b>	<b>5 279</b>	<b>2 795</b>
<b>Titres disponibles à la vente - Titres de participation</b>	<b>91</b>			<b>91</b>	<b>240</b>			<b>240</b>
<b>Autres titres disponibles à la vente</b>	<b>49 122</b>	<b>39 253</b>	<b>6 673</b>	<b>3 196</b>	<b>51 151</b>	<b>43 317</b>	<b>5 279</b>	<b>2 554</b>
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	41 688	34 173	4 319	3 196	43 033	37 311	3 189	2 534
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	7 434	5 080	2 354		8 118	6 006	2 091	21
<i>dont autres actifs financiers disponibles à la vente</i>								
<b>Total</b>	<b>74 594</b>	<b>58 864</b>	<b>10 708</b>	<b>5 021</b>	<b>74 751</b>	<b>60 822</b>	<b>9 848</b>	<b>4 081</b>

## Actifs financiers à la juste valeur présentés au niveau 3

en millions d'euros	Ouverture niveau 3 01/01/2020	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 30/06/2020
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période									
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 286</b>	<b>(36)</b>	<b>(1)</b>		<b>53</b>	<b>(113)</b>		<b>576</b>	<b>(30)</b>		<b>1 734</b>	
<b>Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)</b>												
<i>dont dérivés de change</i>												
<i>dont dérivés actions</i>												
<i>dont autres</i>												
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option</b>	<b>1 286</b>	<b>(36)</b>	<b>(1)</b>		<b>53</b>	<b>(113)</b>		<b>576</b>	<b>(30)</b>		<b>1 734</b>	
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	<b>1 285</b>	<b>(36)</b>	<b>(1)</b>		<b>53</b>	<b>(113)</b>		<b>543</b>	<b>(30)</b>		<b>1 701</b>	
<i>dont placements adossés aux contrats en unités de compte</i>								<b>33</b>			<b>33</b>	
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 795</b>	<b>1</b>	<b>(3)</b>	<b>(52)</b>	<b>260</b>	<b>(112)</b>	<b>(42)</b>	<b>605</b>	<b>(21)</b>	<b>(142)</b>	<b>3 287</b>	
<b>Titres disponibles à la vente - Titres de participation</b>	<b>240</b>			<b>(6)</b>						<b>(142)</b>	<b>91</b>	
<b>Autres titres disponibles à la vente</b>	<b>2 554</b>	<b>1</b>	<b>(3)</b>	<b>(45)</b>	<b>260</b>	<b>(112)</b>	<b>(42)</b>	<b>605</b>	<b>(21)</b>		<b>3 196</b>	
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	<b>2 534</b>	<b>1</b>	<b>(3)</b>	<b>(45)</b>	<b>260</b>	<b>(112)</b>	<b>(42)</b>	<b>605</b>			<b>3 196</b>	
<i>dont instruments de capitaux propres</i>									<b>(21)</b>			
<i>dont autres actifs financiers disponibles à la vente</i>	<b>21</b>										<b>21</b>	
<b>Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>4 081</b>	<b>(35)</b>	<b>(4)</b>	<b>(52)</b>	<b>312</b>	<b>(225)</b>	<b>(42)</b>	<b>1 181</b>	<b>(51)</b>	<b>(143)</b>	<b>5 021</b>	

en millions d'euros	Ouverture niveau 3 01/01/2019	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 31/12/2019
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements			
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période									
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction</b>	<b>1 238</b>	<b>87</b>	<b>(3)</b>		<b>201</b>	<b>(207)</b>	<b>(31)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>1 286</b>	
<b>Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)</b>	<b>0</b>				<b>0</b>				<b>(0)</b>		<b>0</b>	
<i>dont dérivés de change</i>	<b>0</b>				<b>0</b>				<b>(0)</b>		<b>0</b>	
<i>dont dérivés actions</i>	<b>0</b>				<b>0</b>						<b>0</b>	
<i>dont autres</i>	<b>0</b>				<b>0</b>						<b>0</b>	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option</b>	<b>1 238</b>	<b>87</b>	<b>(3)</b>		<b>201</b>	<b>(207)</b>	<b>(31)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>1 286</b>	
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	<b>1 238</b>	<b>87</b>	<b>(3)</b>		<b>201</b>	<b>(207)</b>	<b>(31)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>1 285</b>	
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 475</b>	<b>(11)</b>	<b>51</b>	<b>14</b>	<b>740</b>	<b>(601)</b>	<b>(572)</b>	<b>685</b>	<b>14</b>		<b>2 795</b>	
<b>Titres disponibles à la vente - Titres de participation</b>	<b>208</b>			<b>12</b>	<b>17</b>				<b>3</b>		<b>240</b>	
<b>Autres titres disponibles à la vente</b>	<b>2 267</b>	<b>(11)</b>	<b>51</b>	<b>3</b>	<b>724</b>	<b>(601)</b>	<b>(572)</b>	<b>685</b>	<b>10</b>		<b>2 554</b>	
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	<b>2 218</b>	<b>(11)</b>	<b>(4)</b>	<b>3</b>	<b>724</b>	<b>(507)</b>	<b>(572)</b>	<b>685</b>			<b>2 534</b>	
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	<b>49</b>		<b>55</b>			<b>(94)</b>			<b>10</b>		<b>21</b>	
<i>dont autres actifs financiers disponibles à la vente</i>												
<b>Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>3 713</b>	<b>76</b>	<b>48</b>	<b>14</b>	<b>941</b>	<b>(808)</b>	<b>(603)</b>	<b>685</b>	<b>15</b>		<b>4 081</b>	

## Actifs financiers à la juste valeur : transfert de niveau de juste valeur

En millions d'euros	De Vers	30/06/2020					31/12/2019				
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>					576					0	31
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option</b>					576					0	31
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>					543						31
<i>dont instruments de capitaux propres</i>											
<i>dont placements adossés aux contrats en unités de compte</i>					33						
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		2	64	605		42	401	825	685		572
<b>Titres disponibles à la vente - Titres de participation</b>		2	64	605		42	401	825	685		572
<b>Autres titres disponibles à la vente</b>							99	544	685		
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>		2		605		42	302	280			
<i>dont Instruments de capitaux propres</i>											

### 6.3.5 Prêts et créances

#### 6.3.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
<b>Encours</b>	<b>479</b>	<b>682</b>
Prêts ou créances	477	681
Créances rattachées	2	1
<b>Provisions</b>		
<b>Total net <sup>(1)</sup></b>	<b>479</b>	<b>682</b>

Coface a contribué au poste prêts et créances sur les établissements de crédit pour 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'établit à 479 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 682 millions d'euros au 31 décembre 2019.

#### 6.3.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
<b>Encours</b>	<b>12 991</b>	<b>13 312</b>
Prêts ou créances	12 977	13 299
Instruments de dettes sous forme de titre		
Financements contre titres reçus en pension		
Autres		
Créances rattachées	14	13
<b>Provisions</b>		
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>12 991</b>	<b>13 312</b>

(1) dont 11 365 millions d'euros concernant les dépôts de garantie constitués au titre des acceptations en réassurance contre 11 666 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;  
Coface a contribué au poste prêts et créances sur la clientèle pour 59,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'établit à 12 991 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 13 312 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### 6.3.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
<b>Effets publics</b>	<b>629</b>	<b>636</b>
Valeur brute	629	636
Provisions		0
<b>Obligations</b>	<b>265</b>	<b>282</b>
Valeur brute	265	282
Provisions	(1)	(1)
<b>Total</b>	<b>894</b>	<b>918</b>

La juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'établit à 1 087 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 1 124 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### 6.4 Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
<b>PASSIFS TECHNIQUES</b>	<b>88 900</b>	<b>90 018</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	48 375	48 724
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en unités de compte	12 405	12 164
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	19 819	20 161
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en unités de compte	4 828	4 930
Participation aux bénéfices différée passive	3 473	4 039
<b>DETTES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE</b>	<b>10 108</b>	<b>10 489</b>
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	297	475
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	9 811	10 015
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>82</b>	<b>39</b>
Instruments dérivés hors couverture	29	39
Instruments dérivés de couverture	52	-
<b>AUTRES PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>99 090</b>	<b>100 545</b>

(1) Au 31 décembre 2019, Coface a contribué au poste Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance pour 2 022,3 millions d'euros.

#### 6.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 5.1.2.

#### 6.4.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 5.6.1 et 5.6.2.

### 6.4.3 Dettes représentées par un titre

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 5.7.

### 6.4.4 Dettes subordonnées

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 5.8.

### 6.4.5 Information à fournir sur l'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 pour les activités d'assurance

<i>En millions d'euros</i>	30/06/2020		31/12/2019	
	Juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de la période	Juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de la période
Actifs financiers SPPI	41 822	(55)	43 660	2 011
Actifs financiers non SPPI	3 235	(72)	3 177	54
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>45 057</b>	<b>(127)</b>	<b>46 837</b>	<b>2 066</b>

Ce tableau ne comprend ni les actifs financiers comptabilisés en juste valeur par résultat, ni les opérations de réassurance.

(1) Hors OPCVM classés en actifs disponibles à la vente pour 5 618 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 5 994 millions d'euros au 31 décembre 2019 ; Coface a contribué pour 2 447,3 millions d'euros au total de la juste valeur au 31 décembre 2019.

## NOTE 7 ENGAGEMENTS

### 7.1 Engagements de garantie

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie à la suite des pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain. Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné :

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
<b>Aux établissements de crédit</b>	<b>7 823</b>	<b>8 447</b>
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 768	1 851
Autres garanties	6 055	6 595
<b>A la clientèle</b>	<b>14 561</b>	<b>17 779</b>
Cautions immobilières	153	205
Cautions administratives et fiscales	258	292
Autres cautions et avals donnés <sup>(1)</sup>	805	1 728
Autres garanties	13 345	15 554
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES</b>	<b>22 384</b>	<b>26 226</b>
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit</b>	<b>12 795</b>	<b>12 229</b>

(1) Au 31 décembre 2019, Coface a contribué au poste pour 1 530 millions d'euros.

Les garanties reçues dans le cadre des prêts garantis par l'Etat sont présentées en note 3.1.1 et s'élèvent à 846 M€.

### Tableau de réconciliation des engagements de garantie

En millions d'euros	Engagements de garantie 30/06/2020									
	Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Engagements dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Engagements dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes
<b>Solde au 01/01/2019</b>	<b>24 669</b>	<b>(3)</b>	<b>4 947</b>	<b>(10)</b>	<b>74</b>	<b>(20)</b>	<b>5</b>	<b>(1)</b>	<b>29 695</b>	<b>(34)</b>
Nouveaux engagements HB originés ou acquis	9 153	(1)	203	(1)					9 356	(3)
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(2 316)	2	(256)	0	(32)	(4)			(2 604)	(2)
Transferts d'engagements de garantie	(581)	(1)	529	1	52	0			0	0
Transferts vers S1	370	(2)	(370)	2	-	-			0	0
Transferts vers S2	(929)	1	929	(1)	0	0			0	0
Transferts vers S3	(22)	0	(30)	0	52	0			0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés										
Engagements intégralement cédés, appelés ou arrivés à maturité	(5 840)	0	(1 439)	2	(18)	1			(7 296)	4
Variations liées à l'évolution du cours de change	325	0	32	0	0	0			357	0
Changements de modèle										
Autres mouvements <sup>(2)</sup>	(4 154)	0	(723)	1	53	(18)	(2)	1	(4 826)	(16)
<b>Solde au 31/12/2019 <sup>(1)</sup></b>	<b>21 257</b>	<b>(3)</b>	<b>3 294</b>	<b>(7)</b>	<b>129</b>	<b>(41)</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>24 682</b>	<b>(51)</b>
Nouveaux engagements HB originés ou acquis	2 283	(1)	196	(1)	0	0			2 479	(2)
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(1 845)	0	(5)	(2)	(25)	2			(1 877)	0
Transferts d'engagements de garantie	168	(1)	(187)	1	19	0			0	0
Transferts vers S1	979	(1)	(979)	1	0	0			0	0
Transferts vers S2	(809)	0	810	0	(1)	0			0	0
Transferts vers S3	(2)	0	(18)	0	20	0			0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés										
Engagements intégralement cédés, appelés ou arrivés à maturité	(2 977)	0	(220)	1	0	0			(3 198)	2
Variations liées à l'évolution du cours de change	42	0	(18)	0	(5)	1			19	1
Changements de modèle	0	0	0	0	0	0			0	0
Autres mouvements	82	0	58	0	126	(2)			266	(2)
<b>Solde au 30/06/2020 <sup>(1)</sup></b>	<b>19 008</b>	<b>(4)</b>	<b>3 117</b>	<b>(8)</b>	<b>242</b>	<b>(40)</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>22 370</b>	<b>(52)</b>

(1) Valeur brute comptable présentée hors contribution des sociétés d'assurance, pour un montant de 14 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 1 544 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;

(2) Correspond principalement aux garanties données à des OPCVM comptabilisés dorénavant comme des instruments dérivés.



## 7.2 Engagements de financement

### Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IFRS 9 sont les suivants :

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat dès lors que l'entité qui les accorde à une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission ;
- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
- ceux qui vont se traduire par un prêt en dessous des conditions de marché.

### Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ;
- ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
  - ✓ il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
  - ou
  - ✓ le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
<b>Engagements de financement donnés</b>		
<b>Aux établissements de crédit</b>	<b>5 651</b>	<b>2 533</b>
<b>A la clientèle</b>	<b>52 040</b>	<b>49 668</b>
- Ouverture de crédits documentaires	1 874	4 171
- Autres ouvertures de crédits confirmés	49 427	45 005
- Autres engagements	739	492
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>57 691</b>	<b>52 201</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
- d'établissements de crédit <sup>(1)</sup>	4 497	5 530
- de la clientèle	13	116
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>4 510</b>	<b>5 646</b>

(1) Au 31 décembre 2019, Coface a contribué au poste pour 965 millions d'euros.

## Tableau de réconciliation des Engagements de financement

En millions d'euros	Engagements de financement 30/06/2020									
	Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an ( <i>Bucket S1</i> )		Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité ( <i>Bucket S2</i> )		Engagements dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition ( <i>Bucket S3</i> )		Engagements dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes
<b>Solde au 01/01/2019</b>	<b>43 290</b>	<b>(13)</b>	<b>6 609</b>	<b>(51)</b>	<b>46</b>	<b>(3)</b>	<b>87</b>	<b>(4)</b>	<b>50 032</b>	<b>(71)</b>
Nouveaux engagements HB originés ou acquis	11 345	(3)	343	(1)	0	0	0	0	11 688	(4)
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit ( <i>hors transferts</i> )	(2 863)	4	(2 546)	3	(47)	(4)	(5)	2	(5 462)	5
<i>Transferts d'engagements de financement</i>	<i>(1 188)</i>	<i>(3)</i>	<i>1 146</i>	<i>3</i>	<i>43</i>	<i>(1)</i>			<i>0</i>	<i>0</i>
Transferts vers S1	256	(4)	(256)	4	0	0			0	0
Transferts vers S2	(1 415)	1	1 418	(2)	(3)	0			0	0
Transferts vers S3	(29)	0	(16)	1	45	(1)			0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements intégralement cédés, appelés ou arrivés à maturité	(5 148)	1	(418)	0	(21)	1	0	0	(5 586)	2
Variations liées à l'évolution du cours de change	296	0	80	(1)	0	0	0	0	376	(1)
Changements de modèle										0
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	795	(1)	376	(1)	55	(5)	(73)	2	1 153	(6)
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>46 527</b>	<b>(15)</b>	<b>5 590</b>	<b>(48)</b>	<b>76</b>	<b>(12)</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>52 201</b>	<b>(76)</b>
Nouveaux engagements HB originés ou acquis	5 755	(4)	1 183	(6)	0	0	5	(2)	6 938	(10)
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit ( <i>hors transferts</i> )	4 761	(4)	(2 016)	(11)	(13)	8	(5)	0	2 732	(9)
<i>Transferts d'engagements de financement</i>	<i>(1 536)</i>	<i>(1)</i>	<i>1 534</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>0</i>			<i>0</i>	<i>0</i>
Transferts vers S1	969	(3)	(969)	3	0	0			0	0
Transferts vers S2	(2 503)	2	2 503	(2)	0	0			0	0
Transferts vers S3	(2)	0	0	0	2	0			0	0
Transfert vers actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements intégralement cédés, appelés ou arrivés à maturité	(4 137)	0	(117)	0	(1)	0	(4)	0	(4 259)	1
Variations liées à l'évolution du cours de change	(40)	0	(32)	0	0	0	0	0	(72)	0
Changements de modèle										0
Autres mouvements	204	0	(37)	2	(17)	0	0	0	150	1
<b>Solde au 30/06/2020</b>	<b>51 534</b>	<b>(23)</b>	<b>6 105</b>	<b>(63)</b>	<b>47</b>	<b>(5)</b>	<b>5</b>	<b>(2)</b>	<b>57 691</b>	<b>(92)</b>

(1) Les expositions brutes *bucket S1* correspondent aux encours avec les entités bancaires retail du pôle SFS cédés à BPCE.

## NOTE 8 INFORMATION SECTORIELLE

Natixis a présenté en novembre 2017 son nouveau plan stratégique 2018-2020 « New Dimension ». Le plan « New Dimension » engage trois initiatives fortes, toutes au service du développement de solutions à forte valeur ajoutée pour nos clients : l'approfondissement de la transformation des business models engagée avec succès lors du plan « New Frontier », l'allocation d'une part importante des investissements dans les technologies digitales et une volonté marquée de se différencier, en devenant un interlocuteur de référence dans des domaines où les équipes de Natixis ont développé des expertises fortes et reconnues.

Suite à la cession des activités de banque de détail à BPCE S.A., finalisée le 31 mars 2019, l'organisation est regroupée autour de quatre pôles métiers suivants :

- **Le pôle Gestion d'Actifs et de Fortune**, qui regroupe le métier de Gestion d'actifs exercé au sein de Natixis Investment Managers, le métier de gestion de fortune et l'Épargne salariale ;
- **La Banque de Grande Clientèle**, qui conseille les entreprises, les investisseurs institutionnels, les compagnies d'assurances, les banques et les entités du secteur public et leur propose une gamme diversifiée de solutions de financements ainsi qu'un accès aux marchés de capitaux. Sa mission est triple : renforcer l'orientation client de la banque, être un lieu de rencontre entre émetteurs et investisseurs, déployer le modèle « Originate to Distribute » destiné à optimiser la rotation du bilan de la banque au travers d'une gestion active du portefeuille de crédits ;
- **Le pôle Assurances**, qui constitue la plateforme unique du Groupe BPCE pour la distribution des produits d'assurances de personnes et d'assurances non vie ;
- **Le pôle Paiements**, qui met à disposition des outils, infrastructures et services pour les paiements à destination des clients des réseaux Banque Populaire et Caisses d'Épargne et pour une clientèle en direct.

Les activités de Capital investissement (activité pour compte propre gérée en extinction et quote-part dans les fonds sponsorisés) et de Natixis Algérie, toujours considérés comme non stratégiques, rejoignent - quant à elles - le hors pôles.

C'est sur la base de cette organisation que la Direction générale suit le résultat des différentes activités, établit ses « plans d'affaires » et effectue sa gestion opérationnelle. Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », c'est donc à partir de ce découpage interne des activités que Natixis a défini ses secteurs opérationnels.

### 8.1 Gestion d'Actifs et de Fortune

- **Gestion d'actifs** : les activités de gestion d'actifs sont rassemblées au sein de Natixis Investment Managers. Elles couvrent l'ensemble des classes d'actifs et sont exercées principalement aux États-Unis et en France. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle propre et en bénéficiant des autres fonctions support du pôle avec des modèles économiques adaptés. Nombre de ces sociétés de gestion bénéficient d'une forte notoriété, telles que Loomis Sayles, Harris Associates, AEW, H2O, DNCA ou Ostrum Asset Management.

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au Groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répond à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour d'une plateforme commune ainsi que des fonds de commerce développés historiquement par les sociétés de gestion permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. Depuis début 2014, les sociétés de gestion de Capital investissement pour compte de tiers ont été rattachées à Natixis Investment Managers et un véhicule de sponsoring a été mis en place pour effectuer le suivi des engagements de Natixis dans les fonds. L'expertise des équipes est tournée vers le financement des petites et moyennes entreprises en général, non cotées, en France et en Europe,

via des prises de participations sponsorisées. Ce métier couvre les segments d'activité du private equity pour compte d'investisseurs tiers tels que les opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), de capital risque (sociétés jeunes et innovantes) et de fonds de fonds ;

- **Gestion de Fortune** : cette ligne de métier couvre les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, la gestion patrimoniale. Natixis Wealth Management occupe une place notable sur le marché français. La banque développe sa clientèle essentiellement à partir de la clientèle des Caisses d'Épargne, des Banques Populaires et complétées par celle de Natixis. Elle recouvre le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.
- **Épargne salariale** : ce métier propose aux entreprises une offre de gestion de leur épargne salariale (tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds...);

## 8.2 Banque de Grande Clientèle

La Banque de Grande Clientèle conseille les entreprises, les investisseurs institutionnels, les compagnies d'assurances, les banques et les entités du secteur public en leur proposant une gamme diversifiée de solutions de financement sur mesure et un accès aux marchés de capitaux.

L'expertise et la technicité de ses équipes permettent à Natixis de concevoir des solutions adaptées aux besoins de ses clients et intégrant les dernières évolutions des marchés.

En 2016, son organisation a évolué afin de mieux accompagner ses clients en renforçant le dialogue stratégique et afin d'accélérer la mise en œuvre du modèle « Originate to Distribute. Ceci s'est traduit par la création d'une nouvelle ligne métier Investment Banking, qui a pour mission de développer le dialogue stratégique avec les clients et regroupe les activités « d'Acquisition & Strategic Finance », « Capital & Rating Advisory », « Equity Capital Markets », « Strategic Equity Transactions ». Il inclut également l'Origination obligataire.

Début 2018, la BGC a fait évoluer la présentation analytique de ses résultats sur ses activités de financements avec la création de trois nouvelles lignes métiers autour des quatre secteurs clés définis dans le cadre du plan New Dimension :

- Le secteur « **Energy & Natural Resources** » regroupant les activités de « Trade Finance » et d'origination et structuration de financements structurés sur matières premières ;
- La ligne métier « **Real Assets** » regroupant l'origination et la structuration des trois secteurs : Infrastructure, Aviation et « Real Estate & Hospitality » ;
- La ligne métier « **Distribution & Portfolio Management** » regroupant les activités de syndication et de gestion du portefeuille de financements structurés et vanille.

Les activités Actions, Taux, Crédit, Change, Matières premières et « Global structured Credit and Solutions » restent regroupées au sein du métier Global Markets et celles de Trade Finance court terme et du développement de l'offre de flux sont regroupées sous l'appellation « Trade and Treasury Solutions ».

Enfin, suite à la cession des activités de banque de détail à BPCE S.A., le pôle BGC inclut désormais le métier de **Financement du cinéma** : cette ligne de métier est opérée au travers de la filiale Coficiné, établissement spécialisé dans le crédit structuré aux activités cinématographiques et audiovisuelles en France et en Europe.

## 8.3 Assurance

Natixis Assurances est un holding regroupant diverses filiales opérationnelles d'assurance. En mars 2014, conformément au plan de développement du modèle bancassurance, Natixis Assurances a réalisé l'acquisition de la filiale d'assurance dommage et prévoyance BPCE Assurances, qu'elle détient désormais à 100%. Elle propose une gamme complète de produits en assurance vie individuelle et collective, en prévoyance et en assurance dommages aux biens à destination des réseaux Banque Populaire et Caisses d'Épargne. Son offre, diversifiée et modulable, s'adresse aux particuliers, aux professionnels, aux

agriculteurs, aux entreprises et aux associations.

#### **8.4 Paiement**

Ce métier met à disposition des outils, infrastructures et services pour les paiements : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques, titres de service, Ecommerce... Dans le cadre du plan « New Dimension », ce métier a vocation à devenir un « pure player » sur le segment des paiements en Europe et à accélérer sa transformation digitale. Ainsi, le métier a récemment fait l'acquisition de plusieurs start-ups spécialisées dans les paiements électroniques et le e-commerce notamment : Payplug, S Money, Dalenys et Comiteo ;

#### **8.5 Hors pôles**

A ces pôles opérationnels s'ajoutent les activités du Hors-pôle qui enregistre notamment les mécanismes de centrale financière et les revenus liés à la gestion actif – passif de Natixis. Il inclut à ce titre l'ensemble des activités de Trésorerie, dont l'activité de Trésorerie court terme rattachée à la direction Financière de Natixis depuis début 2017 (antérieurement rattachée à la BGC).

Il regroupe également les résultats du portefeuille de participations de la banque ne relevant pas de l'activité d'un pôle, ainsi que les activités de capital investissement pour compte propre (gérées en mode d'extinction) et celles de Natixis Algérie.

Suite à l'opération de cession de 29,5% du capital de Coface (Natixis conservant une participation de 12,2 %), la contribution résiduelle de Coface aux comptes consolidés de Natixis est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence ». Pour rappel, les principales activités de Coface sont l'assurance-crédit, l'affacturage à l'étranger, l'information et notation d'entreprise et la gestion de créances.

En matière de coûts, ce pôle porte les coûts de structure de la banque, ainsi que la contribution au Fonds de Résolution Unique.

## 8.6 Information sectorielle du compte de résultat

En millions d'Euros	30/06/2020					
	Gestion d'Actifs et de Fortune <sup>(2)</sup>	Banque de Grande Clientèle	Assurance	Paieiment	Hors pôle <sup>(3)</sup>	Total
<b>Produit net bancaire</b>	1 478	1 098	449	198	90	3 314
évolution 2019/2020 <sup>(1)</sup>	-13%	-31%	6%	-5%	-82%	-25%
<b>Frais généraux et assimilés</b>	(1 116)	(1 002)	(250)	(190)	(316)	(2 874)
évolution 2019/2020 <sup>(1)</sup>	-4%	-7%	4%	5%	-52%	-13%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	362	96	199	8	(226)	439
évolution 2019/2020 <sup>(1)</sup>	-33%	-82%	8%	-69%	40%	-61%
<b>Coût du risque</b>	(10)	(469)	0	2	(5)	(482)
évolution 2019/2020 <sup>(1)</sup>	780%	249%			7%	242%
<b>Résultat net d'exploitation</b>	352	(373)	199	10	(231)	(43)
évolution 2019/2020 <sup>(1)</sup>	-35%	-195%	8%	-61%	39%	-104%
<b>Mises en équivalence</b>	1	5	(13)	0	(33)	(40)
évolution 2019/2020 <sup>(1)</sup>	57%	-15%				-458%
<b>Autres</b>	(6)	(0)	0	0	(103)	(109)
évolution 2019/2020 <sup>(1)</sup>	27%	-100%			-115%	-116%
<b>Résultat courant avant impôt</b>	347	(368)	186	10	(367)	(192)
évolution 2019/2020 <sup>(1)</sup>	-35%	-196%	-2%	-61%	-169%	-112%
<b>Résultat net part du groupe</b>	203	(272)	127	7	(326)	(261)
évolution 2019/2020 <sup>(1)</sup>	-31%	-201%	-2%	-58%	-181%	-124%

Ces informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne au 30 juin 2020 ;

(1) Il s'agit de l'évolution entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019 retraité.

(2) Dont pour la Gestion d'Actifs : Produit net bancaire : 1 354 millions d'euros

Frais généraux et assimilés : - 1002 millions d'euros

Résultat brut d'exploitation : 351,3 millions d'euros

Coût du risque : -11,5 millions d'euros

Résultat courant avant impôt : 340 millions d'euros

(3) Dont Trésorerie court terme : Produit net bancaire : 109 millions d'euros

Frais généraux et assimilés : -32 millions d'euros

Résultat brut d'exploitation : 77 millions d'euros

Coût du risque : 0 million d'euros

Résultat courant avant impôt : 77 millions d'euros

Dont Coface : quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence : -33 millions d'euros (voir note 4.9)

### Détail du Produit net bancaire

En millions d'Euros	Produit net bancaire	évolution 2019/2020
<b>Gestion d'Actifs et de Fortune</b>	<b>1 478</b>	<b>-13%</b>
<i>Gestion d'actifs</i>	1 354	-15%
<i>Gestion de fortune</i>	77	22%
<i>Epargne salariale</i>	47	2%
<b>Banque de Grande Clientèle</b>	<b>1 098</b>	<b>-31%</b>
<i>Marchés de capitaux <sup>(1)</sup></i>	277	-62%
<i>Global finance et banque d'investissement</i>	831	-2%
<i>Autres</i>	(11)	
<b>Assurances</b>	<b>449</b>	<b>6%</b>
<b>Paieiment</b>	<b>198</b>	<b>-5%</b>
<b>Hors pôle</b>	<b>90</b>	<b>-82%</b>
<b>Total</b>	<b>3 314</b>	<b>-25%</b>

(1) Dont 440 millions d'euros hors produit net bancaire (PNB) des desks de XVA se décomposant en 646 millions d'euros de PNB pour FICT et -206 millions d'euros de PNB pour les Actions.

## 30 juin 2019 retraité

En millions d'Euros	30/06/2019 *					Total
	Gestion d'Actifs et de Fortune <sup>(1)</sup>	Banque de Grande Clientèle	Assurance	Paiement	Hors pôle <sup>(2)</sup>	
Produit net bancaire	1 705	1 599	425	208	499	4 436
Frais généraux et assimilés	(1 163)	(1 074)	(241)	(181)	(660)	(3 319)
Résultat brut d'exploitation	542	525	184	27	(162)	1 117
Coût du risque	(1)	(134)		(1)	(5)	(141)
Résultat net d'exploitation	541	391	184	26	(167)	976
Mises en équivalence	0	6	5			11
Autres	(4)	(15)			700	681
Résultat courant avant impôt	537	382	189	26	533	1 668
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>292</b>	<b>269</b>	<b>130</b>	<b>17</b>	<b>402</b>	<b>1 110 (*)</b>

Recalculés suivant la nouvelle organisation des métiers au 30 juin 2020

- (1) Dont pour la Gestion d'Actifs : Produit net bancaire : 1595 millions d'euros  
 Frais généraux et assimilés : -1 047 millions d'euros  
 Résultat brut d'exploitation : 548 millions d'euros  
 Coût du risque : -4 millions d'euros  
 Résultat courant avant impôt : 545 millions d'euros
- (2) Dont Trésorerie court terme : Produit net bancaire : 55 millions d'euros  
 Frais généraux et assimilés : -32 millions d'euros  
 Résultat brut d'exploitation : 23 millions d'euros  
 Coût du risque : 0 million d'euros  
 Résultat courant avant impôt : 23 millions d'euros

Le produit net bancaire (PNB) et les Frais généraux de la partie Hors pôle prend en compte l'impact résiduel des activités retail cédées à BPCE du 1<sup>er</sup> trimestre, suite à la sortie du périmètre au 31 mars 2019. L'impact PNB à hauteur de 22,3 millions d'euros et -22,5 millions d'euros pour la partie frais généraux.

## Détail du Produit net bancaire

En millions d'Euros	Produit net bancaire *
<b>Gestion d'Actifs et de Fortune</b>	<b>1 705</b>
<i>Gestion d'actifs</i>	1 595
<i>Gestion de fortune</i>	63
<i>Epargne salariale</i>	47
<b>Banque de Grande Clientèle</b>	<b>1 599</b>
<i>Marchés de capitaux</i>	730
<i>Global finance et banque d'investissement</i>	847
<i>Autres</i>	22
<b>Assurances</b>	<b>425</b>
<b>Paiement</b>	<b>208</b>
<b>Hors pôle</b>	<b>499</b>
<b>Total</b>	<b>4 436</b>

(\*) Recalculés suivant la nouvelle organisation des métiers au 30 juin 2020



**Publié au 30 juin 2019**

En millions d'Euros	30/06/2019						
	Gestion d'Actifs et de Fortune (2)	Banque de Grande Clientèle	Assurance	Paiement	Coface	Hors pôle et participations financières (Hors Coface) (3) (4)	Total
Produit net bancaire	1 705	1 599	425	208	356	142	4 436
<i>évolution 2018/2019 (1)</i>	4%	-14%	7%	10%	7%	8%	-11%
Frais généraux et assimilés	(1 163)	(1 074)	(241)	(181)	(252)	(408)	(3 319)
<i>évolution 2018/2019 (1)</i>	4%	-1%	6%	8%	6%	11%	-3%
Résultat brut d'exploitation	542	525	184	27	104	(266)	1 117
<i>évolution 2018/2019 (1)</i>	3%	-32%	8%	25%	10%	12%	-28%
Coût du risque	(1)	(134)		(1)	(1)	(4)	(141)
<i>évolution 2018/2019 (1)</i>	-12%	99%				-49%	69%
Résultat net d'exploitation	541	391	184	26	103	(270)	976
<i>évolution 2018/2019 (1)</i>	4%	-45%	8%	23%	9%	10%	-34%
Mises en équivalence	0	6	5				11
<i>évolution 2018/2019 (1)</i>							12%
Autres	(4)	(15)			5	694	681
<i>évolution 2018/2019 (1)</i>							
Résultat courant avant impôt	537	382	189	26	108	425	1 668
<i>évolution 2018/2019 (1)</i>	3%	-47%	9%	19%	17%	-282%	12%
Résultat net part du groupe	292	269	130	17	27	375	1 110
<i>évolution 2018/2019 (1)</i>	-2%	-48%	10%	16%	21%	-282%	23%

Ces

informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne au 30 juin 2019 ;

(1) Il s'agit de l'évolution entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2018.

(2) Dont pour la Gestion d'Actifs : Produit net bancaire : 1595 millions d'euros

Frais généraux et assimilés : -1 047 millions d'euros

Résultat brut d'exploitation : 548 millions d'euros

Coût du risque : -4 millions d'euros

Résultat courant avant impôt : 545 millions d'euros

(3) Dont Trésorerie court terme : Produit net bancaire : 55 millions d'euros

Frais généraux et assimilés : -32 millions d'euros

Résultat brut d'exploitation : 23 millions d'euros

Coût du risque : 0 million d'euros

Résultat courant avant impôt : 23 millions d'euros

(4) Le produit net bancaire (PNB) et les Frais généraux de la partie Hors pôle prend en compte l'impact résiduel des activités retail cédées à BPCE du 1<sup>er</sup> trimestre, suite à la sortie du périmètre au 31 mars 2019. L'impact PNB à hauteur de 22,3 millions d'euros et -22,5 millions d'euros pour la partie frais généraux.

### Détail du Produit net bancaire

En millions d'Euros	Produit net bancaire	évolution 2018/2019
<b>Gestion d'Actifs et de Fortune</b>	<b>1 705</b>	<b>4%</b>
<i>Gestion d'actifs</i>	1 595	5%
<i>Gestion de fortune</i>	63	-14%
<i>Epargne salariale</i>	47	3%
<b>Banque de Grande Clientèle</b>	<b>1 599</b>	<b>-14%</b>
<i>Marchés de capitaux (1)</i>	730	-21%
<i>Global finance et banque d'investissement</i>	847	-6%
<i>Autres</i>	22	-35%
<b>Assurances</b>	<b>425</b>	<b>7%</b>
<b>Paiement</b>	<b>208</b>	<b>10%</b>
<b>Coface</b>	<b>356</b>	<b>7%</b>
<b>Hors pôle (hors Coface)</b>	<b>142</b>	<b>8%</b>
<b>Total</b>	<b>4 436</b>	<b>-11%</b>

(1) Dont 742 millions d'euros hors produit net bancaire (PNB) des desks de XVA se décomposant en 500 millions d'euros de PNB pour FICT et 242 millions d'euros de PNB pour les Actions.



## **NOTE 9 GESTION DES RISQUES**

### **9.1 Adéquation des fonds propres**

Les informations sur l'adéquation des fonds propres requises par la norme IAS 1, sont présentées dans la partie 3.3.1 du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et Piliers III ».

### **9.2 Risque de crédit et risque de contrepartie**

Les informations sur la gestion des risques de crédit requises par la norme IFRS 7, à l'exception de celles mentionnées ci-dessous, sont présentées dans la partie 3.2.3 du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et Piliers III ».

### **9.3 Risque de marché, risques de taux d'intérêt global, de liquidité, et de change structurel**

Les informations sur la gestion des risques de marché, risques de taux d'intérêt global, de liquidité, et de change structurel requises par la norme IFRS7 sont présentées dans la partie 3.2.5 et 3.2.7 du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et Piliers III ».

### **9.4 Risque lié aux activités d'assurance**

Les informations sur la gestion des risques des activités d'assurance requises par la norme IFRS7 sont présentées dans la partie 3.2.10 du chapitre III « Facteurs de risques, gestion des risques et Piliers III ».



## NOTE 10 AUTRES INFORMATIONS

### 10.1 Instruments de capitaux propres émis

#### 10.1.1 Capital social

Actions ordinaires	Nombre d'actions	Nominal	Capital en euros
Valeur à l'ouverture	3 153 078 482	1,60	5 044 925 571
Augmentation de capital	2 768 013	1,60	4 428 821
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>3 155 846 495</b>		<b>5 049 354 392</b>

Au 30 juin 2020, 4 743 812 actions étaient auto détenues contre 2 083 199 actions au 31 décembre 2019.

L'augmentation de capital sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020 correspond à l'attribution d'actions gratuites à certains salariés de Natixis, dans le cadre des Plans de fidélisation et de performance 2017 et 2018 dont le paiement est fondé sur les actions.

#### 10.1.2 Calcul du résultat par actions

	30/06/2020	30/06/2019
<b>Résultat par action</b>		
Résultat net - part du groupe en millions d'€	-261	1110
Résultat net attribuable aux actionnaires en millions d'€ <sup>(1)</sup>	-325	1065
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	3 154 928 922	3 152 153 657
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	3 548 594	2 394 650
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat par action	3 151 380 328	3 149 759 007
<b>Résultat par action en €</b>	<b>-0,10</b>	<b>0,34</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		
Résultat net part du groupe en millions d'€	-261	1110
Résultat net attribuable aux actionnaires en millions d'€ <sup>(1)</sup>	-325	1065
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	3 154 928 922	3 152 153 657
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	3 548 594	2 394 650
Nombre d'actions potentielles dilutives issues de l'exercice de plans d'options de souscriptions d'actions et de l'attribution d'actions gratuites <sup>(2)</sup>	9 079 926	8 089 124
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué par action	3 160 460 254	3 157 848 131
<b>Résultat dilué par action en €</b>	<b>-0,10</b>	<b>0,34</b>

(1) L'écart entre le résultat net part du groupe et le résultat net attribuable aux actionnaires correspond aux intérêts relatifs aux titres super-subordonnés – actions de préférence pour -63,8 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et -45 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

(2) Ce montant d'actions concerne les actions attribuées dans le cadre des plans d'actions de performance 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 (PAGA), Long Term Incentive Plan 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 (LTIP) et Plan Métier Paiements 2018.

### 10.2 Autres instruments de capitaux propres émis

#### Titres super subordonnés à durée indéterminée et actions de préférence

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur.

Ainsi, les émissions de titres super subordonnés à durée indéterminée et les émissions d'actions de préférence s'analysent depuis le 31 décembre 2009 comme des instruments de capitaux propres émis en

raison d'une clause devenue discrétionnaire concernant le paiement de dividende et figurent au poste « Réserves consolidées » du bilan consolidé.

La transformation de ces instruments de dette en instruments de capitaux propres avait généré un gain de 418 millions d'euros, comptabilisé en résultat au 30 juin 2009.

Les émissions postérieures au 30 juin 2009 ont toujours été classées en capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération.

Les titres super subordonnés s'élèvent à 1 978 millions d'euros au 30 juin 2020 (pas de variation par rapport au 31 décembre 2019).

A noter, que le montant brut de la variation de change des titres super subordonnés en devises constaté en résultat au 30 juin 2020 s'élève à -0,7 millions d'euros, soit un montant net après impôts de -0,5 millions d'euros contre +4 millions d'euros au 30 juin 2019, soit un montant net après impôts de +3,2 millions d'euros.

### **10.3 IFRIC 21**

l'interprétation IFRIC 21 « Taxes », applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, vise à clarifier la date à retenir pour la comptabilisation des droits ou taxes (« levies ») dans les états financiers. Cette interprétation entraîne :

- pour les taxes dont l'exigibilité de ces dernières est déclenchée par des faits générateurs survenant en date du 1<sup>er</sup> janvier, la constatation d'une provision en totalité dès le 1<sup>er</sup> trimestre alors qu'elles faisaient l'objet d'un étalement trimestriel antérieurement. Les taxes concernées sont principalement la taxe de soutien aux collectivités territoriales et la contribution au fonds de résolution unique ;  
A noter que la taxe bancaire sur risque systémique (TSB), qui a été abrogée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, art. 26), avait été constatée en totalité en résultat au 30 juin 2018 ;
- Ou pour les taxes basées sur le chiffre d'affaires dont l'exigibilité intervient au cours de l'exercice suivant, la constatation de la totalité des taxes au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice où la taxe est exigible, alors que précédemment elles étaient comptabilisées au prorata du chiffre d'affaires de la période. La contribution sociale de solidarité des sociétés est la principale taxe concernée.

Au 30 juin 2020, le différentiel de traitement s'élève en résultat net part du groupe à 94,5 millions d'euros contre 95 millions d'euros au 30 juin 2019.

### **10.4 Parties liés**

### **10.5 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe**

Les principales opérations de Natixis avec les parties liées (BPCE et ses filiales, les Banques Populaires, les Caisses d'Epargne et l'ensemble des participations comptabilisées par mise en équivalence) sont détaillées ci-dessous :

En millions d'euros	30/06/2020			31/12/2019		
	BPCE	Banques Populaires	Caisses d'Epargne	BPCE	Banques Populaires	Caisses d'Epargne
<b>ACTIF</b>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 355	6 336	5 447	14 376	3 196	5 408
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Instrument de dettes au coût amorti	0	90		52	190	
Prêts et créances aux établissements de crédit et assimilés au coût amorti	48 611	441	321	39 663	418	281
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	272	120		319	120	
Placements des activités d'assurance	12 059	173	225	12 274	172	225
Actifs non courants destinés à être cédés						
<b>PASSIF</b>						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 045	2 927	4 381	7 970	1 590	3 940
Dépôts et emprunts envers les établissements de crédit et assimilés	55 142	206	194	46 359	1 726	102
Dépôts et emprunts envers la clientèle	349	15	13	346	41	14
Dettes représentées par un titre						
Dettes subordonnées	2 597			2 596		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	0	1	77	0		81
Dettes sur actifs destinés à être cédés						
Capitaux propres	1 812			1 741		
<b>ENGAGEMENTS</b>						
Engagements donnés	5 566	2	135	2 481	100	125
Engagements reçus	7 807	235	963	7 419	253	1 037

Les relations avec les entreprises associées ou co-entreprise ne sont pas significatives.

En millions d'euros	30/06/2020			30/06/2019		
	BPCE	Banques Populaires	Caisses d'Epargne	BPCE	Banques Populaires	Caisses d'Epargne
<b>RESULTAT</b>						
Intérêts et produits assimilés	67	25	1	97	23	0
Intérêts et charges assimilés	(216)	(2)	(0)	(360)	(2)	0
Commissions nettes	(33)	(186)	(149)	(24)	(169)	(129)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat						
Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(1 560)	(59)	582	(971)	204	1 097
Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti reclassés en actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par capitaux propres reclassés en actifs financiers à la JVR						
Produit net des activités d'assurance	10	1	0	13	1	0
Produits et charges des autres activités	31	3	8	30	0	0
Charges générales d'exploitation	(35)	(0)	(5)	(39)	(1)	(7)

Les relations avec les entreprises associées ou coentreprises ne sont pas significatives.



## **NOTE 11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2020 de Natixis, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 3 août 2020. Depuis cette date, il n'est survenu aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Natixis.



## 5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020

---

Aux actionnaires de Natixis SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Natixis, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 3 août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 3 août 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 6 août 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Emmanuel Benoist

Charlotte Vandeputte





## VI CHAPITRE 7 : CAPITAL ET ACTIONNARIAT

### 7.1 Renseignements de caractère général concernant le capital de Natixis

#### 7.1.1 Capital social

Le capital social s'élève à 5 049 522 403,20 euros au 1<sup>er</sup> août 2020, divisé en 3 155 951 502 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées.

### 7.2 Répartition du capital et des droits de vote

#### 7.2.1 Répartition du capital au 31 juillet 2020

##### 7.2.1.1 Tableau de répartition

Au 31 juillet 2020, les principaux actionnaires de Natixis sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
BPCE	70,57 %	70,70 %
Actionnariat salarié	3,19 %*	3,19 %
Titres autodétenus	0,17 %	0,00 %
Public	26,07 %	26,11 %

\* 0,96 % détenu au titre des augmentations de capital réservées aux salariés.

0,82 % détenu par les salariés et anciens salariés, hors Plan d'Épargne salariale.

1,39 % détenu au titre du FCPE BPCE Actions Natixis incluant les porteurs de parts du Groupe BPCE.

À la connaissance de Natixis, il n'existait à cette date aucun autre actionnaire, hormis ceux cités dans le tableau ci-avant, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

### 7.3 Délégations en matière d'augmentation de capital

#### 7.3.2 Rapport du conseil d'administration sur l'utilisation des autorisations en matière d'augmentation de capital

##### Actions gratuites en période d'acquisition

Le conseil d'administration de Natixis, au cours de sa séance du 10 avril 2020, en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 28 mai 2019 dans sa 25<sup>ème</sup> résolution, a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 3 598 382 actions au profit des salariés de Natixis désignés par le conseil d'administration. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période courant jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022 pour un tiers des actions et à l'issue d'une période courant jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2023 pour deux tiers des actions, sous réserve de conditions de présence et de performance.

Le conseil d'administration de Natixis, au cours de sa séance du 20 mai 2020, en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 28 mai 2019 dans sa 25<sup>ème</sup> résolution, a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 189 835 actions de performance au profit des membres du comité de direction générale de Natixis (hors le directeur général) et de 77 783 actions de performance au profit du directeur général de Natixis. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période courant jusqu'au 19 mai 2024 inclus, sous réserve de conditions de présence et de performance.

##### Actions gratuites en période de conservation

La période d'acquisition de la dernière tranche de l'attribution gratuite totale de 2 958 466 actions à certains salariés de Natixis et de ses filiales et de 53 841 actions au directeur général de Natixis décidée par le conseil d'administration du 10 avril 2017 pour le Plan 2017 (sur la base de l'autorisation conférée par l'assemblée



générale mixte du 24 mai 2016 dans sa 20<sup>ème</sup> résolution) et la période d'acquisition de la première tranche de l'attribution gratuite de 3 304 903 actions à certains salariés de Natixis et de ses filiales et de 84 775 actions au profit du directeur général de Natixis décidée par le conseil d'administration du 13 avril 2018 pour le Plan 2018 (sur la base de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2016 dans sa 20<sup>ème</sup> résolution) sont arrivées à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2020.

En conséquence, par décision en date du 1<sup>er</sup> mars 2020, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil d'administration, le directeur général de Natixis a pris acte de ce que le nombre d'actions à émettre au profit des bénéficiaires du Plan 2017 s'élevait à 1 850 703 actions nouvelles et que le nombre d'actions à émettre au profit des bénéficiaires du Plan 2018 s'élevait à 917 310 actions nouvelles.

Le directeur général a ainsi constaté l'augmentation de capital social par incorporation de réserves à hauteur d'un montant total de 2 961 124,80 euros par émission de 1 850 703 actions nouvelles de 1,60 euro de valeur nominale pour le Plan 2017, et à hauteur d'un montant total de 1 467 696 euros par émission de 917 310 actions nouvelles de 1,60 euro de valeur nominale pour le Plan 2018, portant ainsi le montant du capital de la Société de 5 044 925 571,20 euros à 5 049 354 392 euros.

La période d'acquisition de l'attribution gratuite totale de 103 820 actions de performance au profit des membres du comité de direction générale de Natixis (hors directeur général) et de 47 463 actions de performance au profit du directeur général de Natixis, décidée par le conseil d'administration du 28 juillet 2016 (sur la base de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2016 dans sa 19<sup>ème</sup> résolution) est arrivée à échéance le 28 juillet 2020.

En conséquence, par décision en date du 28 juillet 2020, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil d'administration, le directeur général de Natixis a pris acte de ce que le nombre d'actions à émettre au profit des bénéficiaires s'élevait à 105 007 actions nouvelles.

Le directeur général a ainsi constaté l'augmentation de capital par incorporation de réserves à hauteur d'un montant total de 168 011,20 euros par émission de 105 007 actions nouvelles de 1,60 euro de valeur nominale portant ainsi le montant du capital de la Société de 5 049 354 392 euros à 5 049 522 403,20 euros.

## VII CHAPITRE 8 : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### 8.1 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et de lutte contre sa propagation, conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 y afférent, le conseil d'administration de Natixis a décidé de tenir l'Assemblée générale mixte à « huis clos », hors la présence physique des actionnaires, le mercredi 20 mai 2020 à 15 heures au siège social de Natixis (30 Avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris).

Natixis a mis en œuvre toutes les modalités nécessaires pour faciliter l'expression de leur vote par les actionnaires, que ce soit par Votacess ou par voie postale. Le texte des résolutions et le rapport du conseil d'administration sur ces dernières figuraient dans la brochure de convocation qui a été adressée aux actionnaires ainsi que sur le site internet de la Société. En outre, le délai permettant aux actionnaires de poser des questions écrites a été allongé au-delà des délais légaux.

### 8.2 Assemblée générale mixte du 20 mai 2020

#### 8.2.2 Rapport du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée générale mixte du 20 mai 2020

Le rapport du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée générale du 20 mai 2020 tel que figurant dans le document d'enregistrement universel 2019 de Natixis a été modifié dans les termes ci-après.

#### Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire (1<sup>re</sup> à 16<sup>e</sup> résolution)

##### Affectation du résultat 2019 (3<sup>e</sup> résolution)

La troisième résolution a pour objet l'affectation du résultat social de Natixis : affectation du bénéfice distribuable en totalité au poste « report à nouveau ». Les comptes sociaux de Natixis font ressortir au 31 décembre 2019 un résultat net positif de 2 242 111 898,15 euros. Compte tenu du report à nouveau créditeur de 1 008 081 398,50 euros, et de la réserve légale dotée en totalité (cette réserve légale étant supérieure à 10% du capital social), le bénéfice distribuable ressort à 3 250 193 296,65 euros.

Compte tenu du contexte économique lié à l'épidémie de Covid-19 et conformément aux recommandations formulées par la Banque Centrale Européenne (BCE) le 27 mars 2020 concernant la distribution de dividendes, la troisième résolution propose d'affecter la totalité du bénéfice distribuable au poste « report à nouveau », dont le montant après affectation s'élèverait à 3 250 193 296,65 euros.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédant celui de l'exercice 2019, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action (en euros)	Total (en euros)
2016	3 137 074 580	0,35	1 097 976 103,00
2017	3 137 360 238	0,37	1 160 823 288,06
2018	3 150 288 592	0,78	2 457 225 101,76



### 8.2.3 Projets de résolutions de l'assemblée générale mixte du 20 mai 2020

Les projets de résolutions de l'assemblée générale mixte du 20 mai 2020 tels que figurant dans le document d'enregistrement universel 2019 de Natixis ont été modifié dans les termes ci-après.

#### Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion :

- constate que les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2019 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un bénéfice pour l'exercice 2019 de 2 242 111 898,15 euros,
- constate que, compte tenu du report à nouveau antérieur qui s'élève à 1 008 081 398,50 euros et de la réserve légale dotée en totalité (cette réserve légale étant supérieure à 10 % du capital social), le bénéfice distribuable s'élève à 3 250 193 296,65 euros,
- décide d'affecter le bénéfice distribuable en totalité au poste « report à nouveau », dont le montant après affectation s'élève à 3 250 193 296,65 euros.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'au titre des trois exercices précédant l'exercice 2019, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action (en euros)	Total (en euros)
2016	3 137 074 580	0,35	1 097 976 103,00
2017	3 137 360 238	0,37	1 160 823 288,06
2018	3 150 288 592	0,78	2 457 225 101,76



## VIII CHAPITRE 9 : INFORMATIONS JURIDIQUES ET GÉNÉRALES

### 9.2 Statuts de Natixis

#### Natixis

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 5.049.522.403,20 euros.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS 542 044 524 RCS PARIS

#### Statuts

##### **Titre I : Forme de la société – Dénomination siège – Durée – Objet**

##### **Article 1 – Forme juridique – Dénomination, siège social, et durée**

La Société est de forme anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par la réglementation des sociétés commerciales, par les dispositions du Code monétaire et financier et par les présents statuts.

La Société porte le nom de « Natixis ». Le siège de la Société est à Paris (13ème), 30, avenue Pierre Mendès-France.

La durée de la Société, constituée le 20 novembre 1919, est portée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 9 novembre 1994 sauf prorogation ou dissolution anticipée.

##### **Article 2 – Objet**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le Code monétaire et financier ;
- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'Etat dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la prise de participation dans les sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;
- ainsi que la réalisation de toutes opérations civiles ou commerciales.

##### **Titre II : Capital social – actions – versements**

##### **Article 3 – Capital social**

Le capital social est fixé à 5.049.522.403,20 euros divisé en 3.155.951.502 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées.

##### **Article 4 – Forme et transmission des actions**

Les actions de la Société sont sous la forme nominative, ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent selon les modalités définies par les lois et règlements.

##### **Article 5 – Identification des actionnaires**

La Société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1,- % des droits de vote (sur la base de tous les droits de vote attachés aux actions, y compris celles privées de droits de vote), ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir, dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée d'un actionnaire représentant au moins 1,- % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

### **Article 6 – Indivisibilité des actions**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique.

### **Article 7 – Droits et obligations attachés aux actions**

Sauf les droits qui seraient accordés aux actions de préférence, s'il en était créé, chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre. La propriété d'une action implique, de plein droit, adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Article 8 – Modification du capital**

Le capital social peut être augmenté, amorti ou réduit par tous procédés et selon toutes modalités autorisées par la loi et les règlements.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées suivant les décisions prises par l'assemblée générale ou par le conseil d'administration. Le défaut de libération est sanctionné dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## **Titre III : Administration et contrôle de la Société**

### **Section I : conseil d'administration**

### **Article 9 – Composition du conseil d'administration**

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) administrateurs au moins et de dix huit (18) *administrateurs* au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Lorsqu'il a été établi, conformément à la réglementation en vigueur que le pourcentage du capital détenu par l'actionnariat salarié dépassait le seuil fixé par la loi, un Administrateur est nommé par l'assemblée générale ordinaire parmi les candidats désignés à cet effet par le conseil de surveillance du ou des fonds communs de placement d'entreprise. L'Administrateur désigné à ce titre n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum énoncé au premier alinéa du présent article.

L'administrateur ainsi nommé siège au conseil d'administration avec voix délibérative et est soumis aux mêmes droits et obligations que les autres administrateurs de la Société.

Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des administrateurs en fonction. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des administrateurs cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.



Pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de cent quarante (140) actions de la Société au moins.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre (4) ans. Ils sont rééligibles. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

#### **Article 10 – Présidence du conseil d'administration**

Le conseil d'administration élit un président qui est obligatoirement une personne physique, parmi ses membres. Le président est élu pour la durée de son mandat d'Administrateur et est rééligible.

Il détermine la rémunération du président.

Le conseil d'administration peut, sur proposition du président, élire un ou plusieurs vice-président(s) parmi ses membres.

Les fonctions du président prennent fin, au plus tard, à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel le président a atteint l'âge de soixante-cinq ans.

Le président est chargé de convoquer le conseil d'administration.

Il organise et dirige ses travaux dont il rend compte à l'assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

#### **Article 11 – Réunions du conseil d'administration**

11.1 Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société et les dispositions légales et réglementaires l'exigent, sur la convocation de son président soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation, laquelle peut être adressée au moyen d'un courrier électronique.

Le conseil peut également être convoqué par le président sur demande du tiers au moins des administrateurs, ou sur demande du directeur général, sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes ainsi faites.

Sous réserve d'une Urgence telle que définie ci-dessous et du cas visé à l'article 14 ci-dessous, le conseil d'administration doit être convoqué dans un délai raisonnable avant la date de réunion prévue. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion.

Les administrateurs devront disposer, avant la réunion et dans un délai suffisant, de l'information leur permettant de prendre une décision éclairée.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en cas d'absence de ce dernier, par l'administrateur le plus âgé, ou par l'un des vice-présidents le cas échéant.

Le conseil d'administration peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante, sauf pour la nomination du président du conseil d'administration.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents.

Le conseil d'administration établit un règlement intérieur, qui peut prévoir que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du groupe, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication, dans les conditions permises ou prescrites par la loi et les règlements en vigueur.



Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

- 11.2 En cas d'urgence telle que définie ci-dessous (« l'Urgence »), il pourra être fait application de la procédure accélérée ci-après.

L'Urgence est définie comme une situation exceptionnelle (i) caractérisée par l'existence d'un bref délai, imposé par un tiers sous peine de forclusion et dont le non-respect serait susceptible d'entraîner un préjudice pour la Société ou l'une de ses principales filiales, ou (ii) nécessitant une réponse rapide de la Société incompatible avec l'application des délais de convocation habituels du conseil d'administration.

En cas d'Urgence, les délais de convocation et de réunion du conseil d'administration ne seront pas soumis à l'article 11.1 ci-dessus, pour autant que le président du conseil d'administration de la Société ait :

- préalablement adressé une notification motivant l'Urgence au sens de la définition ci-dessus aux Administrateurs, et
- communiqué à l'ensemble des administrateurs, avec la convocation à la réunion dudit conseil, tous les éléments nécessaires à leur analyse.

#### **Article 12 – Pouvoirs du conseil d'administration**

- 12.1 Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les présents statuts aux assemblées générales, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Sur proposition de son président, le conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

- 12.2 En sus des opérations visées par la loi et les règlements en vigueur, le règlement intérieur du conseil d'administration fixera les décisions qui seront soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

- 12.3 Le conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations et de toutes autres valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne de son choix, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission de telles valeurs mobilières et en arrêter les modalités.

Les personnes désignées rendent compte au conseil d'administration dans les conditions déterminées par celui-ci.

#### **Article 13 – Rémunération des membres du conseil d'administration**

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle. Le conseil d'administration répartit librement cette somme entre ses membres.

Le conseil peut également allouer aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles dans les cas et à conditions prévus par la loi.

## Section II : Direction générale

### **Article 14 – Modalités d'exercice de la direction générale**

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modes d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les 2/3 au moins des Administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au directeur général s'appliqueront au président du conseil d'administration qui prendra le titre de président-directeur général.

### **Article 15 – Directeur général**

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration et des dispositions et limitations prévues par le règlement intérieur. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration peut nommer un directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Le conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du directeur général laquelle ne peut, lorsque le directeur général est administrateur, excéder celle de son mandat.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du directeur général. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers.

Le directeur général peut déléguer partiellement ses pouvoirs à tout mandataire de son choix, avec ou sans faculté de substitution.

### **Article 16 – Directeurs généraux délégués**

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques, choisies parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du directeur général, par le conseil d'administration.

La rémunération du ou des directeurs généraux délégués est fixée par le conseil d'administration.

### **Article 17 – Responsabilité des mandataires sociaux**

Les mandataires sociaux sont responsables envers la Société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions légales ou réglementaires régissant les sociétés anonymes, soit des violations des présents statuts, soit des fautes commises dans leur gestion, le tout dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur.

### **Section III : Contrôle**

#### **Article 18 – Censeurs**

L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont nommés pour une durée de quatre (4) ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les censeurs sont rééligibles et peuvent être révoqués par l'assemblée générale.

Les censeurs reçoivent les mêmes informations que les administrateurs et sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration. Ils siègent au conseil d'administration avec voix consultative.

Ils peuvent être nommés à titre provisoire par le conseil d'administration, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

#### **Article 19 – Commissaires aux comptes**

Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et, le cas échéant, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire en application de la loi. Ils sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la législation en vigueur.

### **Titre IV : Assemblées générales**

#### **Dispositions communes**

#### **Article 20 – Assemblées générales des actionnaires**

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale qualifiée d'ordinaire ou d'extraordinaire.

#### **Article 21 – Convocation**

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, dans les conditions de l'article L. 225-103 du Code de commerce. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

#### **Article 22 – Admission aux assemblées – Pouvoirs**

Les assemblées se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, le droit de participer à l'assemblée générale est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (J-2), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif, cette inscription en compte à J-2 dans les comptes de titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'assemblée générale.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qui doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire régulièrement autorisé. Ce mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner procuration selon les modalités fixées par la loi et les dispositions réglementaires. Sur décision du conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer à l'assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.). Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée, sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le conseil d'administration conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

### **Article 23 – Ordre du jour**

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

### **Article 24 – Tenue des assemblées**

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration, ou en cas d'empêchement, par l'un des vice-présidents, ou par un administrateur désigné par l'assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont assurées par les deux actionnaires disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Il est tenu une feuille de présence conformément à la réglementation en vigueur. Les assemblées générales délibèrent aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Le conseil d'administration peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique de l'intégralité des réunions par visioconférence ou moyens de télécommunication. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans les avis de réunion et de convocation.

### **Article 25 – Droits de vote**

Par exception à l'attribution de droit d'un droit de vote double à toute action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire prévue à l'article L. 225-123 alinéa 3 du Code de commerce, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.



### **Article 26 – Procès-verbaux**

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits de délibération sont délivrés et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

Après dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont certifiés par les liquidateurs ou l'un d'entre eux.

### **Article 27 – Droit de communication**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature des documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

### **Assemblées générales ordinaires**

#### **Article 28 – Date de réunion**

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée générale ordinaire par le conseil d'administration avant la fin du cinquième mois qui suit la clôture de l'exercice, aux jour, heure et lieu désignés dans l'avis de convocation.

#### **Article 29 – Attributions**

L'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir chaque année entend le rapport sur les affaires sociales établi par le Conseil d'administration et présenté par son Président ; elle entend également le rapport des commissaires aux comptes, ainsi que tout autre rapport prévu par la réglementation.

Elle discute, approuve, rejette ou redresse les comptes et détermine le bénéfice à répartir.

Elle nomme les administrateurs, les censeurs et les commissaires aux comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

### **Assemblées générales extraordinaires**

#### **Article 30 – Attributions**

L'assemblée générale extraordinaire peut être, à toute époque, convoquée, soit par le conseil d'administration, soit encore par application de toute disposition légale. Elle peut modifier les présents statuts dans toutes leurs dispositions, notamment augmenter ou réduire le capital, proroger la durée de la Société ou prononcer sa dissolution anticipée, mais sans pouvoir toutefois changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des actionnaires.





## **Titre V : Exercice social – Comptes sociaux – Affectation et répartition des bénéfices**

### **Article 31 – Exercice social**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### **Article 32 – Inventaire - Comptes annuels**

Il est dressé, chaque trimestre, un état sommaire de la situation active et passive de la Société. Cet état est à la disposition des commissaires aux comptes et publié suivant la législation en vigueur.

Il est, en outre, établi à la clôture de chaque exercice, l'inventaire des divers éléments actifs et passifs de la Société et les documents comptables imposés tant par la législation sur les sociétés que par la réglementation bancaire.

Tous ces documents sont mis à la disposition des commissaires aux comptes dans les conditions légales et réglementaires.

### **Article 33 – Bénéfices de l'exercice - Dividendes**

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours obligatoire lorsque cette réserve descend au-dessous de ce dixième.

Le solde des bénéfices constitue, avec éventuellement le report à nouveau bénéficiaire, le bénéfice distribuable dont l'assemblée générale ordinaire a la libre disposition dans le cadre de la législation en vigueur et qu'elle peut, soit reporter à nouveau, soit porter aux réserves, soit distribuer en tout ou partie, sur la proposition du Conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire peut aussi décider la mise en distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau ou sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale ordinaire peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre un paiement du dividende en numéraire, ou un paiement en action. Dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions légales en vigueur, le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques fixées par le conseil d'administration dans un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

## **Titre VI : Dissolution – liquidation**

### **Article 34 – Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital**

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

A défaut de convocation par le conseil d'administration, les commissaires aux comptes peuvent réunir l'assemblée générale.





**Article 35 – Dissolution - Liquidation**

A l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, et sous réserve des prescriptions légales en vigueur, règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, dont elle détermine les pouvoirs.

**Titre VII : Contestations**

**Article 36 – Contestations**

Toutes les contestations qui peuvent s'élever entre actionnaires sur l'exécution des présents statuts sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.







### **9.3 Responsable de l'Amendement au Document d'enregistrement universel et de ses amendements**

#### **Responsable de l'Amendement au Document d'enregistrement universel et ses amendements**

M. Nicolas Namias

Directeur général de Natixis

#### **Attestation du responsable du document d'enregistrement universel et de ses amendements**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel 2019 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 7 août 2020

Nicolas Namias

Directeur général de Natixis





## 9.4 Documents accessibles au public

Ce document est disponible dans la rubrique « Investisseurs & actionnaires » du site institutionnel [www.natixis.com](http://www.natixis.com) ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers <https://www.amf-france.org/fr>.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur Natixis peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier : Natixis Communication financière – Relations investisseurs - Immeuble Arc-de-Seine 30, avenue Pierre-Mendès-France 75013 Paris
- par téléphone : 01 58 19 26 34 ou 01 58 32 06 94
- par mail : [investorelations@natixis.com](mailto:investorelations@natixis.com)





## 9.5 Table de concordance et incorporation par référence

### Incorporation par référence

Le second amendement au Document d'enregistrement universel doit être lu et interprété conjointement avec les documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 mars 2020 sous le numéro D.20-0108 qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site internet de Natixis : [https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala\\_5519/fr/rapports-financiers-annuels](https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala_5519/fr/rapports-financiers-annuels)
- l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 mai 2020 sous le numéro D.20-0108-A01, disponible sur le site internet de Natixis : [https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala\\_5519/fr/rapports-financiers-annuels](https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala_5519/fr/rapports-financiers-annuels)

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Amendement au Document d'enregistrement ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et sont publiés sur le site internet de l'Émetteur ([https://www.natixis.com/natixis/jcms/lpaz5\\_75289/fr/donnees-et-publications-financieres](https://www.natixis.com/natixis/jcms/lpaz5_75289/fr/donnees-et-publications-financieres)) et sur le site Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.



## Rubriques de l'annexe I du règlement européen n°2017/1129

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n°809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite "Prospectus". Cette table de correspondance renvoie ainsi d'une part aux pages du Document d'enregistrement universel 2019 et ses amendements, où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

	Second Amendement au Document d'enregistrement universel 2019	Amendement au Document d'enregistrement universel 2019	Document d'enregistrement universel 2019
<b>SECTION 1 PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE</b>	<b>260</b>	<b>41</b>	<b>542</b>
<b>Point 1.1</b> Personne responsable	260	41	542
<b>Point 1.2</b> Déclaration de la personne responsable	260	41	542
<b>Point 1.3</b> Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert			N/A
<b>Point 1.4</b> Informations provenant d'un tiers			N/A
<b>Point 1.5</b> Approbation de l'autorité compétente			
<b>SECTION 2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>268</b>		<b>370 ; 546</b>
<b>SECTION 3 FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>53 à 67</b>	<b>36 à 38</b>	<b>101 à 107</b>
<b>SECTION 4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>			<b>536</b>
<b>SECTION 5 APERÇU DES ACTIVITÉS</b>			
<b>Point 5.1</b> Principales activités	266		4-5 ; 18 à 30 ; 546
<b>Point 5.2</b> Principaux marchés	234 à 239 ; 266		4-5 ; 345 à 347 ; 546
<b>Point 5.3</b> Indiquer les événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	137 à 140		212 à 216
<b>Point 5.4</b> Stratégie et objectifs	62-63	37-38	8-9 ; 12-13 ; 435 à 494
<b>Point 5.5</b> Dépendance éventuelle			153
<b>Point 5.6</b> Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	137 à 146		18 à 30 ; 212 à 222
<b>Point 5.7</b> Investissements	160-161 ; 266		225-226 ; 546
<b>SECTION 6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>			
<b>Point 6.1</b> Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur. Cette description peut consister en un organigramme ou en être accompagnée, si cela contribue à clarifier la structure organisationnelle du groupe.			4-5 ; 16-17

	Second Amendement au Document d'enregistrement universel 2019	Amendement au Document d'enregistrement universel 2019	Document d'enregistrement universel 2019
<b>Point 6.2</b> Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus.			371 à 383
<b>SECTION 7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>			
<b>Point 7.1</b> Situation financière	10 à 37 ; 52 à 84 ; 147 à 159 ; 266	3 à 35	100 à 107 ; 124 à 134 ; 139 à 146 ; 216 à 223 ; 546
<b>Point 7.2</b> Résultats d'exploitation	32 ; 147-148 ; 165		6 ; 216-217 ; 233
<b>SECTION 8 TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>			
<b>Point 8.1</b> Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	91 à 98 ; 169		157 à 169 ; 238-239
<b>Point 8.2</b> Indiquer la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	171-172		241-242
<b>Point 8.3</b> Fournir des informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur.	75 à 82		139 à 143
<b>Point 8.4</b> Fournir des informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur.			N/A
<b>Point 8.5</b> Fournir des informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.			N/A
<b>SECTION 9 ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>91 ; 130-131</b>		<b>157 ; 162 à 165 ; 169 à 171 ; 203 à 205</b>
<b>SECTION 10 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>161-162</b>	<b>39-40</b>	<b>228</b>
<b>SECTION 11 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>			<b>N/A</b>
<b>SECTION 12 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>			
<b>Point 12.1</b> Organes d'administration et de direction	39 à 51		10-11 ; 34 à 76
<b>Point 12.2</b> Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale			64

	Second Amendement au Document d'enregistrement universel 2019	Amendement au Document d'enregistrement universel 2019	Document d'enregistrement universel 2019
<b>SECTION 13 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>			
<b>Point 13.1</b> Montant de la rémunération versée et avantages en nature	51		77 à 98
<b>Point 13.2</b> Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre.			351 à 359
<b>SECTION 14 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>			
<b>Point 14.1</b> La date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction.	45 à 48		35 à 54
<b>Point 14.2</b> Contrats de service liant les membres des organes d'administration			64-65
<b>Point 14.3</b> Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	50		68 à 70 ; 72-73
<b>Point 14.4</b> Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au (x) régime(s) de gouvernance d'entreprise			57
<b>Point 14.5</b> Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	45 à 48		35 à 54
<b>SECTION 15 SALARIÉS</b>			
<b>Point 15.1</b> Nombre de salariés			481
<b>Point 15.2</b> Participations et stock-options			95 ; 502-503
<b>Point 15.3</b> Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.			276
<b>SECTION 16 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>			
<b>Point 16.1</b> Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	246		504-505
<b>Point 16.2</b> Indiquer si les principaux actionnaires de l'émetteur détiennent des droits de vote différents, ou fournir une déclaration appropriée indiquant l'absence de tels droits de vote.	246		504-505
<b>Point 16.3</b> Contrôle de l'émetteur	246		505
<b>Point 16.4</b> Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle			508
<b>SECTION 17 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES</b>	<b>242 ; 266</b>		<b>367 ; 546</b>

	Second Amendement au Document d'enregistrement universel 2019	Amendement au Document d'enregistrement universel 2019	Document d'enregistrement universel 2019
<b>SECTION 18 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>			
<b>Point 18.1</b> Informations financières historiques	164 à 244		233 à 383 ; 392 à 425
<b>Point 18.2</b> Informations financières intermédiaires et autres			
<b>Point 18.3</b> Audit des informations financières annuelles historiques	245		384 à 391 ; 426 à 430
<b>Point 18.4</b> Informations financières pro forma	147 à 156		N/A
<b>Point 18.5</b> Politique en matière de dividendes	248 ; 258 ; 266		7 ; 227 ; 510 ; 517 ; 546
<b>Point 18.6</b> Procédures judiciaires et d'arbitrage	85 à 87	38	151 à 153
<b>Point 18.7</b> Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	268	42	365
<b>SECTION 19 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>			
<b>Point 19.1</b> Capital social	246 ; 266		415 ; 502 à 505 ; 546
<b>Point 19.2</b> Acte constitutif et statuts	250		537 à 541
<b>SECTION 20 CONTRATS IMPORTANTS</b>			<b>153</b>
<b>SECTION 21 DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	<b>261</b>	<b>42</b>	<b>543</b>

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant respectivement aux pages 392 à 425 et 233 à 383, les rapports des commissaires aux comptes y afférent, respectivement aux pages 426 à 430 et 384 à 391 du Document d'enregistrement universel n° D.20-0108 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2020.

L'information est disponible sur le lien suivant :

[https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala\\_5519/fr/rapports-financiers-annuels](https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala_5519/fr/rapports-financiers-annuels)

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant respectivement aux pages 403 à 441 et 241 à 394, les rapports des commissaires aux comptes y afférent, respectivement aux pages 442 à 446 et 395 à 402 du Document de référence n° D.19-0154 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2019.

L'information est disponible sur le lien suivant :

- [https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala\\_5519/fr/rapports-financiers-annuels](https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala_5519/fr/rapports-financiers-annuels)

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurant respectivement aux pages 344 à 381 et 194 à 337, les rapports des commissaires aux comptes y afférent, respectivement aux pages 382 à 386 et 338 à 343 du Document de référence n° D. 18-0172 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2018.

L'information est disponible sur le lien suivant :

[https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala\\_5519/fr/rapports-financiers-annuels](https://www.natixis.com/natixis/jcms/ala_5519/fr/rapports-financiers-annuels)

Le second amendement au Document d'enregistrement universel est consultable sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org.com](http://www.amf-france.org.com)) et sur le site Internet de Natixis ([www.natixis.com](http://www.natixis.com)).





## 9.6 Table de concordance du rapport financier semestriel

Ce document comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et aux articles 222-4 et 222-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rubriques du rapport financier semestriel	Page du second amendement au document d'enregistrement universel du 7 août 2020
<b>Comptes consolidés résumés au 30 juin 2020</b>	<b>164 à 244</b>
<b>Rapport semestriel d'activité</b>	
▪ Événements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	137 à 146
▪ Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	53 à 67 ; 161-162
▪ Principales transactions intervenues entre parties liées	242
<b>Attestation du responsable du rapport financier semestriel</b>	<b>260</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés résumés</b>	<b>245</b>



## 9.7 Responsables du contrôle des comptes

### Responsables du contrôle des comptes

#### Commissaires aux comptes titulaires

- Deloitte & Associés (représenté par l'associée signataire Charlotte Vandeputte) - 6, place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense cedex ;
- PriceWaterhouseCoopers Audit (représenté par l'associé signataire Emmanuel Benoist), 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex ;

Deloitte & Associés et PriceWaterhouseCoopers Audit sont enregistrés comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

## 9.8 Changement significatif

A l'exception des éléments mentionnés dans l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2019,

(i) aucun changement significatif défavorable des perspectives de l'émetteur n'est survenu depuis la fin de la dernière période pour laquelle des états financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires en date du 30 juin 2020.

(ii) aucun changement significatif de la situation financière ou de la performance financière de Natixis n'est survenu depuis le 30 juin 2020.





30, avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris  
Tél. : +33 1 58 32 30 00  
[www.natixis.com](http://www.natixis.com)

